Rostocker Dokumentenserver
Dieses Werk wurde Ihnen durch die Universitätsbibliothek Rostock zum Download bereitgestellt.
Für Fragen und Hinweise wenden Sie sich bitte an: digibib.ub@uni-rostock.de

Recueil De Diverses Pieces, Servans A L'Histoire De Henry III. Roy De France Et De Pologne : Dont le tiltres se trouvent en la page suivante

Cologne: Marteau, 1662

http://purl.uni-rostock.de/rosdok/ppn786508043

Druck Freier Zugang PUBLIC DOMAIN

Universitäts Bibliothek Rostock
http://purl.uni-rostock.de/rosdok/ppn786508043/phys_0001
DFG

58.

Rh 660.

~~Rm - 3072.~~

Universitäts Bibliothek Rostock
http://purl.uni-rostock.de
/rosdok/ppn786508043/phys_0002
DFG



Universitäts Bibliothek Rostock
http://purl.uni-rostock.de/rosdok/ppn786508043/phys_0005
DFG


Universitäts Bibliothek Rostock
http://purl.uni-rostock.de
/rosdok/ppn786508043/phys_0007
DFG

RECVEIL
DE
DIVERSES PIECES,
SERVANS
A L'HISTOIRE
DE
HENRY III.
ROY DE FRANCE
ET DE POLOGNE

Dont les tiltres se trouvent en la page suivante.

A COLOGNE,
Chez PIERRE DU MARTEAU.
M DC LXII.

Universitäts Bibliothek Rostock
http://purl.uni-rostock.de/rosdok/ppn786508043/phys_0009
DFG

I. *Iournal du Regne de Henry III. composé par M. S. A. G. A. P. D. P.*

II. *L'Alcandre, ou les amours du Roy Henry le Grand, par M. L. P. D. C. sur l'impression de Paris de l'an 1651.*

III. *Le divorce Satyrique, ou les amours de la Reine Marguerite de Valois sous le nom D. R. H. Q. M.*

IV. *La confession de M. de Sancy par L. S. D. A. auteur du Baron de Feneste.*

Universitäts Bibliothek Rostock
http://purl.uni-rostock.de/rosdok/ppn786508043/phys_0010
DFG

IOVRNAL
DES
Choſes Memorables advenues durant tout le Regne
DE
HENRY III.
Roy de France & de Pologne.

ANNE'E 1574. *May.*

LE lundy dernier jour du mois de May au matin la Cour de Parlement s'aſſembla au Palais, combien qu'il fuſt feſte, & deputa certains Preſidents & Conſeillers d'icelle pour aller au Chaſtel de Vincennes, ſupplier Madame Catherine de Medicis Mere du feu Roy d'accepter la Regence, & entreprendre le gouvernement du Royaume, en l'abſence & en attendant la venuë du Roy Henry ſon fils eſtant en Pologne.

A meſme effect ledit iour l'apreſdinée les Prevoſt des Marchans & Eſchevins de Paris ſuivis de pluſieurs Conſeillers & notables Bourgeois de ladicte ville, allerent audit Chaſtel de Vincennes faire ſemblable priere & requeſte à ladicte Royne Mere du feu Roy, qui volontairement accepta la dicte Regence & charge ſuivant l'intention du feu Roy ſon fils, qui peu d'heures avant ſon deceds l'avoit ainſi declaré & ordonné.

Universitäts Bibliothek Rostock
http://purl.uni-rostock.de/rosdok/ppn786508043/phys_0011
DFG

Ceſte meſme apres-dinée le corps du feu Roy qui par l'eſpace de vingt-quatre heures avoit demeuré mort en ſon lict, le viſage deſcouvert, où chacun le pouvoit voir, fut par les Medecins & Chirurgiens ouvert & embaumé, & mis dedans un plomb.

Iuin. Le Mercredy deuxieſme jour la Royne Regente fit murer toutes les portes & entrées du Chaſtel du Louvre, & n'y laiſſa autre entrée que celle de la grande porte qui eſt entre les jeux de Paume, regardant vers l'hoſtel de Bourbon : de laquelle encores ne laiſſa-on que le guichet ouvert, avec grande garde d'archers par le dedans, & un corps de garde de Suiſſes par le dehors, meſme fiſt clorre de murs les deux bouts de la ruë du Louvre, y laiſſant portes de chaque coſté, pareillement gardées de Suiſſes : & eſtoit bruit que ce faiſoit elle pour doute des entrepriſes & conſpirations ſecrettes ja dez les Paſques precedentes deſcouvertes, & pour raiſon deſquelles dez la fin du mois d'Avril precedent, Tourtel Secretaire, de Grãd-Champ, Conconnas Gentilhomme Piémontois, & la Mole Gentilhomme Provençal, avojent eſté decapitez & mis en quatre quartiers en la place de Gréve & les ſeigneurs Mareſchaux de Montmorency & Coſſé, dez le quatrieme jour de May mis priſonniers en la Baſtille, & arreſtez ſous ſeure garde.

Le jeudy troiſieme, les lettres de la Regence de la Royne furent publiées à la Cour en plaine audience, ouy & ce requerant le Procureur Gene-

General du Roy, entherinées, homologuées, & puis imprimées.

Le samedy cinquiesme, commission fut decernée aux seigneurs Vialard President de Rouen & Poisle Conseiller de la grand Chambre au Parlement de Paris, pour aller faire le procez au Comte de Mongommery, chef des Huguenots souslevez au pays de Normandie, lequel apres s'estre emparé des villes de S. Lo, Querentan, & autres places de la basse Normandie, s'estant retiré à Damfront en Pissaye, le jeudy vingt-septiesme jour de May avoit esté par les Seigneurs de Matignon, Fervaques, & autres Capitaines Catholiques, pris prisonnier audit Chasteau de Damfront, & depuis mené au Chasteau de Caen, & là detenu soubs bonne & seure garde.

Le mardy quinziéme, mourut à Paris Messire Charles de Gondy seigneur de la Tour, frere des Comtes de Retz, Mareschal de France, & de l'Eveſque de Paris, de despit & melancholie (comme en fut le bruit tout commun) de ce qu'estant Maistre de la garderobe du Roy nagueres deffunct, il avoit esté privé des meubles & accoustremens dudit deffunct Roy, & autres droicts à luy appartenans audit tiltre, par sondit frere aisné le Comte de Rets, qui avoit voulu avoir la despoüille & droicts dessusdits, comme ayant baillé ou faict bailler audit la Tour son frere, ledit Estat de Maistre de garderobe, & estant cause de tout son bien & avancement.

Le samedy vint-cinquiéme, le Comte de Mongommery par Arrest de la Cour deP arlement de Paris, fut tiré de la Conciergerie du Palais, mis en un tombereau, les mains liées derriere le dos, avec un Prestre & le Bourreau, & de là mené en la place deGreve, où il fut decapité, & son corps mis en quatre quartiers: Par leditArrest il fut condamné comme atteint & convaincu de crime de leze Majesté, à soufrir en son corps les peines susdictes, ainsi que l'execution en ensuivit, & encores à avoir la question extraordinaire, qu'il eut: Declarez & degradez de noblesse ses enfans, (qu'il laissa unze en nombre, neuf fils & deux filles) vilains, intestables, incapables d'Offices, ses biens acquis & confisquez au Roy, & autres ausquels la confiscation en pourroit appartenir. Quand son Arrest luy fut prononcé, & en le menant au supplice, il disoit à haute voix qu'il mouroit pour sa Religion, qu'il n'avoit oncques faict trahison, ne autre faute à son Prince: combien que la verité fust qu'ayant sa vie, ses moyens, & sa Religion asseurée en Angleterre, où il estoit bien venu, mesme prés de la Royne, il avoit passé la mer exprez pour venir troubler son pays & l'Estat de sonMaistre, dont il s'excusoit sur le commandement que luy en avoit faict un Grand, sans l'avoir jamais voulu nommer, mesmes à la question, sinon qu'on le tenoit pour la seconde personne de France. Il dict aussi qu'il n'avoit faict mal ou offense à personne quelconque, qu'il estoit prisonnier de

de guerre, & qu'on ne luy gardoit pas les promesses qu'on luy avoit faictes à Dainfront, quand il s'y rendit prisonnier entre les mains du seigneur de Vassé, à charge expresse qu'il auroit vie & bagues sauves. Il ne voulut point se confesser à nostre Maistre Vigor Archevesque de Narbonne, qui s'alla presenter à luy en la Chappelle pour l'admonnester, ny prendre ou baiser la croix qu'on a accoustumé de presenter à tous ceux qu'on mene au dernier supplice, ny aucunement escouter le Prestre qu'on avoit mis au tombereau prés de luy, mesmes à un Cordelier qui le pensant divertir de son erreur luy commença à parler & dire qu'il avoit esté abusé: Le regardant fermement luy respondit, Comment abusé, & si je l'ay esté, ça esté par ceux de vostre Ordre: car le premier qui me bailla jamais une Bible en François, & qui me la fist lire, ce fut un Cordelier comme vous, & là dedans j'ay appris la Religion que je tiens, qui seule est la vraye, & en laquelle ayant depuis vécu, je veux par la grace de Dieu y mourir aujourd'huy.

Estant venu sur l'eschaffaut il pria le peuple de prier Dieu pour luy, recita tout haut le Symbole, en la confession duquel il protesta de mourir: puis ayant faict sa priere à Dieu à la mode de ceux de la Religion, il eut la teste tranchée. Laquelle le lundy ensuivant vingthuictiéme Juin fut mise sur un poteau en la place de Gréve, & la nuict en fut ostée par le commandement de la Royne Mere qui assista

à l'execution: & fut à la fin vengée comme dés long-temps elle desiroit, de la mort du feu Roy Henry son mary, par le moyen du seigneur de Vassé, qui usant de la foy du temps, luy mit entre les mains ce pauvre Gentilhomme.

Juillet. Le mardy sixiesme Juillet furent en la Cour de Parlement de Paris publiées & registrées les lettres patentes du Roy Henry III. portans confirmation, ratification & amplification du pouvoir de la Royne sa Mere, touchant la Regence & administration des affaires de France durant son absence, donnée à Cracovie en Pologne le quinziesme jour de Juin, & depuis imprimées.

Le jeudy huictiéme le cœur du feu Roy Charles fut porté aux Celestins de Paris, par monsieur le Duc son frere, & illec inhumé aves les solemnitez & ceremonies en tel cas accoustumées; & le Dimanche ensuivant fut le corps de S. Anthoine des Champs apporté à nostre Dame de Paris, & le lendemain porté de nostre Dame à sainct Denys en France, où le mardy ensuivant il fut enterré avec toutes les magnificences d'obseques & ceremoniales solemnitez qu'on a accoustumé d'observer aux enterremens des Roys de France.

En ces obseques & en l'ordre de marcher & tenir rang, se meurent quelque differens & propos d'altercation, entre Messieurs de la Cour de Parlement de Paris, & messire Jacques Amyot Evesque d'Auxerre, grand Aumosnier de France, Messire Pierre de Gondy Evesque de Paris,

Paris, Messire Albert de Gondy Comte de Retz Mareschal de France, le seigneur de Fontaines, & autres Gentilshommes de la Chambre du feu Roy, qui revindrent en fin à quelques insolences qui furent faictes par le sieur de Fontaines, & à hautes paroles qui furent dictes de part & d'autre : toutesfois la Cour de Parlement le gagna, & tint à l'accoustumée les environs & les plus prochains lieux de l'effigie du feu Roy, pour raison desquels lieux estoit survenuë la dicte contention.

Novemb. Le lundy 1. feste de Toussaints, le Roy, le Roy de Navarre, & le Duc d'Alençon firent à Lyon leurs Pasques, & receurent ensemble leur Createur: à ladite Communion le Duc d'Alençon & le Roy de Navarre prosternez à genoux, protesterent devant le Roy de leur fidelité, le suppliants de mettre en oubly tout le passé, & luy jurans sur la part qu'ils pretendoient en Paradis, & par le Dieu qu'ils alloient recevoir, estre fidelles à luy & à son Estat, comme ils avoient tousiours esté, jusques à la derniere goutte de leur sang, & luy rendre service & obeïssance inviolable, comme ils recognoissent luy devoir.

Decemb. En ce mois le Roy estant en Avignon va à la procession des battus, & se faict confrere de leur confrairie, la Royne Mere comme bonne pœnitente en voulut estre aussi, & son gendre le Roy de Navarre, que le Roy disoit en riant n'estre gueres propre à cela. Il y en avoit de trois sortes audit Avignon, de blancs

qui estoient ceux du Roy, de noirs qui estoient ceux de la Royne Mere, & de bleus qui estoient ceux de Cardinal d'Armaignac.

Le Dimanche vingt-sixiesme à cinq heures du matin Charles Cardinal de Lorraine, aagé de cinquante ans, mourut en Avignon d'une fiévre simptomée d'un extréme mal de teste, provenu du serein d'Avignon qui est fort dangereux, qui luy avoit offensé le cerveau à la processíon des batus, où il s'estoit trouvé en grande devotion avec le Crucifix en la main, les pieds à moitié nuds, & la teste peu couverte, qui est le poison qu'on a depuis voulu faire accroire qu'on luy avoit donné le jour de sa mort: & la nuict ensuivant s'esleva en Avignon, à Paris, & quasi par toute la France un vent si grand & impetueux que de memoire d'homme il n'avoit esté ouy un tel foudre & tempeste, dont les Catholicques Lorrains desoient que la vehemence de ceste orage portoit indice du courroux de Dieu sur la France, d'un si bon, si grand & si sage Prelat: Les Huguenots au contraire disoient que c'estoit le Sabbat des Diables qui s'assembloient pour le venir querir, & qu'il faisoit bon mourir ce jour, pource qu'ils estoient bien empeschez: ses partisans disoient qu'il aviot faict une belle & Chrestienne fin que rien plus, les Huguenots soustenoient au contraire que quand on luy pensoit parler de Dieu durant sa maladie qu'il n'avoit eu en la bouche pour toute responce que des vilainies dont Monsieur de Rheims son nepveu

l'estant

l'eſtant allé veoir, & le voyant tenir tel langage auroit dict en ſe riant, qu'il ne voyoit rien en ſon oncle pour en deſeſperer, & qu'il avoit encores toutes ſes parolles & actions naturelles. Invoquant & appellant horriblement les diables ſur les derniers ſouſpirs, choſes teſmoignées de tous ceux qui luy aſſiſtoient contre ce qu'en eſcrit le Jeſuite Anger qui le faict parler comme un ſainct. Or la verité eſt que ſa maladie eſtoit au cerveau lequel il avoit tellement troublé qu'il ne ſçavoit ce qu'il faiſoit, né diſoit; en quoy il continua juſques à la fin, mourant en grand trouble & inquietude d'eſprit.

Pour en parler ſans paſſion, c'eſtoit un Prelat que le Cardinal deLorraine qui avoit d'auſſi grandes parties & graces de Dieu que la France en ait jamais eu. Mais s'il en a bien uſé ou abuſé le jugement en eſt à celuy devant le troſne duquel il eſt comparu comme nous comparoiſtrons tous. Le bon arbre, dict noſtre Seigneur, ſe cognoiſt par le fruict: Ce fruict eſtoit (par les teſmoignages meſme de ſes gens) que pour n'eſtre jamais trompé il falloit croire tousjours tout le contraire de ce qu'il vous diſoit.

Ce jour la Royne Mere ſe mettant à table dict ces mots, Nous avons à cette heure la paix puis que Monſieur le Cardinal deLorraine eſt mort, qui eſtoit celuy (ce dit-on) qui l'empeſchoit, ce que je ne puis croire; car c'eſtoit un grand & ſage Prelat, & homme de bien, & auquel la France & nous tous perdons beaucoup: Et en

derriere disoit que ce jour estoit mort le plus meschant homme des hommes, puis s'estant mise à disner ayant demandé à boire, comme on luy eut baillé son verre, elle commença tellement à trembler qu'il luy cuida tomber des mains, & s'escria Jesus, Voila Monsieur le Cardinal de Lorraine que je voy: En fin s'estant un peu rassise & rasseurée, elle dict tout haut, c'est grand cas de l'apprehension, je suis bien trompée si je n'ay veu ce bon homme passer devant moy pour s'en aller en paradis, & me sembloit que je luy voyois monter. Les nuicts aussi elle en avoit des apprehensions au dire de ses femmes de chambre, & se plaignoit de ce qu'elle le voyoit, & ne le pouvoit oster & chasser de sa fantaisie, encores que dés qu'il fut mort on ne parla non plus du Cardinal de Lorraine que s'il n'eust jamais esté; & en fist-on moins de bruict à la Cour (ce qui est digne de remarque) qu'on eust faict d'un simple Protonotaire ou Curé de village, il y en eut seulement quelques-uns de la Religion quis s'en souvindrent pour le mal possible qu'il leur avoit procuré de son vivant.

1575. *Fevrier.* Le vendredy unziesme le Roy arriva à Rheims ou il fut sacré le Dimanche treiziéme dudit mois l'an revolu de son Sacre en Polongne qui fut à mesme jour & heure. Quand on vint à luy mettre la couronne sur la teste. Il dit assez haut qu'elle luy blessoit, & luy roulla par deux fous de la teste comme si elle eut voulu tomber, ce qui fut remarqué, & inter-

interpreté à mauvais presage.

Le jeudy dix septiéme le Roy ayant advisé Messire François de Luxembourg de la maison de Brienne venu à son Sacre & mariage, & sçachant qu'il avoit faict l'amour à la Royne sa femme, pretendãt l'espouser, luy dict ces mots, Mon Cousin j'ay espousé vostre maistresse ; mais je veux en contr'-eschange que vous espousiez la mienne, entendant de Chasteauneuf, Damoiselle Bretonne, de la suite de la Royne Mere, qui avoit esté sa favorite avant qu'il fust Roy & marié, à quoy ledit de Luxembourg luy respondit qu'il estoit fort joyeux de ce que sa Maistresse avoit rencontré tant d'heur & de grandeur, & tant gagné au change : mais qu'il luy pleust l'excuser d'espouser Chasteauneuf pour encores, & qu'il luy donnast temps pour y penser, à quoy le Roy luy respondit qu'il vouloit & desiroit que tout à l'heure il l'espousast : sur quoy se sentant ledit Luxembourg si fort pressé, supplia le Roy de luy donner la patience de huict jours, laquelle estant moderée par le Roy à trois jours seulement, monta à cheval & se retira de la Cour en diligence.

May. Le mardy dixiéme May la nuict fut dérobée la vraye Croix estant en la saincte Chappelle du Palais à Paris, dequoy le peuple & toute la ville furent fort troublez. Et s'esleva incontinent un bruit, quelle avoit esté enlevée par les menées des plus grans, & mesmes de la Royne Mere que le peuple avoit tant en horreur & mauvaise reputation que tout ce qui arri-

arrivoit de mal encontre, luy estoit imputé & disoit on qu'elle ne faisoit jamais bien que quand elle pensoit faire mal. La commune opinion estoit qu'on l'avoit envoyée en Italie pour gage d'une grande somme de deniers du consentement tacite de la Royne Mere.

Iuillet. Le mardy cinquiéme Juillet fut pendu à Paris & puis mis en quatre quartiers, un Capitaine nommé la Vergerie, condamné à mort par Biragues Chancelier & quelques Maistres des Requestes nommez par la Royne Mere, qui luy firent fou procez bien court dedans l'Hostel de ladicte ville de Paris, toute la charge estoit que s'estant trouvé en une compagnie ou on parloit de la querelle des Escoliers & des Italiens, il avoit dict qu'il falloit se ranger du costé des Escoliers & saccager & couper la gorge à tous ces bougres Italiens, qui estoient cause de la ruine de la France, sans avoir autre chose faict ny attenté contre iceux: le Roy le vid executer, encore qu'au dire d'un chacun il n'approuvast point cest inique jugement, lequel fut trouvé fort estrãge de plusieurs.

Octob. Le Dimanche neufiéme Octobre feste de sainct Denys le Roy fist faire procession generale & solemnelle à Paris, en laquelle il fit porter les sainctes Reliques de la saincte Chappelle, & assista tout du long disant son chappelet en grande devotion, le corps de la Cour avec celuy de la Ville, & toutes les autres Compagnies s'y trouverent, aussi firent par le commandement de sa Majesté tous les Princes, seigneurs.

gneurs, Officiers & Gentils-hommes de sa maison, horsmis les Dames que le Roy ne voulut qu'elles s'y trouvassent, disant qu'il n'y avoit de devotion où elles estoient.

Novemb. Au commencement de Novembre le Roy fit mettre sus par les Eglises de Paris les Oratoires, autrement dicts les Paradis, où il alloit tous les jours faire ses aumosnes & prieres en grande devotion. Laissant ses chemises à grands goderons, dont il estoit auparavant si curieux, pour en prendre a collet renversé à l'Italienne, alloit ordinairement en coche avec la Royne son espouse, par les ruës & maisons de Paris, prendre les petits chiens, qui leur plaisoyent. Alloyent aussi par tous les monasteres des femmes aux environs de Paris, faire pareilles questes de petits chiens, au grand regret des dames qui les avoyent. Se faisoyent lire la grammaire, & appendre à decliner.

1576. *Ianvier.* En ce temps le Roy, nonobstant toutes les affaires de la guerre, & de la rebellion qu'il avoit sur les bras, ne laisse pas d'aller aux environs de Paris, de costé & d'autre se promener avec la Reyne son espouse, visiter les monasteres des Nonains, & les autres lieux de plaisir, & en revenir la nuict, souvent par la fange & le mauvais temps, & mesme le Sabmedy 7. de ce mois, son coche estant rompu, il marcha bien une lieüe à pied, par le mauvais temps qu'il faisoit, & arriva au Louvre qu'il estoit plus de minuict.

Le Dimanche premier jour de cest an, vien-

nent

nent nouvelles à Paris que monsieur le Duc, le seigneur de Thoré & Cimier, le vingt-sixiéme Decemb. avoient beu du vin empoisonné en la collation d'aprés soupper, lequel vin avoit esté apporté par un valet de chambre dudit seigneur Duc, nommé Blondel ou Blondeau, qui avoit autresfois servy le Chancelier de Birague, ce qui rendit le faict beaucoup plus suspect. De faict monsieur le Duc dés le vintg-septiéme Decembre avit depesché exprez le seigneur de Marivaux par devers le Roy pour l'en advertir & le prier de luy en faire Iustice, & un autre Gentilhomme par devers la Royne sa Mere, qui estoit demeurée malade à Chastelleraux d'un catarrhe, laquelle en fut fort marrie, & prist toute peine d'en purger elle & le Roy son fils: cependant le procez faict audit Blondeau ayant esté mis par plusieurs fois à la question, n'ayant recognu aucun empoisonnement par luy ou autre faict ou procuré, & ne s'estant contre luy trouvée aucune autre charge, tant que par contrepoison ceux qui en avoient beu avoient esté incontinent garentis, fut ledit Blondeau relasché & neantmoins chassé apres qu'on luy eut faict faire amende honnorable pour n'avoir faict l'essay avant que presenter le vin à mondit seigneur, comme on a de coustume de faire aux Princes de ceste qualité.

Avril. Le quinziéme Avril jour de Pasques flories, le Roy fist publier aux prosnes de toutes les parroisses de Paris, qu'il avoit fait faire une Croix de nouveau, semblable à celle qui sou-

loit

loit estre à la saincte Chappelle de Paris, qui avoit esté dérobée l'année precedente, & qu'en icelle il avoit faict enchasser une partie d'une grand piece de la vraye Croix de Nostre Seigneur, dés pieça, gardée en une autre grande Croix double au threſor de la saincte Chappelle, & que chacun l'allast la saincte semaine & autres jours de devotion baiser & adorer, comme de coustume, de quoy le peuple de Paris fut fort joyeux & content.

May. Le lundy septiéme May furent en la Cour de Parlement en publicque audience, publiées & enterinées les lettres patentes du Roy, contenant l'annulation de l'empriſonnement du Mareſchal de Montmorency & la declaration de ſon innocence.

Ledict jour les Advocats & Procureurs de Parlement furent par le premier Preſident appellez & aſſemblez au Palais en la ſalle ſainct Louys, affin de ſe quotiſer & preſter au Roy la ſomme de cent mil livres qu'il s'eſtoit promis de tirer de leurs deux Communautez: de faict chacun fiſt quelques offres, leſquelles ne furent ſuivies, ains augmentées par leſdits taxeurs, leſquels envoyerent toſt apres à chacun des plus apparens & aiſez Advocats & Procureurs, un billet de leur taxe ſigné Pottier, qui eſtoit Secretaire des finances, à ce commis par le Roy, dont y eut grande plainte & murmure, & toutesfois il ne falloit laiſſer de payer, & porta chacun la ſomme de ſa taxe aux coffres du Louvre, & en rapporta quittance pour luy ſervir

vir en temps & lieu ; ſemblables taxes furent faictes ſur les autres Officiers Praticiens & notables Bourgeois de Paris. Deſquels le Roy tira en moins d'un moins bonne ſomme de deniers. Le 14. Juillet le Roy & la Royne arriverent à Paris revenans de Normandie dont ils rapporterent grande quantité de Guenons & de Perroquets.

Le lundy ſeize Juillet le Roy fut au Palais & fiſt au Parlement en ſa preſence publier l'Edict de l'alienation des deux cens mil livres de rente, accordées par le Clergé de France, & voulant faire recevoir Guillaume Dauvet ſeigneur d'Arennes Preſident en la Chambre Mypartie, ledict Dauvet voyant les difficultez que on luy en faiſoit à cauſe de ſa Religion, ſupplia le Roy de ne paſſer outre, luy diſant qu'il aimoit mieux ne l'eſtre point que d'eſtre reçeu par contrainct.

Le lundy vingt-trois le Cardinal de Bourbon qui eſtoit Archeveſque de Rouen, accompagné de pluſieurs Chanoines de la grande Egliſe dudit Rouen, eſtant precedé de ſa Croix Archiepiſcopale, alla au lieu où les Huguenots faiſoient leur preſche en ladicte ville, ſuivant la permiſſion de l'Edict du Roy, pour leur faire quelques ſalutaires remonſtrances : mais le Miniſtre & les auditeurs eſmeus de crainte de pis, en eſtans advertis s'eſcoulerent les uns apres les autres, & gagnerent le haut.

Le lendemain on en fait le conte au Roy, & comme monſieur le Cardinal avec le baſton de

la

la Croix avoit chassé tous les Huguenots de Rouen ; *de voudrois*, dit le Roy, *que les autres fussent aussi aisez à chasser, à la charge qu'on y deust porter le benoistier aussi.*

Aoust. En ce temps le Roy alloit à pied par les ruës de Paris gagner les pardons du Jubilé, envoyé en France par Gregoire XIII. accompagné de deux ou trois personnes seulement, tenant en sa main de grosses Patenostres disant & marmotant par les ruës, ont disoit qu'il le faisoit par le Conseil de sa mere affin de faire croire au peuple qu'il estoit fort devot & catholique, pour mieux fouiller aux bourses des bourgeois de Paris c'est pourquoy on luy donna ces Tiltres : *Henry par la grace de sa mere inutile Roy de France & de Pologne imaginaire, Concierge du Louvre, Marquillier de sainct Germain de Lauxerrois, Bastileur des eglises de Paris, Gendre de Colas, Gaudronneur des collets de sa femme, & Friseur de ses cheveux, Mercier du palais, Visiteur d'esluves, Gardien des quatre mandians, Pere conscript des blancs battus & Protecteur des Capuchins.*

Septemb. Les Dimanches vingt-trois & trentiéme, aux Huguenots de Paris revenans en trouppe du Presche qu'ils avoient commencé à faire à Noisy-le-sec suivant l'Edict, furent faictes tout plain de bravades & insolences par la populace, les allans voir à leur retour, & furent ruez de part & d'autre quelques coups de pierres & d'espées, dont advint tumulte, & y en eut de tuez & blessez. Et en fut fait plainte au Roy, lequel

lequel cependant courrit la bague vestu en Amazone, & faisoit tous les jours balets & festins nouveaux, comme si son estat eust esté paisible.

Novemb. Le samedy dixiéme Novembre arriverent à Paris les tristes nouvelles du sac de la ville d'Anvers, & comme le Dimanche quatriesme de ce mois sur le midy, les Espagnols estoient sortis en furie de la Citadelle, avoient chargé les pauvres habitans d'Anvers, & defaict trois mil Allemans qu'ils y avoient faict entrer nonobstant le secours du pays que le Comte d'Egmont y avoit envoyé. Et comme les Espagnols estans demeurez les maistres de ceste belle ville, avoient bruslé la maison des Ostrelins, leur hostel de ville, & bien huit cens maisons, de bourgeois tuez, massacré & bruslé pour trois ou quatre millions de marchandises qu'il n'avoient peu emporter, dura le sac environ quinze jours durant, lesquels on faisoit compte de sept à huict mil personnes demorts de tous aages, sexes & qualitez: car l'Espagnol victorieux est ordinairement insolent, & cruel, & fut ruinée une des plus belles, & riches villes du monde.

1577. *Ianvier.* Le mercredy neufiéme Janvier les obseques & funerailles de defunct Maximilian d'Austriche Empereur, Beau-pere du feu Roy Charles IX. furent faictes en l'Eglise de Paris avec grande magnificence & ceremonies en tel cas accoustumées.

Fevrier. Le Dimanche vingt-quatriéme Fevrier

vrier jour de sainct Mathias, le Roy reçeut advis que les Huguenots avoient faict une contreligue, en laquelle estoient entrez le Roy de Suede & Dannemarc, les Allemans, les Suisses Protestans, & la Royne d'Angleterre, ce qui refroidit beaucoup de gens d'entrer en ladicte ligue & la signer. Cependant le Roy faisoit joustes, balets, & tournois, & forces mascarades, ou il se trouvoit ordinairement, habillé en femme, ouvroit son pourpoint, & descouvroit sa gorge, y portant un collier de perles & trois collets de toile, deux à fraise, & un renversé, ainsy que lors le portoyent les Dames de sa Cour, & estoit bruit que sans le decés de Messire Nicolas de Loraine, Comte de Vaudemont, son beaupere, mort peu auparavant, il auroit despensé au Carneval au yeux de Mascarades deux ou trois cens milfrancs.

May. Le mercredy quinzieme May, le Roy au Plessis-lez-Tours fist un festin à monsieur le Duc son frere, & aux Seigneurs & Capitaines qui l'avoient accompaigné au siege & prise de la Charité: auquel les dames vestuës de vert en habits d'hommes firent le service, & y furent tous les assistans vestus de vert, & à cest effet fut levé à Paris & ailleurs pour soixante mil francs de draps de soye verte. La Royne mere fist apres son banquet à Chenonceau qui luy revenoit à ce qu'on disoit à prés de cent mil livres qu'on leva comme par forme d'enprunt sur les plus aisez serviteurs du Roy, & mesmes de quelques Italiens qui s'en sceurent bien rembourser au dou-

double. En ce beau banquet les plus belles & honnestes de la Cour estans à moitié nuës, & ayans leurs cheveux espars comme espousées furent employées à faire le service.

Le Dimanche dix-neufiéme les Comœdiens Italiens surnommez *I Gelosi* commencerent à joüer leurs comœdies en la salle de l'hostel de Bourbon à Paris, ils prenoient de salaire quatre sols pour teste de tous les François qui les vouloient aller voir joüer, où il y avoit tel concours & affluence de peuple que les quatre meilleurs predicateurs de Paris n'en avoient pas ensemble autant quand ils preschoient.

Iuin Le samedy quinziéme Iuin les Monnoyes furent descriées par lettres patentes du Roy, modifiées & corrigées par quelques arrests & ordonnances de la Cour de Parlement sur ce par diverses fois assemblée, ce descry apporta grande incommodité au pauvre peuple de France, pource que par toutes les villes du Royaume ne se pouvoient voir ny recouvrer, ny douzains ny carolus, ny autres menuë monnoye qui toute avoit esté transportée hors du Royaume pour l'eschanger à l'or, estant à haut prix en France, comme l'escu soleil à trois livres douze sols six deniers : le double ducat à deux testes à dix livres, les ducats doubles de Portugal dits sainct Estienne ou Millerays à neuf livres cinq sols, le noble rose à douze livres, l'Imperialle de Flandres d'or double à six livres, les reales d'Espagne d'argent simple à six & sept sols, les Philippus d'argent à cinq livres,

le

le teſton de France à vingt & vingt-deux ſols, les ducats dicts de Polongne, dont couroit lors un nombre eſrené par tout le Royaume de France, & que meſmes on diſoit eſtre forgez en France à quatre livres quinze ſols, qui n'eſtoient toutesfois que d'or d'eſcu, & ne peſoient que deux grains plus que l'eſcu ſoleil, & neantmoins n'y donnoient le Roy ny la Cour, ne les generaux des monnoyes, ny tous les autres officiers du Roy aucun ordre ny remede : ains vivoit le peuple à ſa diſcretion, pour ce regard ; auſſi ne furent leſdictes ordonnances obſervées ny gardées, & ſe mettoit publiquement au premier jour d'Aouſt l'eſcu ſoleil à la Boucherie & par tout ailleurs en marchandiſe à trois livres quinze ſols la piece, & les autres eſpeces à l'équipollent.

Iuillet. Le ſamedy vingt-ſeptiéme Iuillet *li Geloſi* Comœdiens d'Italie, apres avoir preſenté à la Cour de Parlement les Lettres patentes par eux obtenuës du Roy, affin qu'il leur fuſt permis de jouër Comœdies, nonobſtant les deffences de la Cour, furent renvoyez par fin de non recevoir, & deffences à eux faictes de plus obtenir & preſenter à la dicte Cour telles lettres, ſur peine de dix mil livres pariſis d'amende, applicable à la boëtte des pauvres : nonobſtant leſquelles au commencement de Septembre enſuivant, ils recommencerent à jouër leurs Comœdies en l'hoſtel de Bourbon, comme auparavant, par la permiſſion & juſſion expreſſe du Roy. La corruption du temps eſtant

ſtant telle, que les farceurs, bouffons, putains, & mignons avoyent tout le credit aupres du Roy.

Septemb Au commencement du mois de Septembre le ſeigneur de Villequier Chevalier de l'Ordre du Roy, & Capitaine de cinquante hommes d'armes dedans le Chaſteau de Poictiers, où lors eſtoit le Roy, & où ledit Villequier comme favory de ſa Majeſté eſtoit auſſi logé, tua ſa femme ſortant de ſon lict, & la poignarda avec une de ſes Damoiſelles qui luy tenoit un miroir, & luy aidoit à ſe pimplocher: & ce ſur le ſubjet d'un pacquet que ledit Villequier ſurprit, duquel il prit aſſeurance de ſa paillardiſe (que dés pieça toutesfois il eſtoit bien adverty qu'elle exerçoit avec pluſieurs perſonnes) ce pacquet eſtoit par elle addreſſé au ſeigneur de Barbizi, qui eſtoit un beau jeune homme Pariſien, & qui avoit eſpouſé la veufve de Villemain Maiſtre de Requeſtes avec laquelle il paillardoit du vivant de ſon mary, & luy mandoit qu'elle eſtoit groſſe de ſon faict, combien que ſon mary plus de dix mois auparavant n'euſt couché avec elle: & encores diſoit-on que ledict Villequier avoit deſcouvert une entrepriſe que ſa femme avoit faict de l'empoiſonner, ayant trouvé dans ſes coffres la mixtion en paſte dont il devoit eſtre empoiſonné, comme le dit Barbiſi avoit empoiſonné la ſienne affin de ſe marier enſemble apres la mort de l'un & de l'autre, ce qu'on avoit trové dans le coffre de la Dame.

Ce meurtre fut trouvé cruel comme commis en

en une femme grosse de deux enfans, & estrange comme faict au logis du Roy, sa Majesté y estant : mais l'issuë & la facilité de la grace qu'en obtint ledit Villequier sans aucune difficulté, firent croire qu'il y avoit en ce faict un secret commandement du Roy, qui haïssoit cette dame, pour un refus en cas pareil.

En ce mois les escus sols nonobstant l'ordonnance du Roy se mettoient à Paris pour quatres livres cinq sols, le teston pour vingt-deux sols : à Orleans & autres villes du Roy aume l'escu se mettoit pour cinq & six livres, & le teston pour trente & trente-cinq sols ; & ce à cause du peu d'argent & d'or qu'on disoit qu'il y avoit en France, mais principalement à cause de la disette de la monnoye dont on ne pouvoit recouvrer en façon que ce fust.

Le jeudy septiéme Novembre commença à paroistre une comete vers le midy, dõt la queuë fort longue tiroit vers l'Orient estival, elle se levoit avec la Lune peu apres le Soleil couché, & s'abaissoit sur l'orizon sur les neuf ou dix heures du soir, & fut veuë quarante jours. Ces sots d'Astrologues disoient qu'elle presageoit la mort d'une Royne ou de quelque grande Dame, avec quelque remarquable & insigne malheur : ce qu'ayant entendu la Royne Mere entra incontinent en frayeur & apprehension que ce fust elle : surquoy un docte Courtisan composa l'Epigramme qui s'ensuit, qui fut semé & divulgué par tout.

DE COMETA
ANNI 1577.
Ad Reginam Matrem.

Spargeret audaces cùm tristis in æthere crines
Venturique daret signa cometa mali,
Ecce sua Regina timens male conscia vitæ
Credidit invisum poscere fata caput.
Quid Regina times? namque hæc mala si qua minatur,
Longa timenda tua est, non tibi vita brevis.

Le mardy dixiéme Decembre Claude Marcel nagueres Orfeure du Pont au change, lors Conseiller du Roy & l'un des Surintendans de ses finances, maria l'une de ses filles au seigneur de Vicourt, la nopce fut faicte en l'Hostel de Guise, disnerent le Roy, les trois Roynes, monsieur le Duc, & messieurs de Guise: apres souper le Roy y fut luy trentiéme masque en homme, avec trente que Princesses que Dames de la Cour, masquées en femmes toutes, & toutes vestuës de drap & toile d'argent, & autres soyes blanches, enrichies de perles & pierreries, en grand nombre & de grand prix, les mascarades y apporterent telle confusion pour la grande suite qu'elles avoient, que la pluspart de ceux de la nopce furent contraints de sortir, & les plus sages Dames & Damoiselles se retirerent, & firent sagement: car la confusion y apporta tel desordre & vilenies que si les tapisseries & les murailles eussent peu parler, elles

les eussent dict beaucoup de belles choses.

En ce mesme an fut prise & descouverte dans le Convent des Cordeliers de Paris une garse fort belle, desguisée & habillée en homme, qui se faisoit appeller Anthoine. elle servoit entre les autres frere Jacques Berson, qu'on appelloit l'enfant de Paris, & le Cordellier aux belles mains, pensant & eux tous (ainsi qu'ils disoient) que ce fust un vray garçon, dont on se rapporta à leur conscience, & quant à ceste fille-garçon elle en fut quitte pour la gehenne & pour le foüet, que ie luy vis donner dans le preau de la Conciergerie, sur la grande chasteté de ceste femme, qui se disoit mariée, & par devotion avoir servy bien dix ans les beaux peres sans avoir jamais esté interessée en son hõneur.

1578. *Ianvier.* Le lundy sixiéme, jour des Roys, la Damoiselle de Pons de Bretagne Royne de la Febue, par le Roy desesperément brave, frisé & gauderonné, fut menée du Chasteau du Louvre à la Messe en la Chapelle de Bourbon, estant le Roy suivy de ses jeunes mignons, autant ou plus braves que luy. Bussi d'Amboise, le mignon de monsieur frere du Roy s'y trouva à la suite de monsieur le Duc son maistre, habillé tout simplement & modestement, mais suivy de six pages vestus de drap d'or frisé, disant tout haut que la saison estoit venuë que les belistres seroient les plus braves: dequoy suivirent les secrettes haines & les mescontentemens & querelles qui parurent bien-o st apres.

Avril. Le Roy pendant ce caresme alloit deux ou troix fois la semaine faire collation aux bonnes maisons de Paris, avec ses mignons frisis & fraisis & les dames de la Cour & de la ville entre autres chez la Presidente Boulencourt, ou il passoit le temps avec la Demoiselle Bassy sa belle fille.

Le Dimanche vingt-septiéme Avril pour demesler une querelle née pour fort legere occasion, le jour precedent en la Cour du Louvre entre le Sieur de Quelus l'un des grands mignons du Roy, & le jeune Antragues qu'on appelloit Antraguet savory de la maison de Guise. Le dit Quelus avec Maugiron & Livarot, & Antraguet avec Riberac, & le jeune Chomberg se trouverent dés cinq heures du matin au marché aux chevaux, anciennement les Tournelles prés la Bastille sainct Anthoine, & là combattirent si furieusement que le beau Maugiron & le jeune Chomberg demeurerent morts sur la place: Riberac des coups qu'il y reçeut mourut le lendemain à midy, Livarot d'un grand coup qu'il y eut sur la teste fut six sepmaines malade, & en fin reschapa, Antraguet, s'en alla sain & sauf avec un petit coup qui n'estoit qu'une esgratignure. Quelus autheur & agresseur de la noise de dix-neuf coups qu'il reçeut languit trente trois jours, & mourut le Jeudy vingtneusiéme May en l'hostel de Boisy où il fut porté du champ du combat comme lieu plus amy & plus voisin, & ne luy profita la grande faveur du Roy qui l'alloit tous les jours

voir

voir & ne bougeoit du chevet de son lit, & qui avoit promis aux chirurgiens qui le pensoient cent mille francs au cas qu'il revint en convalescence, & à ce beau mignon cent mille escus pour luy faire avoir bõ courage de guerir, nonobstant lesquelles promesses il passa de ce monde en l'autre ayant touſiours en la bouche ces mots, mesmes entre ses derniers soupirs qu'il jettoit avec grande force & grand regret! Ah mon Roy, mon Roy sans parler autrement de Dieu ne de sa mere : à le verité le Roy portoit à Maugiron & à luy une merveilleuse amitié, car il les baisa tous deux morts, fist tondre leurs testes & emporter & serrer leurs blonds cheveux, osta à Quelus les pendants de ses oreilles, que luy mesme auparavant luy avoit donnez & attachez de sa propre main. On en fit ces deux vers:

Signeur vecoy en ton giron
Schomberg, Que'us, & Maugiron.

Telles & semblables façons de faire, indignes à la verité d'un grand Roy, & magnanime comme il estoit, causerent peu à peu le mespris de ce Prince, & le mal qu'on vouloit à ses mignons qui le possedoient donna un grand advantage à ceux de Lorraine, & pour corrompre le peuple, & dans le tiers estat créer & former peu à peu entierement leur party qui estoit la Ligue, de laquelle ils avoient jetté les fondemens dés l'an precedent 1577.

Le lundy vingt-huictiéme Messire Charles de Lorraine Duc de Mayenne fut par le premier

mier Président installé au siege de la Table de Marbre en signe de prinse de possession de l'Admirauté de France que le Roy luy avoit donnée à la survivance du Comte de Vilars son beau-pere.

May. En ce mois à la faveur des eaux qui lors commencerent, & iusques à la sainct Martin continuerent d'estre fort basses, fut commencé le pont neuf de pierre de taille qui conduit de Nesle à l'escolle sainct Germain sous l'ordonnance du jeune du Cerceau Architecte du Roy, & la surintendance de Messire Christophe de Thou premier President, M. Pierre Seguier Lieutenant Civil, M. Jean de la Guesle Procureur general, & M. Claude Marcel surintendant des finances : & furent en ce mesme an les quatre piles du canal de la riviere de Seine fluant entre le quay des Augustins & l'isle du Palais levées environ une toyse chacune par dessus les rez de la chaussée, les deniers furent pris sur le peuple par je ne sçay quelle cruë ou dace extraordinaire, & disoit-on que la toyse de l'ouvrage coustoit quatrevingts cinq livres.

Iuillet. Le lundy vingt-uniéme Juillet, sainct Mesgrin jeune gentil-homme Bourdelois, beau, riche, & de bonne-part, l'un des mignons fraisez du Roy sortant à unze heures du soir du Louvre où le Roy estoit en la mesme ruë du Louvre, vers la ruë sainct Honoré fut chargé de coups de pistolets, d'espée & de coutelas par vingt ou trente hommes incogneus

gneus qui le laisserent sur le pavé pour mort, comme aussi mourutil le jour ensuivant, & fut merveilles comme il peut tant vivre estant attaint de trente quatre ou trente cinq coups mortels, le Roy fist porter son corps mort au logis de Boisy prés la Bastille où estoit mort Quelus son compagnon, & enterrer à sainct Pol avec semblable pompe & solemnité qu'avoient esté auparavant inhumez en la dicte Eglise, Quelus & Maugiron ses compagnons. De cet assassinat n'en fut faict aucune instance. Sa Majesté estant bien avertie, que le Duc de Guise l'avoit fait faire pour le bruit, qu'avoit ce mignon d'entretenir sa femme, & que celuy qui avoit faict ce coup portoit la barbe & la contenance du Duc du Mayne son frere. Les Nouvelles venues au Roy de Navarre dit, Je sçay bon-gré au Duc de Guise mon Cousin de n'avoir peu souffrir, qu'un mignon de couchette, comme sainct Maigrin le faict cocu, c'est ainsy qu'il faudroit accoustrer tous les autres petits galands de Cour qui se meslent d'approcher les Princesses pour leur faire l'amour.

Septemb Le mercredy troisiéme Septembre en la place Maubert à Paris, par arrest de la Cour de Parlement, un jeune enfant Laquais aagé de treize ans seulement fut pendu & estranglé pour avoir donné quelques coups de dague à un marchant de Paris son maistre, dormant la nuict en son lict au pont Antoni, & s'estre efforcé de le tuër, & fut ceste execu-

tion trouvée estrange, tant à cause du bas aage de l'enfant qu'a l'esgard à ce que le marchand estoit guary de ces coups.

Le jeudy quatriéme le Roy partit de Paris pour aller à Fontaine-bleau, en s'en allant laissa à sa Cour de Parlement vint-deux Edits nouveaux, & boursaus pour les voir & homologuer, laquelle le mardy neufiéme par un arrest notable declara qu'elle ne pouvoit proceder à la verification d'iceux pour estre la creation des offices & estats y mentionnez une taille & charge sur le peuple de ce Royaume qui ne se peut porter, & non necessaire, ny vallable, ains subtile, pernicieuse & dommageable au public, & qui pourroit engendrer une émotion & sedition qui seroit la ruine de Paris & de l'estat, & fut l'Advocat du Roy Buisson envoyé par la Cour à Fontaine-bleau porter au Roy ledit Arrest, lequel des vingt-deux Edits n'en verifioit que deux, & renvoyoit les vingts autres, dequoy le Roy mal content envoya le seigneur de Chavigny & le President de Bellievre, le mardy vingt-troisiéme en ladicte Cour pour les faire publier & verifier, ce que la Cour refusa fort vertueusement, respondant qu'elle ne pouvoit ny ne devoit: ce que le Roy ayant entendu, dit, Ie vois bien que madame ma Cour me veut donner la peine d'y aller; j'y iray, mais je leur diray ce que possible ne seront gueres contens d'entendre, dequoy la Cour advertie trouva bon pour appaiser le Roy d'en verifier encores quel-

quelques uns des moins fascheux & meschants. Le lundy vingtneufiéme du dit mois de Septembre jour de sainct Michel, Maistre François de Seignes, Sieur de la Garde, Conseiller en la grande Chambre, Benificier, natif de Tholouse au Languedoc, aagé de 55. ans, homme ignorant, mais violent, se leva du lict au matin devant jour, ou il estoit detenu & affligé d'une retention d'urine avec fievre, & se sentant agité de grandes douleurs, & pres de la fin de sa vie, monta sur son mulet, defendit à ses gens de le suivre, & approchant des bons hommes du costé du prés aux Clercs, ou estoit sa maison, apres estre descendu de dessus son mulet, se precipita en la riviere de Seine, & se noya. Et neantmoins fut solemnellement enterré au choeur des Cordeliers à Paris, avec l'assistance du premier President de Thou, & bon nombre de Presidens, Maistres des Requestes & Conseillers de la Cour de Parlement, sous couleur, qu'il estoit en fievre chaude & frenetique. Aussy qu'il avoit donné son estat, & benefices à Jaques de Thou, fils du dit premier President, lequel il avoit nommé & fait seul executeur de son testament.

1579. *Ianvier.* Le jeudy premier Janvier, le Roy establit & solemnisa son nouvel Ordre de Chevalliers du sainct Esprit en l'Eglise des Augustins de Paris, en grande pompe & magnificence & les deux jours ensuivans traicta à disner audit lieu ses nouveaux Chevalliers, & l'apresdinée tint conseil avec eux. Ils estoient

vestus d'une barette de velours noir, chaussés & pourpoint de toille d'argent, soulliers & fourreau d'espée de velours blanc, le grand manteau de velours noir bordé à l'entour de fleurs de Lys d'or & langues de feu, entremeslées de mesme broderie, & des chiffres du Roy de fil d'argent, tout doublé de satin orengé, & un mantelet de drap d'or en lieu de chapperon par dessus ledit grand manteau, lequel mantelet estoit pareillement enrichy de fleurs de Lys, langues de feu & chiffres comme le grand manteau, leur grand collier façoné d'un entrelas de chiffres du Roy, fleurs de Lys & langues de feu, auquel pendoit une grande Colombe denotant le sainct Esprit: ils s'appellent Chevalliers Commandeurs du sainct Esprit, & journellement sur leurs cappes & manteaux, ils portent une grande Croix de velours orengé, bordée d'un passement d'argent, ayant quatre fleurs de Lys d'argent aux quatre coins du croison, & le petit Ordre pendu à leur col avec un ruban bleu. On disoit que le Roy avoit de nouvel inventé cest Ordre, pour adjoindre à soy d'un nouvel & plus estroit lien ceux qu'il y vouloit nommer, à cause de l'effrené nombre des Chevalliers de l'Ordre sainct Michel, qui estoit tellement avili que l'on n'en faisoit non plus de conte, que de simples aubereaux ou gentilastres, & appelloit-on le grand collier de cest Ordre le collier à toutes bestes. Et pour se les rendre plus loyaux & affectionnez serviteurs, il les obli-

obligeoit à certains sermens contenus aux articles de l'institution de l'Ordre, & mesmes estoit son dessein de leur donner à chacun huict cens escus de pension en forme de Commanderie sur certains Benefices de ce Royaume, & pour ce les fit-il appeller Commandeurs: Et ce faisoit il (à ce qu'on disoit) pource que beaucoup de ses subjets agitez du vent de la Ligue, qui secrettement & par soubsmain ourdissoit tousiours son fuseau, tendoient comme à rebellion, s'y laissans transporter par les nouvelles charges qu'on leur mettoit à sus. A quoy sa Majesté desirant pourvoir, s'estoit advisée de se fortifier desdits nouveaux Chevalliers, qu'elle croyoit avec ses mignons & un Regiment des Gardes, qui journellement l'assistoient, luy estre prompts & fidelles deffenseurs, advenant quelque émotion. On disoit aussi que ceste erection de nouvel Ordre avoit esté confortée de ce que le Roy estoit né le jour de la Pentecoste, crée Roy de Pologne & faict Roy de France en semblable jour, lequel sembloit luy estre fatal, pour tout bon-heur & prosperité, comme avoit esté le jour sainct Mathias à l'Empereur Charles V.

Le vendredy vingt-troisiéme le Roy alla à Olinville se bagner & purger, le semblable fist la Royne sa femme qu'il laissa à Paris, puis alla faire sa feste de Chandeleur en l'Eglise de Chartres, & ses vœux & prieres à la belle Dame, & y prist deux chemises de Nostre

Dame de Chartres, l'une pour luy, l'autre pour la Royne sa femme : ce qu'ayant faict il revint à Paris coucher avec elle, en esperance de luy faire un enfant : Dont il estoit incapable pour la verole qui le mangeoit & les lascivitez qui l'avoient encrué.

Le vingt-neufiéme dudit mois, fut donné un Arrest notable en la grande Chambre du plaid, pour le faict des Notaires, par lequel il fut ordonné qu'à peine de nullité & de faux, suivant l'ordonnance de Moulins 1564. qui n'estoit observée par lesdits Notaires de Paris, les Notaires seroient tenus faire signer les parties contractantes, & ou elles ne pourroient signer, qu'il en seroit faict mention par les contracts. Lequel Arrest le mesme jour fut signifié au Scyndic des Notaires, & publié à son de trompe par la ville. En ce mois une bande d'Italiens, advertis par ceux de Paris, que le Roy avoit dressé au Louvre un deduict de jeu de Cartes & de dez, vindrent à la Cour, & gaignerent au Roy dans le Louvre trente mille escus, à la Prime & aux dé.

Auril. La nuict du mercredy premier du mois d'Auril, la riviere de sainct Marceau au moyen des pluyes des jours precedens, creut à la hauteur de quatorze à quinze pieds, abbatit plusieurs murailles, moulins & maison, noya plusieurs personnes de tous sexes & aages, surprinses dans leurs maisons & dans leurs licts, ravagea grande quantité de bestial, & fit du mal infiny, le peuple de Paris à milliers le lendemain

demain & jours ensuivans, courut veoir ce desastre avec grande frayeur, l'eau fust si haute qu'elle se respandit par l'Eglise, & jusques au grand Autel des Cordelieres S. Marceau, ravageant par forme de torrent en grande furie, laquelle neantmoins ne dura que trente heures ou un peu plus. La Cour de Parlement en corps le samedy suivant vint à la grande Eglise Nostre Dame, ou fut dicte une Messe solemnelle, avec prieres à Dieu qu'il luy pleust appaiser son ire, & à mesme fin fut le lundy ensuivant faicte procession generale à Paris.

May. En ce mois le Chapitre General des Cordeliers s'assembla aux Cordeliers de Paris, ou se trouverent environ douze cens freres de l'ordre sainct François, de toutes les nations du monde, & firent leur General messire Scipion de Gouzagues Cordelier de la case Mantuane: le Roy pour leurs alimens pendant leur sejour à Paris leur donna dix mil francs: Monsieur le Duc son frere quatre mil livres, & les Colleges, Chapitres, Communautez, Abbez, Prieurs, & Prelats de Paris, leur firent tous particulieres aumosnes, comme firent tous les habitans de Paris.

Iuin. Le Vendredy vingt-sixiéme Juin les Generaux de la justice des Aydes sont suspendus pour n'avoir voulu publier l'edit de la suppression de tous les privileges de tous les exempts du huict à vingt, & autres semblables daces, apres plusieurs expresses & comminatoires jussions du Roy, & pour ce au lieu de Generaux

sont

sont appellez genereux, lesquels en fin apres que le Roy eust declaré qu'il ne s'en vouloit plus aider, & que sa volonté estoit seulement qu'ils le fissent publier & homologuer pour estre restituez, le firent simplement registrer en leur greffe & non autre chose, dont sa Majesté indignée dit ces mots, qu'il n'avoit eu fascherie il y avoit long-temps qui luy eust plus touché au cœur que la bravade de ces petits gallans de Generaux, mais qu'il la leur feroit sentir. Cependant pource qu'il y agissoit en ce faict du public, ils en furent fort loüez, & ceux de la Cour de Parlement blasmez par les deux vers suivans.

Tu generosa Minor Generalis Curia, Major.
Tu Parlementi Curia degeneras?

Aoûst. Le mercredy dix-neufiéme Bussi d'Amboise premier Gentil-homme de Monsieur le Duc, gouverneur d'Anjou, Abbé de Bourgueil qui faisoit tant le grand & le hautain à cause de la faveur de son maistre, & qui tant avoit fait de maux, & pilleries és pays d'Anjou & du Maine, fut tué par le seigneur de Montsoreau, ensemble avec luy le Lieutenant criminel de Saumur, en une maison dudit seigneur de Montsoreau, où la nuict ledit Lieutenant qui estoit son messager d'amours, l'avoit conduit pour coucher ceste nuict là avec la femme dudit Montsoreau, à laquelle Bussi dés long-temps faisoit l'amour, & auquel ladicte dame avoit donné exprés ceste fauce assignation pour le faire surprendre par Montsoreau

reau son mary, à laquelle comparoissant sur la minuict fut aussi tost investy & assailly par dix ou douze qui accompagnoient le seigneur de Montsoreau, lesquels de furie se ruerent sur luy pour le massacrer : ce gentil-homme se voyant si pauvrement trahy, & qu'il estoit seul (comme on ne s'accõpaigne gueres pour telles executions) ne laissa pourtant de se defendre jusques au bout, monstrant que la peur comme il disoit souvent, jamais n'avoit trouvé place en son cœur : car tant qu'il luy demeura un morceau d'espée dans la main il combattit tousiours, & jusques à la poignée, & apres s'aida des tables, bancs, chaires & escabelles avec lesquels il en blessa trois ou quatre de ses ennemis, jusques à ce qu'estant vaincu par la multitude, & desnué de toutes armes & instrumens pour se deffendre, fut assommé pres une fenestre, par laquelle il se vouloit jetter pour se cuider sauver. Telle fut la fin du Capitaine Bussi qui estoit d'un courage invincible, haut à la main, fier & audacieux, aussi vaillant que son espée, & pour l'aage qu'il avoit qui n'estoit que de trenté ans, aussi digne de commander à une armée que Capitaine qui fust en France : mais vicieux & peu craignant Dieu : ce qui luy causa son mal'heur, n'estant parvenu à la moitié de ses jours, comme il advient ordinairement aux hommes de sang comme luy, il possedoit tellement Monsieur le Duc son maistre qu'il se vantoit tout haut d'en faire tout ce qu'il vouloit, voires, & avoir

avoir la clef de ses coffres & de son argent, & en prendre quand bon luy sembloit, de laquelle vanterie on disoit qu'il se fust aisément passé, il aimoit les lettres combien qu'il les pratiquast assez mal, se plaisoit à lire des Histoires, & entre autres les vies de Plutarque : Et quand il y lisoit quelque acte signalé & genereux fait par un de ses vieux Capitaines Romains, il n'y a rien en tout cela, disoit-il, que je n'executasse aussi bravement qu'eux à la necessité, ayant accoustumé de dire qu'il n'estoit né que Gentilhomme, mais qu'il portoit dans l'estomac un cœur d'Empereur : si bien qu'en fin pour sa gloire Monsieur le prist à desdain, & de tant plus qu'il l'avoit aimé du commencement, sur la fin il le hayt : ayant consenty (suivant le bruit commun) à la partie qu'on luy dressa pour s'en deffaire : En quoy se verifie un meschant proverbe ancien, parlant des Princes, qui dit, Tres-heureux est qui ne les cognoist, mal-heureux qui les sert, & pire qui les offense.

1580. *Fevrier.* Le mardy vingt-deuxiéme Fevrier, en la grande sale de l'Eveschè de Paris, richement tapissée & accommodée pour cest effect, Messire Christofle de Thou premier President, assisté de Monsieur Violle, Amorant, Longuevil & Chartier, Conseillers en la Cour de Parlement à ce Deputez, commencerent à proceder à la reformation & redaction de la Coustume de Paris.

Mars. La nuict du jeudy 10. de ce mois, de

de l'ordonnance de l'Eveſque de Paris, aſſiſté d'un ſecret conſentement de la Cour de Parlement, fut oſté & enlevé du lieu ou il eſtoit, le crucifix, ſurnommé Macquereau, & par les gens du guet porté à l'Eveſché, & ce à cauſe du tres ſcandaleux ſurnom, que le commun peuple luy avoit donné. A raiſon que c'eſtoit un crucifix de bois plein de la grandeur de ceux que l'on voit ordinairement aux paroiſſes, lequel eſtoit plaſqué & attaché contre la muraille d'une maiſon, ſcize au bout de la vielle ruë du temple, vers & proche les eſgouts, en la quelle maiſon aux environs ſe tenoit un bordeau, ce qui donna occaſion de donner à ce crucifix le ſurnom de Macquereau, pour ce qu'il ſervoit de marque & enſeigne à ceux, qui alloient chercher les bordeliers repairés.

Aouſt. En ce mois d'Aouſt M. Barnabé Briſſon fut faict Preſident en la grand Chambre du Parlement de Paris, par la ceſſion de Meſſire Pomponne de Bellievre, & Maiſtre Jacques Faye Advocat du Roy audit Parlement par la ceſſion dudit Briſſon, & Maiſtre Pierre du Rancher fut faict Maiſtre des Requeſtes ordinaires du Roy par la ceſſion dudit Faye. On diſoit que Briſſon avoit payé à Bellievre pour l'eſtat de Preſident ſoixante mil livres, Faye à Briſſon pour l'eſtat d'Advocat du Roy quarante mil livres; Et du Ranches à Faye pour l'eſtat de Maiſtre des Requeſtes vingt-cinq mil livres. Je laiſſe à penſer comme le peuple de France pouvoit attendre bonne

ne Justice d'Officiers pourveuz d'estats si cherement acheptez.

Decemb. Au commencement de ce mois, d'Elfe Alemand Chevalier de l'Ordre, qui avoit en secondes nopces espousé la Thresoriere Allegre, fut pendu & estranglé à Blois, par jugement des Chevliers de l'Ordre qui luy firent son procez, par lequel il fut convaincu & atteint d'avoir l'Esté precedent pris argent du Roy pour aller en Allemagne lever quelques cornettes deReistres pour le service de sa Majesté : neantmoins estant allé à cest effect fut trouvé qu'il les avoit levées & arrestées des deniers du Roy pour venir au service de Prince de Condé & de ses partisans, tenans la Fere & autres places contre le Roy.

1581. *May.* En ce mois un Conseiller, nommé Jehan la Voix en la Cour de Parlement à Paris comme il entretenoit publiquement la femme d'un Procureur en Chastellet, nommé Boulanger aduint que ceste femme touchée d'un remors de conscience, declara audit Conseiller l'envie qu'elle avoit de se retiret de son peché : lequel entendant ces propos se mocqua, & voulant faire d'elle comme au paravant, elle luy resista vertueusement, le Conseiller entrant en colere luy dit milles injures, l'appella putain & rusée, la menaça de l'accoustrer en femme de son mestier. De fait quelque temps apres estant adverty que son mary la menoit jouër aux champs la veille de Pentecoste, monte à cheval

val & prend avec luy quelques ruffiſques de Tanchou; qui l'attraperent en un chemin eſtroit, ou en preſence de ſon mary la firent deſcendre de cheval, & luy demandans le nez pour luy coupper, n'en pouvans venir à bout, luy deſchiqueterent & tailladerent toutes les joues avec un getton qui coupoit comme un raſoir (inſtrument dont on dit que les ruffiens de Paris ſe ſervent ordinairement pour telles executions) ayans faict ce coup s'en reviennent à Paris avec ledit Conſeiller, contre lequel la Cour ayant veu & receu les informations decerna priſe de corps, au moyen de laquelle ledict Conſeiller fut contraint de s'abſenter, & par amis & par argent fiſt évoquer la cauſe au Parlement de Roüen, où il fut plainement abſous, & en ſortit par la porte dorée, ayant compoſé avec ſa partie à deux mil eſcus, luy en ayant couſté deux mil autres à corrompre la Juſtice: & encores qu'un tel acte meritaſt punition, toutesfois s'il euſt confeſſé le faict à monſieur Auguſtin de Thou Advocat du Roy, qui le fut trouver juſques en ſa maiſon pour luy en parler, ou l'euſt faict ſortir pour moins de deux mil eſcus. La mere dudit Conſeiller apres ſon Arreſt juſtificatif obtenu au Parlement de Rouën, & ſon reſtabliſſement à la Cour, fut trouver le Roy & la Royne pour les remercier, à laquelle le Roy fiſt reſponſe qu'elle ne le remerciaſt point, mais la mauvaiſe Juſtice qui eſtoit en ſon Royaume: car ſi elle euſt eſté bonne ſon fils ne luy euſt jamais faict de peine. *Iuſ-*

Iuillet. Le mardy quatrieme Iuillet le Roy estant venu à Paris exprés alla au Palais tenir son lict de justice, & en sa presence fist publier neuf Edicts boursaux de la creation de nouveaux officiers & de nouvelles charges & impositions sur le peuple, dont l'Advocat du Roy de Thou consentit la registration & publication, & le Chancellier de Birague en prononça l'arrest. A ladite publication, assisterent le Cardinal de Bourbon, le Marquis de Conty son nepveu, le Prince Dauphin, le Duc de Guyse, le seigneur de Villeguier comme gouverneur de Paris & Isle de France, & le Cardinal de Guyse assis en haut, & les mignons Do, d'Arques, la Valette & la Guiche assis en bas : la plus-part des Presidens & Conseillers assistans à ladicte publication, dirent au Chancellier de Birague qui recueilloit les opinions, qu'ils n'avoient autre opinion à dire que celle qu'ils avoient dicte le jour precedent en l'assemblée de toutes les chambres où il avoit esté resolu d'une commune voix que les edicts ne pouvoient ny ne devoient passer, duquel le Roy adverty sur l'heure par le Chancellier, luy commanda que non-obstant tout cela il passast outre à la publication. Lors le premier President dit tout haut que selon la loy du Roy qui est son absolue puissance, les Edicts pouvoient passer, mais que selon la loy du Royaume qui estoit la raison & l'equité, ils ne pouvoient ny ne devoient estre publiez : non-obstant lesquelles remonstrances le Chancel-

lier

lier Biragues qui n'estoit pas Chancellier de France, mais Chancellier du Roy de France par le commandement de sa Majesté les fist publier incontinent.

Aoust. Le mardy premier Aoust fut plaidée au privé Conseil à sainct Maur, le Roy present, la cause d'entre le Duc de Nivernois & les habitans dudit pays, contre Ruscellai Romain fermier des impostz du sel, sur l'execution de l'Edit nagueres par luy obtenu du Roy, par lequel chaque habitant des villes & villages de France, devoit estre contraint de prendre par chacun an aux magazins par le Roy establis, telle quantité de sel qu'il seroit par les Commissaires à ce deputez advisé luy estre necessaire, fut Marion Advocat au Parlement de Paris plaidant pour ledit Duc & pays de Nivernois blasmé d'avoir trop hautement & librement parlé contre les nouvelles daces & impostz en presence du Roy & au Roy mesmes, de façon que sa Majesté trouvant ces propos fort mauvais & picquans, le chassa en chollere de devant luy, & mesmes le vouloit envoyer à la Bastille sans quelques seigneurs du Conseil qui luy remonstrerent qu'elle estoit la liberté des Advocats plaidans au Bareau du Parlement de Paris, ausquels on permettoit de dire souvent des propos qui hors de là eussent semblé trop hardis, voire punissables : mais qu'on avoit accoustumé de le tollerer pour ce qu'ils servoient à soustenir & à esclaircir le droit de la cause qu'ils plaidoient, dont toutesfois

tesfois le Roy ne se pouvoit contenter, disant que le lieu de son Conseil où il estoit assis n'estoit le Bareau des Advocats du Palais, & qu'on le devoit autrement respecter : & ne le peut-on jamais tant adoucir qu'il ne suspendit ledit Marion de toute postulation pour un an : mais ceste suspension animeuse par le moyen du Duc de Nevers & de la Royne mere qui en prierent le Roy, fut le lendemain levée, demeurant Ruscelay rudement baffoüé & iniurié par ledit Marion, qui en presence de son Conseil l'avoit fort mal mené.

Septemb. Le jeudy septiéme Septembre jour des arrests en robbes rouges, le seigneur d'Argues premier mignon du Roy vint en Parlement en personne, & assisté des Ducs de Guise, d'Aumale, Villequier & autres seigneurs, fist en sa presence publier les lettres de l'erection du Vicomté de Joyeuse en Duché & Pairrie, & icelles enteriner & registrer, ouy & ce consentant le Procureur General du Roy par l'organe de monsieur Augustin de Thou son Advocat, avec la clause qu'il precederoit tous autres Pairs (fors les Princes yssus du sang Royal, ou de maisons souveraines, comme Savoye, Lorraine, Cleves & autres semblables,) & tout ce ne faveur du mariage d'entre luy & Damoiselle Marguerite de Lorraine fille de Vaudemont, sœur de la Royne. Ils furent fiancez au Louvre le lundy dix-huictiéme Septembre en la Chambre de la Royne, & le Dimanche suivant vingt qua-

quatriéme dudit mois furent mariez à sainct Germain de Lauxerrois à trois heures apres midy. Le Roy mena la mariée au monstier, suive de la Royne, Princesses & Dames de la Cour, tant richement & pompeusement vestuës, qu'il n'est memoire d'avoir veu en France chose si somptueuse: les habillemens du Roy & de marié estoient semblables, tant couverts de broderie, perles, & pierreries, qu'il estoit impossibile de les estimer: car tel accoustrement y avoit qui coustoit dix-mil escus de façon, & toutesfois aux dix-sept festins qui de rang de jour à autre par l'ordonnance du Roy; depuis les nopces, furent faicts par les Princes & seigneurs parens de la mariée, tous les Seigneurs & les Dames changerent d'accoustremens, dont la pluspart estoit de toille & drap d'or & d'argent enrichis de passemens, grimpeures, recameures, & brodures d'or & d'argent & pierreries, & perles en grand nombre & de grand prix, la despense y fut faicte si grande, y compris les mascarades, combars à pied & à cheval, jouxtes, tournois, musiques, danses d'hommes & femmes, & chevaux, presens & livrées, que le bruit estoit que le Roy n'en seroit point quitte pour douze cens mil escus.

Le Roy donna à Ronsard & Bayf Poëtes, pour les vers qu'ils firent pour les mascarades, cobats, tournois & autres magnificences des nopces, & pour la belle musique par eux ordonnée à chanter, avec les instrumens à chacun deux

deux mil escus, & donna en son nom & de sa bouche les livrées de draps de soye à chacun : mesmes donna & promit payer au marié dans deux ans prochains, la somme de quatre cens mil escus, pour le dot de la mariee. Et pour ce que tout le bien d'elle qui luy pouvoit estre écheu des successions de ses deffuncts pere & mere, ne pouvoit valoir plus de vingt mil escue au plus, le Roy fist au contract de mariage intervenir le Duc de Mercœur, aisné de la maison de Vaudemont, & faire valoir le bien de la mariée sa sœur cent mil escus, qu'il en promist payer au Duc de Joyeuse, en luy quittant ses droicts successifs, dont le Roy s'obligea envers le Duc de Mercœur pour sa décharge & pour l'en acquitter, & disoit-on que quand on remonstroit au Roy la grande despense qu'il faisoit, il respondit qu'il seroit sage & bon mesnager apres qu'il auroit marié ses trois enfans, par lesquels il entendoit d'Arques, la Valette & Do, ses trois mignons.

Octob. Le mardy dixiéme Octobre le Cardinal de Bourbon fist son festin des nopces du Duc de Joyeuse en son Abbaye de sainct Germain des Prez, & fist faire à grands frais sur la riviere de Seine un grand & superbe appareil d'un grand bac accommodé en ferme de char triomphant, auquel le Roy, Princes & Princesses, & les Mariez devoient passer du Louvre au pré aux clercs en pompe fort solemnelles : car ce bac ou char triomphant devoit estre tiré par dessus l'eau par autres batteaux deguisez en che-

chevaux marins, tritons, balleines, sereines, saulmons, dauphins, tortues, & autres monstres marins jusques au nombre de vingtquatre, en aucuns desquels estoient portez à couvert au ventre desdits monstres, les trompettes, clairons, hault-bois, cornets, violons & autres musiciens d'excelence, mesmes quelques tireurs de feus artificiels, qui pendant le traject devoient donner maints passetemps tant au Roy qu'à cinquante mil personnes du peuple de Paris qui estoit sur les deux rivages: mais le mistere ne fut pas bien joüé, & ne peut-on faire marcher les animaux ainsi qu'on avoit projecté, de façon que le Roy ayant aux Tuilleries depuis quatre jusques à sept heures du soir, attendu le mouvement & acheminement de ces animaux aquatiques sans en voir aucun effect, depité & mary, dit qu'il voyoit bien que c'estoient des bestes qui commandoient à d'autres bestes, & estant monté en coche avec les Roynes & tout le train alla au festin qui fut jugé le plus magnifique de tous, nommément en ce que ledit Cardinal fist representer un jardin artificiel garny de fleurs & de fruits, comme si l'on eust esté en May ou en Aoust.

Le Dimãche quinsiéme la Royne fist son festin au Louvre, lequel elle finit par un ballet de Cerés & de ses nimphes le plus beau, le mieux ordonné & executé qu'aucun d'auparavant.

Le lundy seiziéme en la belle & grande lisse à grands frais & peines, & en pompeuse ma-

gnificence dreſſee & baſtie au jardin du Louvre, executa le Roy un combat de quatorze blancs contre quatorze jaulnes à huict heures au ſoir aux flambeaux, & le mardy dix-ſeptiéme un combat à la picque, à l'eſtoc, au tronçon de la lance à pied & à cheval: & le jeudy dix-neufiéme pour fin des carrouſels & ballets fut fait le ballet des chevaux, auquel les chevaux d'Eſpagne courſiers & autres du cõbat en combattant s'avançoient & reculoiẽt & ſe tournoient au ſon & à la cadance des trompettes & clairons ſonnans, y ayants eſté dreſſez cinq ou ſix mois auparavant. Tout cela fut beau & plaiſant, mais la plus grande excellence qui ſe veit, leſdits jours de mardy & jeudy, fut la muſique de voix & d'inſtrumens, la plus harmonieuſe & deſliée qu'on aye jamais ouy, furent auſſi les feus artificiels qui brillerent avec incroyable eſpouvantement & contentemẽt de toutes perſonnes ſans qu'aucun fuſt offencé, vray eſt que le feu print en une grange où l'on reſerroit ces chariots & autres harnois de galeres, & animaux accommodez auſdits combats: mais n'en advint autre dommage que de ladicte grange, & de tout ce qui eſtoit dedans qui fut tout bruſlé.

Le mercredy huictieme deux Ambaſſadeurs du grand Turc arriverent à Paris où ils furent magnifiquement receus & bien traictez, l'vn deux par commiſſion particuliere vint prier le Roy d'aſſiſter à la circoncision du fils aiſné du grand Seigneur qui ſe devoit ſolemnellement cele-

celebrer à Constantinople au mois de May ensuivant, & l'autre venoit pour la confirmation des anciennes confederations entre les Othomans Empereurs des Turcs, & les Roys de France, ils furent logez en la ruë de Seine aux fauxbourg sainct Germain, & partirent de Paris pour s'en retourner le dixieme Decembre chargez de beaux presens.

1582. *Fevrier.* Le lundy huictiéme Fevrier Monsieur frere du Roy apres avoir demeuré à Londres trois mois prez la Royne d'Angleterre, de laquelle il avoit receu toutes les courtoisies & honneurs qu'il eust peu desirer, s'embarqua pour aller à Anvers où le Prince d'Orenges & les deputez des Estats de Flandres l'attendoient pour faire un voyage: la Royne luy continuant ses faveurs & courtoisies, luy prestat trois Navires de guerres equipez à l'advantage, & le fist accompaigner par les Milords Comte de Leceſter, de Havard & de Housedon, & de plusieurs autres seigneurs & gentils-hommes Anglois: il arriva à Anvers le dixseptiéme Fevrier, & le dixneufiéme luy fut faicte une reception & entrée autant somptueuse magnifique, qu'onques y avoit esté faicte à l'Empereur Charles cinquiéme, & Philippes Roy d'Espaigne son fils, grands festins luy furent faicts, feus de joye, quatre jours continuels monnoye forgée à ses armes & à son nom, d'or & d'argent jettée & esparse au peuple par forme de largesse, & luy fut donné tiltre & habit de Duc de Brabant & Marquis du sainct Empire.

Le mardy treiziéme Fevrier l'aisné la Valette frere du Duc d'Espernon fut marié au Louvre à Paris avec la Damoiselle du Bouchage tout simplement sans sumptuosité, & ce du commandement du Roy qui vouloit qu'on se restraignit en publiques parades, pour ce qu'il luy avoit esté rapporté que les Ambassadeurs Suisses venus à Paris demander de l'argent qu'on leur devoit : quand l'on leur respondit que le Roy n'avoit d'argent, & qu'il falloit avoir patience, dirent tout haut qu'il n'estoit pas croyable que le Roy n'eust ses coffres pleins d'escus, puis que depuis quatre ou cinq mois aux nopces du Duc de Joyeuse simple gentil-homme (avant qu'il l'eust honoré du tiltre de mignon de sa Majesté,) il avoit despendu en masquarades, habillemens, danses & autres follies la somme de douze cens mil escus, & que s'il n'avoit craint de despendre une si notable & grosse somme en chose de neant, qu'il estoit bien croyable que pour subvenir aux affaires d'importance de son Royaume, il en avoit encores bien d'autres qu'il n'y plaindroit pas, ou autrement, qu'il seroit Prince mal advisé, & mal conseillé, ce qui n'estoit pas.

Mars. Le mardy vingtiéme Mars le Nunce du Pape disciplina à sainct Germain des Prez quelques Cordeliers du Convent de Paris, parce qu'ils avoient esleu un Pere gardien de leur Convent contre la volonté du Pape & du General de l'ordre qui estoit Mantuan de la

maison

maiſon de Gonzagues qui en vouloit mettre un à ſa poſte, & de ſa prive auctorité contre les ordonnances & ſtatuts dudit ordre : Le Procureur general du Roy s'eſtant porté pour appellant de l'execution de la Bulle du Pape en vertu de laquelle ledit Nunce s'eſtoit ingeré de faire ladite diſcipline, par Arreſt de la Cour prononcé en publique audience, le jeudy vingt-neufiéme fut declaré bien recevable appellant, & ordonné que ledit Nunce ſeroit appellé en ladicte Cour pour venir deffendre audit appel comme d'abus, & cependant deffences à luy faictes d'aucune choſe attenter ou innoüer contre les ſaincts Decrets, auctorité du Roy, & privilege de l'Egliſe Gallicane : Sur ce ſourdit une grande contention au Convent des Cordelliers, qui diviſa en factions, vindrent aux mains pluſieurs fois : mais en fin par les menées de Monſieur de Nevers couſin du general, & auctorité de la Royne mere, ceſte contention fut appaiſée au deſir deſdits Nunces & General, admoneſtez toutesfois de ne plus faire telles entrepriſes.

Le Dimanche vingt-cinquiéme viurent à Paris, nouvelles que le Dimanche precedent le Prince d'Orange à l'iſſuë de ſon diſner en logis à Anvers, comme il entroit de ſa ſalle en la chambre avoit eſté d'un coup de piſtolet atteint à la joüe au deſſous de l'oreille par un Biſcain ſerviteur d'un Eſpagnol banquier d'Anvers, party quelques jours auparavant de la

dicte ville, & retiré à Tournay vers le Duc de Parme : celuy qui fist le coup avoit nom Jaurigny âgé de vingt-cinq ans, lequel pour ce que le coup fut grand traversant les deux joües de part en part sãs avoir offencé toutesfois ne les dens ne la langue, ny le palais) fut sur le champ dagué & tué per le bastard dudict Prince & autres gentils-hommes & archers de ses gardes, grand tumulte s'esmeut incontinent par la ville, & prirent les bourgeois tout aussi tost les armes par tous les quartiers & dixaines, ignorans le fonds de ceste entreprinse ; mais Jaurigny mort fut trouvé chargé de papiers & memoriaux par lesquels fut descouvert le dessein de leur entreprinse, mesmes ayant esté le corps mort dudit Jaurigny exposé en lieu public sur un eschassaut, fut recogneu pour domestique dudit marchant Espagnol banquier fugitif d'Anvers cinq ou six jours avant le coup, qui fut cause de faire prendre au corps un serviteur dudit marchand nõmé Anthonio Venere, & un Jacobin desguisé, lesquels interrogez furent trouvez complices de la conjuratio par ledit banquier nõmé Amiastro, faicte de la mort dudit Prince d'Orange à la susciration de Philippes Roy d'Espagne qui avoit promis audict Amiastro quatre-vingts ou cent mil escus incontinent apres l'execution d'icelle, & estoit en propos ledict Amiastro de faire de sa main ledit coup sans Jaurigny, qui de franche volonté se chargea dudict meurtre, persuadé par un

Jesuite

Iesuite que si tost qu'il auroit faict le coup, soudain seroit porté en Paradis par les Anges qui luy avoient ja retenu sa place prés Iesus-Christ au dessus de la Vierge Marie : Lesdits Jaurigny tout mort, & Venero & Tunermain Jocobin tous vifs (apres que leur procez leur eust esté faict) furent publiquement executez, & le Prince d'Orange si bien pensé qu'au bout de trois mois il fut guery de toutes ses playes.

Iullet. Au commencement de ce mois, Monsieur frere du Roy assembla ses forces en Flandres, entre autres quinze cens Reistres qui passerent au long de la ville de Rheims par le Rhetelois, où ils firent mille maux : arrivez au Pays-bas, coururent, saccagerent & brulerent l'Artois, le Hesdinois, & pays voisins. Les tiltres que ledit seigneur Duc frere du Roy prenoit lors estoient tels ; *François fils de France, frere unique du Roy, par la grace de Dieu Duc de Lauthier, de Brabant, de Luxembourg, de Gueldres, d'Alençon, d'Anjou, de Touraine, de Berry, d'Eureux, & de Chasteau-Thierry, Comte de Flandres, de Holande, de Zelande, de Zutphen, du Maine, du Perche, de Mante, Meulans & Beaufort, Marquis du sainct Empire, seigneur de Frizes & de Malines, Deffenseur de la liberté Belgique.*

Aoust. Au commencement du mois d'Aoust, à Bruges en Flandres (ou lors Monsieur d'Alençon estoit) furent descouverts environ trente Espagnols, qui soubs la conduite d'un Balduin Flamant Italianisé, ayant char-

ge du Prince de Parme, avoit conspiré de faire mourir ledit Duc d'Alençon, dont les uns furent tuez, les autres pendus & bruslez & exemplairement par forme de Justice punis. Balduin se voyant descouvert, & mesme saisi au corps & arresté prisonnier, craignant plus cruel supplice, s'il attendoit l'issue du procez criminel qu'on luy vouloit faire, de sa dague se donna quelques coups en l'estomach, dont il mourut tost apres : neantmoins fut son corps mort exemplairement & publiquement roüe. Salsede le jeune né en France, fils de ce vieil Espagnol Salsede, qui tant avoit faict la guerre au Cardinal de Lorraine, & qui fut tué à Paris 1572. le jour sainct Barthelemy par ceux de Guise, estant trouvé complice de ceste entreprise, fut arresté prisonnier, & luy fut commencé à faire son procez criminel en Flandres : par lequel se sentant perdu, on dit qu'il s'advisa de charger de ceste conjuration ceux de Lorraine & de Guise & quelques autres grands Seigneurs estans à la Cour auprez du Roy, affin d'estre mené en France pour leur estre confronté, esperant par les chemins estre recoux par le moyen du Duc de Parme. De faict il fut envoyé en France : mais le seigneur de Belliéure à ceste effect exprez envoyé en Flandres, le fit si dextrement & seurement conduire jusques à Paris, qu'il ne peut estre recoux, & luy fut faict & parfaict son procez par la Cour de Parlement : par lequel atteint & convaincu de la conspiration de mort contre ledit seigneur

Duc,

Duc, & mesmes contre le Roy, & de plusieurs autres enormes crimes & capitaux ja auparavant dés pieça par luy commis, fut condamné par Arrest de ladicte Cour d'estre tiré à quatre chevaux. Ce qui fut executé en la place de Gréve à Paris le vingt-sixiéme d'Octobre prochainement suivant, ou par l'interceſſion de la Dame de Martigues Ducheſſe de Mercœur, qui luy estoit parente ou alliée, il ne souffrit qu'une ou deux tirades, puis fut estranglé, sa teste coupée fut envoyée à Anvers, & les quatre quartiers de son corps pendus prés les quatre principales portes de la ville de Paris, le Roy & les Roynes assisterent à l'execution en une chambre de l'hostel de Ville, exprez accoustrée & parée pour eux, & y firent venir le President Briſſon & les Conseillers Chartier, Perrot, Michon, & Angenouſt Rapporteur du procez, pour en conferer avec eux. Et quand Tanchou Lieutenant de robbe courte present à l'execution avec ses Archers, vint dire au Roy que sur le bas eschaffaut sur lequel estoit son corps quand il fut tiré, il s'estoit faict deslier les deux mains pour signer sa derniere confeſſion, qui estoit qu'il n'estoit rien de toutes les charges qu'il avoit mis sus aux plus grands de ce Royaume: Le Roy s'escria, ô le meschant homme, voire le plus meschant dont j'aye jamais ouy parler, ce disoit le Roy; Pource qu'à laderniere queſtion qu'on luy avoit baillée, où le Roy avoit assisté caché derriere une tapisserie, il luy avoit ouy jurer

& affermer au milieu des tortures, que tout ce qu'il avoit dit contre eux estoit vray, comme beaucoup aussi l'ont creu & le croyent encores adjourd'huy, veu les tragedies qui se sont joüées en France par les accusez. Bruit fut qu'il estoit atteint & convaincu d'entreprise de faire rendre Calais & Dunquerque entre les mains du Duc de Parme, & per mesme moyen à l'Espagnol, soubs les bonnes intelligences qu'il y avoit.

On compte ceste mine pour la premiere de la Ligue, qui ne peut jouër.

En ce mois d'Aoust vint à Paris un Italien de Boulogne, qui se disoit avoir esté esclave des Turcs par l'espace de huict ans, & y avoit appris plusieurs gentillesses & dexteritez rares & remarquables. Il se fist voir premierement au Roy, apres à la Cour estant à Fontainebleau; puis vint à Paris, où s'estant faict voir en quelques endroits particuliers, & sentant qu'on prenoit goust à son bastelage, il ouvrit boutique en une carriere aux longs des murs de la ville, tirant de la porte de Bussi à la porte de Nesle, & y ayant fait dresser une forme de lice avec des paux & des cordes, y receut tous venans à cinq sols pour teste. Ce qu'il sçavoit faire estoit que sur son cheval courant à toute carriere, il demeuroit debout sur les deux pieds tenans une zagaye en la main qu'il dardoit assez dextrement au bout de la carriere, & se renfourchoit en selle, en mesme estat & forme il tenoit une masse d'armes

mes en main qu'il gettoit en l'air & reprenoit en main par plusieurs fois durant la carriere, en une autre carriere ainsi debout sur la selle le cheval courant, il contournoit ladicte zagaye qu'il tenoit en main autour de sa teste & de ses espaules, fort agilement & subtilement: en une autre carriere assis en selle le cheval tousiours courant sans arrest, mettoit un de ses pieds à terre & resautoit en selle, cinq ou six fois durant la carriere: en une autre carriere debout sur la selle, d'une lance qu'il tenoit soubs le bras comme en arrest, il emportoit un grand pendu au milieu de la carriere, & tiroit un cimeterre pendu à son costé hors eu fourreau, & l'y remettoit cinq ou six fois durant ladicte carriere: assis en selle durant une autre carriere d'un arc Turc qu'il tenoit en main, le cheval tousiours courant à toutes brides, il tiroit fléches en avant & en arriere, à la mode des Tartares: & pour dernier mets de son service, le cheval ainsi courant à toute carriere, il se tenoit des mains à l'arçon de devant, & ayant la teste bas & les pieds en haut, fournissoit en ce point la carriere, au bout de laquelle il se renfourchoit en la selle fort dextrement. La dexterité & soupleſſe du compagnon qui autrement estoit petit, rare & maigre, & mieux semblant à un vray Turc qu'à un Italien Turquisé, à la verité estoit rare & grande: car encores voltigeoit-il sur son cheval fort dextrement & agilement, de toutes sortes, & en toutes façons:

mais l'homme & le cheval se cognoissans de longue main & rompus à telles souppleſſes, faisoient paroistre les merveilles plus grandes qu'elles n'estoient. Il gaigna pour quelques mois beaucoup d'argent, puis se retira quand il sentit qu'on commençoit à se lasser de luy.

Septemb. Le mercredy vingt-huictiéme Septembre, un jeune homme nommé Claude Tonart, enfant de l'hostellerie de l'escu de France d'Estampes, ayant esté condamné per sentence du Prevost de Paris ou son Lieutenant Criminel, confirmée par Arrest de la Cour de Parlement, à estre pendu & estranglé en la place de Gréve à Paris, fut mené au lieu du supplice où il fut recoux par publique force, des mains des Ministres de la Justice, au moyen de quelques jeunes gens de sa cognoissance & amitié, qui de propos deliberé se trouverent là garnis d'espées, dagues & pistolets, & commencerent la noise; puis se mit la pluspart du peuple avec eux & en grand tumulte chargerent sur les Sergens du Chastelet, Archers de Tanchou, & autres gens du Guet illec assistans, pour tenir main-forte à la Justice; dont y eut deux Sergens tuez & plusieurs autres blessez: & fut en fin Tonart sauvé. Le peuple pendant sa cause d'appel tumultuoit par toute la ville, de ce que pour avoir faict un enfant à la fille d'un President des comptes nommé Baillif, homme de mauvais nom & reputation (soubs couleur de mariage) on l'avoit condamné à mourir, & que un Conseiller de la Cour, nommé

mé Poisle, chargé & convaincu de plusieurs crimes, sans comparaison plus enormes & plus punissables, avoit esté seulement condamné à une petite amende ; & ores que ledict Tonart lors du delict par luy commis fust Clerc, & consequemment serviteur domestique dudit President, toutesfois la fille par luy engrossie avoit tousiours maintenu qu'elle l'avoit solicité à ce faire, & non luy elle : que c'estoit un vray & legitime mariage contracté entre eux mesmes avant la copulation charnelle ; aussi avoit la Cour condamné à mort ledit Tonart à la poursuite des parens & alliez de la fille, pour expier la honte faicte à leur famille, & aussi pour l'exemple & la consequence : Et telle estoit la voix de tout le peuple, ce qui le pousa à la sedition & à la recousse du criminel : laquelle encor qu'elle ne valust rien, & qu'il ne faille s'arrester au dire d'une populace ignorante & legere, la verité est toutesfois que ce jugement estoit inique, & trouvé tel de tous hommes d'esprit : car l'un & l'autre maintenoit qu'ils estoient mariez ensemble par mutuel consentement. Apres le garçon estoit beau & capable de faire quelque chose de bon, pour à quoy s'acheminer ses parens offroient luy fournir jusques à dix ou douze mil livres pour luy achepter un Estat. Quant à la pretenduë inegalité, on ne pouvoit ny ne devoit avoir esgard : car outre ce que l'offre que faisoient ses parens, la couvroit (si aucune y en avoit) on sçait que la mere de la fille estoit fille d'un bien

me

mediocre marchant, & son pere fils d'un petit Commissaire du Chastelet, & que la fille n'avoit pas plus de bien que le jeune homme offroit employer en un Estat, joint la bonne affection qu'il s'estoient tousiours portez, & la grosseſſe & enfantement advenus du vivant du pere, qui l'avoit bien sçeu, & n'en avoit jamais faict plainte, ains leur avoit pardonné la faute comme ils disoient: tellement qu'en consommant ce mariage en face d'Eglise & en publique assemblée (comme il devoit) le jeune homme en demeuroit beaucuop plus interessé que la fille: vray est que la forme de la recousse estoit pernicieuse a cause de la publique desobeyssance, aussi le Roy la trouva fort mauvaise, & la Cour de Parlement aussi, voyant ses jugemens rendus vains & illusoires; de faict elle fit tout ce qu'elle peut pour descouvrir les autheurs de la sedition, & en fin en fit attraper un qu'on disoit n'en pouvoir mais: mais toutesfois avoit bien merité la mort d'ailleurs; estant un matois diffamé par tout, & Archer de Tanchou, lequel fut executé à mort au lieu mesme, la seiziéme Octobre ensuivant. Et ainsi fut verifié en luy ce qui est dit par le Poëte,

unum pro multis dabitur caput.

Novemb. A la sainct Martin à l'ouverture du Parlement furent faictes deffences aux Procureurs de passer aucuns appointemens en droit, de ne plaider ou faire poursuitte d'aucune cause sur peine de cens livres parisis, &

de

de prison avant qu'ils eussent payé la dace des procés, remise sus par Edict du Roy, publié en ladicte Cour en sa presence par le Chancellier de Birague le vingtsixiéme jour de Juillet mil cinq cens quatre-vingts, l'exemption duquel Edit avoit tousiours esté surcize par monsieur le premier President de Thou: mais sa mort advenuë il fut executé.

Le lundy vingt-huictiéme arriverent à Paris les duputez des Cantons des Suisses venans jurer la Ligue par eux accordée avec le Roy, nonobstant les brigues & menées du Roy d'Espagne, lequel depuis quatre ou cinq ans estoit à les gaigner jusques à offrir de leur payer content les huict cens mille livres que le Roy leur devoit des arrerages de leurs pensions, & leur doubler à l'advenir, & charge encores de se departir par eux de son aliance si bon leur sembloit, dés le premier terme qu'il faudroit à les payer. Le Roy contre la coustume fist aller les Prevost des Marchans & Eschevins de Paris avec leurs robbes my-parties de rouge & tanné, & leurs Archers & officiers au devant d'eux hors la porte sainct Anthoine, & accompagner jusques à l'hostel de ville, d'où leurs furent tous les jours qu'ils demeurerent à Paris envoyez pas lesdits Prevost des Marchans & Eschevins treize pastez de jambons de Majence, trente quartes d'hippocras blanc & clairet, & quarante flambeaux de cire, & ce par commandement du Roy, qui pour soulager d'autant la ville de ceste despence & du

festin

festin qu'elle leur fist, donna quatre mil escus. Le Dimanche quatriéme Decembre vindrent tous & le Roy aussi ouyr la Messe en la grande Eglise de Paris, pares laquelle les articles de la conference furent jurez de part & d'autre : le Roy ce faict les traicta magnifiquement au logis de l'Evesque de Paris, & l'apresdinée fut chanté le *Te Deum*, & des feux de joyes faits en l'hostel de ville, & tirez plusieurs coups d'artillerie : les Princes & seigneurs les traicterent à leur rang, & lesdits Suisses le jour sainct Thomas reprindrent leur chemin pour s'en retourner en leus pays contens de la bonne reception & des beaux presens qu'on leur avoit donnez : car outre une bonne somme de deniers qu'ils toucherent sur & taut moins des arrerages de leurs pensions, le Roy leur donna à chacun une chesne d'or pesant la plus haute sept cens escus, & la moindre deux cens escus, au bout de laquelle estoit penduë une medaille d'or à son pourtraict pesant douze escus.

Decemb. En ce mois fut confirmé par Edit du Roy la reformation du Calendrier faict parle Pape du retranchement des dix jours.

1583. *Ianvier.* Le vingt-uniéme Janvier le Roy apres avoir faict ses Pasques, & ses prieres & devotions auConvent des bons hommes de Nigeon ausquels il donna cent escus, s'en revint au Louvre où arrivé il fist tirer à coups d'arquebusades les Lyons, Ours Taureaux & autres semblables qu'il souloit nourrir pour com-

combattre avec les Dogues, & ce à l'occasion d'un songe qui luy estoit advenu, par lequel luy sembla que les Lyons, Dogues & Ours le mangeoient & devoroient. Quelques uns de ses Serviteurs luy dirent sur ce sujet, que ce n'estoient pas ces lions ou ces animaux-la qui luy en vouloyent, mais les grands Seigneurs du temps, qui estoyent contre son Estat, & contre son service.

Fevrier. Le jour de Caresme prenant le Roy avec ses mignons furent en masque par les ruës de Paris, & la nuit allerent voir les compagnies faisant mille insolences vileines lascivitez avec ses mignons frises, bardaches & fraises : jusques à six heures du matin premier jour de Caresme, auquel jour la plus-part des prescheurs de Paris en leurs sermons le manierent ouvertement, ce que le Roy trouva fort mauvais, mesmes de la bouche de Rose Docteur en Theologie, lequel il manda venir parler à luy, dequoy ledit Rose fist difficulté, craignant qu'on le voulust mal traicter : mais en fin s'estant presenté au Roy, il eut de luy une legere reprimende, mais fort convenable audit Rose : car il luy dit qu'il avoit bien enduré de courir dix ans les ruës jour & nuit sans jamais ne luy en avoir fait ne dit aucune chose, & que pour les avoir courues seulement une nuit encores au jour de Caresme-prenant il l'avoit presché en plaine chaire qu'il n'y retournast plus, qu'il estoit temps qu'il fust sage, dequoy ledit Rose demanda pardon à sa Ma-

Majesté : laquelle usant de sa bonté accoustumée non seulement luy pardonna : mais quelques jours apres l'ayant envoyé querir luy donna une assignation de quatre cens escus pour achepter (luy dit le Roy) du sucré & du miel pour ayder à passer vostre Caresme, & adoucir vos trop aspres & aigres parolles.

Mars. Le lundy septiéme Mars le Roy alla au palais accompagné de ses deux mignons à fin de faire en sa presence publier au Parlement de Paris plusieurs Edits que la Cour avoit refusez de publier, pour ce qu'ils estoient boursaux & à l'oppression du peuple. Remonstra le Roy par sa harangue qui fut belle & bien faicte, la grande charge d'affaires que les Roys ses predecesseurs luy avoient laissé sur les bras, pour ausquels subvenir il estoit contraint de faire beaucoup d'Edits, à la verité durs & fascheux, & à son tres-grand regret : mais qu'il n'avoit trouvé aucun plus aisé & prompt moyen pour y satisfaire ny moins onereux à son peuple: partant prioit sa Cour vouloir consentir la verification desdits Edits, suivant ce que plus amplement leur en remonstreroit messire René de Biragues son Chancellier là present, lequel aussi se levant entra bien avant en discours, aussi long & inepte que celuy du Roy avoit esté court & à propos, remonstra la necessité des affaires de sa Majesté, sans toutesfois en specifier aucune, fors la crainte & apparence d'une guerre defensive de prés imminente : Messire Achilles de Harlay premier

Pre-

Preſident remonſtra briefvement, mais vertueuſement la charge qu'apportoit au peuple François le grand nombre d'Edits que le Roy faiſoit de jour à autre, & conclud à ce qu'il pleuſt à ſa Majeſté de ne prendre l'advis de ſadicte Cour, ſur des Edicts qui ne luy avoient eſté communiquez. Meſſire Auguſtin de Thou au contraire Advocat du Roy, magnifia la preſence de ſa Majeſté, & l'honneur qu'il faiſoit à la Cour de la venir veoir & ſeoir en ſon lict de Juſtice, concluant à la lecture, publication, & regiſtration des Edicts, leſquels furent paſſez au nombre de douze de l'exprez commandement du Roy (luy preſent) ouy & conſentant ſon Procureur General, combien que tous revinſſent à la manifeſte oppreſſion du peuple, & que les deniers revenans de la ferme d'iceux (priſe par les Italiens) tournaſſent au profit des mignons, & encores plus de ceux de Guiſe qui les pourſuivoient eux-meſmes, & toutesfois ſoubs main animoient le peuple & l'en faiſoient crier & tumultuër contre le Roy & ſes mignons : la Ligue commençant dés lors à ourdir à bon eſcient le myſtere d'iniquité.

En ce mois le Roy inſtitua & erigea une nouvelle confrairie qu'il fiſt nommer des pœnitents, de laquelle luy & ſes deux mignons ſe feirent confreres, & y fiſt entrer pluſieurs gentils-hommes & autres de ſa Cour, y conviant les plus apparens de ſon Parlement de Paris, chambre des Comptes, & autres Cours, & juriſ-

juriſdictions avec un bon nombre des plus notables bourgeois de la ville : mais peu ſe trouverent qui ſe vouluſſent aſſujettir à la reigle, ſtatuts & ordonnances de ladicte confrairie qu'il fiſt imprimer en un Livre, le tirant de la Congregation des Pœnitents de l'Annonciation noſtre Dame, pour ce qu'il diſoit avoir touſiours en ſinguliere devotion envers la Vierge Marie mere de Dieu : de fait il en fiſt les premiers ſervices & ceremonies le jour de la Feſte de l'Annonciation, qui eſtoit le vendredy vingt-cinquiéme de ce mois, auquel jour fut faicte la ſolemnelle proceſſion deſdits Confreres Pœnitents, qui vindrent ſur les quatre heures apres midy du Convent des Auguſtins en la grande Egliſe noſtre Dame, deux à deux, veſtus de leurs accouſtremens tels que les battus de Rome, Avignon, Thoulouze, & ſemblables, à ſçavoir de blanche thoille de Holande de la forme & façon qu'ils ſont deſſeignez par le Livre des Confrairies. En ceſte proceſſion le Roy marcha ſans garde ne difference aucune des autres Confreres, ſoit d'habit, de place ou d'Ordre : le Cardinal de Guyſe portoit la Croix, le Duc de Mayenne ſon frere eſtoit Maiſtre des ceremonies, & frere Emont Auger Jeſuite (Baſteleur de ſon premier meſtier, dont il gardoit touſiours les bouffonneries avec un nommé du Peirat Lionnois) conduiſoient le demeurant, les Chantres du Roy & autres marchoient en rang veſtus de meſme habit en trois diſtinctes compagnies, chantans melo-

melodieusement la Letanie en faux-bourdon. Arrivez en l'Eglise nostre Dame chanterent tous à genoux le *Salve Regina* en tres-harmonieuse musique, & ne les empescha la grosse pluye qui dura tout le long de ce jour, de faire & achever avec leurs sacs tous percez & moüillez, leurs mysteres & ceremonies encommencées. Sur quoy on fit ce quadrain :

Apres avoir pillé la France,
Et tout le peuple despouillé
N'est-ce pas belle penitence
De se couvrir d'un sac mouillé.

Le Dimanche vingt-sept le Roy fist emprisonner le moine Poncet, qui preschoit le Caresme à Nostre Dame, pource que trop librement il avoit presché le samedy precedent contre ceste nouvelle Confrairie, l'appellant la Confrairie des hypocrites & atheistes, & qu'il ne soit vray (dit-il en ces propres mots) j'ay este adverty de bon lieu que hier au soir, qui estoit le vendredy de leur procession, la broche tournoit pour le soupper de ces gros pœnitents, & qu'apres avoir mangé le gras chappon, ils eurent pour collation de nuict le petit tendron qu'on leur tenoit tout prest. Ah! mal-heureux hypocrites, vous vous mocquez donc de Dieu soubs le masque, & portez par contenance un soüet à vostre ceinture : ce n'est pas là de par Dieu où il le faudroit porter, c'est sur vostre dos & sur vos espaules, & vous en estriller tres-bien, il n'y a pas un de vous qui ne l'ait bien gagné. Pour lesquelles

quelles paroles le Roy sans vouloir autrement parler à luy, disant que c'estoit un vieil fol, le fit conduire dans son coche par le Chevalier du Guet en son Abbaye de sainct Piere à Melun, sans luy faire autre mal que la peur qu'il eut y allant, qu'on ne le gettast dans la riviere. Le Duc d'Espernon le voulut veoir, en riant luy dict, Monsieur nostre Maistre on dit que vous faictes rire les gens à vostre sermon, cela n'est gueres beau, un Predicateur comme vous, doit prescher pour edifier, & non pas pour faire rire. Monsieur, respondit Poncet sans s'estonner autrement, Je veux bien que vous sçachiez que je ne presche que la parole de Dieu, & qu'il ne vient point de gens à mon sermon pour rire, s'ils ne sont meschans ou atheistes, & aussi n'en ay-je jamais tant faict rire en ma vie comme vous en avez faict pleurer. Response hardie pour un moine à un seigneur de la qualité d'Espernon, & qui pour le temps fut trouvée fort à propos.

Le jeudy Sainct septiéme Avril sur les neuf heures du soir, la procession des Pœnitents où le Roy estoit avec tous ses mignons, alla toute nuict par les ruës & aux Eglises, en grande magnificence de luminaire & musique excellente, & y en eut quelques uns des mignons qui se foüeterent en ceste procession. En la chapelle des battus aux Augustins à Paris, on escrivit ce jour avec du charbon contre le muraille le quatrain suivant :

Les os des pauvres trespassés

Qu'on

Qu'on te peint en croix Bourguignonne.
Monstrent que tes heures sont passés
Et que tu perdras ta Couronne.

Le lendemain de Pasques unziéme du mois le Roy & la Royne furent à Chartes & à Nostre Dame de Clairy à pied, offrir leurs offrandes à la belle Dame pour avoir lignée.

Le jeudy quatorziéme Avril sur les deux heures apres midy, le seigneur de Movy qui ja long temps cherchoit tous moyens à luy possibles de trouver le seigneur de Maurevért à son advantage, pour venger la mort du seigneur de Movy son Pere, lequel meschamment il avoit tué prés Niort l'an mil cinq cens soixante-neuf, le trouva prés la Croix des petits champs vers sainct Honoré, & le chargeant l'espée au poing, apres que Maurevert eust tiré son pistolet inutilement il recula tousiours vers la barriere des Sergens devant sainct Honoré, & pource qu'il estoit manchot il ne peut tirer son espée pour s'en ayder tellement qu'en reculant estant roidement poursuivi par ledit Mony, il reçeut 2. ou 3. grands coups d'esbee, & un entre autres dont il fut percé par le bas du ventre jusques à la mamelle gauche, & luy donna le seigneur de Mony ce coup, pource qu'il le pensoit armé d'une cuiraſſe, comme ordinairement il estoit, combien que lors il ne le fust point: & doutant qu'il n'eust à mourir des coups qu'il luy avoit donnez, pource qu'il estoit tousiours sur les pieds, reculant & parant aux coups incessamment, il le pour-

poursuivit jusques au ruisseau de la grande rue sainct Honoré, où il le joignit de si pres qu'il avoit son espée soubs la gorge pour la luy couper, quand l'un des soldats de Maurevert (car à ce conflit ils se trouverent neuf ou dix de chaque part) mirant de fort prés ledit seigneur de Moy d'un poitrinal, luy tira le coup de la mort: car la balle ramée entrant par la bouche luy rompit la machoire inferieure & la langue, & traversant le cerveau sortit par le derriere de la teste & tomba mort dans le ruisseau: le jeune seigneur deSaucourt combattant pour le seigneur de Mony son parent y fut blessé d'un coup de poitrinal à la cuisse qui luy rompit l'os & la veine avec la balle ramée, & tost-apres mourut. Maurevert mourutla nuit ensuivant.

En ce temps messire François de Rosiéres Archidiacre de Thou subject du Duc de Lorraine, ayant esté envoyé prisonnier à la Bastille par commandement du Roy pour avoir employé en un Livre par luy composé intitulé *Stemmatum Lotharingiæ, ac Barbari Ducum Tomi vii.* plusieurs choses repugnantes à la verité de l'histoire, tant contre l'honneur & reputation des Roys de France predecesseurs de sa Majesté, que mesmes contre l'honneur & la dignité d'icelle, fut ce vingt-sixiéme Auril par le Chevallier du Guet Capitaine de la Bastille, amené pardevant le Roy assisté d'un grand nombre de Princes, Chevaliers & autres seigneurs de son Conseil privé, où estant il se

mist

mist à deux genoux implorant la grace & bonté de sa Majesté sur la grande offence par luy commise, laquelle encores qu'elle ne peust estre reparée que par punition de la vie, comme luy remonstra en peu de paroles le Garde des seaux de Chiverny: Neantmoins le Roy à la requeste de la Royne sa mere qui le supplia de luy vouloir pour l'amour d'elle & de Monseigneur de Lorraine pardonner & user de misericorde en son endroit, luy donna la vie, & luy commandant de se lever, luy enjoignit de demeurer prés mondit seigneur de Lorraine, jusques à ce qu'il eust satisfaict à ce qui luy seroit declaré touchant le susdit Livre, par le Président Gueste, ses Advocats & Procureur General. Ce beau Livre fut in folio imprimé à Paris par Guillaume Chaudiere l'an mil cinq cens quatre-vingts, avec privilege du Roy, signé Nicolas, contre la Majesté duquel toutesfois il y avoit des traits injurieux & scandaleux, & principallement au fueillet 369. Tome 5. où il parle ainsi,

Et abhinc Henricus male aliquantulum apud nos audit. Mox enim Remis inunctus à Ludovico Guisio Cardinale (quod Ludovicus Nepos loci Archiepiscopus, cui jus inungendi Regem competit sacris nundum initiatus esset) Lutetiamque profectus jam à publico rerum statu videbatur alienior, domesticæ privataque curæ indulgere cœpit, nutare, certoque duci persuasu, quæ singula generosum regem emolliunt & dejiciunt.

Au reste le plus inepte & plus impertinent

Livre, & le plus mauvais Advocat de la maison de Lorraine & de la Ligue qui ait esté de ce tẽps.

Le samedy vingt-cinquiéme l'Evesque de Riminy Nunce du Pape prés sa Majesté, mourut à Paris en l'hostel de Sens, & fut le Dimanche suivant enterré au chœur de l'Eglise Nostre Dame de Paris, de nuict sans aucune ceremonie, ainsi qu'il l'avoit ordonné exprés par son testament : toutesfois le jeudy ensuivant par le commandement du Roy, on luy fist obseques solemnelles en ladicte Eglise de Paris où il estoit inhumé, à chappelle ardente, chœur tendu de drap noir haut & bas, avec une liste de velours noir par le haut sans armoiries: au service assisterent messieurs de la Cour de Parlement & des Aydes, de la chambre des Comptes, Prevost des Marchans, & Eschevins de la ville, les Ducs de Guyse & du Maine & plusieurs autres seigneurs : quatre-vingts pauvres habillez de deuil porterent quatre-vingts torches, la ville y envoya vingt-quatre torches, les Cardinaux de Guyse, de Birague & de Vaudemont chacun une douzaine de torches blanches, armoiriées de leurs armoiries, lesquels toutes fois ny assisterent: le Theologien de sainct Germain fist le sermon funebre.

Sebtemb. Le dixiéme Septembre vindrent à Paris en forme de procession huit ou neuf cens que hommes que femmes & enfans tous de la Brie, habillez de toille en pœnitens.

Octob. Le cinquiéme Octobre le Roy ayant passé à Clery & à Chartres où il fist ses prieres

arriva

arriva à Paris & le lendemain s'en alla à Limoux voir le Duc de Joyeuse qui y estoit malade, & apprendre de luy quelle response il avoit eu du Pape sur les quatre chefs de sa demande, qui luy dit : Que pour le regard du premier chef, le Pape luy avoit respondu qu'il ne pouvoit accorder aucune alienatiõ du temporel de l'Eglise, pour ce que le Roy, ne faisoit de guerre ne autres frais pour l'Eglise, & que tout ce qu'il en avoit dernierement vendu à son grand regret, avoit esté inutilement despendu & employé en presens, que le Roy avoit faict à deux ou trois de ses favorits pour les avancer en biens & en estats. Quant au deuxiéme point, qu'il ne pouvoit ne devoit excommunier le Duc de Montmorency Mareschal de France, comme rebelle à son Prince, pource que l'Eglise n'a pas accoustumé de s'empescher de la rebellion que font les subjets à leurs Princes, s'il n'y va du faict de la Religion. Que le Duc de Montmorency estoit fils d'un pere & d'une mere notoirement bons Catholiques Apostoliques & Romains, & luy de mesme. Au troisiéme, qu'il ne pouvoit bailler au Roy la ville d'Avignon, & le Comtat de Venise : pour le Marquisat de Saluces qu'il luy offroit en eschange pour plusieurs raisons à proposer en temps & lieu. Au quatriéme, qu'i adviseroit de bailler un chappeau de Cardinal à l'Archevesque de Narbonne son frere, à la premiere opportunité, en la faveur du Roy & de luy qui l'en avoient prié.

Novembr. Le Dimanche treiziéme Novembre le Prevoſt de l'Hoſtel & ſes Archers prirent à Paris cinquante ou ſoixante que Damoiſelles que bourgeoiſes contrevenantes en habits & bagues à l'Edit de la reformation des habits, ſept ou huit mois devant publié, & les conſtituerent priſonnieres au Four l'eveſque où elles coucherent, nonobſtant remonſtrances & offres de les cautionner & payer les amendes encouruës par l'Edit : ce qui fut fort rigoureux, attendu que par l'Edit il n'y avoit peine aucune que pecuniaire. Mais il y avoit en ce fait un tacite commandement du Roy, ce qui ferma la bouche à ceux qui en voulurent parler. Les jours enſuivans, les Commiſſaires de Paris donnerent aſſignation à pluſieurs perſonnes contrevenantes à cét Edit, & ce pardevant le Lieutenant Civil qui en condamna pluſieurs en amendes ſelon la qualité des perſonnes & de la contravention.

Le 25. advint au diſner du Roy, que Monſieur du Perron fit un excellent diſcours contre les Atheiſtes, & comme il y avoit un Dieu ; ce qu'il prouva par belles raiſons, à quoy le Roy prit grand plaiſir & l'en loua : Mais du Perron dit au Roy ; Sire, j'ay prouvé aujourd'huy, qu'il y a un Dieu, demain, s'il plait à Voſtre Majeſté me donner encor audiance, je vous prouveray par raiſons auſſi bonnes, qu'il ny ne a point du tout. Sur quoy le Roy entrant en colere chaſſa le dit du Perron, & l'appella meſchand, luy deffendant de plus ſe trouver devant luy.

Le

Le jeudy vingt-quatriéme mourut René de Biragues Cardinal, Chancelier de France aagé de soixante & seize ans en la maison prioralle du Convent de saincte Catherine du Val des escolliers à Paris, mort il fut mis sur un lict de parement vestu en Cardinal premierement, puis en Evesque ayant la mitre en la teste, & son chapeau de Cardinal à ses pieds d'un costé, & de l'autre son habillement de pœnitent, avec la corde, la discipline & le chappelet où il demeura huit jours visité du peuple de Paris.

Ce Chancelier estoit Italien de nation & de religion, bien entendu aux affaires d'Estat, fort peu en la Justice : de sçavoir n'en avoit point, au reste liberal, voluptueux, homme du temps, serviteur absolu des volontez du Roy, ayant dit souvent qu'il n'estoit pas Chancelier de France, mais Chancelier du Roy de France: il mourut pauvre pour un homme qui avoit long temps servy les Roys de France, n'estant aucunement ambitieux & meilleur pour ses amis & seiviteurs que pour soy, il disoit peu auparavant son deceps qu'il mouroit Cardinal sans tiltre, Prestre sans benefice, & Chancelier sans seaux.

Decemb. Le mardy sixiéme Decembre ledit messire René de Biragues Cardinal fut magnifiquement enterré en sa Chapelle du Convent saincte Catherine : le Princes de la maison de Bourbon & de Guyse menoient le deüil suivis des Cours de Parlement, des Aydes, de la chambre des Comptes, des Esleus & autres, des

Prevost des Marchans, Eschevins & Conseillers de la ville, & de l'Université de Paris. Ce fut le premier de la Royale confrairie des pœnitens qui mourut, fut enterré & porté par eux, de faict ils assisterent à son convoy & enterrement en leurs habits & en leur ordre: le Roy mesme costoyé du Duc d'Espernon y assista en son habit de pœnitent, messire Regnault de Beaune Archevesque de Bourges nagueres Evesque de Mandes, & Chancelier de Monsieur frere du Roy fist & prononça l'oraison funebre par le commendement du Roy.

En ce mois le Pape fist dix-sept Cardinaux, dont l'Archevesque de Norbonne frere du Duc de Joyeuse en fut un.

Fevrier. 1584. Le jour de Caresme-prenant venu ils allerent de compagnies suivi de leurs mignons & favoris par les ruës de Paris à cheval & en masques desguisez en Marchans, Prestres, Advocats, & toutes autres sortes d'estats courans à bride avallée, renversants les uns & battans les autres à coups de bastons & de perches, singuliérement ceux qu'ils rencontroient masquez comme eux, pour ce que le Roy seul vouloit avoir ce jour privilege d'aller par les ruës en masque, puis passerent à la foire sainct Germain prorogée jusques à ce jour, & toute la nuit jusques au lendemain dixheures coururent par toutes les bonnes compagnies & assemblées qu'ils sçeurent estre à Paris ou ils firent des insolences inoüies.

Le

Le vingtiéme l'erection de la Chambre Royale & lettres d'icelle pour faire le procés des Treſoriers, furent publiées & homologuées en la Cour de Parlement de Paris, & commencerent les Commiſſaires à faire le procés des Treſoriers Habert & Jaupitre.

Mars. Le ſixiéme Mars le Roy eſtant au Conſeil en ſon Chaſteau du Louvre, entra en grande collere contre le Chevallier de Seure grand Prieur de Champagne juſques à luy donner des coups de pied & de poing, pour ce que comme il eſt haut à la main & furieux en ſa collere, il avoit dit à Milon ſeigneur de Videville premier Intendant des finances, qu'il eſtoit un larron & aſſaſſin du peuple de France, d'ailleurs par trop affligé l'ayant chargé de huict millions d'eſcus ſous couleur de payer les debtes du Roy qu'il diſoit monter à ladite ſomme, combien qu'elles ne montaſſent qu'à cinq millions, & par ce moyen ſurchargeoit furtivement le peuple de trois millions : & au Roy ſurvenant ſur ces propos, oſa encores dire, Sire, vous ſçavez bien ce qui en eſt, & luy ayant reſpondu le Roy qu'il ne s'en ſouvenoit point, fut d'abondant la temeraire que d'y repliquer hautement & ſuperbement ; Si vous voulez mettre la main ſur la conſcience, Sire, vous ſçavez ce qui en eſt. Ce que le Roy (ne prenant pas d'ailleurs plaiſir à tels propor) prit pour une forme de démenty, & par une prompte collere mit la main ſur ledit Chevalier, l'excedant ainſi que dit eſt, &

plus avant eust passé son courroux & malta-lent sans le Duc d'Espernon amy dudit Che-valier, qui remonstra au Roy qu'il n'estoit seant à un grand Prince comme luy, d'user de mainmise à l'endroict d'un sien subjet, duquel il pouvoit chastier les temeritez & forfaictures par la voye de la Justice, qui estoit en sa main.

Le vendredy neufiéme, le Roy partit de Pa-ris pour aller en voyage à Nostre Dame de Chartres & à Nostre Dame de Clery : lesquels voyages il fit à pied, accompagné de quarante-sept freres Pœnitents, des plus jeunes & dispos pour bien aller à pied, & tout du long de leur voyage porterent tousiours par les champs habits de Pœnitens.

Le vendredy Sainct par l'indication de l'Ab-bé de saincte Genevieſve au mont de Paris, en une maison à luy appartenante, contiguë de l'Abbaye, devant le College de Montaigu, fu-rent prins prisonniers & menez en la Concier-gerie du Palais un Ministre nommé du Mou-lin, un Pedagogue & ses Escoliers, & quelques autres Huguenots qui s'estoient là assemblez pour faire la Cene, & quelque autre exercice de leur Religion, jusques au nombre de vingt ou vingt-cinq au plus, dont le Roy adverty, & mesmes en ayant commandé l'emprisonne-ment, leur fit faire leur procez : tellement que par Arrest de la Cour du quatorziéme Auril ensuivant, le Ministre & le Pedagogue furent bannis à perpetuité de la Prevosté & Vicomté de Paris & du Royaume de France pour neuf

ans,

ans, deux Allemans & quelques estrangers & escolliers qui y estoient, furent bannis seulement à temps de la Prevosté de Paris, & furent traictez ainsi doucement par commandement du Roy.

Iuin Le jeudy neufiéme Juin, Monsieur de Chiverny Chancellier de France vint au Palais ouvrir la chambre Royale, pour faire le procez aux Tresoriers suivant les Lettres patentes du Roy, publiées à cest effect. Elle estoit composée du premier President de Harlay, du President de Morsan, du President Brisson, du premier President des Comptes Nicolay, de deux Maistres des Comptes, & de quatorze Conseillers de la Cour de Parlement Esleuz, faisant le nombre de vingt Juges.

Le Dimanche dixiéme environ midy, Monsieur frere du Roy mourut au Chasteau de Chasteau-Thierry, d'un flux de sang accompagné d'une fiévre lente, qui l'avoit petit à petit attenué & rendu tout sec & ethique. Il disoit que depuis qu'il avoit esté à Paris voir le Roy son frere (qui fut à Caresme-prenant) qu'il n'avoit point porté de santé, & que ceste veuë & la bonne chere qu'on luy avoit faicte à Paris, luy coustoit bien cher. Ce qui fist entrer beaucoup de gens en nouveaux discours & apprehensions.

Le vingt-uniéme son corps fut amené à Paris, & mis à sainct Magloire aux fauxbourgs S. Jacques.

Le vingt-quatriéme jour de la sainct Jean,

le Roy vestu d'un grand manteau de dix-huict aulnes de serge de Florence violete, ayant la queuë plus large que longue, portée par huict Gentils-hommes, partit du Louvre l'apresdinée pour aller donner de l'eau beniste sur le corps dudit deffunct son frere, gisant audit lieu de sainct Magloire aux fauxbourgs sainct Jacques. Il estoit precedé d'un grand nombre de Gentils-hommes, Seigneurs & Princes. Evesques & Cardinaux, tous vestus en deüil : C'est assavoir les Gentils-hommes & Seigneurs montez sur chevaux blancs & vestus de robbes de deüil, le chapperon sur l'espaule, les Evesques des roquets avec le scapulaire & mantelet de serge de Florence noire, & les Cardinaux de violet à leur mode. Deuant luy marchoient les Suisses, le tambour couvert de crespe, sonnant, & les Archers de la garde Escossoise autour de sa personne, & les autres Archers de la garde devant & apres luy, tous vestus de leurs hocquetons de liurée ordinaire, mais de pourpoints, chausses, bonnets & chappeaux noirs, & leurs hallebardes crespées de noir. Il estoit suiuy de la Royne sa femme seant seule en vn carrosse, couvert de tanné, & elle aussi vestuë de tanné; apres laquelle suivoient huict coches vestus de noir à leur ordinaire.

Le lundy vingt-cinq, le corps fut apporté à Nostre Dame de Paris.

Le vingt-six y fut fait son service.

Et le vingt-sept fut enterré en grand pompe & royale magnificence, avec toute cire blanche, armoi-

armoires de l'escu d'Alençon seulement, qui sont les armoiries de France, qui ont un orlet de gueules tout à l'entour.

Le lundy vingt-cinq le corps fut apporté en l'Eglise Nostre Dame, le Roy vestu de violet demeura en vne fenestre d'vne maison faisant le coin du parvis deuant l'hostel Dieu, à visage descouuert, où il eut cinq heures à voir passer la pompe funebre, se laissant voir à tout le monde. Et estoit accompagné du Duc de Guise (qu'on remarqua fort triste & melancholique, plus de discours comme on croyoit, dont il entretenoit ses pensées, que d'autre chose) des seigneurs de Liancour son premier Escuyer, & de Villeroy son Secretaire d'Estat.

Le mardy ensuiuant vingt-sixiéme, il vit encores passer la pompe funebre en une maison de la rue S. Denis, & pour ce que le jour precedent il avoit trouué indecent que l'effigie de son frere fust accompagnée des Seigneurs de la Rochepot, de la Ferté-Imbauld & Daurilly simples Gentils-hommes sans le collier de l'Ordre, n'y ayant que la Chastre qui faisoit le quatriesme qui en eust vn, comme estant ancien Chevalier; Le soir du lundy le Roy les envoya querir tous trois & leur donna à chacun vn collier dudict Ordre qu'ils porterent le lendemain sur leurs robbes de deüil; Messire Regnault de Beaune Archevesque de Bourges fist l'oraison funebre: & pour ce qu'en procurant ladicte harangue ou il ne fit rien qui vaille, il mettoit souvent la

main à sa barbe, on sema ce Distique suivant de luy:

Quod timet & patulo promissam pectore barbam
Demulcet Biturix, hoc Ciceronis habet.

Le unziéme Juillet de ce mois à Paris devant l'hostel de Bourbon furent pendus un nommé Larondelle, & un autre sien complice, chacun d'eux âgé de soixante ans & plus, attaints & convaincus, l'un d'avoir gravé des seaux de la Chancellerie du Roy, & l'autre scellé plusieurs lettres d'importance avec lesdits faux seaux, desquels ils usoient avec telle dexterité, que mesme le Chancelier & les Secretaires d'Estat desquels ils contrefaisoient les seings & seaux y estoient abusez. En ce temps Guillaume, gentil-homme de Londres, & Docteur és loix fut executé à mort, pour avoir voulu, à l'instigation des Jesuites, attenter à la vie de la Reyne Elisabeth.

Sebtemb. Au mesme temps le Roy s'alla esbatre à Gaillon, où estant il parla au Cardinal de Bourbon, & luy demanda s'il luy diroit pas la verité de ce qu'il luy demanderoit, à quoy il respondit qu'ouy, pourveu qu'il il la sceust. Alors sa Majesté luy dit, mon cousin vous voyez que Dieu ne m'a point donné de lignée jusqu'à ceste heure, & qu'il y a apparence que je n'en auray point, si Dieu disposoit de moy aujourd'huy (comme toutes les choses de ce monde sont incertaines) la Couronne tombe de droicte ligne en vostre maison, cela advenant, encores que je sçache que ne le desi-

rez

rez point, eſt-il pas vray que vous voudriez preceder le Roy de Navarre voſtre neveu, & l'emporter par deſſus luy, comme le Royaume vous appartenant & non pas à luy. Sire (reſpondit lors ce bon-homme) je croy que les dents ne me ſeront pas de mal, quand cela advviendra; auſſi je prie Dieu de bon cœur me vouloir appeller devant que je voye un ſi grand malheur, & eſt choſe à quoy je n'ay jamais penſé pour eſtre du tout hors d'apparence & contre l'ordre de nature. Oüy, mais dit le Roy, vous voyez comme il eſt tous les jours interverty, & que Dieu le change comme il luy plaiſt: Si cela donc advenoit, comme il ſe peut faire, je deſire ſçavoir de vous & vous prie me le dire librement ſi vous ne le voudriez pas diſputer avec voſtre nepveu. Alors Monſieur le Cardinal ſe ſentant preſſé de reſpondre, Sire (luy dit il) puis que vous le voulez & me le commandez, encores que cét accident ne ſoit jamais tombé en ma penſée pour me ſembler eſloigné du diſcours de la raiſon; toutesfois ſi le malheur m'en vouloit tant que cela advint, je ne vous meutiray point, Sire, que je penſe qu'il m'appartiendroit & non pas à mon nepveu, & ſerois fort reſolu de ne luy pas quitter, lors le Roy ſe prenant à ſouſrire & luy frappant ſur l'eſpaule; Mon bon amy, dit-il, le Chaſtelet vous le donneroit, mais la Cour vous l'oſteroit; & à l'inſtant ſe mocquant de luy s'en alla.

Novemb. Le vingt-cinquieſme en la Cour de Parle-

Parlement fut publié lettres Patentes de la suppression des soixante six Edicts paravant publiez en ladicte. Cour. En ce mois un gentilhomme du païs Chartrain, nommé Pierre d'Esguain sieur de Bellevile, Huguenot aagé de soixante & dix ans, fut par commandement du Roy envoyé prisonnier à la Bastille, pour ce qu'il avoit esté trouvé saisi de quelques pacquets, & vers, diffamans sa Majesté, & qu'il avoit (sur ce interrogé) recogneut les avoir faicts. Le Roy luy-mesme le voulut oüyr & luy demanda si la religion dont il faisoit profession le dispensoit de mesdire de son Roy, & de son Prince, & si luy ou autres de ceux de sa religion pouvoient prendre juste occasion de ce faire, pour quelque mauvais traictement qu'ils eussent receu de luy. A quoy ledict gentil-homme respondit que non : Pourquoy donc, dict le Roy, & sur quel subject avez-vous escrit ce que vous avez escrit en mesdisant de moy ; de moy dis-je, qui outre ce que je suis vostre Roy, ne vous en ay jamais donné d'occasion. Alors le gentil-homme se sentant pressé, au lieu de recognoistre sa faute & en demander pardon à sa Majesté, s'oublia tant qu'il luy va respondre qu'il s'estoit dispensé de ce faire sur le bruit tout commun, & qui estoit la voix du peuple, de quoy le Roy indigné dict : Je sçay quelle est la voix de mon peuple, c'est qu'on ne faict point de justice, principalement de telles gens que vous : mais on vous la fera, & le renvoyant en sa Cour de

Par-

Parlement, luy enjoignit de luy faire & parfaire son procez, par Arrest de laquelle le premier jour de Decembre suivant, il fut mené dans un tumbereau en Greve & là peudu & estranglé, puis son corps avec ses libelles diffamatoires bruslez.

En ce temps le Duc de Guise fut voir Messieurs de la Sorbonne & leur demanda s'ils estoient assez forts avec la plume, sinon qu'il le falloit estre avec l'espée.

1585. *Ianvier.* Le quinziéme le Roy tira des prisons du Chastelet le fils de la Dame de Granache, lequel auparavant se faisoit appeller le Duc de Genevois, comme soy pretendant fils aisné du Duc de Nemours, les debtes duquel il paya ou s'obligea de payer ne pouvant autrement sortir de là où il estoit.

Le vingt-deuxiéme, le Duc d'Espernon accompaigné des Marquis de Conty, Comte de Soissons, Duc de Montpensier, Duc de Nevers, d'Aumale, de Joyeuse, de Rayz & de grand nombre de Seigneurs & Gentils-hommes, vint en Parlement & fist le serment de Colonnel General de l'Infanterie Françoise, tant deça que de là les monts & en ceste qualité Officier de la Couronne, apres le serment fait on le fist monter en haut & seoir sur les fleurs de lys au rang des Princes, avec restriction toutefois telle que portent ces mots exprés, Duc d'Espernon montez icy comme Pair de France, & non comme Colonnel General, car en ceste derniere qualité vous n'avez point icy de seeance.

Le

Le vingt-troiſiéme arriverent à Paris les Ambaſſadeurs d'Angleterre, deſquels le Comte de Warvich eſtoit chef, ſuivis de deux cens chevaux bien en conche que le Roy fiſt bien recevoir à ſes deſpens & diſoiton que leur deſpence revenoit à prés de cincq cens eſcus par jour, les chefs furent logez en l'hoſtel d'Anjou jadis de Villeroy prés le Louvre & la ſuitte aux logis des Bourgeois par Fourriers. Ils apportoient au Roy le Collier de l'Ordre de la Jartiere que la Royne d'Angleterre envoyoit au Roy, comme à ſon bon frere, garny de perles & de pierreries eſtimé à cent mil eſcus & mieux, & ſous ceſte converture venoient pour exciter ſa Majeſté à prendre les Flamans en ſa protection. Offrans au nom de leur Royne contribuer au tiers des fraiz qu'il conviendroit faire en ceſte guerre.

Fevrier. Le Jeudy dernier de ce mois, le Roy en grand pompe & magnificence, veſtu d'un habit tel que portent les Chevaliers de l'Ordre Anglois reçeut apres Veſpres dans l'Egliſe des Auguſtins à Paris le Collier de la main du Comte de Warvich & fit entre ſes mains le ſerment de l'Ordre de la Jartiere, & le ſoir meſme audict Comte & Ambaſſadeurs fit un feſtin magnifique.

Mars. Le troiſiéme jour du Dimanche gras le Roy en faveur des Ambaſſadeurs Anglois, leur fit un feſtin magnifique en la grande ſalle haute de l'Eveſché de Paris, auquel il convia un bon nombre des plus belles & braves

Dames

Dames de tous les quartiers de Paris, & y fut apres le repas faict un ballet, auquel ballerent & dancerent six vingts personnes des deux sexes masquez & si somptueusement habillées & diaprées qu'on le disoit couster pres de vingt mille escus.

May. Le quatorziéme par Arrest du grand Conseil fut devant l'hostel de Bourbon decapité un gentil-homme Gascon nommé Montaud, qui estoit pœnitent savory du Duc d'Espernon, lequel l'avoit donné au Roy, & estoit l'un de ses quarante cinq appoinctez à douze cens escus de gage & bouche à Cour, que le Roy avoit mis sus depuis ces derniers troubles pour estre tousiours prés de luy, comme seures gardes de son corps: se deffiant de chacun & se voyant comme deffié par ceux de la Ligue par leur desobeïssance. Croissant par l'impunité, & par la foiblesse du superieur. Son procez luy fut faict surce qu'il avoit dict au Roy que le Duc d'Elbœuf luy avoit faict offrir dix mille escus pour faire mourir le Roy, & pource que le Roy luy avoit faict responce que s'il verifioit ce qu'il disoit il luy donneroit vingt mille escus, & se trouvant court & n'en pouvant monstrer ne preuve ne indice, fut mis à la question, où il confessa, que mensongerement & contre verité il avoit advancé ce propos, afin de tirer de la bourse du Roy quelque bonne somme de deniers à raison d'un tant important & signalé advertissement.

Iullet. Le vingt-deuxiéme Messire Philippes de

de Lenoncourt Abbé de Barbeau & de Rebais Conseiller du Roy en son Conseil d'Estat, & Commandeur de l'Ordre du sainct Esprit, accompagné du President Boulart, du Sieur de Poigny, de Prevost & de Cueilly Theologien de Sorbonne, partit de Paris par le commandement du Roy pour aller trouver le Roy de Navarre en Gascongne, où il estoit & tascher à le reduire à la Religion Romaine, afin d'eviter la fureur de la guerre qui alloit fondre sur luy & sur ceux de son party & religion. On faisoit desia à Paris son Epitaphe, pource qu'on disoit qu'il seroit incontinent bloqué & pris. Toutefois beaucoup trouvoient l'instruction estrange qu'on luy vouloit donner pour sa conversion qui estoit avec l'espée sur la gorge. Ainsi Madame d'Uzaiz voyant qu'à la queuë de ceux qu'on y envoyoit pour cest effect il y avoit une armée, ne se peut tenir de dire au Roy en gaussant à sa maniere accoustumée, en presence de plusieurs Ligueurs qui estoient là, qu'elle voyoit bien que l'instruction du Bearnois estoit toute faite, & qu'il pouvoit bien disposer de sa conscience, puis qu'à la queuë des confesseurs qu'on y envoyoit il y avoit un bourreau. En ce temps le Roy commença deporter un bilboquet à la main, dont il se jouoit par les ruës; le Duc d'Espernon & les autres Courtisans firent ce semblable au grand mespris d'eux tous.

Septembre. Sur la fin de ce mois on publia à Paris la bulle d'excommunication contre le

Roy

Roy de Navarre & Prince de Condé, donnée à Rome à sainct Marc, par le Pape, le neufiéme de ce mois, par laquelle au lieu d'instruction on ne respiroit que destruction, changeant sa houlette pastorale à un flambeau effroyable pour perdre entierement ceux qu'il doit regaigner au troupeau de l'Eglise, s'ils en sont esgarez.

La Cour de Parlement fist remonstrance au Roy sur icelle, tres-grave & tres-digne, du lieu qu'elle tient, & de l'authorité qu'elle a en ce Royaume, disant pour conclusion que la Cour avoit trouvé & trouvoit le style de ceste bulle si nouveau & si esloigné de la modestie des anciens Papes, qu'elle ny recognoissoit aucunement la voix d'un successeur des Apostres, & d'autant qu'elle ne trouvoit point par les registres, ny par toute l'Antiquité que les Princes de France eussent jamais esté sujects à la Justice du Pape qu'elle ne pouvoit deliberer sur icelle, que premierement le Pape ne fait apparoir du droict qu'il pretendoit en la translation des Royaumes establis & ordonnez de Dieu avant que le nom du Pape fust au monde. Fut dict par un Conseiller que ladicte Bulle estoit si pernicieuse au bien de toute la Chrestienté & à la souveraineté de ceste couronne qu'elle ne meritoit autre responce que celle qu'un de ses predecesseurs Roys avoit faict faire à la Cour, à une pareille Bulle qu'un predecesseur de ce Pape leur avoit envoyée; Asçavoir de la jetter au feu en presence

de

de toute l'Eglise Gallicanne & enjoindre au Procureur General de faire diligente perquisition de ceux qui en ont poursuivy l'expedition en Cour de Rome, pour en faire si bonne & bresve justice qu'elle serve d'exemple à toute la posterité.

Octobre. Le dernier de ce mois le Roy s'en alla à Vincennes pour passer les festes de Toussaincts & faire les pœnitences & prieres accoustumées avec ses confreres Hieronimites, ausquels le dernier jour du mois de Septembre precedant, Feste sainct Hierosme, il avoit luy mesme fait & de sa bouche, le presche ou exhortation à sesdits confreres Hieronimites en leur Convent du Bois de Vincennes, & quelques jours auparavant auroit faict faire pareille exhortation ausdits confreres, & audict lieu par Philippes des Portes Abbé de Tyron, de Josaphat & d'Aurillac son bien aymé & fauory Poëte.

1586. *Ianvier.* Le dixiéme le Roy grandement pressé & importuné par le Clergé de France par la Ligue, à laquelle s'estoit joinct le Nonce du Pape de faire publier & recevoir en son Royaume les Decrets & Ordonnances de Concile de Trente, en demanda advis à Monsieur Jacques Faye son Advocat au Parlement de Paris, lequel sieur luy feit une belle & grave remonstrance, luy faisant par icelle entendre le tort qu'il feroit à son Estat, s'il le faisoit publier & recevoir en son Royaume & alleguant pulsieurs belles raisons & histoires à ce propos,

propos, deduisit si bien son faict que le Roy apres l'avoir oüy comme il fist aussi l'Archevesque de Vienne parlant au contraire pour le Clergé, dit à Messieurs les Ecclesiastiques qu'ils ne l'en importunassent plus, & qu'il n'en vouloit oüyr parler que la guerre encommencée ne fust finie. Le Clergé là dessus se divise en deux factions dont l'une favorise le Roy, & l'autre le Pape : Le Roy donne comme devant les benefices aux Seigneurs & Gentils-hommes & aux Dames, pour en joüyr par œconomat sans en parler au Pape.

En ce mois un Medecin nommé de Sylva accusé de sodomie, apres avoir tué en prison un gentil-homme fut renfermé plus estroittement en un cachot où avec du linge arraché de sa chemise fist des pelottes en guise de pillules, lesquelles mises en sa gorge il se suffoqua & fut trouvé le matin suivant mort, & fut traisné à la queuë d'un cheval à la voyrie, où il fut pendu par les pieds.

Fevrier. Le dixiesme de ce mois, je vis un homme sans bras, qui escrivoit, lavoit un verre, ostoit son chapeau, joüoit aux quilles, aux cartes & aux dez, tiroit de l'arc, demontoit, chargeoit, bandoit & delaschoit un pistolet, il se disoit natif de Nantes en Bretagne aagé de quarante ans.

Mars. Au commencement de ce mois, le Clergé de France forma opposition à la Bulle du Pape, par la quelle il avoit permis au Roy d'aliener & vendre pour cent mille escus de rente du tem-

temporel du Clergé : Ce que ledict Clerge trouvoit fort dur & estrange, & en murmuroit, disant qu'on le vouloit rendre taillable & tributaire, ce qu'on n'avoit jamais veu. Le septiesme l'Evesque de Noyon fut oüy en Parlement sur les moyens & raisons de l'opposition de ceux de Clerge, lesquelles il deduisit hautement & longuement sans rien espargner, le premier President l'ayant oüy luy fist une remonstrance en forme de reprimande, luy disant qu'il avoit tenu propos trop hautains & piquans contre le Roy, en ce mesme qu'il avoit voulu dire que depuis l'an mil cinq cens seize l'Eglise de France estoit comme tributaire à son Roy, ayant tousiours esté depuis ce temps chargée de decimes & autres subventions extraordinaires auparavant non ouyes ny usitées & combien que le Clergé ne se fust jamais espargné à jecourir son Roy en sa necessité, mesmes sous les derniers Roys & en ces derniers troubles, où il y alloit de son Estat & de la Religion, neantmoins qu'ils avoient esté fort mal traictez, que c'estoit icy la cinquiesme alienation du temporel de l'Eglise & que tout le spirituel des Ecclesiastiques estoit revenu comme à neant, ne faisant le peuple plus de conte de faire des offrandes, ne payer dixmes ne donner ou leguer chose que ce soit & plusieurs autres choses semblables que ledict Evesque avoit alleguées tendantes à la descharge du Clergé & trop licentieusement taxantes le Roy à present regnant

gnant, lequel il l'avoit blasme en mots expres de faire des exactions effrenees sur le Clergé, à quoy les Gens du Roy ne dirent mot, dont le Roy adverty fut mal-content, cependant la Cour fit retirer ceux du Clergé sans rien prononcer.

Le vingt-cinquiesme feste de l'Annonciation nostre Dame, le Roy ne fit point aller par la ville la processiõ des pœnitens comme on avoit accoustumé & le porte l'institution de la pœnitence, mais le lendemain matin il partit des Chartreux, accompagné d'environ soixante de ses Confreres pœnitens, & avec eux à pied en habit de pœnitent s'en alla à Nostre Dame de Chartres, dont il revint à pied, & en mesme habit en deux jours, & arriva à Paris le dernier Mars; la nuict du Jeudy absolu fit la processiõ accoustumée par les ruës & Eglises de Paris accompaigné d'environ deux cens desdits pœnitens: & depuis la veille jusques au mardy de Pasques ne bougea des Capucins à y faire prieres & pœnitence.

Auril. En ce mois garçon aagé de trois ans au cloistre de l'Eglise de Paris, un Escolier aage de dix-huict ans au College de Bon-cour, & un gentil-homme aagé de cinquante ans aux faux-bourgs sainct Germain des Prés, se pendirent & estranglerent miserablement.

Iuin. Le Lundy seiziesme le Roy vint en sa Cour de Parlement tenir son lict de Justice, & fist en sa presence publier vingt-sept Edits de creation de nouveaux officiers & autres Edits

Bour-

Bourſaux par ſon Chancelier, qu'il avoit long-temps auparavant envoyez à ladicte Cour, laquelle avoit touſiours fuy à les homologuer à cauſe du mauvais temps. Tous ces Edicts furent appellez les Edicts des Guiſars.

Depuis le dixhuict de ce mois juſques au douzieſme de Juillet, les Procureurs de la Cour & du Chaſtelet s'abſtiennent tous unanimement & comme par une commune communication & intelligence, d'aller au Palais & au Chaſtellet, à cauſe de l'Edit que le Roy avoit faict publier contre eux : par lequel leur eſtoit deffendu de faire aucun exercice de leurs eſtats de Procureurs, ſinon apres avoir pris de ſa Majeſté ou de Scipion Sardini, qui en avoit pris le party, lettres de Confirmation, en payant cent ou deux cens eſcus de finances.

Le vingt-cinquieſme, le Comte de Soiſſons accompagné du ſieur de Lanſac & d'autres Chevalliers de l'Ordre du ſainct Eſprit, par commandement du Roy alla à la Chambre des Comptes, pour y faire publier l'Edit des ſurvivances, ou ſucceſſion des Offices venaux, en finançant la moitié du prix commun d'iceux; Auquel ceux de la chambre firent reſponſe qu'ils ne pouvoient admettre, ne devoient conſentir la publication de cét Edit, & le lendemain vingt ſix revinrent encores en la chambre les deſſuſdicts, par meſme commandement du Roy, & firent entendre que la volonté & la reſolution du Roy eſtoit, que ledit Edit y feuſt (vouluſſent ou non; ceux de la chambre

chambre des Comptes) publié & registre. Lors s'eleverent tous les Presidens Maistres & autres Officiers des Comptes estants en la chambre, & s'en allerent, fors le president Nicolai, l'Advocat du Roy, Pasquier, & Dannes le Greffier, en la presence desquels, ledit Comte de Soissons fist publier & registrer ledit Edit. Et le vendredy vingt sept le Roy par le sieur de Lansac & de Rostain, envoya à ladicte chambre une lettre d'interdiction.

Le vingt huict les Procureurs de la Cour assemblez aux Augustins apres avoir veu les lettres patentes du Roy, par lesquelles il declaroit & entendoit que faisant & continuant l'exercice de leurs Estats, ils ne s'obligeassent en rien au contenu de l'Edict, qu'il avoit publié contre eux. Et que de grace il leur donnoit encores ung mois de delay pour opter ou de prendre de luy lettres de confirmation de leurs estats en payant la finance qu'il entendoit d'eux exiger, ou quitter tout a faict leurs dicts estats, resolurent de n'aller plus au Palais & de quitter desiors leurs estats, si le Roy ne leur vouloit permettre d'iceux exercer sans payer aucune finance, dequoy la Cour de Parlement troublée, pource que les plaidoyés & autres exercices de la Justice defailoient à raison de leur absence, les manda le lundy ensuivant trentiesme dudict mois, ou ils firent la mesme declaration & demanderent acte, lequel la Cour leur permit, & leur promit d'abondant le premier president de tant faire pendant

le mois de Juillet qui leur restoit encore. Surquoy l'apresdinée ils s'assemblerent derechef aux Augustins ou par l'advis des plus anciens fut arresté que le lendemain premier Juillet, ils iroient au Palais faire leur charge comme devant : Mais le jour ensuivant ils changerent d'opinion, au moins les jeunes qui firent retirer comme par force trois ou quatre des anciens, qui le matin vindrent au Palais, & s'estans assemblez l'apresdinée prindrent resolution de n'y plus aller, & d'y molester ceux qui s'y transporteroient pour y faire exercice: Autant en firent ceux du Chastellet, où les anciens Procureurs furent empeschés par les jeunes en l'exercice de leurs estats.

Iuillet. Le samedy douzeᵉ, les Procureurs de la Cour, par l'exhortement de quelques uns des plus grands d'icelle allerent au Louvre en grand nombre se jetter à genoux devant le Roy, & luy demandant (par l'organe de Maistre Louys Buisson Advocat) pardon de la faute qu'ils avoient faite, delaissant l'exercice de leurs estats, tres-humblement supplierent sa Majesté d'avoir pitié d'eux, & de leur pauvreté. A quoy le Roy fist response, que si plustost ils luy eussent fait entendre ce que lors ils luy remonstroient, le cours de sa justice ne fust pas demeuré si long-temps interrompu, qu'ils se levassent & s'en allassent faire l'exercice de leurs estats, comme ils faisoient auparavant la publication de leur Edict, & qu'ils se comportassent en gens de bien, qu'ayant d'eux la

pitié

pitie dont ils luy avoient fait requeſte, il revocquoit ledit Epict, & qu'ils priaſſent Dieu pour luy, ce que fiſt le Roy, pource que à l'exemple de Paris le cours de la Juſtice ordinaire avoit ceſſé par tous les ſieges des Juriſdictions du Royaume de France.

Le quatorzieſme fut publié en la Cour de Parlement, la revocation des Procureurs, auquel le Procureur general la Gueſle ayant conſenty, comme aux autres, & à la publication & à la revocation, on en fit une riſee au Palais, diſant, que comme mineur il s'en feroit relever, & qu'il pouvoit eſtre reſtitué juſque à l'aage de vingt cinq ans.

Le Mardy quinzieſme, le Roy fit venir au Louvre chez le Chancelier, les Preſidents & Conſeillers du grand Conſeil, & leur remonſtra qu'il ſçavoit bien que contre droict & raiſon, il avoit fait l'Edict de la creation de deux nouveaux Preſidents, & huict nouveaux Conſeillers en leur compagnie, lequel dés pieça il leur avoit envoyé pour le publier, mais qu'à ce faire il avoit eſté forçé par la neceſſité de ſes affaires, dont ils avoient aſſez claire cognoiſſance: pour ce les prioit de ne faire plus tant les retifs à publier cet Edict, leur promettant que la neceſſité paſſée, il les reduiroit tous à l'ancien nombre. Louys Chaudon Preſident dudit Conſeil porta la parole, & ſupplia tres-humblement le Roy de leur pardonner, remonſtrant que ce qu'ils avoient ſi longuement differé de publier cet Edict,

n'estoit procede d'aucun mespris de ses commandemens, car ils luy avoient tousiours este & estoient tres-humbles & obeissans serviteurs, mais de ce qu'ils ne voyoient aucune apparence d'augmenter leur nombre, veu qu'ils estoient en nombre plus que suffisant pour satisfaire à leur charge, laquelle ils avoient jusques à lors tousiours faite au plus prés du bien qu'il avoient peu, & de faict qu'ils ne s'estoient point encores apperçeuz qu'aucun my mesme sa Majesté eust onques receu mescontentement de faute qu'ils eussent faite, mais que pour assouvir l'ambition de ceux qui abboyoient comme chiens affamez apres ces estats, de nouveau erigez, librement & liberalement ils remettoient leurs offices entre les mains du Roy, le priant tres-humblement de disposer d'iceux à sa volonté, & ce dict, tous mirent leurs cornettes sur la table, à quoy le Roy fist response que ceste remise ne luy estoit aucunement agreable, & que son intention estoit qu'ils continuassent l'exercice de leurs estats, comme ils avoient accoustumé, & qu'il se contentoit bien de leur service.

Decemb. Environ la my-Decembre, le Roy fit saisir tous les revenus temporels des benefices du Cardinal Pelleué, & donner aux pauvres, à cause des mauvais offices qu'il avoit faits à Rome à sa Majesté envers le Pape & les Cardinaux, dont le Cardinal d'Est l'avoit auparavant adverty, les Huguenots l'appelloient le Cardinal Pelé.

Sur

Sur la fin de cét an le sieur de Bellieure arriva à Londres en Angleterre, où il fut par la Royne bien receu & patiemment ouy, auquel elle mesme de sa propre bouche seante en son conseil, respondit en ces mots, extraicts fidellement de l'original envoyé à l'Ambassadeur.

Messieurs les Ambassadeurs, je me fie tant de la bonté du Roy mon bon frere, que je m'asseure qu'apres avoir entendu & cogneu comme toutes choses se sont passées, il ne prendra en mauvaise part la procedure que j'ay faite contre celle qui tant de fois a conspiré contre ma personne & mon Estat, & suis tres-faschée qu'un tel personnage que vous, Monsieur de Bellieure, ayez pris la peine de passer en ce Royaume pour un affaire duquel il n'y a aucun honneur de parler, ayant eu cognoissance des choses desquelles avez receu toute louange, mesmes en un subjet si clair, que chacun peut juger mon innocence. J'appelle icy devant vous Dieu à tesmoin, si jamais j'ay eu volonté de luy donner aucun mescontentement, chacun cognoist assez combien de fois elle m'a offencée, & comme je l'ay porté patiément: on doit peser combien est precieuse la dignité Royale, & le rang que je tiens, estant mon inferieure, puis qu'elle est en mon Royaume. Je luy ay demonstré beaucoup d'offices d'amitié ce qui ne l'a divertie de sa mauvaise volonté en mon endroit. Jamais quelques afflictions & fascheries que j'aye eues, comme

de la mort du Roy mon pere, du Roy mon frere, & de la Royne ma sœur, ne m'ont tant touché au cœur, comme le subjet dont nous traictons maintenant. J'appelle Dieu à tesmoin encores un coup, si j'ay voulu user en cét endroict comme elle a faict au mien, & prenez le tout sur ma salvation, ou damnation. I'ay veu beaucoup d'histoires, & leu possible autant que Prince ou Princesse de la Chrestienté : mais je n'y ay jamais trouvé chose semblable à ceste-cy ; il me souvient fort bien de tout vostre discours, Monsieur de Bellieure, je l'ay si bien compris que je n'en ay pas perdu un mot : mais tout cela ne me peut inciter à changer de volonté : car le sang des Princes est trop precieux, & de l'inferieur au superieur n'y a apparence de droict : maintenant je suis tousiours en peine pour n'estre en seureté dans ma maison, & dans mon pauvre Royaume : ains suis assaillie & espiée de toutes parts ; Je ne suis libre, mais captive, je suis sa prisonniere au lieu qu'elle doit estre la mienne ; elle m'a suscité de toutes parts tant d'ennemis, que je ne sçay quel costé me tourner : mais j'espere que Dieu me conservera avec mon peuple, & pour iceluy duquel j'ay juré la protection à Dieu, devant le throsne duquel j'en suis responsable, & ny manqueray ; si je vous accordois ce que me demandez, je me parjurerois, & prendrois son sainct nom en vain. Je ne voudrois faire pareille requeste au Roy mon bon frere vostre Maistre, ny à aucun

cun Prince & Potentat de la Chreſtienté, là où il iroit de leur Eſta, comme il y va du mien en ceſt affaire, ains deſire qu'ils ſoient preſervez & gardez de tous leurs ennemis. Et moy qui ne ſuis qu'une pauvre femme, que je puiſſe reſiſter à tant d'aſſauts & d'embuſches.

Ianvier. 1587. Le Roy demanda à la ville 600. mille eſcus, avec encore un autre impoſition de 120. mille eſcus, & 600. mille eſcus ſur tout le Royaume.

Fevrier. Dominique Miraille & ſa femme, le vingt-ſeptieſme, furent accuſez de magie, furent pendus & eſtranglez, puis bruſlez, on trouva ceſte execution toute nouvelle à Paris; pource que ceſte vermine y eſtoit touſiours demeurée libre & ſans eſtre recherchée. Et meſmes du temps du Roy Charles IX. eſtoit provenuë par l'impunité, juſques au nombre de trente mille, comme confeſſa leur chef, l'an 1572.

Mars. Mort de la Royne d'Ecoſſe, Princeſſe du ſang d'Angleterre, & de la droicte deſcente de Henry ſept, naſquit le ſeptieſme Decembre mil cinq cens quarante deux, Couronnée é dix-huict mois, aſſavoir le vingt-unieſme Aouſt, conduite en France à ſix ans, mariée à quinze ans au Dauphin de France, apres ſa mort remariée à Henry d'Harlay Gentil-homme, aagé de vingt deux ans, eſpouſa en troiſieſme nopces le Comte de Bothuel, fut dixhuict ans priſonniere en Angleterre, puis fut decapitée. Apres ſa mort luy fut fait un ſolemnel

service à Paris, où tous les Princes assisterent, & toute la Justice.

May Le premier jour de ce mois, soixante tant. Presidents que Conseillers de la Cour, allerent au Louvre faire remonstrances au Roy, sur ce qu'il avoit deliberé de prendre les deniers destinez au payement des rentes de la Ville, pour le quartier escheant le dernier jour de Juin mil cinq cens quatre-vingts sept, & luy firent entendre librement que le pauvres veufues & orphelins, qui avoient tout leur bien sur la Ville, crieroient contre luy, & demanderoient vengeance à Dieu, de ce qu'il leur retiendroit les moyens de vivre & avoir du pain en un temps si sec & miserable. Que pour payer les cinq cens mil escus qu'il vouloit prendre, il y avoit bon moyen de les recouvrer ailleurs, & ce, en prenant le quart du bien de quelques uns qui n'avoient du commencement vallant cinq sols, & maintenant se trouvoient riches de cinq & six cens mille escus: qu'il y avoit à craindre une sedition, criant le peuple tout haut qu'on luy voloit son bien pour le donner à je ne sçay quels mignons, vrais sangsuës & pestes du Royaume, qu'il se trouveroit que luy seul avoit leué plus de deniers en France depuis qu'il estoit Roy, que n'avoient faict en deux cens ans auparavant, les Roys ses predecesseurs: & qui estoit le pis, qu'on ne sçavoit où tout estoit allé, le peuple ne s'en estant senty, soulagé, ny amendé, au contraire beaucoup pis & en plus piteux & pau-

pauvre estat, qu'il n'avoit jamais esté. Que si les finances estoient bien deuëment & loyalement administrées, il y auroit assés & trop, pour subvenir à la necessité de ses affaires. Que ceux qui luy donnoient conseil de prendre les deniers des payemens des rentes de la Ville, estoient gens meschans, sans foy, sans loy, non vrais François, mais ennemis jurez de son Estat, & de la France: & plusieurs autres raisons qu'ils deduisoient hautement à sa Majesté, avec beaucoup d'eloquence, gravité & liberté. Nonobstant lesquelles, le Roy apres les avoir fort patiemment ouys, leur respondit avec une grande Majesté, entremeslée toutesfois de colere, comme il parut à son visage. Qu'il sçavoit & cognoissoit aussi bien, & mieux qu'eux, la cecessité de son peuple, l'Estat de ses affaires & finances, & qu'il y sçavoit donner bon ordre, sans qu'ils s'en empeschassent plus ayant. Qu'ils rendissent la Justice à son peuple, qui estoit ce de quoy il crioit & se plaignoit le plus, n'ayant les oreilles battuës d'autres choses que de leurs injustices, du reste qu'il y sçauroit bien pourvoir au contentement de son peuple. Que s'ils sçavoient quelques moyens prompts pour toucher les cinq cens mil escus dont il avoit necessairement affaire, qu'il ne toucheroit point à leurs rentes: mais sinon, sa resolution estoit de ses prendre, bien qu'avec regret, pour n'avoir aucuns moyens d'en recouvrer d'ailleurs.

Le trentiesme, certain nombre de Presi-

dents & Conseillers de la Cour furent au Louvre faire au Roy remonstrances sur la saisie des deniers destinez aux payement des rentes de la ville, & arrest de leurs gages, & luy dire que s'il n'en bailloit mainlevée, ils estoient resolus de n'aller plus au Palais : à quoy le Roy tout faſché leur dit, qu'ils feissent ce qu'ils voudroient, qu'ils luy feissent bailler main-levée de la guerre, qu'il leur feroit raison sur l'un & l'autre des poincts de leur requeste, mais qu'il voyoit bien que c'estoit qu'ils marchandoient de ce faire jetter dans un sac en la riviere, ce qu'il dit, pource qu'un jour de la feste Dieu, la plusparт des Predicateurs avoient declamé contre ceux de la Justice, jusques à avoir dit qu'il les falloit tous jetter dans un sac en l'eau.

Venuë des Feuillans de Thoulouse.

Juillet. Le Mardy vingt-uniesme, le Cardinal de Bourbon Abbé de sainct Germain des prez, fist faire une procession solemnelle, à laquelle il fist marcher tous les enfans, fils & filles des fauxbourgs sainct Germain, pour la plusparт vestus de blanc, & pieds nuds : portant les garçons un chapeau de fleurs sur la teste nuë, & tous tant masles que femelles un cierge de cire blanche en la main, les Capucins, les Augustins, les Pœnitens blancs, les Prestres de sainct Sulpice, & les Religieux de sainct Germain portoient les reliques, & y avoit une musique tres-harmonieuse, mesmes y estoint portées les sept Chasses de sainct Germain

main par hommes nuds en chemiſe, aſſiſtez d'autres qui portoient flambeaux ardens en grande devotion, à icelle aſſiſta le Roy veſtus en pœnitent blanc, marchant en la troupe des autres, & les Cardinaux de Bourbon, & Vendoſme en leurs habits rouges, ſuivis d'une grande multitude de peuple de l'un & l'autre ſexe : le Roy à ſon diſner loüa ceſte proceſſion, & qu'il n'en avoit veu de long-temps une mieux ordonnée ny plus devote que celle là, & que ſon couſin le Cardinal y avoit honneur. A quoy chacun qui eſtoit prés de luy, va reſpondre que c'eſtoit la devotion meſme que Monſieur le Cardinal, ouy dit le Roy, c'eſt un bon homme, je deſirerois que tous les Catholiques de mon Royaume luy reſſemblaſſent, nous ne ſerions en peine de monter à cheval pour combattre les Reiſtres.

Aouſt. Le vingt-troiſieſme, Jean Louys de Nogaret Duc d'Eſpernon premier mignon du Roy, & qu'il appelloit ſon fils aiſné ; fut marié à petit bruict au Chaſteau de Vincennes, le bruict eſtoit que le Roy luy avoit donné en faveur de mariage la ſomme de quatre cents mille eſcus.

Le trentieſme, le feſtin de la nopce du Duc d'Eſpernon & de la Comteſſe de Candales fut faict tres-magnifique en l'hoſtel de Montmorency, où le Roy & toutes les Dames aſſiſterent, & y balla le Roy en grande allegreſſe portant neantmoins ſon chapelet de teſtes de morts attaché & pendu à ſa ceinture tant que le bal

dura : donna ce jour à la mariée un colier de cent parles estimé à cent mille escus.

Septemb. Le vingt-sixiesme à la Croix du tiroüer fut rompu & mis sur la roüe à Paris un Normand nommé Chantepie, qui avoit envoyeé au seigneur de Millan d'Allegre, par un laquais, une boëte artificieusement par luy composée, dans laquelle estoient arrangez trente six canons de pistolets chargez chacun de deux bales, & y estoit un ressort accommodé de façon qu'ouvrant la boëte ce ressort laschant, faisoit feu, lequel prenant à l'amorce à ce preparée, faisoit à l'instant jouer les trente six canons, & jetter soixante & douze balles, dont à peine se pouvoient sauver ceux qui se trouvoient à l'environ : cette boëte fut par ce laquais envoyée souz le nom de la Damoiselle de Compigny, sœur dudit Millan, avec une lettre, par laquelle elle luy mandoit qu'elle luy envoyoit une boëte de rare & esmerueillable artifice, afin qu'il la vit. Or avoit Chantepie monstré au laquais, comme il falloit ouvrir ladite boëte, lequel de faict l'ouvrit en la presence dudit sieur de Millan, & soudain se lascherent tous lesdits canons, desquels neantmoins ne fut ledit Millan que peu ou point offencé, deux ou trois basles donnerent dans les cuisses du laquais & n'en mourut, Chantepie fut apprehendé, confessa avoit faict l'instrument & fut executé.

Octob. Au commencement de ce mois le Duc d'Espernon en la presence du Roy fit un rude

rude affront à Monsieur de Villeroy, Secretaire d'Estat, l'appellant petit coquin, & le menaça de luy donner des coups d'esperons, comme à un cheval retif, mesme luy reprochant certaine intelligence, qu'il disoit avoir avec la ligue, & le Roy d'Espagne, au quel il reveloit tous les secrets du Roy soul ombre d'une pension de doubles pistoles qu'il en tiroit.

En ce mois jour vingtiesme fut la bataille de Coutras, avant qu'entrer au combat le Roy de Navarre & ceux de la religion s'estans prosternés en terre pour prier Dieu, le Duc de Joyeuse les regardant comme gens qui paroissent ja tout humiliez & abbatus, dict à Monsieur de Laverdin, ils sont à nous, voyez vous pas comme ils sont à demy battus & defaits, à veoir leur contenance, ce sont gens qui tremblent, ne le prenez pas là, luy respondit Monsieur de Laverdin, je les cognois mieux que vous, ils sont bien les doux & les chattemittes, mais qne se vienne à la charge vous les trouverez diables & lions, & vous souvenez que je vous l'ay dit.

Le Cardinal de Bourbon ayant ouy la mort du Duc de Joyeuse, dict qu'il eust voulu que Roy de Navarre eust esté en sa place & qu'il n'y eust eu tant de perte de luy que dudict Duc, ce qu'ayant esté rapporté au Roy il dit, que cette parole estoit digne de ce qu'il estoit.

Le 3. Monsieur Maillard Maistre des Requestes fut condamné par contumace d'avoir la teste tranchée.

Decemb.

Ducemb. En ce mois le Roy fit une capitulation avec les Reistres, ce que les Ligueurs trouverent fort mauvais, les Predicateurs crioient que sans la proüesse & constance du Duc de Guise, l'Arche fust tombée entre les mains des Philistins, & que l'heresie eust triomphé de la Religion. Et là dessus, la Sorbonne fit un resultat secrets qu'on pouvoit oster le Gouvernement aux Princes, qu'on ne trouvoit pas tels qu'il falloit, comme l'administration au tuteur, qu'on avoit pour suspect. Ce sont les propres termes de l'arresté de la Sorbonne, faict en leur College le mercredy seiziesme du present mois.

Le trentiesme, le Roy manda venir au Louvre sa Cour de Parlement, & la faculté de Theologie, & fist une aspre & forte reprimende aux Docteurs Theologiens, en la presence de la Cour, sur leur insolente & effrenée licence de prescher contre luy & contre toutes ses actions, mesmes touchant les affaires de son Estat, & s'addressant particulierement à Boucher Curé de S. Benoist, l'appella meschant, luy dit que deffunt Poisle son oncle qui avoit esté indignement Conseiller de la Cour, estoit un meschant homme, mais qu'il estoit encore pire que luy, & que ses compagnons ne valoient gueres mieux: mais qu'il s'addressoit particulierement à luy, pour ce qu'il avoit esté si impudent que de prescher qu'il avoit fait jetter en un sac en l'eau Burlat Theologal d'Orleans, combien que ledit Burlat fust tous les

jours

jours avec luy, beuvant mangeant & se gaussant, leur disant davantage, qu'ils ne pouvoint nier qu'ils ne feussent notoirement malheureux & damnez par deux moyens, l'un pour avoir en la chaire de verité, detracté contre luy, leur Roy naturel & legitime, & avancé plusieurs calomnies contre son honneur : ce qu'il leur est deffendu par toute l'Escriture saincte. L'autre, que sortant de la chaire, apres avoir bien menty & mesdit de luy, ils s'en alloient droict à l'Autel dire la Messe, sans se reconcilier & confesser desdicts mensonges & mesdisances, combien que tous les jours ils preschent que quand on a menty ou parlé mal de quelqu'un que ce soit, suivant le texte de l'Evangile, se faut aller reconcilier avec luy avant que se presenter à l'Autel. Sçait aussi la belle resolution de la Sorbonne du seiziesme de ce mois, à laquelle il a esté prié de n'avoir esgard, pource que c'estoit apres desieuner, que l'ayant outragé en toutes ces façons, il ne s'en vouloit neantmoins venger, comme il en avoit la puissance, & comme avoit faict le Pape Sixte V. à present regnant, lequel avoit envoyé aux Galeres certains Prestres Cordeliers, qui en leurs sermons avoient osé mesdire de luy, qu'il n'y en avoit aucun d'entre eux qui n'en meritast autant, ou d'avantage, mais qu'il vouloit le tout oublier, & leur pardonnoit à la charge de n'y retourner plus, que s'il leur advenoit jamais il prieroit sa Cour de Parlement cy presente, de

luy

luy en faire la raiſon, & en faire faire une ſi bonne Juſtice, que les ſeditieux (comme luy) y peuſſent prendre exemple, pour ſe contenir en leur devoir.

En ce meſme temps vindrent à Paris nouvelles de la mort du Capitaine Sacremore, tué à Dijon par les mains du Duc de Mayenne ſon Maiſtre, à cauſe de quelques faſcheux propos que ledit Sacremore avoit eſté ſi temeraire de luy tenir à ſa barbe touchant le mariage d'entre ledit Sacremore & Madamoiſelle de Villars, fille aiſnée de Madame du Mayne, laquelle ledit Sacremore maintenoit luy avoir eſté promiſe par le Duc de Mayenne & ſa femme, & bien d'avantage, ladicte fille s'eſtre obligée de l'eſpouſer, ſurquoy ledit Duc le tua.

Sur la fin de ceſt an, le Roy fut adverty que le Duc de Guiſe avoit faict un voyage à Rome luy ſixieſme, tellement deſguiſé qu'il n'avoit peu eſtre recogneu: & qu'ayant eſté à Rome trois jours ſeulement, il s'eſtoit deſcouvert au ſeul Cardinal de Peleué, avec lequel il avoit communiqué jour & nuict.

Sa Majeſté auſſi en meſme temps eut advis que le Pape avoit envoyé au Duc de Guiſe l'eſpée gravée de flammes, & que le Prince de Parme luy avoit envoyé ſes armes, & mandé, Qu'entre tous les Princes de l'Europe, il n'appartenoit qu'à Henry de Lorraine porter les armes & eſtre chef de l'Egliſe.

1588. *Ianvier.* Le douzieſme, le Duc d'Eſpernon fut en la Cour de Parlement receu Admiral

miral de France, & par le premier Preſident de Harlay inſtallé au ſiege de la table de Marbre: l'Advocat Marion le preſenta & harangua en ſa faveur, avec magnificques loüanges. Faye Advocat du Roy barangua hautement & ung peu flateuſement à la loüange du Roy: car il l'appella le Sainct des Saincts, diſant qu'il meritoit d'eſtre canoniſé, autant ou plus, qu'un de ſes predeceſſeurs Roys de France, que nous adorons pour ſainct, & loüant le Duc d'Eſpernon, dit que le feu Admiral de Chaſtillon avoit fait tout ce qu'il avoit peu pour ruyner l'Egliſe Catholique, Apoſtolique & Romaine: mais que ceſtuy-cy la maintiendroit & reſtablieroit en ſa propre ſplendeur & dignité. Sur ce nouveau ſainct de Roy de Monſieur Faye, on ſema ce jour au Palars ce diſtique ſuivant:

Quis neget Henricum miracula prodere mundo.
Qui fecit montem, qui modo vallis erat.

Le Dimanche vingt-quatrieſme, s'eſleva ſur ceſte ville de Paris & aux environs, un ſi eſpais broüillard, principalement depuis midy juſques au lendemain, qu'il ne s'en eſt veu de memoire d'homme un ſi grand: car il eſtoit tellement noir & eſpais que deux perſonnes cheminans enſemble par les ruës, ne ſe pouvoient veoir, & eſtoit on contraint de ſe pourveoir de torches pour ſe recognoiſtre encore qu'il ne fuſt pas trois heures, furent trouvées tout plein d'oyes ſauvages & autres animaux volans en l'air, qui eſtoient tombez en des courts

courts des maisons tous estourdis, qui volans s'estoient frappez contre les maisons & cheminées, & en a esté pris plusieurs en ceste ville de Paris de ceste façon.

Mars. Le Jeudy troisiesme un jeune Normand aagé de dixneuf à vingt ans ayant esté surpris coupant à l'entrée du parquet de l'audience, la monstre d'un gentilhomme qu'il portoit penduë au col, representé devant Messieurs en la grande Chambre ayant advoué le faict, fust sur l'heure condamné à estre pendu & estranglé en la Cour du Palais, ce qui fut executé sur le champ.

Le cinquiesme de ce mois, mourut à sainct Iean d'Angely Henry de Bourbon Prince de Condé, le second jour de sa maladie, ayant esté empoisonné, comme on disoit, par un page. A la suscitation de sa femme, de la Maison de la Trimouille, laquelle fust constituée prisonniere, se trouvant grosse du fait dudit page sans que le Mary y eut aucunement part. Lequel se sauva des premiers & fut defaict en effigie & condamné par contumace, & un nommé Brilland domestique dudict Prince en personne, ayant esté tiré à quatre chevaux en la place publique de sainct Jean d'Angely, & plusieurs autres empriſonnez, ausquels on commença à faire le procés. Monsieur le Cardinal de Bourbon son oncle en ayant entendu les nouvelles vint trouver le Roy, auquel avec une grande exclamation il dit, Voila, Sire, que c'est d'estre excommunié,

quant

quant à moy je n'attribuë sa mort à autre chose qu'au foudre d'excommunication, dont il a esté frapé : auquel le Roy en riant respondit, il est vray mon cousin, que ce foudre là est dangereux : mais si n'est-il pas besoin que tous ceux qui en sont frappez en meurent, il en mourroit beaucoup, je croy que cela ne luy a pas servy : mais autre chose luy a bien aydé.

May. Tout ce mois le Duc de Guise en passant par les ruës, on crioit vive Guise.

Les Barricades le vingt-deuxiesme.

Le Dimanche quinziesme fut semé le suivant quatrain, qu'on trouva bien rencontré sur le jeu de Prime, auquel le Duc de Guise jouoit fort souvent.

La fortune a jouant le Guisard bien traicté,
Car ayant un valet & un Roy escarté,
Vne & une autre Royne en sa main retenuë,
O trois fois heureux sort, Prime luy est venuë.

Le Jeudy dixneufiesme, le President de la Gueste, le Procureur General, son fils, & les Conseillers de la Cour, qui le Dimanche precedent deputez par icelle estoient allez trouver le Roy à Chartres, pour sçavoir son intention & recevoir ses commandemens, revindrent à Paris, & rapporterent que l'intention de sa Majesté estoit, que ladicte Cour & toutes autres Jurisdictions continuassent l'exercice de la justice : entres autres propos notables que le Roy leur tint, il leur dit, il y en à qui en ce fait s'arment du manteau de la Religion, mais

mais meschamment & faussement, ils eussent mieux faict de prendre un autre chemin, ma vie & mes actions les dementent assez, & veux bien qu'ils entendent qu'il n'y a au monde Prince plus Catholique, ny qui desire tant l'extirpation de l'heresie que moy, & voudrois qu'il m'eust cousté un bras, & que le dernier heretique fust en peinture dans ceste chambre. Au President de Nully lequel deputé de la Cour des Aydes, faisant la harangue pleuroit, & s'excusoit de ce qui estoit advenu. Il dit ces mots, Hé pauvre homme, pensez-vous que si j'eusse eu quelque volonté envers vous & les autres de vostre faction, que je ne l'eusse pas bien peu executer, qui m'en eust gardé si j'en eusse eu envie? Non, non, jayme les Parisiens en despit d'eux, combien qu'ils m'en donnent fort peu d'occasion, retournez vous-en, faites vostre estat comme de coustume, vous & les autres, & vous monstrez aussi bons subjets comme je me suis monstré bon Roy, en quoy je desire continuer, pourveu que vous vous en monstriez digne. Le mesme jour en escrivit sur le porte de la Presidente Seguier, avec laquelle logeoit l'Advocat du Roy son fils (*Valet à Louer.*)

Aoust. Le Mardy deuxiesme Aoust, sa Majesté entretenuë du Duc de Guise pendant son disner, luy demanda à boire, puis en riant luy demanda à qui ils boiroyent: A qui il vous plaira Sire, respondit le Duc, c'est a vostre Majesté d'en ordonner: Mon Cousin, dit le Roy,

beuvons

beuvons à nos bons amys les huguenots: C'est bien dit, Sire, respondit Monsieur de Guise: & à tous nos bons barricadeurs de Paris, va dire le Roy aussi tost, beuvons aussi à eux & ne les oublions pas. A quoy le Duc de Guise se prist à sous-rire, mais d'un ris qui ne paissoit point le nœud de la gorge, mal content de ceste nouvelle union que le Roy vouloit faire des Huguenots avec les barricadeurs.

Le sixiéme Septembre le Prevost des Marchants & les Eschevins de Paris envoyerent prier l'Advocat du Roy Seguier, lequel on avoit chassé de Paris le jourde S. Barthelemy, par des Placards attachez à sa porte fort seditieux & comminatoires, de revenir a Paris, exercer sa charge, & qu'ils le tiendroyent en leur protection & sauvegarde. Et de faict il y revint, & assista à la prononciation des Arrests le Mercredy septiéme de Septembre, & on disoit à Paris, que ledit Seguier leur avoit promis de faire publier & reçevoir au Parlement le Concile de Trente, & que à cette occasion ils l'avoient r'appellé.

Octob. Le seiziesme de ce mois, l'ouverture des Estats de Blois.

Novemb. Le trentiesme de ce mois un de mes amis s'estant addressé à Pericart Secretaire du Duc de Guise, pour avoir un passeport, Pericart luy dit qu'il patientast encores un peu, & que bien tost ils changeroient de qualité.

Decemb. On fit le quatriesme de ce mois pro-

promettre & jurer au Roy sur le S. Sacrement de l'Autel, perfaicte reconciliation & amitié avec le Duc de Guise, & oubliance de toutes querelles & simultés passées, ce que sa Majesté fist fort librement en apparence : mesme pour les contenter & amuser, declara qu'il s'estoit resolu de remettre sur son cousin de Guise & la Royne sa Mere, le gouvernement & conduitte des affaires de son Royaume, ne se voulant plus empescher que de prier Dieu & faire pœnitence.

Le vingt-troisiesme Decembre est la mort du Duc de Guise, & lors qu'on le tuoit, il disoit, Mon Dieu je suis mort, ayez pitié de moy, ce sont mes pechez qui en sont cause, & fut la son corps jetté sur un tapis ; & là laissé quelque temps exposé aux mocqueries des courtisans, qui l'appelloient le beau Roy de Paris : Nom que le Roy luy avoit donné, estant en son Cabinet, demanda s'ils l'avoient faict sortir, & donna un coup de pied au visage de ce pauvre mort, ainsi, que le Duc de Guise en avoit donné au feu Admiral de Chastillon. Chose veritable & remarquable. Le Roy l'ayant un peu contemplé, dit, Mon Dieu qu'il est grand, il paroist un corps plus grand mort, que vif.

Le vingt-quatriesme, la mort du Cardinal de Guise.

Le soir de ce jour les corps du Duc & Cardinal de Guise, furent mis en pieces par le commandement du Roy en une salle basse du Chasteau, puis bruslez & mis en cendres, lesquel-

quelles apres furent jettées au vent ; affin qu'il n'en restast ny relique ny memoire.

1589. *Janvier.* Le premier jour de l'an Lincestre apres le sermon qu'il fit à sainct Berthelemy, exigea de tous les assistans le serment (en leur faisant lever la main pour signe de consentement) d'y employer jusques au dernier denier le leur bourse, & jusques à la derniere goutte de leur sang, pour venger la mort des Princes Lorrains Catholicques, assavoir le Duc de Guise & le Cardinal son frere, massacrez dans le Chasteau de Blois, à la face des Estats ; & du premier President de Harlay, qui assis à l'œuvre devant luy, avoit ouy sa predication, exigea serment particulier, de luy disie, qui avoit accoustumé le recevoir des autres, l'interpellant par deux diverses fois, en ces mots, Levez la Main Monsieur le President, levez-la bien haut, s'il vous plaist, afin que tout le monde le voye. Ce qu'il fust contrainct de faire, non sans scandale & danger du peuple, auquel on avoit faict entendre que ledit President avoit sçeu & consenty la mort de ces deux Princes Lorrains, que Paris adoroit comme ses Dieux tutelaires.

Le deuxiesme, le peuple continuant les furies & insolences, ausquelles les animoient leurs Curez & Predicateurs, abatist & demolist les sepulchres & figures de marbre que le Roy avoit faict eriger auprez du grand Autel à l'Eglise sainct Paul à Paris, de deffunt sainct Maigrin, Quelus & Maugiron ses mignons, disant

disant qu'il n'appartenoit pas à ces meschans, morts en reniant Dieu, sanguës du peuple & mignons du tyran, d'avoir si braves monumens & si superbes en l'Eglise de Dieu, & que leurs corps n'estoient dignes d'autrement que d'un gibet.

Le septiesme, arriverent les nouvelles de la Royne Mere du Roy, decedée au Chasteau de Blois, le lundy precedent cinquiesme de ce mois. Elle estoit aagé de soixante & un an, & portoit bien l'aage pour une femme pleine & grasse comme elle estoit: elle mangeoit bien & se nourrissoit bien, & n'aprehendoit pas fort les affaires, combien que depuis trente ans que son mary estoit mort, elle en eust eu d'aussi grandes & importantes qu'onques eut Royne du monde, elle mourut endebtée de quatre cens mille escus, estant prodigue & pardelà la liberté, plus que Prince ny Princesse de la Chrestienté, ce qu'elle tenoit de ceux de sa maison.

Ceux qui l'approcherent de prés en sa maladie, eurent opinion que le desplaisir qu'elle avoit prins de ce que son fils avoit faict, luy avoit advancé ses jours non pour l'amitié qu'elle portast aux deux Princes occis, lesquels elle aimoit à la Florentine, c'est à dire pour s'en servir, mais pource que par là elle voyoit le Roy de Navarre son gendre estably, qui estoit tout ce qu'elle craignoit plus au monde, comme celle qui avoit juré sa ruine par quelque moyen que ce fust. Toutesfois le peuple de

Paris

Baris eust opinion qu'elle avoit donné consentement & occasion à la mort des deux Princes Lorrains, & disoient les Guisards, que si on apportoit le corps à Paris pour l'aller enterrer à sainct Denis au sepulchre magnifique, que de son vivant elle avoit basty à elle & au feu Roy Henry son mary, qu'ils le traineroient à la voyrie ou le jetteroient dans la riviere, Voila pour le regard de Paris. Pour le regard de Blois, ou elle estoit à doüaire & reverée comme la Junon de la Cour, elle n'eust plustost rendu le dernier souspir, qu'on n'en fist non plus d'estat que d'une cheure morte. Quant au particulier de sa mort, le desespoir & la violence y ont esté remarquez, comme en une fin tres-miserable, conforme à sa vie.

Le Dimanche huictiesme, le petit Fueillan en son sermon faisant un apostrophe au feu Duc de Guise, dit ces mots, en se retournant vers madame de Nemours sa mere, qui estoit vis à vis de luy : O sainct & glorieux martyr de Dieu, benist est le ventre qui t'a porte & les mammelles qui t'ont allaicté.

Le lundy seiziesme Janvier, maistre Jean le Clerc nagueres Procureur en la Cour de Parlement, lors Capitaine de son quartier & gouverneur de la Bastille de Paris, accompagné de vingt-cinq ou trente coquins, tous comme luy, armez de leurs cuirasses, ayant la pistole en la main, dit haut & clair, Vous tels & tels qu'il nomma, suivez moy, venez en l'hostel de la ville, où l'on a quelque chose à

vous dire. Et au premier Président & autres, qui luy voulurent demander de par qui & en quelle puissance, il vouloit faire cet exploict, Il respondit qu'ils se hastassent seulement & se contentassent d'aller avec luy, & que s'ils le contraignoient d'user de sa puissance quelqu'un d'eux s'en pourroit mal trouver. Lors le premier Président, le Président Potier & le Président de Thou s'acheminerent pour le suivre, & apres eux marchoient volontairement, jusques au nombre de cinquante ou soixante Conseillers de toutes les chambres de Parlement, mesmes des Requestes du Palais, & plusieurs qui ne se trouverent point sur le billet du Clerc ne laisserent de marcher & accompagner les autres, disans qu'ils ne pouvoient moins faire que de suivre leurs Capitaines.

Marchant le premier, il les mena sur les dix heures du matin par le pont au change, comme en monstre & triomphe jusques en la place de Greve, où se voulans arrester pour entrer en l'hostel de Ville, suivant la proposition de maistre Jean le Clerc en furent empeschez & contraints par luy de passer outre, & menez en la Bastille sainct Anthoine, tout au travers des ruës pleines de peuple, qui espandu par icelles les armes au poing & les boutiques fermées pour les veoir, les lardoient de mille brocards & vilenies. Il alla encores prendre quelques uns ce jour là en leurs maisons, qui ne s'estoient pas trouvez en la Cour, & mesmes de la Cour des Aydes, Chambre des Comptes

ptes & autres compagnies, dont il y en eust quelques uns ferrez en la Conciergerie & aux autres prisons de la ville: mais les uns furent eslargis dés l'apresdinée, les autres, les deux ou trois jours ensuivans, pour ce qu'ils ne se trouvoient sur la liste du Clerc, & qu'ils estoient estimez bons Catholiques: & à la verité la face de Paris estoit miserable, car l'on eust veu un Clerc, un Louschard, un Senault & un Morliere, un Olivier & autres, qui avec main armée fourageoient les meilleures maisons de la ville, principalement où ils sçavoient qu'il y avoit des escus, & ce sous un masque digné de voleurs, pour ce qu'ils estoient (disoient-ils) Royaux, & pourtant de bonne prisé: mais par dessus tous les autres avoit Monsieur Bussi le Clerc, ainsi se faisoit-il appeller, grande puissance: car encores que par la ville, ou par le conseil, quelques uns de ses prisonniers eussent ordonnance de sortir, ne sortoient point toutesfois, que quand il plaisoit à Monsieur de Bussi, auquel outre les trois, quatre, & cinq escus qu'il exigeoit de chaque teste pour sa journaliere despence, il falloit encore faire quelques presens de perles ou de chaisnes d'or à Madame, de vaisselle d'argent, de deniers contans à Monsieur, avant qu'en pouvoir sortir.

Le Mardy dix-septiesme on playda à la grand Chambre à huis ouverts, nonobstant l'emprisonnement des plus saines & meilleures parties de la Cour & fut tenë l'audience par

le Président Brisson, qui combien qu'il fust des plus suspects par quelque promesse aux seize, qui disoient tout haut qu'il leur avoit promis d'estre homme de bien, se garantist & sauva des prisons, & demeura tousiours depuis en la Cour, exerçant de faict l'Estat de premier Président.

Le Samedy vingt-uniéme, furent nommez par la Cour Monsieur Molé Conseiller en icelle, pour exercer l'estat de Procureur general, lequel ij accepta en fin à son grand regret, estant vaincu de la voix & multitude de ce peuple eschauffé qui crioit Molé, Molé, & aussi d'une vive apprehension de la mort, ou pour le meilleur marché d'une prison, venant sortir d'une Bastille, où il s'asseuroit bien d'y rentrer au cas qu'il le refusat. Furent aussi nommez & esleus pour Advocats du Roy, maistre Jean le Maistre & Louys d'Orleans Advocats en Parlement, le matin dudit jour, le Commissaire Louchart & Esmonnet avoient esté chez Monsieur Molé, le prier d'en raporter luy-mesme la requeste, & le consolans sur sa prison, luy dirent que c'estoient des probations que nostre Seigneur envoyoit souvent aux siens.

Ce jour messire Barnabé Brisson premier Président de la Ligue, craignant un catastrophe de tragedie à la ruine de luy & de sa maison, pour estre forcé en son ame à faire & passer tous les jours choses iniques & injustes contre le service du Roy, desirant qu'à l'advenir il ne

il ne luy en fust rien imputé, comme ayant touſiours eſté bon ſerviteur du Roy, & qu'on cogneust que ce qu'il faiſoit, au contraire eſtoit contre ſon gré & volonté, y eſtant induit par la terreur des armes la violence d'un peuple mutiné, qui le tenoit priſonnier ſans pouvoir ſortier, & auſſi pour garantir ſa vie & celle des ſiens de leur fureur, feit la proteſtation ſuivante, qu'il eſcrivit & ſigna de ſa main, & la feit recognoiſtre le lendemain pardevant deux Notaires en forme de diſpoſition & ordonnance de derniere volonté, de laquelle la teneur s'enſuit, extraicte fidellement de mot à mot de l'original.

Je ſoubs ſigné declare, qu'ayant conſulté & tenté tous les moyens à moy poſſibles pour ſortier de ceſte ville, afin de m'exempter de faire ou dire choſe qui peut offencer mon Roy & ſouverain Seigneur, lequel je veux ſervir, obeïr, reſpecter & recognoiſtre toute ma vie & perſeverer en la fidelité que je luy doibs, deteſtant toute rebellion contre luy, il m'a eſté impoſſible de me pouvoir retirer & ſauver pour eſtre mes pas obſervez de toutes perſonnes, guettez, gardés, & que pluſieurs qui en habit deſguiſé ont taſché de ſortir, ont eſté ſurpris & empriſonnez, & d'ailleurs on a empriſonné le General le Comte, mon gendre, ſaiſi ſa maiſon, & deſnié l'entrée d'icelle à ma fille qui a eſté contrainćte de ſe refugier chez ſes amis, à raiſon de quoy eſtant contrainct de demeurer en ceſte ville & adherer és deli-

berations auſquelles le peuple nous force d'entrer, je proteſte devant Dieu que tout ce que j'ay faict, dict & deliberé en la Cour de Parlement, & ce que je feray, diray & delibereray, jugeray & ſigneray cy-apres, a eſté & ſera contre mon gré & volonté & par force & contrainɛte y eſtant violenté par la terreur des armes & licence populaire qui regne à preſent en ceſte ville, & auſſi par le Conſeil des gens de bien & d'honneur, bons & fidelles ſerviteurs du Roy, expoſez à meſmes perils & injures, qui me conſeillent & exhortent de temporiſer & m'accommoder aux deſirs & vouloirs d'un peuple, quoy qu'ils ſoient injuſtes & deſraiſonnables, & contre le debuoir de ſubjects, & ce tant pour ſauver ma vie & à ma femme & enfans, qui ſeroient en peril & danger indubitable & nos biens en proye, que pour taſcher avec le temps, à profiter quelque choſe pour la reconciliation & reduction dudit peuple avec le Roy, quand l'occaſion ſe pourra preſenter d'en parler, dont à preſent on n'oſeroit ouvrir la bouche, à peine de hazarder ſa vie: & afin qu'à l'advenir me demeure & reſidence en ceſte ville & mes actions & deportements ne me ſoient imputez à blaſme, dont j'appelle Dieu à teſmoin, qui cognoiſt l'interieur de mon cœur, & la candeur, pureté, & ſincerité de ma conſcience, j'ay eſcrit & ſigné la preſente proteſtation en continuant la precedente, ja par moy faicte voulant que la preſente ſerve une fois pour toutes,

pour

pour tout le temps futur. Fait à Paris ce vingt uniesme Janvier mil cinq cens quatre vingt-neuf, signé Brisson.

Aujourd'huy messire Barnabé Brisson sieur de Gravelle Conseiller du Roy & President en sa Cour de Parlement a recogneu & declaré avoir escrit & signé de sa main, la disposition & ordonnance de derniere volonté cy-dessus, & de l'autre part contenuë, qu'il veut & entend sortir son plein & entier effect, selon sa forme & teneur, dont il a requis le present acte à luy delivré. Ce fut faict apres midy en la maison dudict sieur President l'an mil cinq cens quatre-vingts & neuf, le vingt-deuxiesme jour de Janvier, & a signé Brisson, signe aussi Lusson & le Noir.

Le Jeudy vingt-sixiesme, le Heraud surnommé Auvergne envoyé de la part du Roy, arriva à Paris, portant au Duc d'Aumale (qui s'en disoit gouverneur) mandement d'en vuider, & interdiction à la Cour de Parlement, à la Chambre des Comptes, à la Cour des Aydes, au Prevost de Paris & à tous les autres officiers & Juges Royaux de plus exercer aucune Jurisdiction, il ne fut ouy, ny son pacquet veu, ains empriſonné en danger d'estre pendu & estranglé, finalement r'envoyé sans responce avec injure & contumelie, tant estoient les Parisiens animez contre leur Roy, duquel le nom estoit si odieux entre le peuple, que, qui l'eust proferé seulement estoit en grand danger de sa vie.

Furent faites à Paris force images de cire qu'ils tenoient sur l'Autel, & les picquoient à chacune des quarante messes, qu'ils faisoient dire durant les quarante heures en plusieurs parroisses de Paris, & à la quarantiesme picquoyent l'image à l'endroit du cœur, disans à chaque picqueure quelque parole de Magie, pour essayer à faire mourir le Roy.

Aux processions pareillement, & pour le mesme effect, ils portoient certains cierges magiques qu'ils appelloient par mocquerie cierge benists, qu'ils faisoient esteindre au lieu où ils alloient, renversant la lumiere contre bas, disans, je ne sçay quelles paroles que des sorciers leur avoient apris.

En ce mesme temps, la Sorbonne & faculté de Theologie comme trompettes de la sedition, declarerent & publierent à Paris, tout le peuple de ce Royaume, absous du serment de fidelité & obeissance, qu'ils avoient jurez à Henry de Valois, nagueres leur Roy, rayerent son nom des prieres de l'Eglise, firent entendre au peuple qu'en saine conscience, ils pouvoient s'unir, s'armer & contribuer deniers pour luy faire la guerre, comme à un tyran execrable qui avoit violé la foy publique, au notoire prejudice & contemnement de leur saincte foy Catholique Romaine, & de l'assemblée des Estats du Royaume.

Le Chevalier d'Aumale, faisoit ces jours grandes processions nocturnes, qui se faisoient à Paris, s'y trouvoit ordinairement, & mesmes

aux

aux grands ruës & aux Egliſes iettoit au travers d'une ſarbatane des dragées muſquées aux Damoiſelles qu'il cognoiſſoit, & apres rechauffées & refectionnées par les collations qu'il leur appreſtoit, tantoſt ſur le pont aux changes autresfois ſur le pont noſtre Dame, & ailleurs & y en avoit de couvertes ſeulement d'une fine thoile avec un poinct couppé à la gorge, [La Saincte Beufue qu'il entretenoit] ſe laiſſans mener par deſſous les bras à travers des Egliſes, au grand ſcandale de pluſieurs.

Le mercredy jour des cendres Lineſtre dit en ſon ſermon, qu'il ne leur preſcheroit point l'Evangile ce Careſme, pource qu'elle eſtoit commune, & que chacun la ſçavoit: mais qu'il leur preſcheroit la vie, geſtes, & faicts abominables de ce perfide tyran Henry de Valois, contre lequel il deſgorgea une infinité de vilainies & injures, diſant qu'il invoquoit les diables; Et pour le faire ainſi croire à ce ſot peuple, tiroit de ſa manche un des chandeliers du Roy, que les ſeize avoient defrobé aux Capucins, auquel il y avoit des ſatyres engravez, comme il y en a en beaucoup de chandeliers, leſquels il affermoit eſtre les demons du Roy, que ce miſerable tyran (diſoit-il au peuple) adoroit pour ſes Dieux, & s'en ſervoit en ſes incantations.

Mars. Le lundy treizieſme le Duc de Mayenne fit le ſerment à la Cour de Lieutenant General de l'Eſtat Royal & couronne de France, laquelle qualité ridicule luy ayant eſté de-

ferée par seize saquins, luy fut consumée per ce Parlement imaginaire, le vray Parlement captif en diverses prisons de la Ville, & est à remarquer que par ces lettres de Lieutenant Gesteral, octroyées au Duc de Mayenne, il fut ordonné qu'il y auroit deux nouveaux seaux aux armes de France, differens en grandeur: le grand pour le Conseil, & le petit pour les Parlemens & Chancelleries, desquels l'inscription seroit, le scel du Royaume de France.

Un sire de Paris, fit peindre en ce temps le Duc de Mayenne avec une Couronne Inperiale sur la teste.

Le vendredy vingt-troisiesme, le Roy fit faire un Edict, par lequel il transporta en la ville de Tours l'exercice de la Justice, qui se souloit rendre en la Cour de Parlement de Paris, & là fut faict Advocat du Roy maistre Loys Servin, par demission de maistre Jacques Faye, que le Roy honora de l'Estat de President en la Cour.

Lincestre le vendredy sainct, dit à un des premiers de l'Union, qu'il faisoit scrupule de faire ses Pasques pour la vengeance qu'il avoit empreinté dans le cœur contre Henry de Valois, qu'il s'arrestoit en beau chemin, & qu'il faisoit conscience de rien, attendu qu'eux tous, & luy mesme le premier, qui consacroit chacun jour en la Messe le corps de nostre Seigneur, n'eust faict conscience de le tuer, ores qu'il eust esté à l'Autel tenant en main le precieux corps de Dieu.

Auril.

Auril. Accord & entreveuë du Roy avec le Roy de Navarre à Tours, qui fut faicte avec une grande lieſſe & joye de part & d'autre, & le Roy de Navarre ſe retirant le ſoir, dit ces mots: Je mourray content dés aujourd'huy de quelque mort que ce ſoit, puis que Dieu m'a faict la grace de voir la face de mon Roy: & au paſſage de la riviere, dit à un des ſiens qui luy vouloit mettre quelque ombrage, à ce qu'il alloit faire. Dieu me dit que je paſſe & que je voiſe, il n'eſt en la puiſſance de l'homme de m'en garder, car Dieu me guide & paſſe avec moy; je ſuis aſſeuré de cela, & ſi me fera voir mon Roy avec contentement, & trouveray grace devant luy, comme il advint.

En ce temps, le Roy ayant receu nouvelle que le Pape le vouloit excommunier, & en ayant eu advis de Rome, aſſembla ſon Conſeil & y propoſa tous moyens poſſibles & faiſables pour rompre ce coup, & divertir l'orage qui le menaçoit, diſant, que qui voudroit ſe mocqueroit de foudres, mais quant à luy qu'il les avoit touſiours craints & craignoit plus qu'il ne faiſoit toutes les forces & canons de la Ligue.

Le Roy ne voulut pourſuivre d'avantage le Duc de Mayenne, apres avoir faict une chauffourée dans un des fauxbourgs de Tours, ny que le Roy de Navarre y allaſt, diſant, qu'il n'eſtoit raiſonnable de hazarder un double Henry contre un Carolus.

Apres la prise de ce fauxbourg, le Duc d'Aumale fist plusieurs cruautez & voleries, & plusieurs femmes & filles furent forçées, apres se transporterent à l'Eglise ou couperent la corde qui tenoit le Ciboire, pensans qu'il fust d'argent, mais le trouvant de cuivre, le jetterent par terre, & ayant trouvé deux Calices, l'un d'estain & l'autre d'argent, laisserent celuy d'estain, pour ce qu'ils disoient qu'il estoit de la Ligue, & prirent celuy d'argent qui estoit Heretique & Royal, & pourtant de bonne prise. Le Chevalier d'Aumale eust pour butin une fille de Tours aagée de douze ans, qu'il força dans un grenier le poignard souz la gorge: & le Duc de Mayenne eust le corps mort, selon les memoires de l'union, de saint Mallin, qu'on disoit avoir donné le premier coup de poignard au feu Duc de Guise son frere, à l'occasion dequoy par Arrest de son grand Prevost, il eust le poing & la teste coupée & pendu par les pieds, & pour servir de tesmoignage de sa trahison un escriteau attaché au dessus, contenant, que pour la punition exemplaire de sa damnable execution, la teste seroit portée à Mont-faucon, attendant qu'elle fust accompagnée de celle de Henry de Valois, autheur de si lasche trahison. Ce sont les propres mots, extraits du livre imprimé à Paris, par Nivelle Thierry, intitulé, Discours ample & veritable de la deffaite obtenuë aux Fauxbourgs de Tours sur les trouppes de Henry de Valois.

Et est

Et est à notter, que lors que les Escharpes blanches parurent en l'Isle, pour le secours du Roy, le Duc de Mayenne & ses trouppes leur commencerent à crier, retirez-vous escharpes blanches, retirez vous Chastillon, ce n'est pas à vous à qui nous en voulons, c'est aux meurtries de vostre Pere : voulant par là donner à entendre, qu'ils n'en vouloient qu'au Roy, & non pas aux Huguenots, & que la vengeance & l'attentat à la Couronne estoit le vray subject de leurs armes : mais Chastillon entre autres leur respondit, qu'ils estoient tous des traistres à leur patrie, & qu'où il y alloit du service de son Prince & de l'Estat qu'il mettoit souz le pied toute vengeance & interest particulier, ce qu'il prononça si haut, que sa Majesté mesme l'entendit, qui l'en loüa & l'en ayma.

Le Mardy vingtiesme, fut faicte à Paris une solemnelle procession, en laquelle furent portées, par les Evesques, les corps sainct Denis, de sainct Rustic, & de sainct Eleuthere, & la Chasse sainct Louys, son chef & le chef sainct Denis furent portez par des Conseillers de la Cour de Parlement, vestus de leurs robbes rouges.

Iuin. En ce mois, deux honnestes Dames de Paris de la Religion, lesquelles pour en faire ouverte profession, & n'avoir obey aux Edicts du Roy, estoient depuis les Barricades tousiours demeurées cachées, qui çà qui là, tantost en un endroict, tantost en l'autre, ayant esté finale-

ment

ment descouvertes, tomberent entre les mains du peuple, qui sans autre forme ny figure de procez, les vouloient saccager & traisner en la riviere, estants recogneuës de tout le monde pour Huguenottes, qui n'alloient point à la Messe : d'où elles furent recouvrées & garanties miraculeusement par Lincestre un des Docteurs, tirans gages de Madame de Montpensier pour mesdire du Roy & des plus seditieux & fendans Predicateurs de Paris, qui ne preschoient que le sang & le meurtre, principalement contre telles gens, au logis duquel à ceste occasion ces deux Dames furent trainées par ceste populace furieuse, affin d'avoir plus de couverture de les faire mourir, apres avoir parlé à ce Docteur, qu'ils croyoient leur devoir servir de guide & port'enseigne a l'execution qu'ils se preparoient d'en faire, comme aussi ces deux bonnes Dames ne s'attendoient à gueres mieux, attendu la renommée & qualité du personnage, & le temps & la Religion dont elles faisoient profession : & toutesfois comme si de coup en un instant ceste homme eust esté transformé en Agneau, & devenu tout un autre homme, elles trouverent en luy tant de douceur & d'humanité, qu'apres avoir conferé amiablement avec elles, remonstré & disputé sur les poincts de leur Religion, les ayant trouvées fermes & resoluës d'y persister, & mesmes ayant trouvé à une desdictes Dames une Meditation de Th. de Beze sur le Psal. 80. apres la luy avoir renduë,

duë non seulement les conduisit luy mesme en lieu de seureté, les tirant des mains de ceste populace enragée, à laquelle il fist acroire qu'elles estoient toutes reduittes & converties à retourner à la Messe, encores qu'elles n'en eussent rien promis : mais aussi leur donna moyen d'evader & sortir de la ville, & leur ayda en ce qu'il peut, Dieu les tetirant du gouffre de la mort, par les mains de cét homme, leur capital ennemy; & se servant de luy en cét œuvre pour les conserver & mettre en liberté. Ce qui seroit mal aisé à croire s'il n'avoit esté tesmoigné par la bouche de ces honnestes Dames, lesquelles avec exaltation & loüanges à Dieu le conterent à une honneste Damoiselle de mes amies, de laquelle je l'ay appris.

Le Roy estant à Estampes receut les nouvelles de son excommunication, qui le fascherent fort ; & le dit au Roy de Navarre son beau frere, qui luy respondit, qu'il n'y avoit qu'un remede en cela, qui estoit de vaincre: car il seroit incontinent absous, qu'il n'en doutast point: mais s'ils estoient vaincus & battus qu'ils demeureroient excommuniez, voire aggravez & raggravez plus que jamais.

Ce jour les Cordeliers osterent la teste à la representation de la figure du Roy, qui estoit peint à genoux priant Dieu aupres de la Royne sa femme, au dessus du maistre Autel de leur Eglise; & aux Jacobins estant peint de ceste façon en leurs cloistres, ils barbouillerent & luy chaffourerent tout le visage, Belle occupation

& amu-

& amuſement de gens qui n'ont que faire, & ouvrage diſoiton de moines.

Mort du Roy Henry III. Au meſme lieu, au logis meſme, à l'heure meſme, le Roy revenant de la garde-robbe, comme il faiſoit quand il fut tué, le maſſacre de la Sainct Barthelemy avoit eſté conclu : le pauvre Roy qu'on appelloit, Monſieur, alors, preſidoit au Conſeil le primier jour d'Aouſt 1572. dans la meſme chambre, à la meſme heure, qui eſtoit huict heures du matin le desjeuner qui eſtoit de trois broches de perdreaux attendant les conſpirateurs de cette mauditte action.

Aouſt. Le corps mort du Jacobin fut tiré à quatre chevaux, & mis en quatre quartiers; puis bruſlé en la place qui eſt devant l'Egliſe dudict Bourg ſainct Cloud, par le commandement de Henry de Bourbon quatrieſme du nom, Roy de France & de Navarre; duquel le regne commença ce mercredy deuxieſme Aouſt mil cinq cens quatre-vingts neuf, & prit fin celuy des Valois, qui avoient regné en France depuis l'an mil cinq cens quinze, par la mort de Henry III. Roy de France & de Polongne, dernier de ladicte race des Valois.

CER-

CERTIFICAT

De Plusieurs Seigneurs de qualité qui assistent le Roy depuis qu'il fust blessé jusques à sa mort

NOus soubssignez, apres avoir considerè qu'il est tres-veritable que Dieu est seul scrutateur des cœurs, & qu'il cognoist l'interieur d'iceux, s'estant reservé cela comme chose à luy propre & particuliere, & qu'au contraire les hommes jugent par l'apparence du bien ou du mal d'autruy. A ceste occasion avons bien voulu faire la presente attestation, & si besoin estoit la signer de nostre propre sang, à vous Monsieur l'Illustrissime & Reverendissime Cardinal de Gondy, comme Evesque & Pasteur de ce Dioceſe, & à tous autres à qui il appartiendra, sur le decez & trespas de Tres-haut, Tres-puissant, Tres-Magnanime & Tres-Chrestien Prince Henry III. Roy de France & de Pologne, qui passa en une meilleure vie, ce jour d'hier en son camp de S. Cloud, au tres-grand regret de tous ses bons, fidelles & affectionnez subjects, d'une blessure par luy receuë avec toute la felonnie & acte plus que barbare & si detestable qu'à peine la posterité le pourra croire, attendu la profession du malfaicteur & la bonté & pieté de sa Majesté envers ceux de son ordre. Laissans doncques à d'autres personnes pour attester comme durant le temps de sa vie il a em-

employé les meilleures heures aux exercices de la Religion Catholique, Apostoliques & Romaine, pour servir d'exemple & miroir à ses successeurs, nous suffira de representer les divers actes de sa vie, à commencer de l'heure de sa blessure, qui fut sur les sept à huict heures du jour de Mardy, premier de ce Mois, estant en sa chambre, jusques à l'instant de son trespas. Comme il se sentit blessé il se recommanda tout aussi tost à Dieu, comme au souverain medecin: Et apres le premier appareil, il auroit en nos presences demandé à son premier Chirurgien quel jugement il faisoit de sa playe, & qu'il luy commandoit de ne luy celer le mal, affin qu'il ne fust prevenu de la mort, sans avoir recours aux remedes de l'ame, qui sont les Sacremens de l'Eglise Catholique, Apostolique & Romaine, à sçavoir, la Saincte Confession & Sacrement de pœnitence, la Saincte Communion du corps & sang de Jesus-Christ & Extreme-Onction, qui luy autroit respondu avec le jugement des autres Chirurgiens ses Compagnons, qu'on ne cognoissoit pas qu'il fust en danger, & qu'ils esperoient avec l'aide de Dieu, que dans dix jours au plus tard il monteroit à cheval. Ce qui donna à sa Majesté une grande asseurance. Quelque temps apres ayant demandé son Chapelain pour ouyr la Saincte Messe, il auroit esté dressé un autel vis à vis de son lict dans sa chambre, laquelle il auroit ouye avec toute l'attention & devoir qu'on sçauroit desirer: & au temps de l'élevation du

Sainct

Sainct Sacrement & precieux Corps & sang de Jesus-Christ, ayant sa Majesté la larme à l'œil, auroit à haute voix proferé telles paroles, Seigneur Dieu, si tu cognois que ma vie soit utile & profitable à mon peuple & à mon Estat, que tu m'as mis en charge, conserve moy, & me prolonge mes jours : sinon, Mon Dieu, prend mon corps & sauve mon ame, & la mets en ton Paradis, ta volonté soit faicte, y adjoustant ces beaux mots, que l'Eglise chante à telle action, *O salutaris hostia, &c.* Et la messe finie, il print quelque rafraischissement pour pouvoir reposer, & tout le reste du jour il ne par la que de Dieu, & combien il estimoit heureux ceux qui mouroient en sa grace, & qu'il desiroit sur tout de s'y disposer pour estre plus asseuré, encores qu'il n'y avoit que dix jours qu'il avoit receu son Createur, qui fut le jour de Dimanche vingtiesme du mois dernier, estant en son Camp de Pontoise. Il est venu à nostre cognoissance comme son Confesseur signa avec nous, que luy ayant dit, que le bruit estoit que nostre Sainct Pere le Pape avoit envoyé une montion contre sa Majesté, sur ce qui s'estoit passé dernierement aux Estats à Blois : toutesfois qu'il ne sçavoit pas les clauses de ladite monition, mais qu'il ne pouvoit sans manquer à son devoir faillir de l'exhorter de satisfaire à ce que sa Saincteté demandoit de luy, & que autrement il ne luy pouvoit donner l'absolution des fautes qu'il venoit de luy confesser : A quoy il auroit respondu qu'il

estoit

estoit premier fils de l'Eglise Catholique, Apostolique & Romaine, & qu'il vouloit vivre & mourir tel, & qu'il contenteroit sa Saincteté en ce qu'elle desiroit de luy. Quoy oyant le Confesseur, il luy en donna absolution, suivant le pouvoir qu'il en avoit. Sur le soir du mesme jour du Mardy, sa Majesté commença à sentir quelques douleurs & grandes tranchées pour avoir esté blessé au petit ventre, lesquelles douleurs s'accreurent sur les onze heures, & se sentant foible envoya querir sondit Chappelain pour l'ouyr en confession, & esperant que les douleurs s'appaiseroient par les remedes que l'on appliqueroit, il desiroit se confesser. Sur les deux heures apres minuit son mal rengregea si fort, que luy mesme commanda audit Chappelain d'aller prendre le precieux corps de Jesus-Christ, afin qu'estant confessé, je le puisse adorer & recevoir pour viatique; car je juge que l'heure est venuë que Dieu veut faire sa volonté de moy, qui fut cause que nous tous presens, commençames à luy donner courage, & de vouloir prendre la mort en patience, qu'il recogneust que Dieu luy pardonneroit ses pechez, pour le merite de la mort & passion de Jesus-Christ son fils. Ce qu'il confessa fort librement & fort asseurément, un autre d'entre nous luy dit. Sire, Monstrez nous à ce coup que vous estes vray Catholique, & recognoissez la puissance de Dieu, & monstrez nous que les actes de pieté & de Religion qui ont esté faicts par vous, que vous les avez faicts franchement

chement & sans contrainte, parce que vous y avez tousiours creu. Ouy, dit-il, Je veux mourir en la Religion Catholique Apostolique & Romaine, Mon Dieu ayez pitié de moy, & me pardonnez mes pechez, Disant, *In manus tuas &c.* & ce Psalme, *Miserere mei Deus, &c.* Le quel il ne peut tout achever, pour estre interrõpu de l'un de nous, qui luy dit, Sire, puis que desirez que Dieu vous pardonne, il faut premierement pardonner à vos ennemis; sur quoy il respondit, Ouy, Je leurspardonne de bien bon cœur; mais Sire, luy fut-il dit, pardonnez-vous à ceux qui vous ont pourchassé vostre blessеure. Je leur pardonne aussi, & prie Dieu leur vouloir pardonner leurs fautes, comme je desire qu'il pardonne les miennes. Du depuis il fit approcher sonChapelain, qui à la verité luy trouva la parole fort foible, & ne peut faire la confession si longue qu'il eust bien desiré, lequel luy donua l'absolution, & ayant perdu la parole, bien tost apres, il rendit l'ame à Dieu, faisant par deux fois le signe de la croix, au regret de tous nous-autres ses serviteurs. Et du depuis à la façon qu'on a accoustumé de faire prier Dieu pour les Roys, l'on y a procedé le mieux qu'il a esté possible, & ne luy ayons pas peu rendre les honneurs derniers, que la grandeur de saMajesté meritoit, pour la necessité du temps. Ce que nous certifions & disons tout ce que dessus estre veritable, & l'avons signé de nos mains au Champ de Sainct Cloud, le troisiesme jour d'Aoust, en l'année quatrevints & neuf

neuf. Ainsi signé, Charles d'Orleans, grand Prieur de France. I. Loys de la Valette, Duc d'Espernon, qui l'a assisté jusques au dernier souspir, & a ouy ce que dessus de ses oreilles, Biron pere l'ayant ouy & asseuré par gens d'honneur Rogier de Belle-garde, grand Escuyer de France, qui luy ay entendu dire de sa propre bouche tout ce qui est porté cy dessus, François d'O, Gouverneur de Paris & Isle de France, qui luy ay assisté jusques à la fin, Certifie luy avoir ouy dire ce que dessus, De Chasteu-vieux, premier Capitaine des Gardes du corps de sa Majesté qui luy ay assisté depuis qu'il à esté blessé, jusques à ce qu'il a rendu l'esprit, certifie luy avoir ouy dire ce que dessus, Charles de Balsac, Capitaine des Gardes du corps de sa Majesté, qui luy ay assisté depuis l'heure de sa blesseure jusques à la fin, certifie luy avoir ouy dire ce que dessus, M. Lanon Capitaine des gardes du corps de sa Majesté, certifie ce que dessus estre veritable, Ruzé premier Secretaire d'Estat du feu Roy, Certifie ce que dessus estre veritable, Charles du Plessis premier Escuyer de sa Majesté, certifie ce que dessus estre veritable, Loys de Para des Aumosnier ordinaire du Roy, certifie ce que dessus estre veritable, Etienne Bollongne, Chappelain ordinaire du feu Roy en son cabinet, certifie ce que dessus estre veritable, & l'ay confessé.

Collationné à l'original, par moy Conseiller, Notaire & Secretaire du Roy.

Signé BEAVCLERC.

LET-

LETTRE

D'un des Premiers Officiers de la Cour de Parlement, escrite à un de ses amis sur le subject de la mort du Roy.

MOnsieur, j'ay veu par vostre lettre le desir extréme qu'avez de sçavoir le triste & pitoyable discours de l'accident advenu au feu Roy nostre maistre, & estimez qu'il n'y a personne qui le vous puisse faire entendre plus particulierement & plus au vray que moy, d'autant que le commandement de sa Majesté & mon extréme mal-heur m'en ont rendu partie. Et combien que mon ame refuye d'y entrer, & ayt horreur de s'en souvenir, Neantmoins pour le desir que j'ay de vous contenter, & aussi que j'estime estre necessaire qu'un chacun sçache comme le tout s'est passé, afin de cognoistre la barbare cruauté des ennnemis de la France, Je vous diray (non sans larmes qui par plusieurs fois effaceront ce que j'escriray) Que le dernier de Juillet de ceste mal-heureuse année mil cinq cens quatre vingt & neuf, retournant avec quelques uns de mes amis de devers Paris au Bourg de Sainct Cloud, où le Roy estoit logé, j'eus pour ma rencontre un Religieux Jacobin, de l'aage, comme il apparoissoit par l'inspection de sa personne, de vingt-sept à vingt-huict ans, qui estoit parmy deux soldats du Regiment de Conblanc, estimant qu'ils le tinssent prisonnier,

nier, & & sçachant l'intention du Roy estre que telles personnes demeurassent saines, sauves & libres, combien que pour la plus part ce fussent les trompetes de ceste sanglante sedition, je leur demanday s'il estoit leur prisonnier; leur responce fut, que non, mais que c'estoit un Religieux qui apportoit à sa Majesté lettres & nouvelles de quelques serviteurs qu'il avoit dans Paris, & qu'à ceste fin ils le conduisoient vers son quartier, & que m'ayant rencontré à propos, ils me supplioient de luy mener. Ce que je fis, pensant que ce fut quelque advertissement qui pourroit servir aux affaires. Arrivé en mon logis, je l'interrogeay fort particulierement de ce qui le menoit, & apres plusieurs difficultez & refuz, comme si c'eust esté chose qu'il ne pouvoit faire entendre qu'à sa Majesté, il me dit qu'il venoit de la part de Monsieur le premier President, pour dire à sa Majesté, que luy & tous les serviteurs qu'elle avoit dans Paris, estoient merueilleusement affligez de ne pouvoir entendre aucunes nouvelles de son armée; Combien qu'ils sceussent qu'elle fut fort prés. Que ceux qui restoient dans la ville de ses serviteurs estoient fort tourmentez, comme en ayant esté le jour precedent empriſonnez mil ou douze cens; Que tous ces rudes traictemens augmentoient bien leur douleur: mais ne diminuoient point leur vertu, & que le mesme consentement & la mesme volonté de la servir demeuroit en leurs cœurs, qu'ils estoient en tel nombre, qu'aisé-

qu'aisément ils pouvoient faire un bon service, & que partant ledit sieur premier President, qui encores qu'il fut prisonnier, ne laissoit pas de sçavoir leurs intentions, & le moyen qu'ils avoient de servir, l'envoyoit vers sa Majesté, pour luy dire de sa part, qu'ils estoient prests de se saisir d'une porte, & luy donner entrée dans la ville, disoit d'avantage, avoir charge luy faire entendre quelque autre chose plus particuliere. Sur lequel propos j'insistay fort long temps, l'interrogeant plus avant sur la façon & sur les paroles dudit sieur President, s'il estoit seul ou en compagnie, lors qu'il luy tint lesdits propos, il me dit que de Rivault Abbé de Laigny estoit avec luy, par quelle façon & par quel moyen il entroit dans la Bastille, que c'estoit faisant semblant d'aller voir un Conseiller de la Cour, qui y estoit prisonnier nommé Portail, fils de Portail, Chirurgien du Roy, avec lequel il avoit familiarité & habitude, recevant de luy & de sa mere plusieurs biens & commoditez, & qu'il alloit souvent en ladite Bastille. Je luy demanday s'il avoit lettre dudit sieur premier President, ou quelque autre signe ou marque, lequel monstrant, il pouvoit estre creu. Sur quoy, il me monstra un petit billet escrit en lettre Italienne, qu'il disoit estre de la main du sieur President; & de faict il en approchoit bien fort, comme la lettre Italienne est fort aisée à imiter & contrefaire, & contenoit à peu

prés ces paroles, Sire, ce presént porteur vous
fera entendre l'estat de vos serviteurs, & la fa-
çon de laquelle ils sont traitez, qui ne leur oste
neantmoins la volonté & le moyen de vous
faire tres-humble service, & sont en plus
grand nombre que vostre Majesté peut-estre
n'estime, Il se presénte une belle occasion, sur
laquelle il vous plaira faire entendre vostre vo-
lonté, suppliant tres-humblement vostre Ma-
jesté croire ce presént porteur en tout ce qu'il
dira. Apres ces paroles il y avoit une croix
enfermée dans un O. Ayant leu ce billet, &
luy ayant demandé quel moyen il avoit tenu
à sortir de Paris, il respondit, qu'il avoit faict
entendre qu'il s'en alloit à Orleans, & que
soubs ce pretexte il avoit demandé un passe-
port au Comte de Brienne, prisonnier au Lou-
vre, lequel à l'instant il m'exhiba. Ce dis-
cours fut fort long entre nous deux taschant
par tous moyens à descouvrir quel il estoit,
me doutant que ce fut quelque espion, sans
neantmoins jamais penser qu'il couvast en son
ame une si desesperée & enorme trahison:
Mesme je luy dis, que peut-estre il estoit susci-
té de la part des ennemis, pour sous ces belles
paroles & promesses, nous faire donner en
quelque embusche: mais je le trouvray ferme
& resolu, en ce que premierement il m'avoit
dit, & mesme respondant pertinemment sur
mon doute, à sçavoir qu'apres qu'il auroit
faict entendre à ceux de Paris la volonté du
Roy, il viendroit retrouver sa Majesté pour
l'ad-

l'advertir du jour & heure, & qu'on le pourroit mettre entre les mains de qui elle adviseroit, jusques à ce que l'entrepriſe euſt reüſſi; pour reſpondre ſur ſa vie de la faute qu'il auroit commiſe, ſi aucune y en avoit de ſa part. Lors ne pouvant tirer autre choſe de luy, je le delaiſſy parmy les miens & m'en allay trouver le Roy, lequel n'eſtoit encores revenu de devers Paris, où il eſtoit allé. Je l'attends en un logis d'un de mes amis, prochain du ſien, chez lequel ayant ſouppé & ſçachant ſa Majeſté eſtre de retour, je luy fis entendre tout ce que deſſus; de quoy eſtant extrémement aiſe, pour le moyen qu'il ſe voyoit ouvert, ſans plus grande ruyne de ſes ſubjets, laquelle il déploroit, de tirer ſes bons ſerviteurs qu'il avoit dans la ville, de la ſanglante & cruelle tyrannie ſoubs laquelle ils languiſſoient, me commanda de le luy amener le lendemain de bon matin ſur les ſix à ſept heures, nonobſtant que je luy diſſe que s'il luy plaiſoit par ſon commandement, je luy demanderois s'il avoit quelque autre choſe à luy faire entendre, outre ce qu'il m'avoit ja dit. Cependant (comme depuis j'ay aprins) le meſchant & miſerable demeure en mon logis ſouppa gayement avec les miens, taillant ſes morceaux du funeſte couſteau, meuble ordinaire de tels oyſeaux, meſme l'un d'eux luy diſant qu'il y en avoit de ſon ordre ſix qui avoient (à ce qu'on diſoit) entrepris de tuer le Roy, luy froidement ſans changer de couleur, reſpondit qu'il

y en avoit par tout & de bons & de mauvais. Le lendemain au matin premier jour d'Aoust, jour à jamais lamentable pour la France, m'estant leué pour aller trouver sa Majesté suivant son commandement, je le fis esueiller ayant paisiblement dormy toute la nuict, & devant qu'entrer au logis du Roy, je le fis parler à Portail, auquel il donna des remarques fort particulieres de sa femme, de son fils, & de sa maison. Entré au logis & peu de temps apres appellé par du Halde, qui fist pareillement entrer par le commandement du Roy ce mal-heureux, je le trouvay, assis sur sa chaise tout debraillé, qui fust cause que je le fis arrester à la porte, & pris de luy les billet & passe-port, & les presentay à sa Majesté, qui les ayant leuz, deceuë de la similitude de la lettre, estima que ce billet venoit dudit sieur premier President, lequel parce qu'il ne portoit que creance il fit approcher ce moyne pour entendre de luy ce qu'il avoit à dire, lequel approché m'estant mis entre le Roy & luy, & de l'autre costé estant Monsieur le Grand Escuyer, qui lors estoit en la chambre. Il luy dit qu'il venoit de la part dudit sieur President, & des autres serviteurs que sa Majesté avoit dans Paris, pour luy dire choses d'importance, & qui concernoient grandement son service, lesquelles il ne pouvoit dire qu'à luy seul, surquoy, je ne sçay par quel instinct, ou si quelque esprit aymant la France me poussoit, je prins la parole, luy disant qu'il

qu'il euſt à parler haut, & qu'il n'y avoit dans la chambre autres que ſerviteurs tresfidelles de ſa Majeſté. Ce que luy inſiſtant de parler en ſecret, je repetay une autre fois, & enfin m'adreſſant au Roy meſme, luy dis qu'il n'eſtoit beſoin qu'il approchaſt de ſi prés : mais lors le mal-heur de la France eſtant trop puiſſant, ſuivant ſa benignité & facilité accouſtumée le fiſt paſſer du lieu où il eſtoit en la place dudit ſieur le Grand, & luy tendant l'oreille, nous deux reculez, nous feuſmes tous eſtonnez que nous le viſmes s'eſcrier, en diſant hâ malheureux que t'avois-je faict pour m'aſſaſſiner ainſi, & ſe lever le ſang luy ſortant du ventre, duquel il tira le couſteau, qui incontinent fuſt ſuivy des boyaux, & d'iceluy frappa ce mal-heureux aſſaſſin ſur ſe front, lequel ſe tenãt ferme vis à vis de luy, j'eux crainte qu'il euſt encore quelques armes & deſſein d'offencer ſa Majeſté, qui me fiſt ſacquer l'eſpée au poing, & luy baillant des gardes contré l'eſtomac, je le pouſſay & jettay dans la ruelle. Sur ce bruit arrivent les ordinaires, deſquels l'un tiran l'aſſaſſin de la ruelle où il eſtoit, incontinent fuſt tué par les autres : nonobſtant que je leur craiſſe par pluſieurs fois qu'ils n'euſſent à le tuer ? mais leur juſte colere ne peuſt permettre que mon advertiſſement ſervit d'aucune choſe. Vous pouvez juger, Monſieur, quel eſtoit ce piteux & miſerable ſpectacle, de voir d'un coſté le Roy enſanglanté, tenant ſes boyaux entre ſes mains, de l'autre ſes bons ſerviteurs

qui arrivoient à la file, pleurans, crians, se desconfortans extrémement, rempliſſans l'air de regrets, & l'eſchauffans de leurs ardans ſouſpirs & gemiſſemens. Quant à moy ce tres-grand & non preveu malheur, me toucha de telle ſorte que la force m'abandonna, le ſens ſe troubla, & mon ame eſtant jà ſur le bord de mes levres ne s'arreſtoit que ſur un ſeul poinct, qui eſtoit un deſir merueilleux de la mort, que ie priois un chacun me donner, & mon œil (feneſtre de mon ame) devint pierre immobile, inſenſible, ſans que pour lors les larmes en coulaſſent, le mal eſtant trop grand, trop fraiſchement & vivement empreint en icelle, pour ſe pouvoir repaiſtre de larmes, comme ceſt ancien Pſammenitus Roy d'Ægypte, apres la prinſe de luy, des ſiens, & de ſa ville, eſtant par ſon cruel victorieux mis en un faux-bourg pour le combler d'injure & faſcherie, voyant ſa fille avec les filles des autres Princes & Seigneurs d'Ægypte, qui en habit d'eſclave alloit tirer de l'eau, & ſon fils avec deux mil autres Gentils-hommes, les mains liées, la bouche bridée, tirans à la mort tous ceux qui eſtoient avec luy, pleurans & ſe lamentans, il ne jetta ny ſouſpir ny larmes, ny ne fiſt autre ſigne de douleur, ſinon qu'il baiſſoit le viſage: mais lors qu'il viſt un de ſes familiers chargé d'ans & de pauvreté allant par le Camp demander l'aumoſne, il ſe mit fort à pleurer & à ſe frapper la teſte, & faire autres ſignes d'homme tres-affligé, dequoy

quoy son ennemy estonné, & luy en ayant demandé la raison, il respondit, que les miseres & calamitez des siens estoient trop grandes pour estre plorées, celles de ses amis comme luy touchans moins au cœur estre dignes de larmes & pleurs. Tel estoit lors le mal que je sentois : mais incontinant apres ce premier estonnement & stupeur, les larmes en sont coulées en grand nombre ; larmes qui sont perpetuelles & desquelles au souvenir de mon mal-heur, où plustost du mal-heur public je laveray à jamais mon visage. Le Roy blessé s'estant mis sur son lict fust visité par ses Medecins & Chirurgiens, & qui asseuretent qu'avec l'ayde de Dieu ils le gueriroient, ce qui diminua de beaucoup la douleur de toute l'armée, & nous donna à tous esperance que cest effort, puis qu'il n'avoit reussi, seroit le dernier de la rage ennemie.

LE PROCEZ VERBAL D'UN NOMME NICOLAS POULAIN,

Lieutenant de la Prevosté de l'Isle de France, qui contient l'histoire de la Ligue, depuis le second Ianvier 1585. jusques au jour des Barricades, escheuës le 12. May 1588.

L'An 1585. le 2. jour de Janvier, furent à moy Nicolas Poulain Lieutenant de la Prevosté de l'Isle de France, natif de sainct Denys en France, envoyez de la part du party de Messieurs de la Ligue de Paris: Maistre Jean le Clerc Procureur en la Cour de Parlement, & Georges Michelet, Sergent à verge au Chastelet de Paris, qui me cognoissoient de vingt ans & plus, & avec lesquels j'avois ordinairement frequenté. Et apres m'avoir parlé de plusieurs affaires, me firent entendre qu'il se presentoit une belle occasion, où si je voulois il y avoit moyen de gaigner une bonne somme de deniers pour se mettre à son aise, avec la faveur de pleusieurs grands Seigneurs & personnages de la ville de Paris: & d'ailleurs, qui avoient moyen de me faire advancer, pourveu que je leur fusse fidelle en ce qui me seroit donné par eux en charge, qui n'estoit sinon pour la conversation de la foy Catholique, Apostolique & Romaine. Ce que je leur juray & pro-

& promis faire. Et ſur ceſte aſſeurance il me fuſt donné jour par ledit le Clerc le lendemain en ſon logis. Et ledict jour du lendemain 3. dudit mois, ſur les 8. heures du matin, me ſerois tranſporté au logis dudit le Clerc, où eſtoient aucuns des habitans de ladite ville, qui eſtoient du party, & avec eux un Gentil-homme nommé le ſeigneur de Mayneville, qui leur eſtoit envoyé (comme ils diſoient) par le Duc de Guiſe, pour leur communiquer de leurs affaires & entrepriſes : en la preſence duquel me fut dict par ledit le Clerc, que la Religion Catholique eſtoit perduë, ſi on n'y donnoit ordre & prompt ſecours, pour empeſcher ce qui ſe preparoit pour la ruyner, & qu'il y avoit plus de dix mil Huguenots aux fauxbourgs ſainct Germain, qui vouloient couper la gorge aux Catholiques, pour faire avoir la Coronne au Roy de Navarre, & qu'il y en avoit pluſieurs tant aux fauxbourgs que dans la ville, attitrez, qui tenoient ſon party, moitié Huguenots, moitié Politiques : que pluſieurs du Conſeil & de la Cour de Parlement favoriſoient le Roy de Navarre, à quoy il eſtoit beſoin de pourvoir : mais auſſi qu'il eſtoit tres neceſſaire que les bons Catholiques priſſent les armes ſecrettement, pour ſe rendre les plus forts & empeſcher telles entrepriſes : qu'ils avoient de bons Princes & grands Seigneurs pour les ſouſtenier, aſſavoir le Duc de Guiſe, de Mayenne, d'Aumale, & toute la maiſon de Lorraine, & qu'en leur faveur le

Pape, Cardinaux, Abbes Eveſques, & tout le Clergé, joint avec Meſſieurs de la Sorbonne, les aſſiſteroient, pour eſtre portez & ſouſtenus par le Roy d'Eſpagne, le Prince de Parme, & le Duc de Savoye, qu'ils cognoſſoient qu'à la verité le Roy favoriſoit le Roy de Navarre: & qu'à ceſt effect il luy avoit envoyé d'Eſpernon pour luy faire toucher par preſt ou autrement, la ſomme de deux cent mil eſcus, pour faire ſoubs main la guerre aux Catholicques, mais qu'il y avoit deſia un bon nombre d'hommes ſecrettement pratiques dans Paris, qui avoient tous juré de mourir pluſtoſt que de l'endurer : ce qui leur ſeroit facile, car ils n'avoient affaire qu'à rompre & ruyner les forces que le Roy avoit dans Paris, qui eſtoient foibles & en petit nombre, aſſavoir deux ou trois cent de ſes Gardes qu'on mettoit en garde au Louvre, le Prevoſt de l'Hoſtel & ſes Archers & le Prevoſt Hardy, qui eſtoient toutes les forces dont le Roy ſe pouvoit ayder dans Paris. Et quant au Prevoſt Hardy qui eſtoit vieil, ils ſçavoient qu'il ne faiſoit les executions des mandemens qui luy eſtoient donnez, & qu'il les renvoioit à moy : & que ſi je voulois eſtre de leur party auquel je pouvois beaucoup ſervir, je ne manquerois de moyens. Ce que je leur juray & promis. Eux auſſi me jurerent que le premier d'entre-eux, feuſt ce moy ou un autre, qui ſeroit mis priſonnier pour ceſte querelle, qu'on employeroit la vie & les & moyens pour le ſecourir, meſ-

mes par les armes, si autrement faire ne se pouvoit, & qu'il ne falloit rien craindre : car à la premiere occasion le Duc de Guise seroit prest pour les secourir, qui avoit des forces levées secretement en Champaigne & Picardie, jusques au nombre de quatre mil hommes souldoyez par beaucoup de gens de bien, ce qu'ils me firent confirmer par le sieur de Mayneville: & remirent au lendemain pour me faire cognoistre aux principaux de Paris qui avoient ceste affaire en main.

Le lendemain 4. Janvier me transportay au logis dudit le Clerc où estoit Michelet, lequel il avoit prié me mener au logis de la Chappelle Marteu, où il y avoit plusieurs des principaux de la Ligne, pour me presenter à eux, & leur faire entendre que j'estois le Lieutenant du Prevost Hardy, dont il leur avoit parlé: Ce que ledict Michelet auroit faict, & m'auroit mené au logis dudict de la Chappelle, où estoient assemblez les sieurs de Bray, Hotteman qui estoit Receveur de Monsieur de Paris, le Turc, Rolland general des Monnoyes, le Pere la Bruyere, de Santevil, prés sainct Gervais, Drouart Advocat, Crucé Procureur au Chastellet, Michel Procureur en Parlement, & plusieurs autres. Et leur dict ledict Michelet qui j'estois, & l'asseurance que le Clerc luy donnoit de moy : & lors me firent entendre ce que ledict le Clerc & eux m'avoient le jour precedent proposé avec le Seigneur de Mayneville apres lesquels le propos

fust conclu entre eux, qu'il falloit que les armes fussent achetées par moy afin qu'ils ne feussent descouverts: d'autant que le Roy avoit faict deffences à tous Quinqualliers & Armuriers de Paris de vendre aucunes armes ou cuirasses, sans sçavoir à qui: & me donnerent un pretexte pour acheter lesdites armes: à sçavoir, de dire, au cas que je vinsse à estre descouvert, Que c'estoit pour aller en une commission secrette en une maison forte, où il estoit besoin mener quantité d'hommes: & me donnerent des memoires, ou eux-mesmes sçavoient qu'il y avoit des armes & gens atiltrez par eux, qui faisoient semblant de les vendre secrettement. Et toutesfois je faisois le prix desdites armes sans dispute, & les faisois payer soubs main par un autre, & les faisois porter la nuict en certaines maisons, qui estoient l'Hostel de Guise, du Clerc, Compan, Commissaire de Bar, Rolland, Crucé, & autres lieux en tous les quartiers de la ville. Et en feust par moy achepté en six mois pour six mil escus suivant l'arrest qu'ils en avoient faict, & comme je m'enquerois un jour dudict le Clerc, qui balleroit l'argent pour payer lesdictes armes; Il me respondit que c'estoient tous gens de bien qui ne se vouloient declarer qu'au besoin, crainte d'estre descouverts: & toutesfois il m'en nomma plusieurs, & entre autres un Seigneur de Paris, duquel je tairay le nom, qui avoit ballé des premiers dix mil livres, avec d'autres encores qu'il ne voulust declarer:

rer : Pendant lequel temps & achapt desdictes armes, je serois entre plus avant en cognoissance de leur affaire, voyant tous les jours practiquer plusieurs personnes à leur devotion soubs les pretextes dessus declarez : & se practiquoient de la façon suivante. Ceux de la Chambre des Comptes, par la Chappelle Marteau. Ceux de la Cour, par le President le Maistre. Les Procureurs d'icelle, par le Clerc & Michel Procureurs. Les Clercs du Greffe de la Cour, par Senaut. Les Huissiers par le Leu, Huissier en ladicte Cour, voisin de Louchart. La Cour des Aydes, par le President de Nully. Les Clercs par Choulier, voisin du Clerc. Les Generaulx des Monnoyes, par Rolland. Les Commissaires du Chastelet, par de Bart, & Louchart Commissaires. Lesdicts Commissaires ont aussi practique la plus grand part des Sergents à cheval & à verge, comme aussi la pluspart des voisins & habitans de leurs quartiers, sur lesquels ils avoient quelque puissance. Le Lieutenant Particulier la Bruiere, avoit charge de practiquer ce qu'il pourroit des Conseillers du Siege du Chastelet, comme aussi Crucé qui a practiqué la pluspart des Procureurs, & une grande partie de l'Université de Paris. De Bart & Michelet ont aussi practiqué tous les Mariniers & garçons de riviere du costé de deça, qui sont nombre de plus 500. tous mauvais garçons. Toussaints Poccart Potier d'estain, avec un nommé Gilbert, Chaireutier, ont practiqué tous les Bouchers & Chaincutiers.

cutiers de la ville & fauxbourgs, qui sont nombre de plus de 1500. hommes. Louchart Commissaire à practiqué tous les Marchans & Courtiers de chevaux qui montẽt à plus de six cents hommes, à tous lesquels l'on faisoit entendre que les Huguenots vouloient couper la gorge aux Chatholicques, & faire venir le Roy de Navarre à la Couronne. Ce qu'il estoit besoin d'empescher, & s'ils n'avoient des armes que l'on leur en fourniroit. Ce qu'ils avoient touts juré & promis se tenir prest quand l'occasion se presenteroit.

Quelque temps apres le Clerc m'auroit mené au logis de Hottoman, qui estoit ou avoit esté Receveur de Monsieur de Paris, demeurant ruë Michel le Compte, devant les estuves S. Martin, qui estoit celuy qui avoit la bourse des deniers de la Ligue, qu'ils tenoient fort homme de bien, & fort zelé au party, où estant seroit venu la Chappelle, la Bruiere, le pere Droüard Advocat au Chastellet, Ameline & Santevil, lesquels furent d'advis que suivant la lettre qu'ils avoient receuë du Duc de Guise, qu'il estoit necessaire de prattiquer le plus qu'ils pourroient des meilleures villes de ce Royaume, & leur faire entendre ce que dessus, afin de se ranger de leur party. Et pour ce faire prierent ledict Ameline de vouloir prendre ceste charge, & aller par la Beausse, Touraine, Anjou, & le Mayne, & autres Provinces dons il luy fust baillé memoire, avec les noms de ceux à qui il se devoit addresser afin de leur

faire

faire entendre, mais principalement aux plus zelez, soubs le pretexte dessus declaré, la volonté & intention du Duc de Guise, & la grande diligence qu'il avoit faicte d'assembler des forces secrettement, tant en Picardie qu'en Champaigne, & ailleurs, avec la grande provision de grains qu'il avoit faict pour nourrir ladicte armée qu'il promettoit mettre sus, jusques au nombre de quatres vingt mil hommes & plus, pour l'execution de ceste entreprise, que le Duc de Guise avoit juré & promis que dans trois ans il n'y auroit qu'une Religion en France : sur laquelle promesse il avoit tiré de Messieurs de Paris 300. mil escus par plusieurs fois, fust baillé par ledict Hotteman trois mille escus audict Ameline, & deux bons chevaux pour faire son voyage : luy firent aussi entendre que si tost qu'il auroit esté en quelques villes, qu'il leur mandast incontinent ce qu'il y auroit faict, & la disposition en laquelle il auroit trouvé les affaires : & quant aux lettres qu'il escriroit qu'il les fit tenir en mon logis, de moy dis-je qui parle, ce que fit ledict Ameline & s'en alla de Paris droit à Chartres, où il se seroit addressé au Receveur Bon-homme, Receveur du Domaine, & qui avoit esté Commis de Monsieur de Bray, parent de madame de Grand-rue : & de Chartres seroit allé droit à Orleans, Blois, Tours, & plusieurs autres villes, où si tost qu'il avoit faict les practiques il escrivoit incontinent à Paris, & addressoit ses lettres en mon

logis

logis, lesquelles je portois incontinens à Messieurs de la Ligue, au lieu où ils tenoient le Conseil, lequel j'aprenois d'un nommé Merigot, Graveur, tenant sa boutique aux pieds des degrez du Palais, qui sçavoit tousjours le lieu où se tenoit le Conseil : où si tost que j'estois entré, faisoient en ma presence lecture desdictes lettres, par lesquelles il leur manda en somme qu'il avoit practiqué pour le party tous ceux qu'il avoit peu, & qu'ayant parlé aux plus zelés il les avoit trouvez en dispositon & resolution de suivre ceux de Paris en tout & par tout, & d'estre tousiours prests de bien faire quand ils le seroient.

Ledict Amelin estoit homme d'affaires & grand negotiateur.

Pendant ces menées je me trouvay un jour aux Jesuites prés sainct Paul, où se tenoit le conseil. Et là un d'entre eux fit une ouverture pour la ville de Boulogne, qu'ils disoient leur estre fort necessaire, pour faire aborder & descendre l'armée qu'ils attendoient Espagne ; & de fait leur fit entendre que le Prevost Vetus avoit accoustumé d'aller de trois mois en trois mois à Boulogne pour faire sa cevaucheé, & qu'en y allant il pourroit avec cinquante bons hommes se saisir de l'une des portes, attendant que Monsieur d'Aumale qui avoit les forces prés la ville, & qui seroit adverty du faict luy donnast secours. Et que par ce moyen ils se pourroient rendre maistres de la ville de Boulogne, qui ne se doutoit en rien dudict Prevost

Ve-

Vetus : lequel advis fuſt trouve fort bon de Meſſieurs du conſeil, tellement qu'au meſme inſtant feuſt eſcrite une lettre audict Prevoſt, narrative de tout leur faict : ce qu'eſtant par moy entendu j'en advertis auſſi toſt ſa Majeſté, qui en eſcrivit incontinent au ſieur de Bernay Gouverneur de la ville, qui eſtant adverty ſe tint ſi bien preparé, qu'il receuſt fort honnorablement ledit Prevoſt Vetus entre les deux portes, & le fit mettre priſonnier avec une bonne partie des ſiens. Cependant le Duc d'Aumale qui penſoit que ledict Prevoſt euſt gagné l'une des portes, s'avança aſſez prés de la ville pour ſouſtenir ledit Prevoſt : mais il fuſt ſalvé de coups de canon qu'on luy tira tout à travers de ces troupes, ce qui fuſt cauſe de les faire eſcarter, & faillit ledit d'Aumale à eſtre priſonnier par une embuſcade d'arquebuziers que luy avoit dreſſée le ſieur de Bernay, qui tailla en ſa preſence quelques uns de ſes gens: & demeura ledit Prevoſt Vetus priſonnier audit Boulogne quatre mois & plus, & n'en ſortit que par la priere qu en fit le Duc de Guiſe au Roy. Au ſortir de la priſon il vint à Paris, où il fuſt bien reçeu & careſſé de tous ceux de la Ligue, & me fuſt commandé de le mener par les meilleures maiſons, & les plus honorables de la Ligue. Ce que je fis, & demeuraſmes huict jours à faire nos viſites : car pluſieurs eſtoient bien aiſes de le recevoir, pour l'apprehenſion qu'ils avoient conceuë de l'iſſuë de la priſon.

Cepen-

Cependant une infinité de menu peuple qui avoient envie de mener les mains, & de piller soubs ce beau pretexte qu'on luy avoit faict entendre, estant impatient de la longueur de ceste entreprise murmuroit fort, tant qu'il falluſt aller par les quartiers, leur remonſtrer qu'ils euſſent patience, autrement qu'ils ſe perdroient tous: que les chefs n'eſtoient encores preſts, & que ceſte entrepriſe eſtoit de grande conſequence: Nonobſtant leſquelles raiſons, deſquelles ils ne ſe payoient gueres, ils diſoient qu'ils craignoient d'eſtre deſcouverts ſi on ne ſe haſtoit, & que le Roy les feroit tous pendre (ce qu'ils m'ont dit à moy-meſmes) & qu'il s'entendoit avec les Huguenots: & là deſſus baſtiſſoient eux-meſmes des entrepriſes pour commencer le jeu de ſe defaire du Roy, ſans parler ny à Prince, ny à Chef, ny à Conſeil, qu'à eux-meſmes, les uns diſoient qu'il ſe falloit jetter ſur luy & le tuer; les autres diſoient que non, & qu'il le falloit ſeulement prendre & le mettre en un Monaſtere. De fait, ils furent un jour qui ne ſe peut cotter, en deliberation de le ſurprendre en la ruë Sainct Anthoine, revenant du bois de Vincennes, & n'avoit lors avec luy que deux hommes de cheval & quatre laquais, propoſerent de ruër ſon cocher & quelques-uns d'autour de luy, & incontinent devoient crier au Roy, Sire, ce ſont les Huguenots qui vous veulent prendre. A laquelle parole il ſeroit tellement effrayé, qu'il ſortiroit de ſon caroſſe, & lors

ils

ils s'en saisiroient & le meneroient où bon leur sembleroit, que s'il ne vouloit sortir ils l'en tireroient de force, & le meneroient en l'Eglise sainct Anthoine en une petite tour qui est fort prés du clocher, en attendant que le commun le peuple s'assemblast pour y venir. Mais sur l'execution de ceste entreprise, leur fust remonstré par un plus sage qu'eux, qu'un Roy ne se prenoit pas ainsi, que cela ne se pouvoit faire sans murmure : & quand il se fust peu faire, qu'il eust fallu avoir un Prince de marque pour la conduite : ce qu'ils n'avoient pas, & n'estoient asseurez d'estre secouruis, au cas qu'ils se trouvassent foibles : Bref, que telles entrepriſes estoient trop grandes pour eux & trop hazardeuses, dont ils demeurerent tous refroidis, & ne fust executée ladite entepriſe. Or attendoient-ils toufiours le Duc de Guise, qui promettoit les venir voir de jour à autre: mais sur ces entrefaictes arriva le Duc de Mayenne de son voyage de Guyenne, où ils disoient qu'il avoit faict de grands faicts d'armes contre les Heretiques, & n'estoit aucun bien-venu envers la Ligue, s'il ne tenoit ce langage. Estant arrivé à Paris, les principaux de la Ligue le furent trouver à dix heures du soir en l'Hostel de sainct Denys, où il estoit logé, mais en petite compagnie, luy communiquerent leurs desseins : & comme le Duc de Guise son frere leur avoit promis de les assister & ne les abandonner point: mais qu'ils craignoient en cela la longueur, & d'estre descouverts

verts par le Roy, qui les pourroit surprendre si on n'y donnoit ordre promptement. Lequel Duc de Mayenne trouva bon, & leur promit assistance de sa vie & de ses moyens mesmes, sur la plainte qu'ils luy firent d'un des leurs nommé la Morliere, prisonnier en l'Hostel de Ville, par le commandement du Roy, pour avoir usé de quelques menaces, & fust luy-mesme chez le Prevost des Marchans Perreuse, & l'intimida tellement qu'il fust contraint le mesme jour mettre la Morliere en liberté. Depuis le temps fust advisé entre eux du moyen qu'ils devoient tenir pour se saisir des places fortes de la ville : En premier lieu, pour avoir la Bastille, ils devoient aller sur la minuit au logis du Chevalier du Guet, à la Coulture saincte Catherine, lieu fort escarté, & là faire heurter un homme à la porte, qui demanderoit à parler à luy de la part du Roy, ce qui luy seroit rapporté par un de ses Archers, practiqué de leur intelligence, qui luy diroit que le Roy le mandoit, comme il faisoit souvent, & leur feroit ouvrir la porte, où estans entrez au nombre de cent ou six vingts, monteroient & se la feroient ouvrir soubs esperance de grande recompense, & d'avoir la vie sauve : Ce qu'estant accomply, ils luy couperoient la gorge. Autant en devoient-ils faire à Monsieur le premier President, au Chancelier, au Procureur, General, à Messieurs de la Guesle, d'Espesses & plusieurs autres, lesquels ils devoient faire mourir & piller tout leur bien. Pour le regard

gard de l'Arsenac, ils s'en asseuroient par le moyen d'vn fondeur qui estoit dedans, & quelques autres pour eux. Touchant le grand & petit Chastelet qui leur estoit necessaire, ils les devoient surprendre par des Commissaires & Sergens qui feindroint y mener de nuit des prisonniers. Quant au Palais, ils trouvoient aisé de le prendre à l'ouverture d'iceluy. Le Temple & l'Hostel de ville de mesme façon.

Mais quant au Louvre, qu'ils trouvoient un peu plus mal aisé, ils le devoient assieger & bloquer par les avenuës des ruës; puis deffaire les Gardes du Roy, ou les affamer. affin de se saisir de sa Majesté, & de ceux qui seroient dedans le Louvre. Surquoy il leur fut remonstré qu'il y avoit dans la ville une grande quantite de voleurs & gens mechaniques, qui passoient le nombre de six, voire de sept mille, qui n'estoient advertis de l'entrepriſe, lesquels il seroit malaisé de retenir, s'estans une fois mis à piller, que leur bande seroit une pelote de neige, qui grossiroit tousiours, & apporteroit en fin ruïne & confusion totale à l'entrepriſe & aux entrepreneurs. Sur cest advis, qui sembla considerable, & trespertinent fust proposée l'invention des Barricades, suivies & approuvées. Finalement concluës, assavoir que joignant chacune chaine, il seroit mis des tonneaux pleins de terre pour empescher le passage: & que si tost que le mot seroit donné, nul ne pourroit passer par les ruës, que ceux

qui

qui auroient le mot & la marque pour passer. Et que chacun en son quartier feroit la barricade suivant les memoires qu'on leur envoyeroit. Seulement quatre mil hommes passeroient par lesdites barricades, tant pour aller au Louvre rompre les Gardes du Roy, qu'és autres lieux où il y auroit des forces pour sa Majesté, par le moyen desquelles barricades ils empescheroient aussi que la Noblesse qui estoit logée en divers quartiers ne luy pourroient donner secours, ausquels on devoit couper la gorge, & à tous les Politiques qui tenoient le party du Roy, specialement aux suspects de la Religion. Cela faict, on devoit crier par les ruës, vive la Messe; & ce, afin d'inviter tous les bons Catholiques à prendre les armes: Aussi qu'au mesme jour toutes les villes du party seroient adverties de faire le semblable. Qu'aussi tost qu'ils se seroient rendus maistres du Roy & du Louvre, ils tuëroient son Conseil, & luy en donneroient un autre à leur devotion, suivant sa personne, à la charge qu'il ne se mesleroit d'aucunes affaires. Et quant à l'armée qui venoit d'Espagne, elle seroit envoyée avec autres forces en Gascogne, pour faire la guerre au Roy de Navarre & aux Heretiques, jusques à ce qu'ils les eussent ruynez & exterminez du tout. Bref, chacun se deliberoit de meurtrir, piller, & se vanger à toutes restes, & s'enrichir du bien de son voisin. Les principaux se promettoient les premiers Estats & dignitez de la Republique

que, au moyen des confiscations qui proviendroient des massacres des premiers Officiers du Roy.

Mais apres avoir longuement consideré ceste meschante & damnable entrepriſe (je dy moy qui parle) & que ce n'estoit qu'une pure volerie : aussi que les Princes & les Grands faisoient jouër ce jeu par le petit peuple, pour deposseder le Roy de sa Couronne, & en investir ceux de Lorraine, apres avoir coupé la gorge aux vrais heritiers d'icelle, & aux principaux membres & Officiers de ceste Couronne. L'horreur de ceste entrepriſe m'estonna, & tant de sang qui se devoit espandre se representant continuellement à mes yeux, & mesmes quand je pensois prendre mon repos, m'effroya tellement & me donna une si grande apprehension, inquietude, & remors de cansience, que je pensois deslors à bon escient de me tirer de la Ligue & compagnie, conjurée de tels meschans : me proposant en moy-mesmes que si je pouvois avec la grece de Dieu estre cause d'empescher un si grand carnage de gens de bien, qui estoit la ruyne & dissipation de ceſt Estat, je ferois une bonne œuvre, aussi bien que les grandes richesses qui m'estoient promises par tels voleurs & rebelles, ne proffiteroient en rien. Que je pouvois mourir, & au partir de là aller droit en enfer, qui estoit le grand chemin de la Ligue. Je me remettois apres devant les yeux, que moy qui estois François naturel, de la premiere ville de France,

France, où mon Roy souverain avoit pris sa Couronne, & que je luy avois prest le serment de fidelité, mesmes lors que je fus receu en l'Estat de Lieutenant General en la Prevosté de l'Isle de France. Tellement que s'il se brassoit quelque chose contre son Estat, j'estois tenu soubs peine de crime de leze Majesté l'en advertir. Joint que je vivois des gages & proffits que me donnoit sa Majesté. Toutes ces considerations, dis-je, jointes ensemble, me toucherent tellement le cœur, qu'aprez avoir invoqué Dieu à mon ayde, je pris resolution d'en advertir le Roy: mais m'en proposant la maniere, je me trouvay si fort perplex & troublé sur les difficultez qui s'y presentoient, outre la peur que j'avois d'estre descouvert par les conspirateurs, que je demeuray tout court: Car premierement je n'avois personne auquel je peusse ou osasse me descouvrir. Je n'avois jamais parlé au Roy, & ne me cognoissoit aucunement, sinon peut-estre par l'advis que je luy avois fait donner de Boulogne par Monsieur le Chancelier: depuis lequel s'estoit passé beaucoup de choses de grãdes consequences, dont je ne l'avois adverty: qui feroit cause qu'il ne me croiroit pas de ce que je luy dirois. Il me souvenoit d'ailleurs, qu'on en avoit fait mourir tout plein pour avoir dit la verité, & que j'avois affaire à des Princes & à une maison de Guise, contre laquelle les plus Grands n'osoient parler. Et ainsi je demeurois entre deux selles le cul à

terre:

terre : ne sçachant à quoy me resoudre : mais enfin une nuict que je me mis à prier Dieu, le priant de me vouloir bien conseiller & fortifier, je me senty tellement resolu en mon esprit, qu'il me tardoit grandement qu'il ne fust jour, pour en advertir sa Majesté. Le jour donc venu, je fus trouver Monsieur le Chancelier, auquel je fis entendre que j'avois affaire de consequence à luy dire, qui concernoit l'Estat, & la personne du Roy, la vie de luy & de tous les siens & de plusieurs autres, lequel ne pouvant lors m'entendre secrettement, pour ce qu'il luy falloit aller au Conseil, me donna heure au lendemain matin. Mais le jour mesme comme je revenois de son logis, il me survint un accident à la suscitation d'un nommé Ratier, & un autre nommé Faizelier, & fus mené prisonnier au grand Chastelet, ce qui me fit penser qu'il y avoit quelque malin esprit qui vouloit empescher mon dessein : toutesfois je me resolus de passer outre & faire entendre par escrit à Monsieur le Chancelier, ce dont je luy avois fait ouverture le jour precedent, lequel auroit incontinent commandé à Monsieur le Lieutenant Civil Seguier me venir prendre en la prison & me mener le soir en son logis & m'auroit mis entre les mains du Commissaire Chambon, qui m'auroit mené avec cinq ou six Sergens à Monsieur le Chancelier, où estant, comme il me vouloit tirer à part, je luy fis entendre, que je ne pouvois parler seurement devant ledit

Chambon, que je ne feuſſe deſcouvert. Lors il me fiſt entrer dans ſon cabinet, où je luy fis entendre bien au long tout ce qui ſe paſſoit, & afin de n'eſtre deſcouvert, je le priay que me remettant és mains dudit Chambon il me donnaſt devant luy quelques reprimendes : Ce qu'il trouva bon, & me diſt en ſa preſence, que j'avois faict une grande faute en mon eſtat & que je devois informer du fait de la Commiſſion qui m'avoit eſté baillée, ou bien faire bons & ſuffiſants procez verbaux : que le Roy eſtoit couroucé contre moy & que reſolument il failloit que je me deſſiſſe de mon office, ou autrement qu'on me le feroit perdre. Auquel je fis reſponſe qu'il me falloit faire premierement mon procez, & à l'inſtant (ce jeu ayant eſté aſſez bien joüe) commanda audit Chambon de me remener priſonnier, ce qu'il auroit fait. Le lendemain le Clerc, la Chapelle & quelques autres vinrent au Chaſtelet me viſiter & ſçavoir les cauſes de mon empriſonnement, & pourquoy on m'avoit mené au logis du Chancelier, dont ils eſtoient fort eſtonnez & bien empeſchez: Mais la grace de Dieu qui ne me laiſſa jamais deſpourveu de reſponſe, je leurs fis entendre que le Commiſſaire Chambon m'auroit mené audit Chancelier, qui m'auroit bien crié, meſmes en preſence dudit Chambon, juſques à me vouloir contraindre de reſigner mon eſtat, & qu'il en avoit charge du Roy, qui me vouloit beaucoup de mal. Auquel j'avois fait reſponſe

qu'il

qu'il me falloit faire devant mon procez, ce qui leur fut confirme par ledit Chambon, duquel ils furent sçavoir la verité & adjoustant foy à ces paroles, me dirent qu'il falloit patienter & avoir courage, & que devant qu'il fust quatre où cinq jours qu'ils l'en empescheroient bien, & me viendroient querir en bonne compagnie, voulant parler de l'execution de leur entrepriſe. Ce qu'incontinent je fis entendre par une lettre à Monſieur le Chancelier, dont ayant eſté incontinent advertie ſa Majeſté, il m'auroit envoyé querir de rechef par le Commiſſaire Colletet, qui m'avoit mené au ſoir bien tard au logis de Monſieur le Chancelier, où je fis entendre incontinent au Roy tout ce qui ſe paſſoit, & les places deſquelles ils pretendoient ſe ſaiſir pour effectuer leur entrepriſe : & commanda ſa Majeſté à Monſieur le Chancelier m'envoyer au logis de Monſieur de Villeroy. Ce qu'il fit ; & m'y mena Colletet, entre les mains duquel ledict Chancelier me mettant (touſiours pour couvrir ceſt affaire) dit tout haut, qu'il ne falloit point faire le retif, qu'il y falloit aller, & me diſoit que c'eſtoit pour mon Eſtat, lequel il falloit reſigner, & qu'on n'en parlaſt plus. Eſtant arrivé au logis de Monſieur de Villeroy, ledit Seigneur me tira tout auſſi toſt à part, auquel je diſcourus ſommairement de toute l'entrepriſe, laquelle il redigea par eſcrit : & quant & quant me demanda ſi je voulois ſortir de priſon, & qu'il m'en tireroit de puiſſance

absolue. Auquel je fis responſe que ſi je ſortois par la puiſſance du Roy, que je ſerois deſcouvert: mais qu'il y avoit autre bon moyen dont je luy ferois ouverture quand il ſeroit temps,

Cependant le Roy ſur mes advis commonda la garde eſtroite des portes de la Ville, mit des forces au grand Chaſtellet & au petit : Aſſavoir Monſieur Lugoli & Monſieur Rapin, au Temple. Pareillement à l'Arſenac, pont ſainct Cloud, Charanton, & ſainct Denys. Et ſi fit venir forces troupes, dont ceux de la Ligue ſe trouverent eſtonnez, & craignoient fort que le Roy ne les fiſt pendre & punir : ne ſçachans le moyen par lequel ils avoient eſté deſcouverts: Or avoient-ils opinion ſur la Bruyere le pere, pource que le Roy l'avoit envoyé querir.

Sur ces entrefaictes je ſortis de priſon ſur une ſimple requeſte que je preſentay à Monſieur le Lieutenant Civil, pour eſtre mené par la Ville à mes effaires, à la charge de retourner coucher chacun jour à la priſon ; & par ce moyen je demeuray libre juſques à ce que je ſortis de Paris.

Or Monſieur de Mayenne voyant ceſte entrepriſe deſcouverte, fuſt au Louvre voir le Roy, où il n'avoit eſté qu'une fois depuis un mois ou ſix ſemaines, qu'il eſtoit arrivé de Caſtillon, & prenant congé de ſa Majeſté, le Roy luy dit ces mots, Comment Couſin, quittez vous le party de la Ligue. Auquel il fit reſponſe qu'il ne ſçavoit que c'eſtoit, comme luy meſmes le conta à Meſſieurs de la Ligue : deſquels

desquels prenant congé, leur promit de voir le Duc de Guise son frere & luy communiquer de leurs affaires : leur promettant cependant de ne les abandonner point au cas que le Roy, ou autrer quel qu'il fust s'en voulust fascher : & pour cest effect qu'il ne s'esloigneroit pas fort loing d'eux : dont ils le remercierent. Et ne pouvans faire pis, semerent force Pasquils & autres libelles diffamatoires contre sa Majesté, desquels ils remplirent Paris, pour de plus en plus le rendre odieux au peuple.

Le Duc de Mayenne d'autre costé qui ne dormoit pas, bastit une autre entrepriſe qui tourna à neant comme les precedents. Asçavoir à soixante Capitaines, tant à luy qu'au Cardinal de Guise son frere, qu'à son depart il laissa, & logea aux fauxbourgs S. Germain esperant surprendre le Roy à la foire, auquel on devoit donner à disner pour cét effect en l'Abbaye : Mais sa Majesté en fut par moy advertie, & ne fut ny à l'Abbaye ny à la foire. Mais y envoya le Duc d'Espernon, où on luy dressa une quelle d'Alleman, qui commença par les Escolliers : Ce que voyant ledit Duc se retira.

Les conspirateurs se sentans frustrez, furent contraints r'envoyer leurs Capitaines : ausquels fut à chacun d'eux baillé argent pour se retirer secretement & à petit bruit : & fut la levée faite sur les plus affectionnez de certaines grandes sommes de deniers & un roolle fait d'iceux qui estoit intitulé pour bouës : Ceux

qui estoient taxez à trente sols, c'estoit trente escus, & ceux de six sols six escus : de laquelle invention ils tirerent une bonne somme de deniers de toutes paroisses, tant de la ville que des fauxbourgs.

Monsieur de Guise estant adverty de l'entreprise du Duc de Mayenne en fut fort courroucé contre ceux de la Ligue : de fait il leur envoya le sieur de Mayneville pour sçavoir qui les avoit meus de ce faire, s'ils avoient esté pressez du Roy, en quelque chose, & pourquoy ils ne luy avoient fait entendre, qu'ils sçavoient ce qu'il leur avoit promis, s'ils ne s'asseuroient pas assez sur sa foy: & finalement qu'ils eussent à dire, s'ils estoient entrez en quelque soupçon & deffiance de luy. A quoy ceux de la Ligue ne sçavoient bonnement que respondre, ny comment s'excuser, si non qu'ils avoient eu peur que le Roy leur joüast un mauvais tour, voyant qu'il avoit fait empriſonner la Morliere, supplians ledit de Mayneville de prier pour eux le Duc de Guise, de ne le trouver mauvais, & l'asseurer qu'ils avoient plus d'esperance en luy, que jamais, qu'ils ny retourneroient plus. Et pour faire leur accord, donnerent à Mayneville une chaisne d'or de quatre ou cincq cens escus.

En l'an 1587. sa Majesté partit de Paris pour aller au devant des Reistres, & laissa à Paris la Royne sa Mere & la Royne sa femme, pour gouverner en son absence. Et lors Messieurs de la Ligue furent en deliberation de se saisir de la

ville

ville de Paris en l'absence du Roy, selon les memoires que leur en avoit dressé le Duc de Guise, qui pensoit se saisir de la personne du Roy, en la campagne. De fait ils envoyerent le Commissaire Louchart avec dix ou douze Courtiers de chevaux à Estampes où estoit logé le Duc de Guise, pour sçavoir si ceste entreprise reüssiroit. Estoit venu aussi à Paris le Chevalier d'Aumale, & s'estoit logé à la roze rouge prés saiuct Germain de l'Auxerrois, qui attendoit les nouvelles de Louchart, qui ne furent pas telles qu'il desiroit, ny la Ligue aussi: Car le Duc de Guise ne trouva pas ceste entrepriſe seure voyant une si grosse & forte armée prés la ville, tellement qu'il la rompit.

En ce mesme temps Monsieur de Viltequier m'envoya querir pour parler à luy, où estant il me demanda, si j'avois parlé au Roy, & de quelles affaires je l'avois entretenu: Je luy fis response que je n'avois point veu le Roy & ne sçavois de quoy il me vouloit parler: mais il me repliqua en reniant Dieu, & plasphemant qu'il sçavoit le contraire, & que je luy avois rapporté des mensonges: Mais que s'il m'advenoit jamais plus, qu'il m'apprendroit à me mesler de mes affaires, & non de celles de l'Estat. Et me fit toutes lesdites menaces en la presence d'un nommé la Croix, Capitaine de ses Gardes: lesquelles toutesfois m'estonnerent si peu que je ne laissay, suyvant le commandement que m'en avoit laissé le Roy, d'advertir journellement Monsieur le Chan-

celier de tout ce qui se passoit à Paris en l'absence de sa Majesté, laquelle estant de retour à Paris, m'en fit remercier avec grandes promesses de recompense.

S'ENSVIVENT LES PREPARATIFS de la Ligue pour les Barricades, afin de tuer ou prendre le Roy.

MESSIEURS de la Ligue continuants leurs mauvais desseins, escrivirent au Duc de Guise, le priants de leur tenir promesse: & qu'ils estoient en bon nombre pour executer leur entreprise. Ausquels il fit responce, qu'ils regardassent de s'accroistre en plus grand nombre d'hommes qu'il pourroient, & du surplus qu'il l'en laissassent faire. Qu'il falloit attendre la commodité, laquelle il ne lairroit passer quand elle se presenteroit. Ceste lettre fut apportée par le sieur de Mayneville, & fut leuë en ma presence au logis de Hotman, rue Michel le Comte, où il y avoit plusieurs du party: & lors ils commencerent à practiquer le plus de peuple qu'ils peurent, soubs le pretexte de la Religion. Et les Predicateurs se chargerent en leurs Sermons de parler fort & ferme contre le Roy, & le denigrer envers le peuple plus qu'ils n'avoient jamais fait, & ce pour provoquer le Roy à faire quelqu'un d'eux, afin d'avoir subject de s'eslever contre luy. Ce qui advint en fin par la seditieuse Predication d'un des leurs à S. Severin,

auquel

auquel ils firent vomir en chaire tant de vilaines injures contre le Roy, que sa Majesté fut contrainte de l'envoyer querir pour parler à luy. Incontinent ils firent courir le bruit qu'on le vouloit prendre & se saisir de tous les bons Predicateurs, & là dessus le Clerc avec sa compagnie s'arme secretement & se met en embûscade au logis d'un Notaire, pres sainct Severin, nommé Hatte, pour empescher ledit Predicateur d'estre pris. Dequoy le Roy adverty envoya le Lieutenant Civil Seguier au logis dudit Hatte, pour sçavoir que vouloient faire ces gens armez là dedans : mais ils ne le voulurent laisser entrer, & retindrent un valet de chambre du Roy qu'il leur avoit envoyé, sans vouloir parler à luy. Adonc le Lieutenant Civil envoya querir force Sergens & Commissaires pour la force : mais voyant que la commune s'eslevoit & que la pluspart de ceux qu'il avoit envoyé querir estoient gangnez du costé des mutins, fut contraint de se retirer pour aller le tout faire entendre à Messieurs le Chancelier & de Villeroy, que si lors sa Majesté eust suivy leur Conseil & celuy du Duc d'Espernon, le Clerc & ses complices eussent esté pris prisonniers, n'y ayant rien plus aisé, & le mesme jour eussent esté pendus & estranglez, qui eust esté un grand coup d'Estat. Mais il en fut empesché par Villequer & autres qui luy firent croire que le peuple de Paris l'aymoit trop, pour attenter jamais quelque chose contre sa Majesté. Et

par ainsi le Clerc & ses complices advertis par luy & quelques autres du Conseil s'absenterent pour quelque temps. Continuans donc en leur rebellion ils dresserent une nouvelle entrepriſe, que ſa Majeſté le jour de Careſme-prenant alloit en maſque par la ville comme de couſtume, ils ſe jetteroient ſur luy & ſur le Duc d'Eſpernon & ſa trouppe : ce qu'ils trouvoient plus aiſé en un tel jour qu'en un autre. Dequoy je fis advertir incontinent ſa Majeſté (pour ce qu'il ne m'eſtoit poſſible ce jour là d'aller au Louvre,) qu'il ne ſortit point ce jour là.

Voyans à la fin que toutes leurs entrepriſes ne pouvoient ſortir à effect, & craignants d'eſtre prevenus par le Roy, Meſſieurs le Cardinaux de Bourbon eſtans allez à Soiſſons par commandement de ſa Majeſté, ils penſerent ſe ſervir de ceſtre occaſion, pour executer leur entrepriſe, laquelle ils reſolurent mettre afin à quelque prix que ce fuſt, ſoit que le Duc de Guiſe le trouvaſt bon ou non (eſtans extremement ennuyés de ſa longueur) & toutefois crainte de l'offenſer, ils luy eſcrivirent une lettre, par laquelle ils le prioyent de leur tenir promeſſe, & ne differer davantage, que leurs gens eſtoient preſts, forts, & en bon nombre, & que rien ne leur manquoit que ſa preſence. A laquelle lettre ledit Duc de Guiſe fit reſpondre, qu'ils euſſent à eſtablir ſecrettement leur quartier, & voir quel nombre ils pourroient faire : Qu'ils luy manda-

daſſent,

dassent, & ne se souciassent du demeurant, car tout iroit bien. Suivant laquelle response, Assemblée fut faicte entre eux au logis de Santueil, devant sainct Gervais, où estoient la Bruyere, la Chapelle, Rolland, le Clerc, Crucé, Compang, & plusieurs autres; & si j'y estois aussi. Apres la lecture bien au long de la lettre dudit de Guise, & des belles offres & favorables recommendations qu'il faisoit, la Chapelle auroit pris la parole, & remonstré que suivant l'advis du Duc de Guise, il estoit necessaire d'establir les quartiers. Assavoir secrettement, quel nombre ils pourroient estre en chacun quartier, y establir un Colonnel, & soubs chaque Colonnel quatre Capitaines; afin qu'en l'execution de leur entreprise, il n'y eust aucune confusion; Et à l'instant ledit la Chapelle auroit desployé une grande charte de gros papier, où estoit peinte la ville de Paris, & ses faux-bourgs: qui fut tout aussi-tost, au lieu de seize quartiers qu'il y avoit à Paris, partie & separée en cinq quartiers: & à chacun quartier estably un Colonnel, depuis soubs chacun desdits Colonnels furent establis nombre de Capitaines, à chacun d'eux baillé un memoire de ce qu'ils avoient à faire, & le lieu où devoient trouver des armes ceux qui n'en avoient point.

Apres ledit establissement ils firent la reveuë secrette de leurs forces, selon le mandement du Duc de Guise, & trouverent qu'ils faisoient le nombre de trente-mil hommes. Ce qu'ils

firent entendre audit Duc, qui leur manda là dessus ce qu'ils avoient à faire.

Le quinzième jour d'Avril 1588. estant au logis du Clerc, il me commença à dire des nouvelles qui estoient venues de la part du Duc de Guise, qui estoit en bonne deliberation de les assister bien tost: & que c'estoit à ce coup qu'il falloit combattre pour la Foy Catholique; qu'avant qu'il fust le jour de Quasimodo, il y auroit bien de la besogne, que Monsieur de Guise avoit desia envoyé un nombre de Capitaines bien experimentez à la guerre, logez en tous les quartiers de Paris, dont la Majesté ne sçavoit rien: & qu'il y en devoit venir encores un plus grand nombre: Toutefois qu'il cognoissoit bien que Monsieur de Guise se vouloit asseurer premier que de venir à Paris, & qu'il y vouloit avoir des forces à la devotion, pour ce qu'il ne s'asseuroit du tout sur les Parisiens & sur leurs gens: qui estoit la cause qu'il leur avoit mandé qu'il envoyeroit cinquante chevaux qui seroient conduits par Monsieur d'Aumale, qui devoit loger à Haubervilliers, sainct Denis, la Villette, sainct Ouin, & autres lieux: qu'ils devoient entrer la nuict du Dimanche Quasimodo en la ville, & qu'ils tenoient desia les clefs de la porte sainct Denis: mais de sainct Martin que le Comte l'Eschevin ne les leur avoit voulu bailler, & que c'estoit un meschant homme. Toutefois qu'ils ne lairroient de faire entrer leurs forces par la porte sainct Denis qui estoit à leur devotion:

tion: qu'estans entrez, ils devoient deffaire le Duc d'Espernon, qui faisoit la ronde à Paris depuis dix heures du soir, jusques à quatre heures du matin: & qu'ils avoient gaigné deux hommes des siens qui le devoient tuer: qu'ils estoient bié asseurez que si tost qu'il entendroit le bruit des chevaux il ne faudroit d'y courir, & que c'estoit là où ils le vouloient avoir, que de là ils iroient droict au Louvre rompre les Gardes du Roy, & se saisir dudit Louvre, & que les Capitaines de la ville se tiendroient chacun en son quartier à garder & faire barricades, horsmis trois mil hommes que ledit le Clerc devoit mener par la ville, pour aller aux bonnes & fortes maisons: & me pria de tenir la compagnie preste que je leur avois promise, pour marcher avec luy, & que je le suivrois par tout où il iroit; Que la promesse qu'il m'avoit faicte ne manqueroit point, & qu'il auroit le moyen par la grace de Dieu de l'effectuer, car il me feroit gaigner ce jour là pour ma part vingt mil escus. Et apres avoir esté si longuement avec luy, où il me tardoit beaucoup, je pris congé, sans toutefois oublier rien de tout ce qu'il m'avoit dict.

Estant retourné à mon logis, songeant aux moyens que je pourrois tenir pour empescher cét abominable dessein, & comme je pourrois parler au Roy secrettement, sans estre apperceu & descouvert. Apres avoir fait ma priere à Dieu, sortant de ma maison, je trouvay un mien amy nommé Pinguet, à present Huis-

Huissier du Conseil, que je cognoissois pour Politique, auquel je demanday s'il sçavoit point quelqu'un qui me peust faire parler au Roy secrettement. Il me fit response qu'ouy, & fut incontinent trouver le seigneur de Petremol (qui a depuis esté gouverneur d'Estampes, où il fut pris prisonnier par la Ligue & amené à Paris aux prisons, où ils le firent mourir) lequel Petremol fut le Jeudy douziesme Avril apres disner trouver le Roy, pour luy dire que je voulois parler à luy. Si tost qu'il en eut ouvert la bouche, le Roy luy demanda où j'estois, & me faisoit chercher, commandant audit Petremol de me mener de lendemain matin en son cabinet à cinq heures du matin.

Le Vendredy donc vingt-deuxiesme Avril 1588. je fus trouver de grand matin ledit Petremol, qui m'attendoit en la salle du Louvre, & me fist entrer au cabinet de sa Majesté par une petite montée: où je ne fus veu de personne. Si tost que le Roy m'apperceut, il appella Monsieur d'O, & luy dit: Voyla celuy qui m'a donné tous les advis, de ce que ceux de la Ligue font contre moy. Et mesmes lors que Monsieur de Mayenne me voulut surprendre revenant de Castillon, ledit sieur d'O luy fist response. Vrayement, SIRE, il merite bien une bonne recompense. Le Roy luy dist qu'il m'avoit promis vingt-mil escus, & qu'il me les feroit bailler avec le temps; puis me demanda ce qui se passoit: Incontinent je luy fis entendre tout ce que le Clerc m'avoit

dit,

dit, & qu'il n'y avoit rien de plus certain. Apres luy avoir fait tout entendre, il me commanda de la rediger par escrit, & le bailler à Monsieur d'O, le plus promptement qu'il me seroit possible. Commanda au sieur de Petremol de sçavoir mon logis. Et apres m'avoir licencié, je sortis dudict cabinet, sans estre apperçeu d'aucun : mais estant dans la Cour du Louvre, je trouvay cinq ou six espions de la Ligue, qui me demanderent d'où je venois. Je leur fis réponse que je venois de voir si je pourrois donner une réqueste a ceste homme de bien d'O, pour presenter au Conseil, afin d'avoir mes gages, qu'on avoit saisi, comme on avoit faict tous ceux des Prevosts des Mareschaux. Laquelle requeste j'avois toute preste en main pour excuse, leur disant, que ledit d'O estoit entré au cabinet, & qu'il me faudroit retourner apres disner : ce que j'aurois fait, & aurois baille le memoire à Monsieur d'O, que le Roy m'auoit commandé le matin en la presence de quatre ou cinq de la Ligue, qui estoient là, ce que j'avois faict tout exprés : Car baillant ledit memoire ils pensoient que ce fust ma requeste. Aussi je dis à Monsieur d'O (qui entendit incontinent mon jargon) que c'estoit une petite requeste pour avoir mes gages : & que je le suppliois d'avoir pitié de moy. Il me fist response qu'on me feroit justice.

Le lendemain qui estoit le Samedy vingt-troisiesme Avril, sa Majesté envoya querir cent

cent ou six vingt cuirasses au Louvre, à la veuë d'un chacun : car elles furent apportées dans des paniers & hottens. Ce qui estonna fort ceux de la Ligue, & incontinent j'envoiay un desdits espions que j'avois trouvé le jour precedent au Louvre, dire à Monsieur le Clerc, que j'avois veu porter des cuirasses, & que j'estois demeuré pour prendre langue. De fait je demeuray audit Louvre jusques à six heures du soir, que le Clerc y vint, & me trouva encores aux escoutes faisant bien l'empesché. Il me demanda si j'avois veu entrer lesdictes cuirasses. Je luy dis qu'ouy, & qu'il y avoit encores autres nouvelles par les champs, que j'estois apres à descouvrir. Apres nous estre promenez environ demieheure, arriva le sieur de la Chappelle qui nous dist qu'il avoit entendu du Conseil, que l'entreprise estoit descouverte, & que le Roy avoit envoyé querir ses quatre-mil Suisses à Lagay, & qu'il les faisoit loger le lendemain, qui estoit le Dimanche de Quasimodo aux faux-bourgs sainct Martin & sainct Denis : Mais il ne sçavoit rien des cuirasses. Apres ces propos il se retira, & le Clerc incontinent apres, que j'accompagnay jusques à son logis, où il me voulut faire souper, & m'en estant excusé me fist promettre de l'aller voir le lendemain de grand matin.

Ce que je fis, & ne l'ayant trouvé chés luy, je fus au petit sainct Anthoine, où il oyoit la Messe. Il me dist que tout estoit descou-

vert,

vert, & qu'il y avoit quelque traistre qui avoit tout decelé, qu'il n'en pouvoit soupçonner que le Comte, lequel avoit refusé les clefs de la porte sainct Martin, qu'il s'en alloit au Conseil au logis de la Chapellle adviser ce qu'ils auroient à faire, & qu'il me prioit le vouloir venir voir apres disner. Ils furent au Conseil depuis unze heures du matin jusques à trois heures apres midy; de quoy j'advertis sa Majesté, esperant que là elle les feroit prendre, comme elle pouvoit faire aisément, & l'eust faict si elle eust este bien conseillée: Toutefois elle m'envoya dire que j'eusse à descouvrir seulement ce qu'ils auroient arresté en leur conseil; ce que je pourrois apprendre aisément du Clerc, & que je luy en donnasse promptement advis. Ce que je fis attendant que le Clerc fust sorty dudit lieu, & me promenant tousiours là aupres, afin qu'au sortir il m'y trouvast, & ses compagnons m'y vissent: Car s'ils me voyoient par les rues proche où ils s'estoient assemblez, ils croyroient que c'estoit pour eux & m'en porteroient davantage d'amitié, pource qu'ils croyroient que je me rendroient subject & affectionné a leur party: ce qu'il falloit faire pour n'estre descouvert.

Ledit le Clerc donc estant sorty du conseil, comme je le conduisois en son logis, me dist que tout estoit descouvert, & que ce pauvre Prince estoit venu jusques à Gonnesse, & ses troupes jusques à S. Denis & la Villette, jus-

ques

ques là mesme qu'il y en avoit de logez aux faux-bourgs sainct Laurens & S. Denis: Mais qu'il les avoit fait retirer & que de la il s'en estoit allé à Dampmartin, me dit davantage qu'ils avoient advisé de luy envoyer la Chapelle, & devoit partir à cinq heures pour l'aller trouver en poste & qu'il alloit monter à la porte sainct Martin: que le Roy faisoit venir quatre mil Suisses, qui arriverent incontinent & que de tout il alloit advertir le Duc Guise, pour le supplier ne les abandonner au besoin. Car ils sçavoient que le Roy estoit grandement animé contre eux.

Estant retiré d'avec le Clerc j'entray au soir bien tard au cabinet du Roy pour luy faire entendre ce que j'avois appris, & sur ce que je luy dis que la Chapelle s'en alloit vers le Duc de Guise, il me respondit qu'il avoit bin fait & qu'il le vouloit envoyer voir ceste nuict.

Le Lundy vingt-cinquiesme Avril, la Chapelle revint de son voyage sur les quatre à cinq heures du soir, que ledit le Clerc fut incontinent voir & m'y mena avec luy, il nous, dit qu'il avoit trouué & laissé Monsieur de Guise en bonne deliberation de bien faire que si l'affaire n'eust esté descouverte il nous eust ja faict paroistre des effects de sa promesse & bonne volonté: mais que pour cela il ne nous abandonneroit point, qu'il estoit trop homme de bien pour nous faillir. Mesmes qu'il nous verroit plustost que nous

ne

ne pensions : & pour vous en asseurer, me dist-il, j'envoye avec vous Chamois & Boisdauphin qui vous assisteront & ne manqueront à leur devoir, si on vous veut forcer. Et d'ailleurs je ne seray long de vous & me verrez possible plus-tost que ne pensez.

Or les Seigneurs de Chamois & Bois-dauphin furent passer au bas des Tuilleries, & vindrent loger aux fauxbourgs sainct Germain à l'Arbalestre, où je les fus voir le lendemain avec le Clerc qui y alla faire la cour.

Le lendemain vingt-sixiesme Avril, sa Majesté m'envoya querir par le sieur Petremol environ sur les deux heures apres midy en son cabinet, où estoient lors Messieurs d'Espernon, d'O & de la Guiche, & fis entendre à sa Majesté ce que la Chapelle avoit exploicté vers le Duc de Guise, & comme il avoit envoyé à Paris les sieurs de Boisdauphin & Chamois, pour asseurer ses amis de sa bonne volonté, luy faisant entendre particulierement tout ce qui a esté cy devant declaré. Je vis lors sa Majesté comme estonnée & quasi en doubte de ce qu'on luy faisoit voir à l'œil, car il me demanda si je luy pourrois fournir memoires asseurez de ce que je luy avois baillé par escrit, si je n'estois point de la Religion, persuadé par quelques uns d'eux, de me mettre entre les mains lesdits memoires. Ce qu'ayant entendu, je suppliay sa Majesté de me faire prisonnier & envoyer querir quatre des principaux de la Ligue, que je luy nom-

nommerois, dont je m'asseurois qu'il sçauroit la verité & que je verifierois mes memoires, voire plus que je n'en avois escrit à peine de ma vie : suppliant sa Majesté de croire que je n'avois dit, ny escrit, que la pure verité sans aucun fard ny dissimulation : que je n'avois jamais hanté la Cour, & estois un tres-mauvais Courtisan, n'ayant jamais eu cét honneur de parler à sa Majesté, que le seul zele de son service & l'asseurance que j'avois de la parole veritable que je portois, m'avoit donné la hardiesse de comparoistre devant sa Majesté, que je n'estois ny n'avois jamais esté de la Religion, ny persuadé par aucunes personnes d'icelle.

Lors sa Majesté me fist response qu'elle n'estoit en doute de ce que je luy avois dit : mais la preuve qu'il en desiroit estoit pour y besongner d'autre façon que je ne pensois, & cependant me pria de continuer, usant de ce mot, & me disant, que bien tost il me desgageroit d'où j'estois engagé, qu'il s'en alloit à sainct Germain en Laye, où il seroit sept ou huict jours. Ce qui se passeroit pendant son absence que j'en advertisse Monsieur d'O, & que je ny faillisse pas, & quant à ce qu'il m'avoit promis qu'il estoit tout asseuré, & qu'il n'y manqueroit point, & ce mesme jour sortit de Paris pour aller à sainct Germain conduire Monsieur d'Espernon. Je croy qu'il avoit bonne envie pour lors de ce que j'en pouvois juger de donner ordre à ses affaires, & que pour cela en

partie

partie le Duc d'Espernon sortit de Paris. Mais quand il fut de retour, en ayant communiqué avec la Royne sa mere, & Villequier, il fut intimidé d'un costé & d'estourné de l'autre, si que son intention demeura d'estre executée lors qu'il le pouvoit faire : & depuis quand il l'a voulu il n'a pas peu.

Le Mercredy vingt-septiesme Avril, je me trouvay au logis du Clerc où plusieurs estoient assemblez, entr'autres y estoit le Commissaire de Bar, Santueil tous estonnez d'où estoit party cét advertissement qu'on avoit donné au Roy de leur entrepriſe. Les uns en soupçonnoient Compans, pour ce qu'autres fois il avoit esté heretique : les autres le Comte Eschevin, les autres le pere de la Bruyere, & estoient fort divisez en opinion, s'en empeschans fort, pour ce qu'ils disoient que jamais ils ne pourroient rien faire qui vallust, tant qu'ils eussent descouvert les traistres de leur compagnie.

Sur ces entrefaictes Madame de Montpensier leur donna advis que le Roy leur en vouloit fort, & qu'ils y pensassent s'ils vouloient, voire plustost que plus tard, qu'elle avoit parlé à luy pour le Duc de Guise son frere & supplié tres-humblement sa Majesté luy permettre de venir à Paris pour se justifier des faux bruits & calomnies qu'on luy avoit mis à sus, qu'il y viendroit en pour-point, tout seul pour y perdre la vie, au cas qu'il se trouvast en rien

coul-

coulpable de ce qu'on l'accuſoit : Mais qu'il n'avoit pas faict grans conte de toutes ces paroles & avoit bien deſcouvert parlant à luy qu'il avoit du deſſein contre eux, qu'il falloit prevenir s'il eſtoit poſſible. Ce qui donna un grād courage à la Ligue d'executer à tous hazards leurs entrepriſes. De faict ils envoyerent incontinent un homme en diligence vers le Duc de Guiſe, avec lettres, par leſquelles ils luy mandoient que s'il ne venoit à ce coup les ſecourir à leur beſoing, qu'ils ne le tenoient plus pour Prince de ſoy: Laquelle lettre fut cauſe que ledit Duc envoya en diligence ſoubs main pluſieurs Capitaines a Paris, que la Ligue logea en divers quartiers de la ville avec charge de leur dire qu'il venoit apres : Dequoy je donnay advis à ſa Majeſté, qui me fiſt reſponſe qu'elle avoit envoyé Bellievre luy dire qu'il vint à Paris pour eſmouvoir ſon peuple.

Le Jeudy cinquieſme May huict jours avant les Barracades, ſe dreſſa une entrepriſe contre le Roy de Madame de Mont-penſier, qui donna ce jour à diſner à cinq ou ſix cuiraſſes en une maiſon nommée Bel-esbat hors la porte ſainct Anthoine à main gauche, qui devoient ſurprendre le Roy venant du Bois de Vincennes accompaigné ſeulement de quatre ou cinq grands laquets & un gentilhomme ou deux, ils devoient faire rebrouſſer ſon carroſſe en toute diligence vers Soiſſons, & incontinent donner l'alarme à Paris & par tout

tout, que les Huguenots avoient pris le Roy & l'avoient emmené, & luy vouloient couper la gorge, afin d'avoir occasion de se ruer chaudement sur les politiques, comme ils eussent faict, les massacrants & tous ceux du party du Roy, non seulement à Paris, mais par toutes les villes liguées, ausquels on avoit donné le mot : Mais le Clerc m'ayant revelé en grand secret ceste entreprise, je fus trouver sa Majesté au bois de Vincennes, qui en estant adverty envoya incontinent querir cent ou six vingt chevaux à Paris, qui l'accompaignerent, qui fut le Vendredy au soir, auparavant les Barricades, & si tost qu'ils virent partir lesdictes troupes pour aller querir le Roy, chacun desdits hommes qui estoient en ladicte maison de Bel-esbat, se retirerent tout doucement chacun en son quartier.

Le Samedy ensuivant je fus advertir sa Majesté que Monsieur de Guise venoit, laquelle me fit response qu'il y avoit envoyé le sieur de la Guiche luy dire qu'il ne vint pas.

Le Dimanche ensuivant je fus adverty que la Royne Mere, & Villequier, me faisoient chercher pour parler à moy : mais je n'y voulus aller, craignant estre descouvert, & n'attendois que quelque mauvaise recompense de mes services.

Le Jeudy neufiesme May le Duc de Guise arriva à Paris, & aussi-tost m'envoya querir le Prevost Hardy, qui estoit faict de la main de Villequier, me voyant, il me demanda si j'estois

stois encores à Paris, & que je serois pendu devant qu'il fust trois jours, que Monsieur de Guise estoit venu pour se justifier, & qu'on avoit trouvé mes memoires : mais je vis bien qu'il parloit à la traverse & par la bouche de Villequier, qui luy faisoit tenir ce langage, afin de me faire prendre la fuitte, ce qu'estant, ledit de Villequier diroit au Roy que celuy qui luy avoit baillé les memoires s'en estoit fuy dés qu'il auroit sceu la venuë de Monsieur de Guise, laquelle faute je ne voulois faire. Au contraire je niay le tout asseurément, apres je fus trouver le sieur de Petremol, auquel je fis entendre que je voulois parler au Roy, il me dist que Monsieur de Guise y estoit, & qu'il me falloit attendre, comme je fis jusques à cinq heures du soir que ledit Petremol me fist entrer dans son cabinet. Incontinent sa Majesté me demanda ce qu'il y avoit. Je luy dis, SIRE, j'ay esté adverty que Monsieur de Guise est venu icy se justifier, s'il plaist à vostre Majesté me faire mettre prisonnier, & en envoyer querir quatre ou cinq que je vous nommeray, ils vous confirmerent ce que je vous ay dit : & le soustiendary à peine de ma vie, devant qui il vous plaira : Lors il me demanda si j'estois descouvert, auquel je respondis que je ne sçavois. Il me dist que je me tinsse sur mes gardes. Pour m'en retourner chés moy, je trouvay que l'on mettoit les Suisses en bataille devant la Chapelle de Bourbon. Ce jour ny le lendemain je ne fus point

voir

voir le Clerc: mais le Mardy au soir sur les six à sept heures je trouvay un memoire, par lequel il me mandoit, que je ne fisse faute le lendemain au soir, qui estoit le Mercredy, veille des Barricades, de le venir trouver avec la compagnie, que je leur avois promise.

Ce mesme jour, comme je revenois du Louvre, je trouvay la Chapelle qui me voulut mener faire la reverence au Duc Guise, dequoy je m'excusay fort bien, craignant un coup de poignard : Et le lendemain voyant que je ne pouvois satisfaire à la demande du Clerc, & par ce moyen je demeurois tout à faict descouvert, je fus trouver Monsieur d'O, auquel je fis sçavoir tout ce que je sçavois, qui me fist response qu'il y donneroit bon ordre : Apres laquelle response je sortis de la ville, & gaignay les champs, attendant les nouvelles qui demeureroit le plus fort.

Les Barricades achevées, qui reüssirent à la fin que chacun sçait, ceux de la Ligue voyans que je n'avois satisfait à ma promesse, ils se douterent que je les avois descouverts, & furent à mon logis saisir mes papiers, & y pillerent ce que bon leur sembla : Mais ils ne trouverent rien des memoires qu'ils cherchoient : En vengeance de quoy ils mirent ma femme prisonniere : De sorte que depuis mon depart de la ville de Paris, j'ay tousiours suivy sa Majesté selon son commandement.

Mais je loüe Dieu, & luy rends graces de ce qu'il m'a tousiours assisté en un si bon œuvre,

preſervé des mains de tous ces meurtriers & voleurs & m'a fait la grace d'avoir donné des advis ſi à propos à ſa Majeſté, qu'ils ont ſauvé la vie à beaucoup de gens de bien, de ſes ſerviteurs & ſubjects, m'eſtimant plus heureux d'eſtre pauvre pour le ſervice de mon Roy & du publicq, que le premier & le plus riche de la terre en donnant contentement à une ſi malheureuſe entrepriſe : & ne deſeſpere point que quelque jour mes ſervices ne ſoient recogneus par le Roy & les gens de bien.

Le Samedy d'apres les Barricades, ayant ſceu les nouvelles que ſa Majeſté eſtoit ſortie de Paris, & qu'elle avoit pris le chemin de Chartres, je commençay à ſuivre ſa pitte & l'y fus trouver le Lundy enſuivant, où je me preſentay à luy. Il me demanda quel jour j'eſtois ſorty, je luy dis que ç'avoit eſté la veille des Barricades, ſuppliant ſa Majeſté avoir pitié de moy, que j'eſtois le premier de ſes ſerviteurs, qui pour ſon ſervice avoit eſté contraint d'abandonner Paris, que je n'avois pas un ſol & cependant avois eſté forcé de laiſſer à l'abandon de la Ligue ma femme & mes enfans. Sa Majeſté dit lors tout haut qu'il eſtoit faſché de ce qu'il n'avoit mieux creu mes advis & plûtoſt, & qu'il en avoit recogneu la verité, mais trop tard, que les traiſtres l'avoient abuſé. Je luy fis reſponce que ç'eſtoit à mon grand regret, & qu'il n'avoit tenu à moy : il me commanda lors de le ſuivre, & d'avoir l'œil ſur ceux que je verrois autour de luy, qu'ils ne

ſuſ-

fussent du party de la Ligue, & commanda à Richelieu de me donner forces quand je luy en demanderois, pour les prendre prisonniers, & ay tousiours suivy sa Majesté jusqu'à ce qu'il pleut à Dieu l'appeller, qui a esté trop tost pour moy & pour plusieurs, pour lequel je prie la divine bonté luy faire paix, Amen.

Il y en beaucoup qui quitterent le party de la Ligue, lors qu'ils virent qu'on avoit failly à prendre sa Majesté le jour des barricades, qui estoit le premier & principal dessein des Ligueurs, & une de leurs fautes remarquables qu'ils penserent recouvrer aux estats de Blois: mais ils firent encores plus mal leurs affaires.

Je ne mettray icy les autres signalez services que j'ay faicts à sa Majesté depuis son despart de Paris, tant à Blois, Tours, qu'autres lieux, pour ce que je ne puis escrire au vray sans en toucher quelques uns qui n'en seroient pas contens, d'ailleurs que j'ay assez d'ennemis pour avoir servy fidellement le Roy, au contentement des gens de bien, & grand mescontentement des ennemis de ceste Couronnne.

LE DIVORCE SATYRIQUE, OU LES AMOURS DE LA REYNE MARGUERITE.

C'eſt aux Rois à faire les loix, diſent les Tyrans & ceux dont la force & non pas l'amour reigne ſur les peuples, mais je ne loüe point, ny approuve ceſt axiome encor que les armes & la violence m'ont rendu l'heritage & le ſceptre de mes peres, Dieu benit la douceur, & faict proſperer les deſſeins de ceux dont les actions ſont autant aymées que redoubtées, & ſeray mon teſmoin ſi vos cœurs ingrats s'en rendent meſcognoiſſans, que j'ay pardonné à plus d'ennemis, que vengé d'Injures, aux yeux de tout le monde comme à la France, à Paris, ma clemence & ma debonaire benignité, n'ayant pas abſous ſeulement les perturbateurs de l'Eſtat, de leur crimes, mais auſſi remis mon particulier intereſt à ceux qui temerairement ont oſé attaquer mon nom. J'ay ceſte obligation au bonheur d'avoir glorieuſement veu la fin de troubles de mon Royaume d'avoir experimenté la foy de mes bon ſubjets, d'avoir eſtably pour long temps une heureuſe paix avec mes voiſins, & d'avoir eſteint mis ennuis

plus

plus particuliers par le moyen d'un divorse qui separe de ma maison, ainsy que du cœur, celle dont l'infamie a longuement obscurcy ma reputation. Je sçay que plusieurs Estrangers, & plusieurs François mal affectionnez, trouvent fort estrange qu'aprez vingt huict ans de mariage, un pretexte de parentage, ait delié ce qu'un sacrement si digne avoit conjoinct, les uns m'en appellent voluptueux, les autres Athée & tous ensemble m'escognoissant, il faut que j'esclaire à leur ignorance, & que je confonde leur caute malice, cachant ma juste douleur, & deployant les dignes raisons, que j'avois par honneur voulu deguiser à la renommée avec des parolles exquises, ambigues & recerchées, ma grandeur m'expose, & me met en veuë, & l'integrité de ma conscience fait trouver bon qu'un chacun lise dans mes œuvres, afin que les malins & mal informez n'attribuent à tort aux delices, à la Religion n'y à l'ingratitude, encore qu'elle soit des dependances de la couronne, ce que des causes plus pregnantes & recevables excusent.

Une pluye de sang au mont Aventin durant la Romaine superstition, presagea la desfaicte de Canes, & un torrent de sang respandu par toutte la France à mes tristes nopces predit la deffaicte de mon honneur, le Ciel qui voit clair à nos adventures en donne souvent quelque cognoissance avant le succez, & les sages evitent le peril par la prevoyance. Je voyois

le jour au travers de mon infortune, & touttes choſes taſchoient à m'en eſclaircir : mais je n'ay pû fuir mon dommage, encor que le Roy Charles pour lors regnant à qui l'humeur de ſa ſœur eſtoit prou cogneuë m'en donna quelque ſentiment deſſouz ceſt oracle, lors qu'aſſeurant les Hugenotz pour les attrapper & les allecher d'une feinte paix, il proteſtoit ſoubz mille ſermens, qu'il ne donnoit pas ſa Margot ſeulement pour femme au Roy de Navarre, mais à tous les heretiques de ſon Royaume. O Prophetie troup veritable, & digne d'une ſaincte & divine inſpiration ! s'il eut mis le general & non le particulier, & qu'au lieu des Hugenotz ſeuls, il eut compris tous les hommes, car il n'y a ſorte ou qualité d'iceux en toutte la France avec qui ceſte depravée ; n'ait exercé ſa lubricité, tout eſt indifferent à ſes voluptez, & ne luy chaut d'aage, de grandeur, ny d'extraction, pourveu qu'elle ſaoüle & ſatisfaſſe à ſes appetis & n'en a juſques icy depuis l'aage d'onze ans deſdit à perſonne auquel aage Antragues, & Charins, car tous deux ons creu avoir obtenu les premiers ceſte gloire, & encor les premices de ſa chaleur, qui augmentant tous les jours, & eux n'eſtant point ſuffiſans à l'eſteindre, encor que Antragues y fit un effort, qui luy a depuis abregé la vie, elle jetta l'œil ſur Martigues, & l'y arreſta ſi long temps, qu'elle t'en roolla ſoubz ſon Enſeigne, & en donnerent l'un & l'autre tant de cognoiſſance, que c'eſtoit le diſcours & l'en-

l'entretien commun de tous les Soldatz dans les armées ou l'on cognoissoit le dit Martigues outre sa valeur pour Colonel de l'Infanterie. Plusieurs d'entre vous, vous souvenez bien d'une escharpe de broderie, & d'un petit chien qu'il portoit ordinairement aux sieges & aux escarmouches plus dangereuses, & n'ignorez pas d'ou partoient les amoureuses faveurs qui continuerent jusques à la mort, aprez laquelle il fallut que par l'entremise deMadame de Carnavalet, Monsieur de Guise en passat les mains, Jeune Prince brave & ambitieux lequel commenceant desia de construire ceste machine qui trop tost esbranslée luy chera dessuz, songeoit de parvenir de ses impudiques baisers aux nopces, & d'en fortifier ses pretextes & ses desseins, ayant rompu dextrement le traitté de mariage d'elle & du Roy de Portugal desia fort advancé & en tous termes, par le moyen du Cardinal de Guise son oncle envoye l'an mil cinq cens soixante huict en Espagne pour se condouloir de la part du Roy tres Chrestien avec le Roy Catholique de la mort de la Royne Isabeau de Valois sa femme, Princesse autant vertueuse & sage que ceste sienne sœure vitieuse & folle & de laquelle les inconstances sont si frequentes que l'examen de sa memoire mesme erreroit à compter ses fautes, celles cy sçay-je bien touttesfois qu'elle adjousta tost aprez à ses salles conquestes ses jeunes freres dont l'un, à sçavoir François, continua ceste inceste toutte sa vie, & Henry l'en

deſeſtima tellement que depuis il ne la put aymer, ayant meſmes à la longue apperceu, que les ans lieu d'arreſter ſes deſirs augmentoient leur furies, & qu'auſſi mouvante que le Mercure elle branſloit pour le moindre object qui l'approchoit. Voila la pucelle que mes proches, & le bien commun, me firent prendre pour belle & bonne à ſon grand m'eſcontentement & de ſes favoris, entre leſquels Antragues, comme le Mareſchal de Retz m'a autrefois dict, qu'il faillit à mourir de regret, ou d'un laſchement de ſang que la violence de la douleur de nous voir marier luy provoquoit par divers endroicts : mais le temps qui guerit touttes choſes, le guerit auſſi & le pourveut pour pluſieurs années, d'une moins belle, mais plus conſtante Maiſtreſſe, & a elle de divers ſerviteurs dont l'un touttefois à ſçavoir la Molle s'en trouva marry, car ſoubz pretexte de tremper en quelque conſpiration dont furent accuſez les Mareſchaux de Montmorency & de Coſſé en laiſſe la teſte à ſainct Jean en Greve, accompagnée de celle de Coconas ou elles ne moiſirent, ny ne furent pas longuement expoſées à la veuë du peuple ; car la nuict avant ma preudre femme & Madame de Nevers ſa Compagne fidelle amante de Coconas les ayant faict enlever, les porterent dans leur caroſſes enterrer de leur propres mains dans la Chapelle ſainct Martin qui eſt ſoubz Montmartre, laiſſant ceſte mort de la Molle maintes larmes à ſa Maiſtreſſe, qui ſoubz le

nom

nom d'hyacinte, à longuement faict souspirer & chanter ses regretz, nonobstant les frequentes & nocturnes consolations de sainct Luc, que nous avons veu depuis arriver par fois incogneu & desguisé à Nerar, jusques à ce que Bussy luy en fit oublier la perte qui a esté par elle descouverte quelque reputation qu'il eut d'estre brave parmy les hommes, & de ne l'estre guerres parmy les femmes à cause de quelque colique qui les prenoit ordinairement à minuict, ceste degoustée deguisant en quelque facon son appetit de diverses saulces, s'en prit à Monsieur du Mayenne bon Compagnon gros & gras, & voluptueux comme elle & sont tousjours depuis demeurez bons amis en touttes leur rencontres, bien furent ils quelque temps brouillez pour une lettre escritte à la Vitry, ou il promettoit de preferer le Soleil à la lune: mais touttes choses pacifiées le maltalent en demeura seulement sur la Vitry: qui pour cela ne laissa pas de trouver party, non plus que ceste pleine lune dont je n'ay que jusques icy deduit que les vertuz ny par modestie compté la dixme de ceux que la renommée rend participans de ses secrettes faveurs, me contentant de ceux seulement, que je sçay fort bien qu'elle ne voudroit, ny ne sçauroit desadvouër & ses premiers Amants succederent doncques en divers temps, (car le nombre m'excusera si je fauls a les bien ranger) Ce grand degousté de Vicomte de Turenne que comme les precedens, elle envoya bien tost au changé, trouvant

sa taille disproportionnée en quelque endroict, l'accomparent aux nuages vuides qui n'ont que l'apparence dehors, dont le triste amoureux au desespoir, aprez un adieu plein de larmes, s'en alloit perdre en quelque loingtaine Region, si moy qui sçavois ce secret, & qui pour le bien des Eglises feignois pourtant de n'en rien sçavoir, n'eusse tres expressement enjoinct à ma chaste femme de le rappeller, ce qu'elle fit tres mal volontiers, desirant de tout temps pour la vanité, que quelque lourdaut se rompit le col à son occasion : mais il n'est guer plus de ces sotz depuis qu'on s'en mocque; car de manger de rage, les plumes de son chapeau comme la Bole, & casser en colere une bouteille d'encre aux yeux des Dames comme Clermont d'Amboise, ce sont petites rages & jalousies qui n'estoient que trop ordinaires chez nous, & que consentant à mon deshonneur, je sçavois & voyois clairement, donnant par ceste tolerance aux uns & aux autres souvent le courage, & les commoditez de faillir, elle le sçait bien, & plusieurs de vous qui tenez la main à ses gentilesses, aussi je ne suis point tellement aveuglé moy mesme en un faict si sensible & si apparent que je n'apperceusse comme les autres que Clermont maintesois la baisoit toutte en juppe sur la porte de sa chambre, tandis que le soir pour luy donner loisir de se mettre au lict, je joüois ou me promenois avec ma noblesse dans la salle. Que direz vous fascheux maris de ceste

souf-

souffrance? n'aurez vous point de peur, que vos femmes vous laissent pour venir à moy, puis que je suis ainsi amy de nature? ou n'estimerez vous point plustost que ce fut quelque lascheté? vous aurez raison de le croire, & moy de vous l'advouër, si considerant que j'auois pour lors plus de nez que de Royaume, & plus de parolles que d'argent, vous m'approuvez, que j'avois besoin de touttes mes pieces & principalement de faire & conserver des amis, ou bien les perdre & n'en point acquerir, la consideration de ceste Dame telle qu'elle est flechissoit ses freres & la Royne sa mere aigrie contre moy, sa beauté m'attiroit force gentilshommes, & son bon naturel les y retenoit: car il n'estoit point fils de bon lieu, n'y gentil Compagnon, qui n'avoit une fois en sa vie esté serviteur de la Royne de Navarre qui ne refusoit personne, acceptant ainsi que le tronc publicq les offrandes de tous venans, ils est vray que de quelques uns elle se mocquoit, comme vous direz de ce viex rufien de Pibracq, que l'amour avoit faict devenir son Chancelier, duquel pour en rire elle me monstroit les lettres. Je cognois à vos yeux ennemis de societé que si vos femme; vivoient ainsy, vous seriez en peine & paraventure iriez vous au Conseil de Chaune ou de Villeclaire, pour sçavoir comme on s'y gouverne: mais je n'eus jamais cette volonté, quoy qu'on me conseillat, quoy qu'elle craignit, ny quoy que les Astronomes plus entenduz vissent, & cogneussent au

Ciel, & au poinct de son horoscope, je sçavois fort bien que des le 21. jusques au 28. de Mars de l'an 1560. sa nativité la jugeoit mourir de ma main pour raison d'honneur, mais une certeine prescience de nostre future separation, ou pour mieux dire une certeine prudence humaine me fit divertir les effects des affections & impressions des Astres continuans tous deux comme devant, moy ma bonté naturelle, & elle son opiniastre inclination à sa volupté, laquelle pour exercer avec plus de delices, & hors des rudesses de la toille, ceste impudique a d'autrefois couché avec son seigneur dans un lict esclairé de divers flambeaux entre deux lincels de taffetas noir, accompagnez de tant d'autres petites voluptez que je laisse à dire, ce fut lors qu'elles conceurent de ces mignardises non pas une Lyna comme Uranie, dont à tort elle usurpe le nom: mais bien ceste Esplaudian qui vit encores, & qui soubs parents putatifs promet de reüssir quelque chose de bon un jour. Ne vous estonnez plus si pondreux, & suant au retour de la guerre, de la chasse, au de mes autres violens exercices, elle avoit mal au cœur de me caresser, jusques à changer les draps, ou nous n'avions seulement demeuré qu'un quart d'heure ensemble, puis que son desir se paissoit de ces friandises, & ne l'attribuez plus comme vous souliez à ceste facheuse senteur de l'aisle & du pied dont elle m'accuse, n'y au desdain de nostre disparité bien que vous ayez apperceu

ceu quelquefois qu'elle mesprisat, & deseſtimat les miens jusques à me respondre un jour que je voulois que Madame de Tirans mengeat à sa table (car c'estoit le privilege mes parens) qu'il falloit plustost doncques qu'avec un bassin remply d'eau, & une serviette ou tablier devant elle ils se laissaissent laver les pieds, voulant inferer que c'estoient des geux & qu'elle s'en alloit faire la Cene, ne se souvenant pas (avec supportation de mes nouveaux alliez) qu'à florence elle a cent Mercadans qui luy sont plus proches de vingt degrez que pas un allié des illustres maisons de Foix ou d'Albret n'est proche de Bourbon, elle a bien depuis revallé de gloire, & changé de devise, ainsi que vous orrez de fil en esguille, s'il ne vous ennuye de m'escouter & d'entendre une partie de ses fortunes.

Depuis qu'elle fut honteusement sortie de Paris d'ou un Capitaine des Gardes la fit partir aprez avoir fouillé jusques dans sa littiere, & regardé qui l'accompagnoit, & si Madame de Duras, & de Bethune Secretaires de son Cabinet y estoient pour les en chasser, ceſt affront luy fit peur, & luy fit tellement craindre pis qu'elle fut quelque temps vivante avec la vorgongne de ses pechez: mais estant mal aisé que le poisson ne revienne à l'hameçon, & le corbeau à la charongne, ce haut dechausse a trois culs se laisse derechef emporter à la lubricité & debordée sensualité, me quitant sant mot dire & s'en allant à Agen ville contraire

à mon

à mon party pour y eſtablir ſon commerce, & avec plus de liberté continuër ſes ordures, mais les habitans preſageans d'une vie inſolente d'inſolens ſuccez, luy donnerent occaſion de partir avec tant de haſte, qu'à peine ſe put il trouver un cheval de croupe pour l'emporter ny des chevaux de louäge ny de poſte pour la moitié de ſes filles, dõt pluſieurs la ſuivoient à la file, qui ſans maſque, qui ſans devantier, & telle ſans tous les deux, avec un des roy ſi pitoyable qu'elles reſſembloient mieux à des garces de Lanſquenetz à la route d'un Camp, qu'à des filles de bonne maiſon accompagnée de quelque nobleſſe aharnachée qui moitié ſans bottes, moitié à pied la conduiſirent ſoubz la garde de Lignerat aux monts d'Auvergne dans Carlat, d'ou Marze ſon frere eſtoit Chaſtelain, place forte : mais reſſentant plus ſa tanniere de larrons que la demeure d'une Princeſſe fille, ſœur & femme de Roy,

Je rougis, & remémore à regret tant d'indignitez ſçachant bien que les faicts des grands ne meurent jamais, & qu'apres mille ſiecles, un ſiecle moins vitieux s'eſmerveillera que le noſtre ait produit un monſtre au lieu d'un femme, & le vitupere d'un ſi beau ſexe de la ſemence des Oincts de Dieu.

J'eſperois avant ceſte derniere boutade, ayant tant de preuves de ſon naturel inconſtant qui ſe laſſe de tout, qu'en fin elle ſe deubt laſſer d'une ſi continuë diſſolution, & que le gré de me voir oublier le preſent comme le paſſé la

deubt

deubt gagner & vaincre d'obligation. J'en ay perdu comme vous voyez & ma douceur & ma peine, & ne m'en reste que le regret d'avoir veu ma maison soüillée, & l'apprehension de servir de subject à ceux qui gravent nos noms à l'Eternité, outre l'Ennuy d'estre desia vieux, & de voir à son occasion ceste petite famille dont Dieu a benit nostre separation, en un si bas aage qu'elle ne puisse regir aprez moy sans crainte ceste Monarchie, ny recueillir en repos ce que j'ay semé avec si grands labeurs. Dieu qui m'a faict cette grace qu'il fit à Jonas en me deliurant du ventre samelique de ceste baleine, sçait combien volontiers je voudrois avec des parolles plus douces pouvoir exposer l'article secret de nostre divorce, & n'estre pas contrainct desuenter ce que je voudrois ensevelir : mais le murmur publicq, & la calomnie m'y forcent, & l'asseurance que j'ay d'avoir plus de tesmoins de ses malefices, qu'il ne se trouveroit de voix pour l'exaucer m'y convie.

Le Roy son frere ovant ceste sienne suitte, & ma plainte m'escrivit que si j'eusse creu son Conseil au retour de Paris, & traicté sa sœur comme elle le meritoit, & comme l'information qu'il m'en avoit envoyé le consentoit, je serois hors de peine & luy sans soucy de ses impertinances, & dit tout haut en presence de ceux qui le voyoient disner, les Cadetz de Gascongne, n'ont peu saoüller la Royne de Navarre ; elle est allé trouver les Muletiers & Chau-

Chauderoniers d'Auvergne. Je vous jure (car nous avons desormais la perruque tonduë & blanche esgalement) que le respect qu'on doibt au poil blanc me retient, & que je laisse à dire plus de choses que je n'en dis, me contentant de celles qui font voir, que je ne parle pas par cœur, ny en homme qui paye mal ses advertisseurs. Chauny qui luy a souvent parfumé son devant de Storax, outre qu'il m'a servy de tesmoin que ceste le plus puant, & le plus infect trou de tous ceux qui pissent, m'en a autrefois tant dit & de tant de sortes, qu'il n'y a que les ignorans qui m'en puissent desadvoüer, à qui j'apprens que ceste perduë estant arrivée à Carlat, ou elle fut long temps non seulement sans daiz & lict de parade : mais aussy sans chemises pour tous les jours elle commencea devoir & de regarder sur lequel de ceux cy courroit l'honneur de son nom, elle jetta l'œil sur son Cuisinier, pour ne chaumer point, se fascha nt d'attendre. Duras qu'elle avoit envoyé vers le Roy d'Espagne querir de l'argent, encore que sa femme sa confidente craignant qu'elle ne luy enlevat son Causaquet, luy preschat la constance & le merite de ceste absent : mais son desir insatiable esgal à la faim d'un limier qui cause une defaillance, à qui ne se saoüle tousiours, ne peut endurer ceste attente ny celle de Sainct Vincent, qui pour eviter la depense estoit allé jusques à sa maison. Elle s'en prit au triste Aubiac comme au mieux peigné de ses domestiques qu'elle

le enlevat de l'Escurie en la chambre, & s'en fit tellement picquer que son ventre heureux en telle rencontre en devint rond & enflé comme un balon, vomissant en son terme un petit garçon avec le secours d'une femme sage que la mere de ce picqueur pour l'amour de son fils y avoit conduitte, assistée du Medecin du May, lequel outre sa profession, & de luy penser quelque apostume sur son derriere, luy servit à ce coup de porter ce jeune Prince nouveau Lysander mal emmailloté en nourice au village d'Escoubiac la aupres si fraischement n'ay, que neantmoins pour le frond endure du long chemin il en demeura pour tousiours privé de l'oüye & de la parolle, & pour ces imperfections, abandonné de l'Amour & du soin de sa propre mere, qui ayant oublié les plaisirs de la conception, a long temps permis qu'il air gardé les Oisons en Gascongne ou Mademoiselle d'Aubiac son Ayeule l'a (tant qu'elle a vescu) perserve de mourir de faim, & depuis elle Gesilax de firmaçon son beau fils, qui monstre encour aujourd'huy par grande rareté ce gage de la Couronne à ceux qui le vont voir à Birac, ou il l'entretient moyenant deux cent escuz de pension que Goute Raquette luy va depuis quelque temps chercher à Usson & à Paris.

Plusieurs de ceux qui sçauront sa fecondité s'esmerveilleront avec raison qu'elle n'ait aussi tot retenu de moy que d'un autre, & feront divers jugemens de mon impuissance au

lieu

lieu d'attribuer ce secret à celuy qui ne permet point que la maison paillarde prospere, je m'en suis quelque fois esbahy moy mesme, qui Dieu mercy, ne suis pas des plus refroidis, & qu'il n'en deplaise à ceste prendre femme, ay autant d'adulterins mal semez comme elle en divers endroicts : mais je n'ay sçeu onques deviner la cause de nostre Compagnie sterile & infructueuse, ny pu l'attribuer aux raisons communes, bien que je sçache qu'à regret, elle a souvent consenty à la force de mes desirs pour se donner volontairement en proye à mille qui n'en eussent osé pretendre ny esperer aucune faveur, si luxurieusement effrontée, elle ne les eut pour parler intelligiblement mis dessuz entre lesquels on peut bien mettre Aubiac Escuyer chetif rousseau & plus tavelé qu'une truitte dont le nez teint en escarlatte ne s'estoit jamais promis au mirouër d'estre un jour trouvé dans le lict avec une fille de France, ainsi qu'il le fut à Carlat par Madame de Marie qui trop matineuse fit ce beau rencontre allant donner le bon jour suivant sa coustume à la Royne, payant neantmois ceste officieux debuoir avec la mort de son mary que ceste vertueuse Princesse entenduë au boucon du pays maternel fit empoisonner, esperant delivrée de ceste obstacle & fortifiée des Soldatz que Romes cousin d'Aubiac estoit allé lever en Gascongne se rendre Maistresse absoluë de la place, & en tirer ingratement ceux qui l'avoient liberalement receuë & mise à convert : mais

mais l'exemple de Duras les avoit faict sages, qui revenu d'Espagne tout mutiné de trouver sa Dame pour veuë & avoir ignominieusement esté jetté par les espaules en danger de pis, si Missilac ne fut tout à propos arrivé au secours soubz pretexte d'avoir prodigalement employé ce que ceste nouvelle Amazone avoit destiné pour me gueroyer en gans parfumez, chevaux d'Espagne, & autres babioles du pays d'ou il venoit si bien que la garde renforcée & son secours gascon descouvert on luy conseilla familierement de trouver autre giste, & de vuider promptement le logis. Ce qu'elle (peureuse & apprehensive) executa sur l'heure partant avec la mesme confusion & desarroy qu'elle y estoit venuë, & parvenant par ses journées à Iuoy, maison de la Royne sa Mere, ou à peine arrivée elle fut du commandement du Roy par le Marquis de Canillac assiegée & prise avec son amant, lesquels on trouva vilainement cachez soubz quelques ordures, sans barbe & sans poil; l'ayant sa Maistresse ainsi deguisé de ses Ciseaux mesmes pour le sauver. Et aprez que mille belles & persuasives parolles n'eurent pû gagner qu'il le fit mourir avant que tomber entre les mains de ses ennemis; offrant luy monstrer le chemin de ceste genereuse & peu Chrestienne resolution, s'il avoit le courage de la suivre, Je vous vois tous esmeuz d'une si miserable fortune, & cognois que sa qualité vous incite à compassion, vous souvenans du nombre des Roys de son nom,

nom, soubz lesquels vous avez heureusement estendu les bornes de ce Royaume, & valeureusement rabattu l'orgueil de vos voisins: & me dueil comme à vous de voir leur memoire offensée, & que ceste ennemie de la vertu, diminuë & obscurcisse ainsi leur reputation: mais il n'est point de race tant illustre, ny de famille tant renommée, qui ne puisse à la fin abastardir; ny rien de si pur & de si parfaict, qui souvent refondu, ne laisse à la fin quelque ordure. L'amour pourroit causer quelque erreur: mais infinis amours sont indignes d'excuses, lors mesmement qu'elle sont conceuës par un sal desir, guidé par l'effronterie, entretenué par la volupté; ainsi que ces deshonnestes plaisirs, dont la diversité vous estonne, & le vice augmente mon deshonneur à la confusion de ceste autre Alcine, qui pleurante, & à peine hors des bras du dernier Amant, songe & invente d'autres moyens de prendre celuy qui l'a prise. J'excuse Canillac, quoy que vilainement il trahit celuy, qui fioit sa sœur sur sa preudhomie, & je confesse (moy de qui la fragilité se laisse souvent emporter aux femmes) qu'il est tres difficile de parer aux yeux, & à la voix qui consulte nostre ruyne. Ce Marquis tesmoigne mon dire & plus nez pour les affaires, que pour l'Amour, qui preferant à la foy qu'il debuoit à son Maistre un chetif plaisir; se laissa piper aux artifices de sa prisonniere, oubliant son debvoir, & quittant tout ce qu'il pouvoit pretendre de sa fortune,

fortune, pour se rendre amoureux de cette amoureuse, & tellement jaloux, qu'il en sacrifiat le pauvre Aubiac au soupçon ; luy faisant faire son procez par Lugoly, & puis pendre & estrangler à Ayguepersse, tandit qu'au lieu de se souvenir de son ame & de son salut, il baisoit un manchon de veloux raz bleu, qui luy restoit des bienfaicts de sa Dame. J'admire qu'en ce genre de mort fut accomplie une prophetie ; car plusieurs qui s'en souviennent encor fort bien, vous tesmoigneront que Aubiac accompagnant le Commandant de sainct Luc, lors qu'il vid ceste Royne premierement, dict tout haut en la regardant attentivement ; Je voudrois avoir couché avec elle à peine d'estre pendu quelque temps aprez. Il n'est pas tousiours bon de deviner, ces oracles ainsi exprez sont à craindre, & m'estonne que ceux qui ont herité depuis eux d'une si precieuse & rare fortune, n'en ayent apprehendé pour le moins autant : mais on void bien que les gibetz sont pour les malheureux & non pas pour tous les culpables. Canillac pour ce crininel, sur qui il exorcea plustost sa jalousie que ma vengeance, ne laissa pas de faire les doux yeux, & de soigner sa petite taille outre l'ordinair, devenant en peu de temps d'aussi mal propre que je pourrois estre, joinct & poly comme un beau petit amoureux de Village: mais dequoy luy servit à la longue sa bié seance: Ceste inconstanté dont il cuidoit retenir la legereté soubz la clef &

soubz

soubz l'inexpugnable forteresse d'Usson, se fasche de son ordinaire & coustumiere façon de commander, & d'approcher de son ratelier ores l'un ores l'autre, & souvent plusieurs à la fois, voulut devenir Maistresse & cercher à l'acoustumé dans le change, la pointe & l'esquillon de son appetit; pour à quoy parvenir & sçachant par experience combien peut le desir sur la volupté, feint d'aymer, de se veoir aymée; & consentant à l'importunité de quelques prieres, elle esmeut & allume si bien son gardien, qu'en fin ses artificieuses caresses obtiennent sa liberté, soubz promesses que ce qui sembloit estre seulement accordé pour lors chichement à la force, seroit prodigalement departy par la volonté, lors que libre & Maistresse d'Usson, absoluë elle pourroit sans apprehension vacquer à l'amour, le tromper en ceste façon; car à peine eust elle obtenu que la garnison vuideroit, quelle remplaceroit des gens à sa devotion, & que son facil Marquis cependant se retireroit à sainct Cirque cueiller ses pommes: qu'ingrate de ce serviteur, elle ne peut plus oüyr seulement proferer son nom; & rasseurée d'une bonne trouppe d'hommes qui luy fut envoyée d'Orleans, qui faillirent tost aprez à la traicter en fille de bonne maison; elle se resout de n'obeir plus qu'à ses volontez, & d'establir dans ce Roc l'Empire de ses delices, ou close de trois enceintes & tous les grands partaux murez, Dieu sçait & toutte la France les beaux jeux qui en

vingt

vingt ans se sont joüez & mis en usage. La Nanna de l'Aretin n'y sa Saincte ne sont rien auprez. Il est vray qu'au lieu des galands qui souloient adoucir sa vie passée, elle y a esté reduitte à faute demieux, à ses domestiques, Secretaires, Chantres & Metis de Noblesse, qu'à force de dons elle y attiroit, dont la race & les noms incogneuz à leur voisins mesmes, sont indignes de ma memoire, horsmis celuy tant celebré de Pominy, fils d'un Chauderonnier d'Auvergne, lequel tiré de l'Eglise Cathedrale de la ville, d'enfant de cœur parvint par le moyen d'une assez belle voix qui le discernoit d'avec ses semblables, à la musique de ceste Royne, s'introduisant enfin de la Chapelle à la Chambre, & de la Chambre au Cabinet pour Secretaire; ou longuement il a tenu diverses parties, & faict diverses depeschés, c'est pour luy que ses folies se sont si fort augmentées, qu'on en pourroit fournir des justes volumes: c'est de luy qu'elle dit qu'il change de corps, de voix, de visage, & de poil, comme il luy semble; & qu'il entre à huis clos ou il luy plaist: C'est pour luy qu'elle fit faire les licts de ses Dames d'Usson, si hauts qu'on y voyoit dessouz sans se courber, afin de ne s'escorcher plus comme elle souloit les espaules, n'y le fessier, en s'y fourrant à quatre pieds toutte nuë pour le cercher: c'est pour luy qu'on l'a veuë souvent tastonner la tapisserie pensant l'y trouver, & celuy pour qui bien souvent en le cerhant de trop d'affection,

elle

elle s'eſt marquée le viſage contre les portes & les parois : c'eſt pour luy que vous avez tant oüy chanter à nos belles voix de Cour, ces vers faicts par elle meſme :

A ces bois, ces prez, & ces antres
Offrons les vœux, les pleurs, les ſons,
La plume, les yeux, les chanſons
D'un Poëte, d'un Amant, d'un Chantres.

Et c'eſt luy qu'elle nomme maintenant ce mechant homme, qu'elle dict luy gaſter tous ſes ſerviteurs ; & pour qui ſon œil droict luy bat ſans y faillir, lors que contre elle, il braſſe quelque malice ; Qui d'entre vous peut ignorer ces myſteres tant apperceuz des moins clairvoyans, n'y s'esbahir deſormais de noſtre divorce, ayant tant de juſtes raiſons de noſtre ſeparation ? Je ſuis un peu long temps en ce diſcours contre ma couſtume, & cognois que je faſche peut eſtre quelqu'un, à qui la continuation de ma honte eſtoit agreable : mais le faict me touche, & faut que pour un bon coup je me ſaoüle aux deſpens de voſtre patience & de mon loiſir. Ce manifeſte qui peut eſtre vivra pluſieurs ſiecles, apprendra quelque jour aux eſprits amis de verité, ce que j'ay voulu taire tant par modeſtie à noſtre ſainct Pere, & au Cardinal de Joyeuſe Commiſſaire par luy deputé pour m'ouyr ſur les cauſes de noſtre repudiation ; n'ayant ſur vingt & deux chefs en ſon interrogatoire reſpondu choſe qui luy puiſſe apporter deshonneur ny blaſme, ſi ce n'eſt peut eſtre ſur celuy qu'il s'enquiſt de moy,

moy, si jamais durant le mariage nous avions eu communication ensemble. Ou je respondis contrainct par la verité, que nous estions tous deux jeunes au jour de nos nopces, & l'un & l'autre si paillards, qu'il estoit plus qu'impossible de nous en empescher. La description particuliere de sa vie ne me dement point, je m'en rapporte à ses amis mesmes, si tant est que son vice luy en ayt encor laissé quelqu'un, & me soubmetz à leur jugement, quoy que fort suspect, si j'adjouste ou diminüe au conte, aymant beaucoup mieux en dire trop peu, que m'obliger à deduire tout. Tant & si diversifiées sont, & ont esté jusques icy ses affections, ou plûtost ses foibles (car ainsi faut il baptiser ses jalousies & dernieres fureurs amoureuses) qui commencerent à Bonivet & qui ont tousiours continué depuis, c'est bien loin de ce que sa bonne fortune luy promettoit, l'ayant fait naistre d'un des plus grands & Magnanimes Roys de la terre, de la voir aujourd'huy valeter de la sorte, & tellement reduitte du trot au pas, que de Royne elle soit venüe Ducheſſe, & de legitime Espouse du Roy de France, amante passionnée de ses valetz. Partant on ne sçauroit justement s'offenser pour elle conte Madame de Guise, qui discourant une fois du ravalement de sa gloire, chanta fort à propos une vielle chanson de son temps, dont le referein estoit:

Margot Margueritte en haut,
Margot Margueritte en bas,
Margot Margueritte.

Tellement on l'avoit deshonorée, & de grande qu'elle souloit estre d'un chacun mesprisée & rangée au petit pied Dieu le causant, dont irreligieuse elle commet ses sales mysteres, osant impudemment depuis plusieurs années trois fois la sepmaine faire sa pasque dans une bouche aussi fardée que le cœur, la face plastrée & couverte de rouge, avec une grande gorge descouverte qui ressentoit mieux & plus proprement à un cul, que non pas à un sein. J'ay horreur de me scandaliser, moy qui ne suis pas des plus entenduz du Royaume au fait de ma religion, de voir ainsi prophaner ceste saincte reconciliation avec son Dieu, & de recevoir si souvent le Sauveur du monde en un corps si pollu de paillardes voluptez, si tant est, (car les contemplatifs en doubtent) que l'hostie que hypocritement elle feint recevoir soit consacrée, ne pouvant quelques fois parmy la pitié que j'en ay m'empescher de rire des extravagantes jalousies, & fortes passions qu'on raconte de ses amours, qui la transportent plus souvent à mespriser ce qu'elle void, & à croire ce qui n'est point, ores cerchans furieuse & chaude ses Rusiens en tous les endroicts les plus cachez de sa maison, bien qu'elle ne puisse ignorer qu'ils sont autrepart, & ores les voyant & oyant, & toutesfois se persuadant que soubz leur image ce soient d'autres qui taschent à la decevoir, & à luy mefaire. Vous sçavez les particularitez mieux que moy qui n'en sçay que trop : mais peut

estre

estre vous ignorez que l'enorme laydeur, & le peu de merite ; & la qualité de ce Pominy, a fait croire à plusieurs qu'il y ait eu du charme, quoy qu'elle ait este plusieurs fois charmée de mesme, s'arrestant sur ce qu'à Usson, on luy voyoit ordinairement pendu au col entre la chemise & la chair, une bourse de soye bleüe, en laquelle ses plus privez avoient descouvert une boette d'argent, dont la superficie grande representoit naifuement (outre plusieurs differens & incogneuz caracteres) d'un costé son portrait, & de l'autre son chauderonnier, qui l'avoit par un si solennel serment obligée à ne l'ouvrir de certain temps, ny à s'en desaisir, qu'elle confessoit la larme à l'œil, ne l'oser, ny le pouvoir faire. On m'a dit que le Roy son pere fut par Madame de Valentinois ensorcelé de mesme, & je n'ignore pas qu'en ayant la magie, on refute en un mesme temps, non seulement la proprieté des herbes, des plantes, des mineraux, des corps Cœlestes, & des parolles : mais aussi la propre puissance de Dieu en la vertu des substances separées. Que ce soit charme ou non, à d'autres en soit la dispute, si fraudra-il que l'on advoue qu'il se trouve pour ensorceler, des matieres bien aisées & disposées & une ame fort attachée au corps, & un corps fort subject au charnel plaisir : dont le frequent usage la reduitte à ne pouvoir plus ouyr proferer sans rougir ny penser qu'on se mocque d'elle, ces motz (honneur & vertu) qui sont ennemis & directemen[t]

oppoſez à ſa profeſſion. Il n'eſt point de juge meilleur que la conſcience, elle nous eſveille & nous poind ordinairement en la partie la plus dolente : auſſi ceſte dame a beau avoir demeuré enfermée, & n'avoir veu que petites gens dans Uſſon ; elle a eſté pourtant trompetée par tout le monde, & s'eſt renduë ſubjette à ne pouvoir plus tolerer qu'on touſſe, rie, ou par le bas en ſa preſence, tant le ſoupçon & le meſsy d'elle meſme luy faict apprehender le diſcours de ſes actions. Je ſuis maintenant à peu prez exempt de ſa honte, & delivré deſormais de m'en ſouvenir & ſuis aſſez bon compagnon pour veu qu'elle en valut la peine, pour luy en dire par humeur encor deux motz auſſi bien que les autres.

Juſques icy ſes fautes n'eſtoient que fleurs, quoy qu'aſſez mal couvertes ; l'aage, le temps, & ſa volontaire priſon d'Uſſon en faiſoit tolerer & cacher quelques uns : ſon habitude au mal, avoit deſia laſſé les langues plus babillardes, & ſa longue abſence avoit deſia fait oublier ſon nom parmy les grands : mais pour couronner ſon œuvre & donner la derniere main à ce beau diſcours de ſa vie ; elle a voulu venir revoir la France, & n'a pas voulu moins choiſir que Paris, & les yeux de la Cour pour ſervir de Theatre, & de toſmoin à ſon hiſtoire qu'elle promet d'eſcrire cy aprez. Vous y voyez auſſi clair que moy : mais oyez en quelle façon un fourrier bien inſtruict luy marque l'hoſtel de l'Eveſque de Sens, lors qu'aprez ſon arri-

vée.

vée en cette ville elle y alla premierement loger.

Comme Royne elle debuoit estre
Dedans la Royalle maison :
Mais comme putain c'est raison.
Qu'elle soit au logis d'un prestre.

Je ne croy point que si on peut avoir quelque ressentiment d'honneur, qu'elle n'ayt d'estranges eslancemens dans son ame autant defois qu'elle tourne ses yeux vers le Louvre, se representant qu'elle en a perdu la demeure pour un subject dont une plus chaste qu'elle ne se sçauroit souvenir sans rougir. O insigne impudence, & manifeste effronterie! à huis ouverts, aux yeux de tous, & faisant gloire de son amy, exercer publiquement sa lubricité, & ayant depuis son enfance faict banqueroutte à la renommée, il ne luy chaut que l'on l'estime, pourveu qu'on satisfasse à ses ords desirs. Elle tint bont à Paris, & au bois de Boulongne environ six sepmaines: mais ne se pouvant plus passer du mâsle plaignant le temps, & ne voulant plus demeurer oisive; elle envoya cercher un petit valet en provence, qu'avec six aulnes d'estoffe elle avoit annobli dans Usson en l'absence de Pominy depuis quelques années; dont l'eloignement luy causoit tant d'impatience, qu'à son arrivée pour luy faire payer le chaume, ils demeurerent souvent ensemble enfermez dans un cabinet de sept & huict jours, avec les nuicts entieres, sans se laisser voir qu'à Madame de Chastillon, qui cependant rongeoit son frein à leur porte & ay doit seule à tenir

secret ce que tout le monde sçavoit assez. Ceſt Amant eſt ce datte pour qui vous voyez encor tant de palmes en ſes tapiſſeries, ceſt ce petit chichon tant reclamé en ſes voluptez ; Ceſt ce fils d'un Charpentier d'Arles jadis laquais de Garnier l'un des Maiſtres de ma Chapelle ; ceſt ce mignon que le Jeune Vermond luy tua deux mois aprez qu'il fut arrivé à Paris devant la portiere de ſon Caroſſe ; ceſt celuy dont la perte luy fit changer le quartier ſainct Anthoine avec ſainct Germain, celuy pour qui depuis elle a faict eſcrire & chanter tant de vers, & celuy pour qui l'on ne peut ſeicher ny tarir ſes larmes quoy que le bien diſant Beaujemont en ait entrepris la cure, ſecouru des plus fortes perſuaſions que le Mayne ſon aſſiſtant peut tirer dans touttes les fleurs de bien dire. Que vous enſemble ? ne debuoit elle pas bien venir à Paris pour teſmoigner ce bel amandement de vie paſſée ? & elle la plus difforme Femme de France, n'eſtoit ce point à elle à faire venir des moynes reformez ? qui ſera celuy qui lira ſes actes heroiques (car ils ne manqueront pas d'eſcrivains) qui n'admire ſon inclination au putaniſme, & qui n'approuve qu'ils meritent d'eſtre enregiſtrez au bordel ? ceux qui ſoubz ceſte eſperance de liberalité la louent en leur preſches luy adreſſent des livres, ou qui eſcrivent à ſa louange, ont beau luy attribuer des qualitez qui ne luy ſont pas deües ; car la veritable traditive, que malgré eux les ſiecles futurs conſerveront de pere en fils immemoriale-

moriàlement, faisans forts qu'ils sont des menteurs autant pleins d'avarice, & de flatterie, comme elle est ennemie de la vertu. Et qu'il ne soit vray, lequel d'entre vous l'a jamais veu faire une bonne œuvre, qui ne se puisse aussi tost refuter avec une mauvaise? Avez vous veu jamais personne qui se loüe de ses bienfaits? vous qui oyez ordinairement, reprocher ses ingratitudes, avez vous jamais veu ses amans, excepté quelques uns, enrichis de sas mains, vous qui voyez les prisos pleines de ceux qu'elle appauvrit? l'avez vous jamais veu au sermon sans dormir, à vespre sans parler, & à la messe sans son Rusien? Je croy que plusieurs, luy peuvent bien avoir veu maintesfois prodiguer des aumosnes: mais lequel est ce qui luy à jamais veu payer de bon cœur une debte? Elle donne je le sçay bien & à mes despens, la disme de touttes ses ventes & pensions aux Convents & Monasteres tous les quartiers: mais aussi elle retient, dont j'ay grand pitié le salaire ses Domestiques, & de ceux qui le long de l'annee luy ont fourny leur denrées, & leur labeur. En somme tout son faict n'est qu'apparence, & ostentation, sans aucune estincelle de devotion ny de pieté. Je la cognois de longue main, si ces raisons de nostre divorce ne satisfont à ceux qui blasment nostre separation, & qu'il n'y ait point en son vilain corps prou de subject pour l'abandonner, je vous deduiray une autre fois à loisir les monstruositez de son esprit, ou vous

n'aurez pas moins occasion de rire que de vous esmerveiller ; le subject m'emporte, & plus je parle, & plus je trouve à parler : car quoy que j'eusse resolu de faire, en cest endroict, ma pensée est de n'aygrir point d'avantage mon manifeste. J'ay toutesfois Beaujemont avec son bec jaune qui me semond de luy donner place, & de luy faire joüer son personnage sur ceste eschafaut. Ce Beaujemont metz nouveau de ceste affamée, Idole de son temple, le veau d'or de ses sacrifices, & le plus parfaict sot qui soit jamais arrivé dans la Cour, lequel introduict de la main de Madame d'Angluse, instruict par Madame Roland, civilisé par le Mayne, & nagueres guery de deux poulains par Penna le Medecin, & depuis soufflété par Delain, maintenant en possession de ceste pecunieuse fortune sans laquelle la pauvreté luy alloit s'affraner tout ainsi que la barbe le reste du corps : Je n'ay que faire de vous conter leur privautez, elles sont prou cogneües, ny rechercher dans la memoire pour vous particulariser leur amours aucuns termes de mignardises & de douceurs : car ce seroit tout autant comme d'appeller des gros mâtins de boucherie Marjolaine ou bien Romarin. Je vous diray seulement en passant, que ceste Dame ayant depuis long temps deux loups aux jambes, elle a voulu que son amant ait des costiques aux bras, afin qu'en leurs embrassemens, & lors que gouluement elle le revoit à jambes ouvertes, il y puisse venir pareillement à

bras

bras ouverts ; & cecy soit dict comme seulement en passant & par parenthese du dit Beaujemont, attendant de voir la fin de leur insolence, & si ce chaval felon, luy fera point enfin comme aux autres perdre l'arson. Pour elle vous n'ignorez ce que je luy suis, & la memoire du passé m'oblige à n'en dire point d'avantage : mais à luy souhaitter quelque amandement & à prier Dieu qui seul peut toucher le cœur, de luy departir quelque goutte de repentance, sans laquelle l'eau de cire & de chair qu'elle alambicque pour son visage, ne peut cacher ses imperfections, l'huile de Jassemin dont elle oinct chasque nuict son corps, empescher la puante odeur de sa reputation, ny l'heresipele qui si souvent luy pele les membres, changer & depoüiller sa mauvaise peau.

HISTOIRE DES AMOURS DU GRAND ALCANDRE.

Le grand Alcandre venu à son tour à la succession du Royaume de ses Ancestres, ne trouva pas peu de difficulté à s'en mettre en possession, tant parce qu'il estoit de la nouvelle Religion, que pour la resistance qu'il rencontra en plusieurs des plus grands de ses sujets, qui ne le vouloient pas reconnoistre. La plupart des grandes villes tenoient leur partis; si bien que ce fut à luy de travailler à bon escient pour un interest si illustre. Les premieres armes qu'il entreprit furent en Neustrie. Ce qui se passa à Serquas & à Pedipe, estant escrit par tous les Historiens du temps, je me contenteray de rapporter icy ce que j'ay appris & leu s'estre passé dans sa Cour. Je diray donc qu'estant venu trouver le Roy son predecesseur, il y avoit dans la Vigenne une Comtesse, dont il estoit tres-amoureux, & qui avoit acquis beaucoup d'empire sur ses volontés. Il aymoit tous ceux qu'elle luy avoit recommandez, & entr' autres Philemon, qui avoit sa sœur aupres de cette Dame. Se promenant

prés

prés dés frontieres de la Neuſtrie, il paſſa par la maiſon [2] d'une Dame veufve, & qui tenoit grand rang : Elle eſtoit encore jeune, & parut ſi belle aux yeux de ce grand Roy, qu'il oublia aiſément celle à qui il avoit fait tant de proteſtations contraires. Auſſi veritablement celle cy avoit des appas qui ne ſe rencontroient pas en la premiere ; toutes deux eſtoient de condition égale: mais Scilinde (c'eſt le nom de la derniere) avoit eſté nourrie dans la Cour la plus belle & la plus polie de ce temps là, c'eſtoit celle de Pariandre, le Prince du monde qui ſçavoit mieux faire le Roy, & qui ſçavoit mieux regler les hommes & toutes les choſes qui appartiennent à la Royauté.

Ce nouveau conquerant, qui ſervoit à toute heure de conqueſte à l'amour, ſe donna entierement à Scilinde & oublia de telle ſorte [3] Coriſande, qu'il ne luy eſtoit reſté que la ſeule memoire de ſon nom. Philemon ne pût faire autre choſe que luy dire qu'il luy devoit au moins conſerver de l'amitié, ce qu'il a fait toute ſa vie. Son affection le porta ſi avant qu'il parla du mariage de Scilinde, voyant qu'elle ne le vouloit point eſcouter autrement.

Eſtant en cét eſtat, il fit pluſieurs progres ſur les ennemis, qui finalement par leurs bons ſuccés luy firent entreprendre le ſiege de la grand' ville de Lutecie, qui dura aſſez pour luy faire voir une belle & jeune [4] Abbeſſe du Mont de Mars, qui luy fit oublier & Coriſande & Scilinde pour ſe donner à cette nouvelle beauté.

N'ayant pas reüſſi à l'entrepriſe de Lutecie, il tira ſa Maieſtreſſe du Mont de Mars, & l'ayant fait conduire à Eliſe, ville de ſon obeïſſance ; elle demeura maiſtreſſe de ſon cœur pour un peu de temps ; cependant il pratiqua le mariage de Scilinde avec un illuſtre Chevalier [5] qui avoit grande charge en la Cour & luy eſcrivit en faveur de ce nouvel amant, comme peu il avoit fait par luy meſme.

Cette vertueuſe Dame qui l'avoit eſcouté ſans rien hazarder qui luy pût eſtre honteux, accorda bien-toſt ce mariage, demeurant en fort bonne eſtime aupres d'Alcandre ; ce qu'il luy teſmoigna, comme je diray en ſon lieu. Noſtre grand Roy allant par tout eſtablir ſon autorité, vint enfin en la ville de Tiane, où toutes les Dames de la Province s'eſtoient retirées, & faiſoient une eſpece de Cour. Il prit tres grand plaiſir à voir cette belle compagnie de Dames & de Filles de qualité, qu'il avoit cogneuës, les unes à la Cour des Rois ſes predeceſſeurs, & les autres dans la Sienne, ayant eu à ſon ſervice les maris ou les freres, n'eſtant que Prince de la Couronne. Il les traitta toutes avec tres-grande civilité, & receut auſſy de leur part tout le reſpect qui luy eſtoit deu.

Un peu auparavant qu'il arrivaſt à Tiane, un jeune Seigneur qui avoit eſté favory du feu Roy, & qu'il eſtimoit fort, luy avoit parlé de la beauté d'un fille, dont il eſtoit extremement amoureux ; & comme elle eſtoit admirablement belle, il ne pouvoit s'empeſcher de la

louër :

louëet : elle n'estoit pas alors à Tiane, & il fit naistre au Roy la curiosité de la voir. Ses affaires pourtant ne luy permirent par pour l'heure, & il partit pour Elise, ou ayant trouvée la belle Abbesse du Mont de Mars, l'envie qu'il avoit euë de voir Crisante (tel estoit le nom de la Maistresse de Florian) luy passa pour cette fois : il fit à Elise toutes les galanteries dont le temps luy donna le loisir pour plaire à celle qu'il voyoit ; & en estant party apres beaucoup d'autres voyages, il revint à Tiane, ou Florain luy ayant demandé congé pour aller voir Crisante, le Roy voulut estre de la partie : le pauvre Florian fut à ce coup l'ouvrier de son malheur, puis qu'il perdit par cette veuë la liberté de vivre avec sa Maistresse, & hazarda l'amitié de son Maistre & le bonheur de sa fortune : tant il est vray que nous avons plus à nous garder de nous mesmes que de nos propres ennemis. Ce Chevalier avoit fait un long voyage à Tiane, ou il avoit esté extremement malade, les Dames qui y estoient luy avoient rendu toutes les assistances & toutes les courtoisies possibles : Et l'une d'elle nommée Eliane, jeune & fort belle, s'estoit resoluë d'en estre servie, tant pour la reputation qu'il avoit d'estre un des plus galans de son siecle, que pour estre fort bien fait de sa personne. Cela luy avoit reüssi, pour ce que Florain avoit esté heureux de rencontrer une si bonne fortune, qu'il eust cherchée long temps, & il là trouva d'abord.

Eliane

Eliane de son costé estoit contente que son desir luy eust bien reüssi: mais cette douceur ne luy dura gueres; Car Florian estant allé voir le peré de Crisante [6] fut pris à la premiere veuë de cette merveille. Il ne fut pas aisé de la resoudre à souffrir la recherche de Florian, aymant & estant aymée de Scevole Chevalier de grand merite & fort aymable. Cette belle pourtant ne fut pas long temps cruelle; car elle ayma passionnément Florian, dont Scevole qui voyoit fort clair en ce qui le touchoit, luy fit mille reproches qui ne servirent qu'à advancer les affaires de son rival; qui de son costé commença à negliser tellement Eliane, qu'elle en estoit au desespoir.

Comme les choses estoient en cet estat Alcandre devint amoureux de Crisante, qu'il ne pût voir pour ce voyage qu'une seule fois, l'importance de ses affaires l'appellant ailleurs; toutesfois il emporta dans son cœur le feu que cette belle luy avoit allumé, & ne se soucia plus que d'elle. Durant son voyage, qui fut assez long, le Prince Lindamart vint à Tiane, ou trouvant Crisante il perdit sa liberté, cette belle n'en laissant point à ceux qui la regardoient.

Ce Prince avoit auparavant aymé Eliane, laquelle ayant perdu Florian s'estoit embarquée avec luy, qui ne laissa pas pour cette nouvelle amour de la conserver; aussi estoit il peu asseuré au choin qu'il faisoit, quil aymoit tout ce qui luy estoit presenté, & Eliane, qui ne vouloit estre sans party, aydoit à se contenter elle

mesme. Cette prattique de Lindamart & de Crisante dura autant que le voyage d'Alcandre: mais à son retour il se picqua si fort qu'il devint extremement jaloux : ce fut alors qu'il commença à ne faire plus tant de cas de Florian, qu'il luy tesmoigna qu'il ne vouloit plus de compagnon en son amour, disant qu'il ne plaignoit aucun travail pour n'en avoir point en la Royauté, & que sa passion luy estoit plus chere que toutes les choses du monde. Florian fut fort troublé du langage & de l'action avec laquelle il estoit proferé & promit à son maistre tout ce qui luy plût : mais Crisante qui n'aymoit point le Roy, & qui avoit donné toutes ses affections à Florian, se mit en une extreme colere contre Alcandre, luy protesta de ne l'aymer jamais, & luy reprocha qu'il luy vouloit empescher son bien d'espouser Florian, dont la recherche avoit cette fin, & là dessus elle partit de Tiane & se retira en la maison de son pere,

Le Roy, à qui ses ennemis n'avoient jamais donné d'estonnement, en reçeut un si grand par la colere de Crisante, qu'il ne sçavoit à quoy se resoudre. Enfin il creut que la voyant le lendemain il la pourroit au moins adoucir: mais ce voyage ne luy plaisoit pas en Compagnie: d'y aller seul, la guerre estoit allumée de tous costes, & deux garnisons d'ennemis sur son chemin, qui estoit à travers d'une grande foreſt, luy estoient de merveilleuses difficultés, qu'il ne pouvoit resoudre avec personne,

& c'estoit un conseil qu'on ne pouvoit luy donner: mais sa passion par dessus tout luy fit entreprendre ce chemin de sept lieuës, dont il en fit quatre à cheval accompagné de cinq de ses plus confidens serviteurs; & estant arrivé à trois lieuës du sejour de la Dame, prit les habits d'un païsan, mit un sac plein de paille sur sa teste, & à pied se rendit à la maison ou elle estoit, il l'avoit fait advertir le jour d'auparavant qu'il la verroit, & la trouva dans une gallerie seule avec sa sœur, nommée Dalinde.

Crisante fut si surprise de voir ce grand Prince en cet equipage, & fut si mal satisfaite de ce changement, qui luy sembla ridicule, qu'elle le receut fort froidement, & plustost comme son habit le monstroit que selon ce qu'il estoit: elle ne voulut demeurer qu'un moment avec luy, & encore ce fut pour luy dire qu'il estoit si mal qu'elle ne le pouvoit regarder, & se retira là dessus. Sa sœur plus civile luy fit des excuses de cette froideur, luy voulut persuader que la crainte de son pere l'avoit fait retirer, & fit tout ce qu'elle pût pour adoucir ce grand mescontement; ce qui luy fut aisé, puis que ce Prince estoit si espris que rien ne pouvoit rompre ses chaisnes. Voila comment ce perilleux voyage fut de fort peu de fruit, & mit en peine tout le monde, qui ne sçavoit ce que le Roy estoit devenu.

A son retour il r'asseura tout, & cependant pour n'estre plus en cette peine, il prattiqua le pere de Crisante, & sous ombre de s'en servir dans

dans son Conseil, pour ce que ce viellard estoit gouverneur de la Province, [9] le fit venir demeurer à Tiane. Il eust esté assez satisfait ayant le moyen de voir sa Maistresse tous les jours, si la necessité de ses affaires ne l'eust tiré ailleurs. Je ne peux cependant passer sous silence l'aventure arrivée à un jeune Seigneur, nommé Napoleon, [10] qui à l'âge de vingt ans avoit deffendu la ville d'Elise durant la rigueur d'un grand siege, s'y estoit jetté tres hazardeusement, & avoit soustenu deux assauts contre l'opinion de tous ceux qui estoient dedans & du Gouverneur mesme, n'ayant jamais voulu capituler. Cette courageuse opiniastreté donna loisir aux serviteurs du Roy de secourir cette place & d'y gagner une memorable Bataille [11] qui avançoit fort les affaires d'Alcandre, qui estoit encore alors au de là de la riviere de Riole : la plus part des Chefs que se trouverent en cette bataille estoient tous proches parens de Napoleon qu'ils ne vouloient perdre, & cela les fit haster de le secourir.

Ce brave guerrier avoit en ce jeune âge rendu mille preuves de sa valeur, & n'avoit eu jusques à cette heure là d'autres pensées que pour sa gloire : mais comme il fut sorty de ce siege si glorieusement, qu'il traisna la pluspart des canons des ennemis dans la ville, & encloüa le reste ; il voulut donner quelque chose à son plaisir. Il vint à Tiane, où il vit la belle Dioclét dont il devint passionnement amoureux. Cette Dame outre sa beauté, estoit si agreable,

ble, & avoit tant d'appas, qu'elle mit Napoleon en estat de n'avoir des yeux ny des pensées que pour elle : cela dura quelque temps sans qu'on s'en apperceût, & le mary de cette Dame, nommé Polidor, fut le dernier à le connoistre Mais l'ayant decouvert, il fit contre sa femme toutes les enrageries qu'il pût adviser. Il l'emmena de Tiane la nuit dans un Chasteau plus propre à enfermer des lions que cette belle, & parmy tout cela ne disoit rien, dont Neapoleon se pût offence, n'ayant nulle envie de se prendre à un si rude ennemy. Luy cependant desesperé du traittement qu'y recevoit sa Dame, ne sçavoit quel remede y apporter : le temps luy en fournit un qui ne le contenta pas du tout : mais qui tira à tout le moins sa maistresse de sa prison : Car le Roy estant revenu de Tiane assiegea & prit la ville de Larisse, dont il donna le gouvernement à Polidor qui s'y retira avec sa femme. Ce lieu plus beau & plus commode donna aussy commodité à Napoleon d'avoir des nouvelles de Dioclée: ils userent de tous les artifices imaginables pour continuer leurs prattiques, & Napoleon mesme ayant trouvé moyen de faire un Bapteſme à Tiane, Polidor & sa femme y furent priez, & il y fallut venir, pour ce que c'estoient des personnes de qualité qui les en prioient. Ce fut alors que Napoleon & Dioclée ravis de se voir, ne purent estre assez discrets pour empescher la jalousie de Polidor d'eclater. Il pensa tuer sa femme, la ramena à son gou-

gouvernement, luy osta tous ses gens & l'enferma dans une chambre. Napoleon adverty de ce desordre fit tout ce qui luy fut possible pour y remedier : mais comme il ne le pouvoit faire ouvertement sans justifier toutes les jalousies de Polidor, qui eut sans doute tué Dioclée; il n'eut recours qu'à chercher les moyens de mourir. Il se retira en une de ses maisons, ou aussi tost qu'il y fut arrivé toute la Noblesse qui estoit dans le païs le vint trouver. Les voyant assemblés jusques au nombre de quarante ou cinquante, il leur proposa d'aller en plein jour petarder une petite ville ou il avoit garnison d'ennemis ; tous resisterent au commencement à cette proposition, cette entreprise leur semblant trop hazardeuse en plein jour : mais il leur persuada si fortement que chacun s'y accorda. Il y envoya donc quelque infanterie, & y vint à une telle heure qu'il força les portes de la ville : mais la garnison son estant sortie & les habitans reprennant cœur, firent une salve de mousquetades, dont une balle ayant donné dans la teste de ce genereux guerrier finit par ce coup sa gloire & son amour, n'ayant que vingt ans, [12] le Roy le regretta extremément, en ayant receu, & en attendant de tres grands services. Je me suis trouvé obligé de dire au plus genereux de tous les hommes quelque chose d'un des plus vaillans de son siecle.

Dioclée porta fort impatiemment cette mort: mais comme elle se prenoit aisement, elle se con-

se consola en l'amour de quelque autre.

Crisante cependant continuoit d'aymer Florian, & ne laissoit pas d'escouter Lindamart, de luy escrire & d'en recevoir de lettres : luy qui ne vouloit pas hazarder les bonnes graces d'Alcandre pour conserver celles de Crisante, qu'il luy estoit assez facile de regagner, voyant revenir le Roy la pria de luy rendre ses lettres, qu'il en feroit de mesme des siennes, & qu'il ne delaisseroit de luy conserver son affection ; bref il là sceut si bien cajoler, qu'elle luy permit de luy rapporter toutes celles qu'il luy avoit escrites en un lieu ou il se devoit trouver avec toutes les lettres qu'il avoit receües d'elles ; y estant arrivé, & ayant eu de Crisante toutes ses lettres, il fit semblant d'avoir oublié la moitié de celles que Crisante luy avoit envoyées, & encore c'estoient celles qui parloient plus clair, si bien qu'ils se separerent, luy tres-satisfait s'imaginant qu'il conserveroit par crainte quelque pouvoir sur elle & celle-cy mortellement offensée de cette fourbe, qui depuis cousta la vie à Lindamart. Car elle ne cessa depuis ce temps là de luy rendre de si mauvais offices aupres d'Alcandre, que ne pouvant souffrir tous les déplaisirs qu'il en recevoit, il fut reduit à prendre le party couvert qui se fit quelque temps apres contre Alcandre, ce qui fit croire à tout le monde qu'elle avoit trouvé moyen de s'en defaire par un coup de mousquet qu'il receut dans la teste à l'entrée d'une ville. Ainsi finit Lindamart pour avoir

voir esté trop fin. Cependant l'amour d'Alcandre croissant tous les jours, & le pere de Crisante s'en sentant importuné; elle voulut sortir de cette tyrannie : Et pour en trouver un plus raisonnable sujet, elle desira d'estre mariée, il se presenta un gentilhomme du pais tout propre à cette alliance, [13] il avoit du bien & estoit d'assez bonne condition : mais pour le regard de sa personne & son esprit, ils estoient aussy mal fait l'un que l'autre. Crisante fait jurer au Roy que le jour de ses nopces il arriveroit & la meneroit en un lieu où elle ne verroit son mary que quand il luy plairoit, luy ayant persuadé qu'elle ne vouloit consentir à luy faire une infidelité : mais ce jour estant passé, sans qu'Alcandre eut pû abandonner une entreprise tres importante qu'il avoit ; elle jura cent fois de s'en venger ; & toutesfois elle ne voulut jamais coucher avec luy ; si bien que son mary pensant estre plus autorisé chez luy que dans la ville ou il avoit esté marié, & dont le pere de Crisante estoit Gouverneur, il l'emmena : mais elle se fit si bien accompagner de Dames ser parentes qui s'estoient trouvées à ses nopces, qu'il n'osa vouloir que ce qu'il luy plût.

Le Roy estant arrivé là dessus à la plus prochaine ville, manda le mary qui amena sa femme, presumant d'en tirer à tout le moins quelque advantage à la Cour : Partant de là Alcandre la mena avec luy, & afin qu'elle ne fust pas seule, mena sa sœur, une Dame sa cousine, & s'en

s'en alla de ce pas attaquer la ville de Carnutes. Ce siege fut assez long, si bien qu'une des tantes de Crisante l'y vint trauver. Cette Dame fine s'il en fut jamais, luy donna de si bons preceptes, que le Roy fut tout soumis aux volontés de Crisante & le mary de Lydie [14] (c'estoit le nom de cette tante) eut par cette faveur le gouvernement de cette bonne ville aussi tost qu'Alcandre l'eut prise.

Devant que le Roy fût amoureux de Crisante, il poursuivoit de faire trouver bon à Melisse de se demarier d'avec luy : c'estoit une tres-grande Princesse fille & sœur de Rois: mais qui estoit moins chaste que Lucresse, aussi estoient ils separés il y avoit long temps, & elle l'avoit quitté & s'estoit fait conduire dans un chasteau extremement fort, [15] pour estre situé sur une haute montagne en un païs tres-aspre, qu'elle avoit fait fortifier outre cela autant qu'il luy avoit esté possible. Elle avoit monstré de vouloir consentir à cette separation sous de certaines conditions, & en estoit comme d'accord : mais cette nouvelle amour, éloigna fort ce traitté ; d'autant qu'Alcandre avoit peur qu'estant libre, ses plus affectionnés serviteurs le pressassent de se marier, ce qu'il n'eut voulu pourquoy que ce fût, ne voulant ny ne pouvant aymer que Crisante, qu'il eust faschée de luy parler de cela. Elle estoit aussy mariée de son costé; si bien qu'il ne parloit que d'amours sans nopces. Cependant la Princesse Grassinde sœur d'Alcandre vouloit se marier avec le

Prince

Prince Palamede, [16] jeune & beau & à qui le Roy l'avoit fait esperer : mais ayant changé d'opinion il manda à la Princesse de le venir trouver, & alla au devant elle par de là la riviere de la Riole, ayant resolu de la donner au Duc de Micene, [17] jeune Prince : mais à la verité moins aymable que Palamede ; aussy dés que Grassinde levit, il luy fut si desagreable qu'elle dit tout haut qu'elle n'en vouloit point, le Duc pourtant voyant le Roy entierement de son costé, ne laissoit pas de luy rendre tous les devoirs imaginables. Palamede d'autre costé offencé de cette recherche que le Roy avoit embarquée se retira en sa maison ; cependant Grassinde arriva en la ville de Larisse, [18] où elle trouva Crisante qui luy sembla digne de l'amour du Roy son frere pour son extreme beauté, qui luy donnoit contr' elle une envie si forte, que si elle luy faisoit bonne mine, c'estoit avec tant de contrainte que cela estoit aisé à voir. Crisante de sa part ne pouvoit souffrir la grandeur de cette Princesse à laquelle il falloit qu'elle deferast en tout, & reprochoit souvent au Roy son arrivée : mais il n'y avoit point d'autre remede que de l'éloigner; ce qui luy fut aisé, les affaires d'Alcandre l'appellant en divers lieux ou il menoit tousjours Crisante, qui commencoit à se mesler à bon escient d'affaires, & cela luy fut rendu facile par Lydie, de qui le principal du Conseil d'Alcandre [19] devint amoureux ; tant il est vray que l'exemple du maistre a de pouvoir sur l'esprit de

ses

ſes ſerviteurs. Cet homme dans une charge ſi ſerieuſe & ſi eminente ne cachoit point ſa paſſion, & le Roy, qui euſt voulu que tout le monde euſt eſté auſſi pris que luy, eſtoit bien aiſe qu'un tel perſonnage ſe trouvaſt embaraſſé du meſme mal que le ſien. En ce temps là mourut fort tragiquement la mere de Criſante, [20] & comme elle avoit aſſez mal veſcu il eſtoit juſte qu'elle receuſt quelque punition de ſes crimes. Criſante continuoit aymer Florian, dont le Roy avoit quelque ſoupçon: mais à la moindre careſſe qu'elle luy faiſoit, il condamnoit ſes penſées comme criminelles & s'en repentoit. Il arriva un petit accident qui faillit à luy en apprendre d'avantage, ce fut qu'eſtant en une de ſes maiſons pour quelque entrepriſe qu'il avoit de ce coſté là & eſtant allé à trois ou quatre lieuës pour cet effect; Criſante eſtoit demeurée au lict, diſant qu'elle ſe trouvoit mal, & Florian avoit feint d'aller à Tiane, qui n'eſtoit pas fort eloignée; ſi toſt que le Roy fut party, Arſure la plus confidente des femmes de Criſante [21] & en qui elle avoit une entiere confiance, fait entrer Florian dans un petit cabinet, dont elle ſeule avoit la clef; & comme Criſante ſe fut défaite de tout ce qui eſtoit dans la chambre ſon amant y fut receu. Alcandre qui n'avoit pas trouvé ce qu'il avoit eſté chercher, revint pluſtoſt qu'on ne croyoit, & penſa rencontrer ce qu'il ne cherchoit pas, & tout ce que put faire Florian, fut d'entrer promptement dans le cabinet d'Ar-

d'Arfure, dont la porte se trouvoit au chevet du lict de Crisante, & ou il avoit une feneſtre qui avoit veuë sur un jardin. Le Roy ne fut pas plustost entré qu'il demanda Arfure pour avoir des confitures, que si Arfure ne se trouve que quelqu'un vienne pour ouvrir cette porte ou qu'on la rompe, & luy mesme commença à luy donner des coups, Dieu sçait en quelle allarme estoient ces deux personnes si proches d'estre descouvertes. Crisante feignoit que cé bruit l'incommodoit fort : mais pour cette fois Alcandre fut sourd & continuoit à vouloir rompre cette porte. Florian voyant qu'il n'y avoit point d'autre remede se jetta par la feneſtre dans le jardin, & fut si heureux que bien qu'elle fut assez haute, il se fit fort peu de mal. Arfure qui s'estoit cachée pour n'ouvrir pas cette porte, entra aussy tost bien échauffée, s'excusant sur ce qu'elle ne pensoit pas qu'on eust affaire d'elle, elle alla donc querir ce que le Roy avoit si impatiemment demandé, & Crisante voyant qu'elle n'estoit pas descouverte, reptocha mille fois à Alcandre cette façon; je voy bien (luy dit elle) que vous me voulez traitter comme les autres que vous avez aymées, & que vostre humeur changeante veut chercher quelque sujet de rompre avec moy, qui vous previendray me retirant avec mon mary que vous m'avez fait laisser d'autorité. Je confesse que depuis l'extreme passion, que j'ay euë pour vous m'a fait oublier mon devoir & mon hon-

neur, que vous payez d'inconstance, sous ombre de soupçon, dont je ne vous ay jamais donné de sujet par pensée seulement: là dessus les larmes ne manquoient pas, qui mirent Alcandre en un tel desordre qu'il luy demanda mille fois pardon, qu'il confessa avoir failly, & fut long temps depuis sans tesmoigner aucune jalousie.

Cependant la grande ville de Lutecie estoit tousjours occupée par les ennemis d'Alcandre, & comme il y avoit force Princes & Princesses, & quantité de personnes de qualité, cela faisoit une Cour où il se passoit plusieurs choses.

La Duchesse Poliniſſe, qui estoit veufve d'un des Princes du sang d'Alcandre, & sœur du Prince de la Suziane. Chef de ce party, y tenoit le premier rang, & n'oublioit rien de ce qu'elle pouvoit mettre en pratique pour advancer les affaires de son nepveu fils de son frere, [22] jeune Prince de qui on avoit bonne opinion, & s'y portoit avec beaucoup plus de soin qu'à advencer celle de son autre frere, [23] quoy qu'elle travaillast beaucoup pour cet effect.

Cette femme aymoit un Chevalier du party d'Alcandre [24] qui avoit la reputation d'estre tres-grand homme, & qui l'estoit veritablement, qui luy monstroit toute l'amour qui luy estoit possible, quoy qu'il ne l'ay mast point: mais bien sa niepce Milagarde fille aussy de son frere aisné, belle, de bonne grace & l'une de plus aymables de son temps. Cette jeune

Prin-

Princesse, à qui Alcandre avoit donné quelque esperance qu'il la pourroit espouser lors qu'il seroit libre, & cela avant qu'il aymast Crisante, luy avoit donné quelque vanité, ce qui luy faisoit desdaigner tous les autres hommes dont Almidor (c'estoit le nom de ce Chevalier) s'apperceut à la premiere veuë : car ayant favorisé autant qu'il avoit pû ce qu'il pensoit estre agreable à Milagarde, & ayant mesme fait passer des vivres dans Lutecie [25] qui en estoit souvent en necessité ; il receut d'elle un si mauvais visage & apparent mespris que cela rabatoit beaucoup de la vanité dont il faisoit profession. Tous les honnestes gens du party de Sertorius (c'estoit le nom du Chef des ennemis d'Alcandre) avoient de la passion pour Milagarde, & neantmoins parmy tout cela elle se conservoit fort libre. Sa mere nommée Dorinde tenoit sa maison à part avec cette belle fille, & cet Hostel se pouvoit dire la Cour de ce party, tant la beauté de Milagarde attiroit de monde. Elle portoit une extreme envie à Crisante en partie pour ce que veritablement elle estoit plus belle, & en effect pour ce qu'elle croyoit qu'elle luy avoit osté Alcandre, & cherchoit avec soin le moyen de s'en vanger.

Cependant Alcandre vingt assieger Lutecie, où il se faisoit tous les jours des entreprises de part d'autre, les assiegez faisant bien souvent des sorties qui estoient presques tousjours repoussées par les assiegeans. Milagarde se

trouvoit sur le rempart d'ou Almidor luy disoit ou faisoit tousjours dire quelque chose qui se ressentoit de la passion qu il avoit pour elle, à quoy elle faisoit semblant de ne rien entendre, voulant paroistre tres dédaigneuse, & particulierement en ce temps qu'Alcandre qui n'estoit pas tout à fait embarqué avec Crisante, avoit envoyé demander son portrait, & sembloit que faisant la prix, ce mariage se pourroit pratiquer : Si bien que Milagarde toute glorieuse de cette esperance mespriſoit Almidor & tous les autres Chevaliers. Or un jour que pour quelque occasion on avoit accordé une petite treve de six heures, la Princesse Dorinde & Milagarde accompagnée de plusieurs Dames vindrent sur le rempart, & aussy tost tous les galands de l'armée se trouverent au pied de la muraille pour parler à quelques uns de leur reconnoissance, & tous presques pour voir Milagarde. Florian s'y trouva qui arresta si fort sa veuë sur les beautez de cette Princesse, qu'oubliant Crisante & les sermens qu'il luy avoit faits de n'aymer jamais personne qu'elle, il se donna à cet objet present.

Milagarde qui mespriſoit tout le monde sentit à la veuë de Florian qu'elle pourvoit aymer autre chose qu'un Roy, & dés lors ces deux personnes eutent de l'amour l'une pour l'autre. Estrange effect des passions ausquelles on ne resiste point, Florian estoit allé là pour s'excuser d'avoir, comme l'on disoit, trempé à la mort du Prince Cleandre pere de Milagarde; & la

& la mere l'avoit creu coulpable & avoit protesté de s'en ranger. Il s'estoit donc trouvé là pour s'en justifier à la mere & à la fille, & la premiere devint amoureux de luy, & il devint amoureux de la derniere qui ne luy fut pas insensible : ils tindrent ce feu assez caché, Milagarde pour n'en point donner de soupcon à sa mere, & Florian pour ne pas fascher Crisante, qu'il ne vouloit perdre comme estant alors l'appuy de sa fortune.

Durant si peu de temps il ne put faire qu'employer ses amis afin de dire de sa part à ces Dames qu'il estoit du tout innocent de la mort de Cleandre ; & sa justification fut si bien receuë que la mere de Milagarde dit qu'elle n'en croyoit plus rien, & dit à sa fille qu'il ne l'en falloit plus accuser, qu'elle croyoit en ses paroles, & qu'il en avoit fait des sermens execrables à ceux qu'il avoit employez pour leur faire perdre cette opinion. Voila comme l'amour justifie les crimes.

Milagarde ne fut pas mal-aisée à persuader sentant bien que s'il estoit coupable d'avoir fait mal à son pere, elle n'estoit pas assez libre pour le haïr, & qu'il valoit mieux estre credule pour cette fois. Chacun se retira apres que la treve fut expirée, & Florian remporta mille pensées, en son ame, tantost plaisantes & tantost facheuses. Il ne vouloit ny ne pouvoit quitter Crisante : sa nouvelle passion luy donnoit des inquietudes : mais il n'y vouloit pas resister. Enfin il se resolut d'aymer Mila-

garde, de conſerver Criſante, & de les garder toutes deux. Il commença dés l'heure à chercher les moyens de ſervir la PrinceſſeDorinde, qui recevoit ſi bien ſes meſſagers & ſes lettres, qu'en moins de rien il y eut entr' eux beaucoup d'intelligence. En ce temps le frere de Milagarde ſortit de priſon, où il avoit touſiours eſté depuis la mort de leur pere. [26] Florian qui le connoiſſoit prit occaſion de luy envoyer un trompette pour le viſiter. Il avoit des lettres pour ſa mere qui furent tres bien receuës, & il fut aſſez fin pour en donner à Milagarde ſans eſtre veu de perſonne; elle ne luy pût parler pour cette fois : mais elle luy fit ſigne que ſes lettres ne luy eſtoient pas deſagreables, dont Florian fut extremément content l'ayant appris.

Cependant la guerre continuoit toûjours, & Dorinde mere de Milagarde rechercha d'avoir un paſſeport pour aller en une de ſes maiſons, & Alcandre luy accorda aiſément, & meſmes de paſſer par le lieu où il eſtoit avec toute la Cour.

Milagarde eſtoit tres aiſe de ce voyage, tant pour ce qu'elle eſperoit que Florian auroit moyen de parler à elle, que pour voir ſi Criſante eſtoit auſſi belle que l'on diſoit.

Il ne fut pas malaiſé à Florian de perſuader à Alcandre tres-courtois de ſon naturel, d'envoyer au devant des Princeſſes, & luy meſme en eut la commiſſion à cauſe du lieu qu'il avoit en la Cour.

A l'arrivée, Dorinde & ſa fille receurent mil-

mille careſſes d'Alcandre, & la premiere ne pouvoit ſe laſſer de louër la beauté de Criſante qui trouva Milagarde trop aimable à ſon gré, & cette cy fut ſurpriſe de tant de beautez qu'elle vit en Criſante : mais toutes deux ſans faire ſemblant du jugement qu'elles faiſoient l'une de l'autre, demeurerent avec toute la froideur que la civilité pût ſouffrir. Dés que Milagarde l'eut veuë ſe tournant vers Florian qui n'eſtoit pas loin d'elle l'ayant conduite juſques là, luy dit, je la croiois plus belle, à quoy il ne reſpondit point pour eſtre trop prés de Criſante.

Le Roy qui ſe connoiſſoit fort bien en paſſions, & ſçavoit celle de Dorinde, ne douta point que Florian ne l'amuſaſt afin d'avoir moyen de voir ſa fille, de laquelle il jugea qu'il eſtoit amoureux ; & cette opinion fit deux effects, l'un qu'il aſſoupit le ſoupçon qu'avoit touſiours Alcandre, que Florian amoit ſa maiſtreſſe, & l'autre luy fit perdre tout à fait le deſſein qu'il avoit eu pour Milagarde.

Criſante qui eſtimoit plus l'affection de Florian que tous ces petits intereſts, eſpia de ſi prés toutes les actions de ſon amant, qu'elle reconnut qu'il aimoit Milagarde, & qu'il n'en eſtoit pas haï, dont elle eut un tel deſpit & une ſi forte jalouſie qu'elle eut bié de la peine à la cacher.

Milagarde qui eſtoit bien aiſe de luy donner martel en teſte, & qui croioit avoir gagné beaucoup de rendre cette belle jalouſie, faiſoit tout ce qu'elle pouvoit pour augmenter ſoup-

çon, s'imaginant que si elle partoit de la Cour sans avoir rien gaigné sur le Roy, elle triompheroit au moins sa maistresse.

Le lendemain Dorinde partit ayant obtenu neutralité d'Alcandre pour la maison où elle alloit, à quoy Florian avoit contribué tout ce qu'il avoit pû, estant si enflammé des attraits de Milagarde, qu'Alcandre accorda tout ce qu'il voulut pour luy faire abandonner Crisante, qui outrée de colere ne voulut dire Adieu, ny à la mere, ny à la fille, feignant de se trouver fort mal, & ne se laissant voir de tout le jour à personne. Florian & toute la Cour conduisirent ces Dames assez loin & revindrent le lendemain que Crisante fit si mauvaise mine à ce Chevalier, que cela commença à l'inquieter. Car ne voyant plus Milagarde, l'objet present le reprenoit, & outre toutes ces choses il avoit si peur de la perdre pour les interests de sa fortune, qu'il maudoissoit son inconstance & son indiscretion. Cependant Dorinde qui ne pouvoit vivre sans estre aimée de Florian, trouva moyen d'embarquer son fils à quelque traitté avec le Roy, & pour acheminer envoya à la Cour pour en donner advis à Alcandre, qui ne desirant que de ramener tous ses subjets à leur devoir, & particulierement ce jeune Prince, l'un des premiers du party contraire, & de qui il avoit fort bonne opinion; dépescha aussi tost Florian vers elle, à quoy Crisante s'opposa de tout son pouvoir, disant qu'il n'estoit pas homme d'affaire, & que

& que peut estre Floridor (c'estoit le nom du Prince) n'auroit pas son entremise si agreable que sa mere. Mais Antenor lors premier Conseiller d'Alcandre l'emporta pour faire plaisir à Florian qu'il aymoit extremement, & fit mesme qu'il porta force bonne esperance pour Floridor, qui n'eut jamais obtenu les advantages qu'Alcandre luy accorda sans les soins d'Antenor, qui faisoit tout ce que Florian desiroit: & avec tant de chaleur, que tout le monde s'estonna qu'une affaire si grande fust si tost & si advantageusement terminée. Voila comme les affaires de la Cour se font par des personnes ausquelles on pense le moins, & il y a peu qui les sçachent, quoy que plusieurs en discourent. Floridor receut du Roy à son arrivée tout le bon traittement qu'il pouvoit desirer. Et la Princesse Grassinde sœur d'Alcandre luy fit si bon visage que dés le mesme jour il s'embarqua à la servir. En ce temps le Roy estant allé assieger une ville [27] qui tenoit encore le party de Sertorius. Crisante accoucha d'un fils, [28] dont Alcandre receut une telle joye qu'il luy fit à l'instant quitter le nom de son mary, luy bailla le tiltre de Marquise, [29] & commença non pas à l'aymer davantage (car son amour estoit si extreme qu'il ne pouvoit recevoir d'augmentation) mais à en faire beaucoup plus de cas, & à la faire honorer.

Se voyant en cét estat elle commença à chercher tous les moyens possibles de se desmarier, & à prendre de plus grandes esperances:

le Conseil de sa tante Lydie luy inspirant qu'elle pourroit arriver à une plus grande fortune, & le vieil amoureux de cette femme, [30] tres-habile homme (fors en cela seulement qu'il aymoit Lydie) luy donnoit des advis tres-utiles pour ce dessein. Elle commença donc d'y travailler à bon escient, pratiquant du support, faisant des amis & establissant ceux qui dependoient d'elle : elle avoit aussy gagné des gens pour porter la Reine, lors femme d'Alcandre, [31] de rompre leur mariage, qui ne luy pouvoit produire qu'une fortune tres-malheureuse & pleine de mesfiance : mais pour l'heure elle ne pût rien obtenir sur son esprit. Florian cependant s'estoit un peu remis avec elle, qui avoit une si forte inclination à l'aymer, qu'elle s'aidoit à se tromper elle mesme lors qu'il la flattoit, à quoy il apportoit toute son industrie, la voyant plus puissante que jamais.

Grassinde & Floridor ne cachoient pas aussy leur amour, & ce Prince commençoit à trouver mauvais les visites trop ordinaires de Florian en son logis ; si bien que Milagarde qui craignoit que son frere ne fit quelque rumeur en advertit ce Chevalier, qui y ayant bien pensé consulta Antenor, qui luy promit de faire en sorte qu'on luy donneroit le Gouvernement de la Province des Romains. Ce qui s'y passa est pour les Historiens.

Grassinde s'en prit à tout le monde ; mais elle s'appaisa par un autre objet, qui fut Damon,

mon,[30] desia assez advancé en âge : mais tres-galand homme, & qui avoit acquis avec les bonnes graces du dernier Roy de grandes dignitez & de belles charges. Cela dura jusques à ce que Grassinde fut mariée, qui fut peu de temps apres avec le Prince de Suziane, & fut conduite au pays de son mary, si bien que Crisante demeura seule Maistresse de la Cour.

Florian craignant qu'à la fin l'amour qu'il avoit pour Milagarde ne luy fit perdre Crisante, se resolut de mettre bien ensemble ses deux Maistresses : & voyant qu'il pouvoit ce qu'il vouloit sur l'esprit de cellecy ; il luy persuada que puis qu'elle estoit dans le chemin d'estre Reine, il auroit plus d'establissement & de moyen de la servir s'il pouvoit espouser Milagarde : que si elle ne vouloit pas ce mariage, le pretexte leur seroit fort plausible vers Alcandre, & le destourneroit des soupçons qu'il pourroit avoir d'eux, où il luy sembloit qu'il pourroit retomber en reconnoissant desia quelque chose : que ce soupçon nuiroit extremement à sa grandeur, & qu'elle sçauroit bien que quoy qu'il tesmoignast en apparence, en effect son cœur estoit à elle. Bref, il la sçeut si bien cajoler, qu'elle luy promit de faire bonne mine à Milagardes qui fut tres-aise d'estre bien avec cette paisance, & la sçeut si adroitement entretenir, que Crisante la favorisoit plus que nulle autre. Et il y eut entr'elles une si estroite intelligence, qu'elles estoient tousiours habillées l'une comme l'autre: & ne

bougeoient d'ensemble. Cela ébloüit pour un temps Alcandre, & guerit son esprit d'un soupçon qu'il recommençoit d'avoir de Florian : mais un de ses valets de chambre [33] luy ayant fait voir une lettre que ce Chevalier escrivoit à Crisante, qu'il avoit trouvée un matin qu'elle faisoit la malade sur la toilette où. Arsure l'avoit laissée, ne pensant que l'on deust venir de si bonne heure dans la chambre; le Roy commanda à cét homme d'avoir l'œil sur eux. Luy qui craignoit comme bon serviteur que son Maistre n'épousast cette femme, les épia de si prés, qu'il crût un soir avoir veu entrer Florian chez sa Dame ; il alla aussy tost en donner advis au Roy, qui commanda au Capitaine des Gardes [34] d'aller tuër ce Seigneur en la chambre de Crisante.

Licidan (c'estoit le nom de ce Capitaine) fut tres surpris de ce commandement, aymant fort ces deux personnes, & toutesfois il faillut marcher. Il prit des Archers passant dans la sale & le plus long chemin fit tant de bruit qu'il ne trouva personne que Crisante toute seule estant entré dans sa chambre, à qui il dit sa commission. Elle qui vit bien qu'il ne l'avoit pas voulu surprendre, luy promit de n'oublier jamais ce bon office ; ce qu'elle luy témoigna depuis, faisant pour luy tout ce qu'elle pouvoit: Et Milagarde qui sçeut l'affaire, luy en sçeut si bon gré qu'elle luy ayda fort à venir aux grandes dignités qu'il avoit lors qu'il mourut. [35] Crisant cependant fit de grandes

des plaintes à Alcandre des soupçans qu'il prenoit d'elle. Il fit semblant à l'heure d'avoir tort, & ne voulut pour cela estre mal avec elle; mais la lettre qu'il avoit veuë que Florian luy escrivoit, luy fut un peu reprochée. Elle jura ne l'avoir jamais veuë, & se justifia assez bien, tout luy estant aisé avec le Roy: mais Florian en fut si mal qu'il fallut qu'il s'en allast, avec deffences de ne revenir point qu'il ne fut marié, & qu'il n'amenast sa femme. [16] Antenor qui le maintenoit estoit mort, & Crisante eust esté mal receuë à parler pour luy; de façon que ce fut le plus court pour Florian de partir & de faire ce qui luy estoit commandé, bien que ce fut avec une extreme regret.

Durant son voyage la belle Leonide arriva à la Cour. Elle estoit femme du Duc de Moranie premier officier de la Couronne, & de tres illustre maison. [37] Ce vieux seigneur estoit depuis peu marié avec cette belle Dame qui attira à son arrivée les yeux & le cœur de tous les hommes; mais son naturel hautain, & le rang où elle se trouvoit, luy estoient tout soucy, & luy faisoient mespriser la haine des Dames, comme elle faisoit bien souvent l'amour des hommes

Alcandre en fut un peu touché; & Dieu sçait si Crisante le luy pardonna; mais cela ne l'empescha pas de tesmoigner à toutes les occasions de l'amour à Leonide, qui le souffroit plus pour faire despit à Crisate, que pour plaisir qu'elle

qu'elle y priſt, n'eſtant pas ſeulement aymée; mais adorée du brave Eteocle, qui avoit acquis plus de reputation aux armes qu'aucun autre de ſon temps. Cette belle Dame à peine parut elle au monde; car elle mourut incontinent d'une couche, & laiſſa un fils & une fille, [38] le premier ſi bien fait, & elle ſi belle; que c'eſtoient deux miracles. J'en parleray davantage d'ailleur, voulant achever l'Hiſtoire de Criſante, qui eut une fille durant que tout cela ſe paſſoit, [39] & bien toſt apres un fils, [40] dont elle accoucha apres avoir eſté demariée. Cela luy hauſſa le courage de telle ſorte qu'elle commença de chercher à bon eſcient tous les moyens dont elle ſe pût aduiſer pour parvenir au mariage d'Alcandre. Luy plus amoureux que jamais depuis la naiſſance de ces deux fils, ſe reſolut à ce qu'elle deſiroit, & chaſſa un des principaux de ſon conſeil, [41] qui luy en avoit donné un contraire à ce deſſein. Il ſçavoit qu'il auroit le conſentement de la Reine Meliſſe ſa femme quand il voudroit; & il ne reſtoit plus ſi non que le Pape voulut la diſſolution de ce mariage. Il envoya pour cet effect à Rome un tres habile homme de ſon Conſeil, [41] qui ne deſiroit que luy complaire & obliger ſa Maiſtreſſe, qu'il avoit fait Ducheſſe [43] quelque temps auparavant. Se voyant en une ſi grande dignité, & avec ſi hautes eſperances, elle ſe rendit ſi courtoiſe & ſi officieuſe que ceux qui ne la vouloient pas aymer ne la pouvoient pas haïr; elle commandoit

doit

doit à toute la Cour avec une grande douceur, obligeant le plus qu'elle pouvoit de personnes. En ce temps là elle devint grosse. Cela fit resoudre tout à fait le Roy à l'espouser. Elle vivoit avec tant de gravité & de retenüe, qu'il sembloit qu'elle n'eust jamais bougé d'avec les Vestalles, ses habits & toutes ses actions ne representant qu'une parfaite modestie; de façon que le Roy avoit regret d'é avoir eu jamais aucun soupçon.

Un homme qui estoit à la Cour il y avoit long-temps se maria pour lors avec une femme qui avoit de grands enfans de luy à dessein d'obliger Crisante, 44 pour ce que cet homme estoit bien avec Alcandre, à qui il parloit fort librement, luy donnant le Conseil qu'il avoit pris pour luy, qui servit de quelque chose; pour ce qu'ordinairement on est bien aise d'avoir des exemples aux choses qu'en soy mesme on n'estime pas trop bien faites. Voila donc le commandement donné à l'Ambassadeur qui estoit à Rome de poursuivre la dissolution du mariage du Roy & de la Reine sa femme sollicitée d'y consentir. Tout cela toutesfois tiroit en lõgueur, & Crisante preste d'accoucher pressoit afin qu'il n'y eût rien à redire à la naissance de l'enfant dont elle estoit grosse. Elle vint à Lutecie pour y faire ses Pasques en public, afin de se faire voir bonne Catholique au peuple qui ne la croioit pas telle. Elle se logea dans le Cloistre des Chanoines de la Parroisse du palais Royal, 45 & le Mercredy saint estant arrivée, elle alla en une Eglise à un

des

des bouts de la ville [46] pour y ouïr les Tenebres qui s'y disoient avec une grande Musique. Crisante y alla en littiere, & toutes les Princesses en carrosse, & il y avoit à costé de la litiere un Capitaine des Gardes. On luy avoit gardé une Chapelle où elle entra pour n'estre pressée ny trop en veüe. Milagarde estoit avec elle, & tout le long de l'office, elle luy monstra des lettres de Rome, ou l'on l'asseuroit que ce qu'elle desiroit seroit bien tost achevé. Elle luy fit aussy voir deux lettres qu'elle avoit receuës le mesme jour d'Alcandre, si passionées & si pleines d'impatience de la voir Reine, qu'il luy mandoit qu'il depescheroit le lendemain un de ses Secretaires d'Estat [47] & qui estoit tout à elle, pour avoir épousé une de ses parentes, [48] pour presser sa Saintetè de luy permettre ce qu'aussy bien il estoit resolu de faire. Toute l'heure de la devotion se passa en semblables prieres, & quand le service fut achevé, elle dit à Milagarde qu'elle s'alloit mettre au lit, & que puis qu'elle estoit là, qu'elle la prioit de l'aller entretenir, là dessus elle monta en litiere & Milagarde en Carrossa, se plaignant d'un grand mal de teste, & soudain il luy prit une convulsion dont elle ne revint qu'a force de remedes. Elle voulut escrire au Roy ; mais un autre convulsion l'empescha, & voulant lire une lettre qu'elle avoit receuë d'Alcandre : comme elle fut revenuë, de la seconde, une troisiesme la reprit, qui augmentant tousiours, luy dura jusqu'à la mort.

Ce

Ce mal là prit le mercredy, elle accoucha le vendredy par force de remedes, & mourut le samedy matin, veille de Pasques, sans avoir eu aucune cognoissance, au moins à ce qu'on en pouvoit juger. Le Roy qui estoit en une de ses maisons [49] fut aussy tost adverty de son mal, & presumant que c'estoit un accident de la grossesse, il ne se hasta point de partir; mais le troisiesme courrier qui luy rapporta que le mal continuoit, le fit mettre en chemin & le fit venir jusqu'à six lieuës de Lutecie, [50] où il trouva toute sa cour, & il cognut bien par la tristesse, qui paroissoit sur le visage de ses seigneurs, que Crisante estoit morte. [51] Il jetta une grande abondance de larmes, & renvoya tout le monde, disant qu'il vouloit estre seul, & ne retint avec luy que celuy que j'ay dit, qui s'estoit marié pour luy en donner envie, & le Duc de Ponti, qui estoit de tres bonne compagnie, [52] qui apres luy avoir laissé faire quelques regrets, luy dit, quasi en riant, qu'il estoit bien heureux, & que songeant à ce qu'il alloit faire sans cette mort, il jugeroit que Dieu luy avoit fait une grande grace. Apres avoir un peu resué, il l'advoüa, & levant les mains & les yeux au Ciel, en rendit mille graces à celuy qui luy en avoit fait tant d'autres, & se consola si bien, que trois sepmaines apres il devint amoureux d'une fort belle fille & de bon lieu, nommée Ismene. Celle cy luy fit oublier tout à fait Crisante, bien qu'elle ne fust pas si belle, mais elle estoit plus jeune

de

de beaucoup & plus gaye. Les Miniſtres de ſon eſtat, voyant de quel malheur Dieu l'avoit delivré, & reconnoiſſant l'eſprit hardi d'Iſmene, qui n'avoit pas moins d'ambition que l'autre, l'embarquerent le plus viſte qu'ils pûrent à ſe marier, & celuy qui eſtoit allé à Rome pour faire agréer le mariage de Criſante, [53] en traitta un autre avec la Princeſſe Olimpe. Le Pape donna tout le conſentement neceſſaire, & la Reine Meliſſe tout ce qui dependoit d'elle : de ſorte que l'affaire fut concluë plûtoſt-meſme que le Roy ne penſoit, & ſans qu'Iſmene en eut aucun advis. Elle eſtoit groſſe & alla faire ſes couches en l'une des belles maiſons d'Alcandre, [54] ou il la mena luy meſme avec force belles eſperances : mais elle ſe bleſſa & accoucha d'un fils mort. Iſmene fut fort malade, & fut ſi bien aſſiſtée par le Roy, & on luy appliqua tant de remedes qu'elle revint en ſanté; & ce fut à cette heure là qu'elle apprit l'accord du mariage de ſon amant, dont elle fit tant de vacarme, & gourmanda tant ce Roy amoureux, qu'il eut bien de la peine à la mettre en bonne humeur. Elle s'en prit à Florian qui l'avoit voulu cajoler, & qu'elle n'avoit gueres écouté; ſi bien qu'elle trouva moyen de faire que Filizel, jeune Prince & de bonne grace, & qui eſtoit amoureux d'elle, entrepriſt ſur ſa vie, un ſoir que le Roy ſouppoit à la ville, [55] & qu'ils ſe trouverent tous deux à la porte du logis où ſouppoit Alcandre ; Florian fut bleſſé: mais ſes gens voyant cela pourſuivirent

ſi bien

si bien Filizel, qu'ils l'euſſent tué ſans un jeune Chevalier de bonne maiſon, nommé Lucile, qui le ſecourut, & fut ſi griefuement bleſſé qu'on croioit qu'il en deuſt mourir.

Alcandre fut ſi outré de colere de cette action, qu'il vouloit faire punir Filizel, & ne vouloit en façon quelconque que l'on prit ſoin de Lucile, qui fut neantmoins ſi bien penſé qu'il en échappa, & la Princeſſe de la Suziane mere de Filizel, & ſa ſœur Milagarde firent ſon appointement avec le Roy, bien qu'elles fuſſent & l'une & l'autre extremement faſchées contre Filizel, ſoupçonnant qu'il n'avoit pas ainſi traitté Florian pour le ſeul amour d'Iſmene. Tout cela ſe paſſia à la fin, & il fut queſtion d'aller faire la guerre au Duc des Allobroges. Ce Prince eſtoit venu trouver Alcandre pour s'accommoder avec luy d'un petit Eſtat, ſ6 qu'il avoit pris ſur le feu Roy durant les grandes affaires de ce Prince. Son ſucceſſeur, qui avoit recouvré preſque tout ſon Royaume à coup d'eſpée, & qui ne pouvoit ſouffrir que ce petit Prince au prix de luy, euſt entrepris de garder ſa priſe, l'avoit ſouvent fait advertir qu'il vouloit avoir ce qui luy appartenoit. Le Duc croyant qu'il gaigneroit quelque choſe s'il y venoit luy meſme, vint trouver Alcandre, qui le receut fort courtoiſement. Mais ſa principale eſperance avoit eſté l'intelligence qu'il avoit euë avec la Ducheſſe Criſante, du vivant de la quelle il avoit aſſeuré le Roy de le venir trouver. De façon que quand il

ſçeut ſa mort il eſtoit ſi engagé, de parole & par lettre, à faire ce voyage, qu'il ne s'en pût dedire. A ſon arrivée ce ne furent que feſtins, il fit des preſens à toutes les plus belles Dames & aux principaux de la Cour, trop pour le profit de quelques uns. Les diſputes pour la preſeance entre les Dames ne manquerent pas. Alcandre y prenoit plaiſir, & ne les terminoit point. Iſmene en paſſoit ſon temps. Le Duc s'en retourna ſans rien faire, ſi bien que le Roy ſe reſolut de luy faire la guerre, & c'eſtoit auſſy ſon chemin pour aller recevoir la Princeſſe d'Etrurie. Il avoit envoyé ſa procuration au Duc ſon oncle [57] pour l'épouſer, & Florian en fut le porteur; ce qui augmenta bien fort la haïne qu'Iſmene luy portoit. Le Roy conquit en moins de rien tout l'Eſtat du Duc des Allobroges, & la paix s'eſtant faite par l'entremiſe du Pape, Alcandre eut ſon compte. Cependant Olimpe arriva à la ville des Maſſiliens pour venir trouver le Roy, & y fut conduite par la Ducheſſe d'Etrurie femme de ſon Oncle, & par la Ducheſſe d'Achaye ſa ſœur, par le Duc de Velitre ſon couſin germain, [58] & quelques autres Seigneurs. Elle fut receuë par deux Cardinaux, [59] par le Duc de Moranie premier Officier de la Couronne, par le Chancelier, [60] par le Prince de la Suziane, Gouverneur de la Province, [61] par les Princeſſes des Amoriques, [62] & de la Suziane par la belle Milagarde ſa fille & de pluſieurs Dames, & entr' autres Scilinde, que le Roy avoit aymée, & l'ayant

l'ayant trouvée plus vertueuse qu'il n'eust voulu, luy dit, que puisque veritablement elle estoit Dame d'honneur, elle le seroit de la Reine sa femme : parole qu'il luy tint au bout de dix ans, car il y avoit autant de temps qu'il l'avoit aymee.

Olimpe fut conduite avec toute sorte de magnificence jusques à la ville ou Alcandre la vint trouver, 63 & les ceremonies des nopces s'y acheverent; deux filles du Duc de Moraine s'y trouverent, toutes deux mariées à des Ducs: l'aisnée estoit nommé Armise, & l'autre Licine, toutes deux fort belles, & celle cy qui estoit la plus jeune, donna de l'amour au Duc de Velitre : mais cela passa comme luy, qui ne sejourna pas long-temps à la Cour. Le Prince de la Susiane n'en fit pas de mesme, ny le Duc de Modoc, qui en eurent une querelle qui mipartit toute la Cour. Enfin le Roy les accorda, qui n'estoit pas sans quelque intention pour Licine, qui avoit eu grande dispute à la ceremonie du mariage pour sa preseance avec Milagarde: mais on y avoit trouvé quelque expedient, non pas à les rendre amies : car elles ne le pouvoient estre, ayant les plus grands interests des Dames à desmesler, toutes trois estant fort belles. Le Roy cependant ne laissoit pas d'aymer Ismene, & de luy envoyer tous les jours des Courriers, & elle se dispensoit de parler un peu trop librement d'Olimpe, à qui on ne manquoit pas de rapporter tout ce qu'elle disoit, & cela fit dés l'heure mesme une broüil-

broüillerie dans la Cour où tout le monde estoit embaraſſé ; les uns rapportant tout à la Reyne, & gagnant par ce moyen, ſi non ſes bonnes graces, au moins ſa familiarité; les autres l'obligeant, en l'advertiſſant de tout, & Dieu ſçait combien il y en avoit qui joüoient les deux perſonnages.

Ces embaras ne parurent pas ſi toſt, & il y eut une autre intrigue qui amuſa la Cour durant tout le voyage que fit la Reine pour venir à Lutecie. De Roy avoit envoyé à la Reine la Ducheſſe des Amoriques, & la Marquiſe Scilinde, pour eſtre Dames d'honneur, & une autre Dame pour eſtre Dame d'atour, nommée Leriane. [64] La Reine ne voulut point recevoir cette derniere, diſant qu'elle vouloit qu'Argie euſt cette charge, qui l'avoit touſiours ſervie, & qu'elle avoit amenée pour cela. Le Roy diſoit que l'ayant donnée à Leriane, il vouloit qu'elle ſerviſt: ſi bien que cela eſloigna la Reine de la Marquiſe & tout le train qu'on luy avoit donné fut renvoyé, dont elle ſe faſcha amerement contre ces dames, & leur faiſoit tres mauvaiſe mine. Milagarde tres-adroite, ſçeut bien profiter de cette occaſion, prenant incontinent le party de la Reine, ce qui luy donna part en ſes bonnes graces, & plus de privauté avec elle que n'avoient toutes les autres. Le meſme jour qu'Olimpe arriva à Paris, le Roy commanda à la Ducheſſe des Armoriques, ſurintendante de la maiſon de la Reine, d'aller querir Iſmene, & de la luy preſenter.

Cette

Cette vielle Princesse [65] s'en voulut excuser, disant que cela luy osteroit toute creante aupres de sa Maistresse : mais le Roy le voulut, & le luy commanda assez rudement, contre sa coustume, qui estoit d'estre fort courtois. Elle la mena donc à la Reine, qui extremement surprise de cette veuë se trouva estonnée, & la reçeut assez froidement: mais Ismene fort hardie de son naturel, luy parla tant, & se rendit si familiere avec elle, qu'enfin elle s'en fit entretenir. Cependant le Roy sçeut peu de gré à cette vielle Duchesse de cette conduite, & Olimpe luy fit un tres mauvais visage qui dura tousiours depuis. Argie voyant qu'il n'estoit au pouvoir d'Olimpe de faire que le Roy vouluſt qu'elle la serviſt en la charge de Dame d'atour, eut recours à Ismene & luy fit parler, luy promettant, que si elle faisoit son affaire, elle la mettroit au point qu'elle voudroit avec Olimpe. Elle l'entreprit & en vint à bout; si bien que la Reine estoit radoucie, & commença à luy faire bonne chere.

Le Roy lassé d'aller tous les jour deux ou trois fois chez Ismene, la fit venir loger dans son Palais, où il luy fit faire sa chambre. Au bout de quelque temps cela ralluma la jalousie d'Olimpe, qui estoit d'ailleurs entretenuë par plusieurs personnes des discours d'Ismene, qui estoient à la verité un peu libres, & elle en parloit avec peu de respect: si bien que la bonne intelligence qui estoit entre elles, commençoit fort à se perdre. Elles estoient toutes deux

grosses

grosses, & Alcandre bien empesché d'estre bien avec elles : il portoit le respect à Olimpe, auquel le lieu qu'elle tenoit l'obligeoit : mais il se plaisoit d'avantage en la compagnie d'Ismene. Ce qui faisoit que chacun, pour ne luy pas déplaire l'alloit visiter; ce qu'Olimpe trouvoit fort mauvais. Elles estoient logées si prés l'une de l'autre, que l'on ne s'en pouvoit cacher, & que c'estoit une broüillerie perpetuelle. Argie cependant se maintenoit avec Ismene à force de presens, estant bien asseurée que sa Maistresse trouvoit tout bon d'elle.

Il estoit venu avec le train de la Reine un Gentilhomme Etrurien qui faisoit l'amour à Argie. Je ne dis pas qu'il en fust amoureux, estant telle qu'on ne pouvoit seulement la regarder : mais l'entiere faveur qu'elle avoit auprés d'Olimpe la faisoit desirer de plusieurs. Celuy cy nommé Pisandre fut en cela le plus heureux, pour ce qu'il luy pleut d'avantage, & qu'elle se le choisit pour mary, croyant que cela luy fust avantageux (estant quasi née de la lie du peuple) d'epouser Pisandre, qui veritablement estoit Gentilhomme en son païs : mais il y avoit bien de la difficulté de parvenir à ces nopces, le Roy ne l'aymant pas, & estant hay de tous ceux de la Maison de la Reine, & Olimpe ne se voulant pas hazarder d'en parler, de peur d'estre refusée. Pisandre & Argie ayans donc consulté ensemble cette affaire, ils resolurent que Pisandre feroit la Cour à la Marquise Ismene,[66] à qui le Roy avoit donné cette

te qualité dés sa premiere grosseſſe; & cela luy reüſſit ſi bien qu'il pouvoit aller chez elle quand bon luy ſembloit. Elle luy faiſoit bonne mine, & en effect elle n'eſtoit pas marie d'obliger Argie, afin d'empeſcher Olimpe d'eclatter contre elle. Apres qu'l eut pris aſſez d'accez aupres d'elle, il l'a ſupplia de faire trouver bon au Roy qu'il eſpouſaſt Argie. Elle y fit quelque difficulté au commencement, connoiſſant l'averſion qu'avoit Alcandre pour ces deux perſonnes: mais enfin Argie l'en ayant prié, & promis que la Reyne luy en parleroit; elle ſe reſolut de faire reüſſir ce mariage. Ce fut alors que la Reine envoya tous les jours à ſa chambre, pour ſçavoir de ſes nouvelles, & qu'elle luy fit part de tous les preſens qu'elle recevoit. Elle la traittoit mieux qu'aucune des Princeſſes, & tout cela alloit fort bien au gré d'Alcandre: mais il falloit attendre que la Reine & la Marquiſe fuſſent accouchées devant que faire ces nopces. Olimpe accoucha la premiere de ce grand & heureux Prince, que nous avons veu regner ſi glorieuſement, & la Marquiſe un mois apres du Prince Arnede. Ces couches faites, il fut queſtion de ſe rejoüir l'hyver. La Reine fit un ballet qu'elle eſtudia deux ou trois mois: la Marquiſe en eſtoit, dõt Alcandre fut ſi aiſe qu'il accorda le mariage de Piſandre, & permit que la Reine luy donnaſt beaucoup. Cette bonne intelligence dura tout l'hyver & une partie de l'Eſté: mais les gens de la Cour ne pouvoient

pas si long-temps demeurer dans le calme, chacun pensant tousiours profiter du changement & des troubles.

Alcandre avoit autrefois un peu regardé une sœur de la Duchesse Crisante, qui n'avoit pourtant d'autre beauté que la jeunesse & les cheveux. Celle cy, nommée Mirtille, portoit une extreme envie à Isimene, qui luy avoit, à son opinion, osté la faveur d'Alcandre, ce qui la fit resoudre de la ruïner. Et comme elle estoit fort malicieuse, elle commença à mettre en pratique tout ce qu'elle put pour parvenir à son dessein, & en parla à Olimpe; qui lassée de voir vivre Isimene si audacieusement aupres d'elle, fut bien aise d'entretenir Mirtille en cette humeur. Argie, qui n'estoit pas tousiours pres la Reine, ne descouvrit rien de toute cette intrigue, & Pisandre ne se vouloit point mesler parmy tout cela; se contentant de sa fortune presente. J'ay dit ailleurs qu'il y avoit long-temps que Filizel estoit amoureux d'Isimene, & il le devint alors de Mirtille, qui le sçeut si bien cajoler qu'elle tira de luy des lettres qu'Isimene luy avoit escrites, où elle se mocquoit d'Alcandre & d'Olimpe, & le traittoit fort favorablement. Quand Mirtille eut ces lettres en sa puissance, elle les monstra à la Reine, qui en fut si aise qu'elle ne le pouvoit dissimuler: elle fit de presens à Mirtille, & luy persuada de faire voir ces lettres à Alcandre. Au commencement elle n'y pouvoit consentir, voyant le grand credit d'Isimene & crai-

craignant son esprit : mais enfin les persuasions d'Olimpe l'y firent resoudre. Milagarde, qui avoit introduit Mirtelle chez la Reine, en peut d'abord descouvrir, quoy qu'elle eust tres bon esprit d'ou venoit ce bon visage qu'Olimpe, qui estoit assez froide à tout le mond, faisoit à Mirtille : aussy on se cachoit d'elle, parce que cela ruïnoit son frere,

Apres que cette affaire eut traisné quelques jours, Mirtille trouvant le Roy à propos, le supplia qu'elle luy pust parler en particulier, ce qu'il trouva bon, & elle prenant sujet de luy parler d'affaires, le fut trouver dans une Eglise, & comme elle fut entrée dans la Chappelle où il estoit, il fit sortir tout le monde. Là elle luy monstra ce qu'il n'eust pas voulu voir, qui estoit ces belles lettres qui luy tesmoignoient l'infidelité & le mespris d'Ismene. Elle luy dit en suitte, que les obligations qu'elle avoit à sa bonté, & l'amour qu'elle avoit tousiours eu pour sa personne, n'avoient pû permettre qu'on luy celast l'outrage qu'on luy faisoit, luy qui estoit le maistre des autres, & veritablement le plus honneste homme du monde.

Ce bon Prince, qui se laissoit aisément flatter, & particulierement quand on luy parloit de son merite, remercia cette femme de son advis, & impatient de faire éclatter sa colere, envoya par un de ses confidens dire des injures à Isménes ; luy reprochant sa perfidie, & protestant de ne la voir jamais.

A cette heure là elle n'estoit pas logée dans

le Palais ; mais dans la ville. Elle fut fort surprise de cette nouveauté, & neantmoins conservant assez d'esprit dans ce desordre, elle respondit froidement : Comme je suis asseurée de n'avoir jamais rien fait qui puisse offencer Alcandre, aussi je ne puis deviner ce qui l'oblige à me traiter si mal. J'espere que la verité & mon innocence me vangeront assez de ceux qui luy ont donné de fausses impressions de moy: & sans luy dire autre chose, se retira dans son cabinet, beaucoup plus troublée qu'elle n'avoit fait paroistre.

Cependant Florian ayant appris toute cette affaire, en advertit aussi-tost Milagarde, & bien qu'il n'aymast Filizel, il prevoyoit le déplaisir qu'en auroit sa sœur, si on n'y remedioit: ils en trouverent donc un moyen qui fût tel.

Floridor Prince de la Susiane, avoit un Secretaire qui contrefaisoit parfaitement toute sorte d'escriture. L'on resolut que Filizel soustiendroit que cét homme, ayant recouvré de l'escriture d'Ismene, l'avoit si bien contrefaite, que Filizel, qui estoit amoureux de Mirtille, & celle cy haïssant mortellement Ismene, avoit resolu avec elle de faire les lettres qu'elle avoit monstrées au Roy. Ismene ayant sçeu tout cet expedient, envoya supplier Alcandre de permettre qu'elle se justificast, à quoy il fit quelque peu de difficulté au commencement, ne pouvant tenir sa colore, ny quitter son amour : il alla luy mesme entendre ses raisons, qu'elle sçeut si bien deduire qu'il s'appaisa

paise entierement contre elle. Mais Filizel fut contraint d'aller en Hongrie, où le Turc faisoit la guerre, Mirtille chez elle & le Secretaire en prison. Voila comme il est dangereux de donner des advis à son Maistre, lors qu'il ne les demande pas : & Mirtille eut ce desplaisir de se voir privée de son amant qu'elle aymoit, & renvoyée chez elle avec honte, quand elle y vouloit le moins aller : & outre cela elle se fit une grande & puissante ennemie.

La hayne que la Reine portoit à Isimene avoit fort paru durant cette broüillerie ; car la tenant presque ruinée, elle n'avoit pas manqué de travailler pour l'achever : aussy furent-elles depuis tous-jours tres-mal ensemble, & Isimene luy rendoit tous les mauvais offices dont elle se pouvoit adviser; ce qui faisoit quelques fois tant de rumeur dans la Cour, que cela la rendoit facheuse ; Olimpe ne pouvant souffrir ceux qui voyoient Isimene, & elle faisant tout le mal qu'elle pouvoit aux affidez d'Olimpe: mais enfin il survint encor un autre desordre. Le Roy eut advis qu'Isimene avoit quelque intelligence avec le Roy des Asturies, & la chose passa si avant qu'elle fut arrestée avec quelques uns de ses plus proches parens ; [68] mais pour ce que cela est de l'Histoire, je n'en diray pas davantage, si non que Mirtille fut rappellée, & Filizel revint.

Ce fut en ce temps là qu'Alcandre devint amoureux d'une jeune fille, qu'il maria aussy tost apres, & puis d'une autre bien plus belle [69]

qu'il maria aussy, pour la retirer d'un lieu où elle estoit, estant d'accord avec le mary qu'il la quitteroit dés le soir des nopces, comme il fit [70].

Cependant Ismene eut sa grace, & fut renvoyée en sa maison ; [71] & cette nouvelle Maistresse amusoit Alcandre, & la Cour estoit fort calme.

Le Roy maria Milagarde avec un Prince de la Maison Royale. [72] Olimpe contribua beaucoup à ce mariage, Alcandre avoit reveu Ismene, pour qui il avoit une grande inclination, & cela s'estoit passé si secrettement qu'Olimpe ne l'avoit point sçeu ; mais comme elle l'eut appris, ce fut un estrainge trouble, & tel qu'ellle dit tout haut qu'elle deffendoit à toutes celles qui voudroient entrer en son cabinet, de voir Ismene, sur peine d'en estre bannies avec affront : ce qu'Alcandre ne trouva pas bon; mais il le falloit souffrir. Quelque temps apres le Roy, tousiours galand, devint amoureux de la Ducheſſe de Silesie, Princesse d'une tres grande vertu, & qui honoroit fort sa personne ; mais qui faisoit fort peu de cas de sa passion. La saison fut assez commode aux desirs d'Alcãdre, pour ce qu'il vouloit faire baptiser les Princes ses éfans, & faisoit venir la Ducheſſe d'Athenes pour estre Maraine de l'aisné.

Cette Princesse estoit sœur d'Olimpe, & le Duc son mary proche parent du Duc de Silisie, [73] si bien que cela obligea la Ducheſſe de Silesie de demeurer plus qu'elle avoit occoustumé à la Cour. Alcandre cherchoit tousiours

l'occa-

l'occasion de luy pouvoir parler, & elle l'evitoit autant qu'il luy estoit possible; mais bien souvent elle ne pouvoit l'empescher, pour le respect qui luy estoit deu. Enfin les ceremonies estant achevées, dont je ne diray rien, cela estant assez connu, dez le lendemain le Duc de Silesie & sa femme se retirerent, quasi sans dire adieu, & elle ne voulut plus revenir à la cour. Il se presenta un voyage à Rome, où ce Duc fut envoyé; & sa femme le suivit; si bien qu'il falloit qu'Alcandre oubliast cette fantaisée, qui luy avoit esté tres inutile, & tres facheuse, n'ayant accoustumé de trouver tant de difficulté. Le voyage du Duc & de la Ducheſſe dura plus d'un an, & estant de retour elle vint faire la reverence à la Reine, ou estoit Alcandre, qui luy fit fort mauvaise mine, & dit assez haut qu'il estoit vangé, & que la Ducheſſe estoit extremement changée. Elle n'en fit aucun semblant, & vescut tout le reste de sa vie de mesme façon, & avec toute la modestie que peut avoir une tres honneste femme.

Le Roy estoit alors entierement raccommodé avec Isinene, & Olimpe la souffroit si impatiemment qu'il avoint de grandes querelles: & quelque peine que les plus puissans & plus authorisez du Conseil pussent prendre, & quelque soin qu'ils eussent de leur remonstrer, que ces façons n'estoient pas seantes à la Majeste de leurs personnes, il se presenta une occasion qui causa bien du bruit, & qui veritablement fut estrange. Ce fut qu'Alcandre &

Olimpe estant allez en une maison [74] proche de Lutecie, & separée par la riviere, il falloit passer un bac : [75] comme le carrosse où ils estoient tous deux, accompagnez seulement de Milagarde & du Duc de Micene, voulut passer, il versa dans la riviere. Le Roy, ny le Duc de Micene n'en furent point moüillés, ayans assez à temps sauté par dessus les portiers du Carosse; mais les Dames beurent un peu sans soif, & coururent fortune. Quelques jours apres Alcandre estant allé voir Isinene, elle luy dit qu'elle avoit esté en peine, craignant pour luy en cette cheute, & si elle y eust esté, le voyant sauvé, pour le reste elle eust crié, *la Reine boit.*

Olimpe ayant appris ce discours, se mit en une telle colere, qu'Alcandre & elle furent plus de quinze jours sans se parler, & fallut que les plus sages, de ceux qui avoient plus de credit aupres du Roy, l'appaisassent. Enfin cét accord fut fait, & il fallut faire un Ballet pour se resioüir, dont Olimpe se voulut donner le plaisir, estant elle mesme. Cependant qu'on le proposoit, Alcandre, qui faisoit fort bonne chere à Alcmene à cette heure là (c'estoit cette Dame qu'il avoit fait quitter à son mary, comme j'ay desia dit) vouloit qu'elle fust du Ballet, & Olimpe ne le voulant pas; il fut rompu pour cette fois.

Alcmene estoit cependant aymée de Filizel, qu'elle ne traittoit pas mal; & leur malheur fut qu'Alcandre en eut advis, qui alla aussy tost chez

chez Alcmene, pour luy reprocher sa perfidie. Elle, qui ne sçavoit comme s'excuser, luy dit que Filizel luy, avoit promis mariage : il retourna aussy tost au Palais, envoya querir la Princesse, mere de Filizel, se plaignit de luy, le menaça, & dit qu'il le feroit punir rigoureusement, qu'il retomboit trop souvent dans ses fautes, & qu'il ne luy pouvoit pardonner, s'il ne tenoit ce qu'il avoit promis à Alcmene, qui estoit de l'espouser. Qu'il pouvoit bien consentir que l'on espousast ses maistresses, mais d'en faire les Galands, c'est ce qu'il ne souffriroit pas, & que c'estoit encore à sa consideration qu'elle estoit sa parente, 67 qu'il faisoit grace à son fils. Cette vieille Princesse, glorieuse & colere, luy respondit tant de choses, que cela acheva de l'irriter; de sorte qu'il envoya des Gardes pour prendre Filizel, qui s'estoit retiré, & l'affaire alla si avant, que tout ce que purent obtenir ses parens, fut qu'il sortiroit du Royaume pour n'y revenir jamais, & aussy ne fut il rappellé qu'apres la mort d'Alcandre. Le Duc de Micene estant mort un peu auparavant toutes ses choses, le Roy se resolut de faire les doux yeux à sa vesve, ayant opinion que s'il estoit aymé d'une Princesse, cela luy seroit plus advantageux, que se donner à toute heure à des femmes, qui n'estoient pas de mesme condition, & qui le trompoient. Il se voulut servir en cette occasion d'un seigneur de sa Cour aussy accomply que nul autre de son temps, &

dont l'esprit & le courage surpassoit de beaucoup tous ceux de son siecle, son nom estoit Doulas. Il descouvrit donc son dessein à ce Chevalier, qui jugea la chose difficile : & toutesfois il promit à Alcandre de luy en dire des nouvelles. Le voisinage de sa maison, proche de celle ou demeuroit la Ducheſſe, & son adresse firent qu'Alcandre luy donna cette commission, & il s'y resolut pour s'en prevaloir luy mesme, si la Ducheſſe vouloit escouter, ce qu'il ne croioit pas; il fit pourtant si bien que contre le dessein qu'elle avoit fait, il l'a fit venir à la Cour, ou Alcandre apriſt luy mesme que cette entrepriſe n'estoit pas facile; aussy ne la poursuivit il pas davantage. Floridor estoit si amoureux d'Isinene, qu'il luy promit de l'espouser, & elle se voulant prevaloir de sa passion, ou pour renflammer Alcandre, qui la negligeoit, où pour parvenir à ce mariage, fit proclamer des bancs de Floridor & d'elle, changeant un peu ces noms. Cela estant venu à la connoissance d'Alcandre, il se mit en grande colere contre tous les deux ; mais plus contre Floridor, de qui les parens firent tant de bruit, accusant Isinene d'avoir fait cette action d'elle mesme sans son consentement, & pour le broüiller avec le Roy, que la chose ne passa plus avant, & Floridor s'en alla en son Gouvernement : ce qui assoupit cette rumeur. Mais comme Alcandre ne pouvoit vivre sans quelque amour nouvelle, Olimpe ayant repris la volonté de faire le Ballet desia proposé, entre

tre les Dames nommées pour en estre, l'incomparable Florise en fut l'une. Elle estoit si jeune alors qu'elle ne faisoit que sortir de l'enfance ; sa beauté estoit miraculeuse, & toutes ses actions si agreables, qu'il y avoit de la merueille par tout. Alcandre la voyant danser un dard à la main (comme par figure de Ballet) se sentit percer le cœur si violemment, que cette blessure luy dura aussy long temps que la vie. Il faudroit un Volume entier [77] pour raconter tous les accidens de cet amour, que la mort de ce Prince termina, quand elle le ravit parmy les siens, dont il estoit aymé jusqu'à l'adoration.

ANNOTATIONS SVR L'HISTOIRE DES AMOURS DV GRAND ALCANDRE.

1. *Une Comtesse, dont il estoit tres-amoureux*] C'estoit Madame de Grammont, autrement de Guiche, mere du feu Comte de Grammont, appellée plus bas Corisande. Elle estoit vefue alors de Philibert Comte de Grammont, qui ayant eu un bras emporté d'un coup de Canon au siege de la Fere, où commanboit le Mareschal de Matignon pour Henry III. Roy de France en 1580. mourut quelques jours apres de ses blessures, & fut fort regretté de tout de le monde.

Voyez de Thou en son Histoire Tome III. Livre LXXII. P. 457.

2. *Par la maison d'une Dame vefue, & qui tenoit grand rang*] Il veut dire la Marquise de Guiercheville, qui estoit alors jeune vefue de Henry de Sily Comte de la Rocheguyon, dont elle avoit des enfans.

3. *Et oublia de telle sorte Corisande*] C'est la Comtesse de Guiche ou de Grammont, de laquelle il a fait mention cy dessus. Voicy en quels termes en parle Monsieur de Thou en son Histoire, Tome V. Liv. CI. p. 158. *Corisanda Andoina Philiberti, Grammontani Comitis ad Faram Veromanduorum ante XI. annos interfecti, vidua, olim Regi prædilecta, cum se spretam indignaretur, ultionem quærens, inter Carolum Suessionem, Regis patruelem, & Catharinam Regis sororem, de quibus matrimonio jungendis mentio olim injecta fuerat, amores pœnè intermortuos secretis literis & plenis blanditiarum nunciis rursus accendit, ita ut passim esset, ipsos ignari Rege, vel etiam invito, nuptias contracturos. Quod ad contemptum suum pertinere cum judicaret Rex, & talia audere quasi deploratis rebus suis cerneret, eo magis sibi enitendum existimabat, ut aliquo ingenti successu fortunæ suæ jacentis famam erigeret.* Voicy ce qu'en dit Maximilian de Bethune Duc de Sully, Tome I. Chapitre 18. pag. 39. de ses Memoires. Ce Prince (c'est Henry IV. Roy de France, & alors seul Roy de Nevarre) estoit lors au plus chaud de ses passions amoureuses vers la Comtesse de Guiche, laquelle estant allé voir en un lieu nommé Agemau, il receut nouvelles d'un Espagnol, nommé Don Bernardin de Mendosse, &c.

4. *Vne belle & jeune Abbesse du Mont de Mars*] Elle s'appelloit Marie de Beauvilliers, Abbesse de Montmartre pres de Paris. Elle estoit fille de Claude de Beauvilliers, Comte de Sainct Aignan, Gouverneur d'Anjou, & de Marie Babou, fille de Iean Babou Seigneur de la Bourdaisiere, & de Françoise Robertet. Elle eut pour frere Honorat de Beauvilliers, Comte de Sainct Aignan, pere du Comte de sainct Aignand'a-

presens, & pour sœurs Anne de Beauvilliers, femme de Pierre Forget Seigneur de Fresne, Secretaire d'Estat sous Henry IV. & N. Bauvilliers Abbesse du Pont aux Dames.

5. *Avec un illustre Chevalier qui avoit grande charge en Cour*] Nommé Charles du Plessis Seigneur de Liencour, Comte de Beaumont, premier Escuyer & Gouverneur de Paris, qui espousa la Marquise de Guercheville, vefue du Comte de la Rocheguyon, laquelle a laissé des enfans de ses deux maris.

6. *Le pere de Crisante*] Jean Antoine d'Estrée, Marquis de Cœuvres, & avoit espousé Françoise Babou de la Boudaisiere, mere de Crisante.

7. *Se retira en la maison de son pere*] A Cœuvres, pres les Villes de Soissins & Laon.

8. *Sa sœur nommée Dalinde*] On la nommoit Iuliette Hippolite d'Estrée, femme de Georges de Brancas, Marquis de Villars.

9. *Ce vieillard estoit Gouverneur de la Province*] Ie croy que c'estoit de l'Isle de France.

10. *Vn jeune Seigneur nommé Napoleon*] Il s'appelloit en son veritable nom Gilles de Conflans, Seigneur d'Armentieres, fils du Vicomte d'Auchy : c'est pourquoy il faut corriger dans l'Histoire de M. de Thou, Tom. IV. Liv. XCV. pag. 440. *Ægidius Auxius Armenterius*, au lieu de *Ægidius Vrsinus Armenterius*.

11. *Vne memorable bataille*] Ce fut la bataille de Senlis, ou le Duc d'Aumale & les Parisiens, qui assiegeoient cette place, furent defaits par les Duc de Longueville, la Noüe, Humieres, Giury, & autres Seigneurs du party du Roy III. qui estoient accourus au secours, le 17. de May de l'an 1589.

12. *Vne mousquetade qu'il receut dans la teste à l'entrée d'une Ville*] Cet estrange accident arriva en l'an 1595. à l'entrée que ce Prince fit à Dourlens, où il fut tué d'une mousquetade en une salve d'honneur qui luy fut faite par la garnison. Voyez M. de Thou en son Histoire, Tom. V. Liv. CXII. pag. 540. Il avoit espousé Catherine

therine de Gonzague, fille de Ludovic de Gonzague Duc de Nevers, duquel mariage eſt yſſu Henry d'Orleans Duc de Longueville encore vivant.

13. *Il ſe preſenta un Gentilhomme du païs tout propre à cette alliance.*] Il s'appelloit Nicolas d'Amerval, Seigneur de Liencour.

14. *Le mary de Lydie.*] Son nom eſtoit François d'Eſcoubleau, Marquis de Sourdis.

15. *Dans un Chaſteau extremement fort.*] Vſſon fort Chaſteau en Auvergne.

16. *Cependant la Princeſſe Graſſinde, ſœur d'Alcandre, vouloit ſe marier avec le Prince Palamede, jeune beau, &c.*] De l'origine des Amours entre Charles Comte de Soiſſons, & Catherine Princeſſe de Navarre, ſœur de Henry IV. Roy de France & de Navarre, Monſ. de Thou en ſon Hiſtoire, Tom. IV. Livre LXXXVII. pag. 180. en parle en ces termes. *Interea* (A. 1587.) *Navarrus ad Monſorcellum copias, & Carolum Borbonium Sueſſionum Comitem, Condæi fratrem, ad ſe venturum opperiebatur. Is magni animi juvenis, cum Regis, & eorum, qui circa Regem erant, ſive diſſimulatione ſive patientia, regiam Majeſtatem ſenſim labefactari, regii ſanguinis principum nomen apud omnes ordines vilescere, contra indies Guiſianorum gratiam ac potentiam augeri cerneret, quamquam majorum religioni cauſam in hoc bello agi crederet, facile ſibi perſuaderi paſſus fuerat, ut ad Navarri partes pro regni ſalute & regio nomine tuendo tranſiret, præſertim conditionibus perhonorificis à Petro Delbenio Abbate oblatis, qui ſpem fecerat ut Catharinam Navarri Sororem in uxorem pro præmio acciperet.* Le meſme Autheur, au meſme Tome Liv. XCII. pag. 344. *Ad dolorem tantum acceſſit atrox Sueſſionis injuria, quæ ad contemptum Regis pertinebat. Is ſuperiore anno, (A. 1588.) Ipſe de Catharinæ Navarri Sororis nuptiis facta, ad ipſum inconſulto Rege tranſierat, & Cutracenæ pugnæ ac nuper expeditioni ad Maranum recipiendum ſuſceptæ interfuerat. Inde cum ſpe illarum nuptiarum excidiſſet, repulſam ad animum revocans, relicto Navarro ad Regem paulo ante*

te redierat, qui venia petenti concessa, ejus excusationes, cur ad Navarrum transisset, in bonam partem accipere visus est. Au Tom. V. Liv. CV. pag. 314 & 315. *Cum & Rex (A. 1593.) in Turones excurrisset, ut Catharinam Sororem è Bënearni pago venientem honorificentius excipevet, matrimonium inter eam & Carolum Borbonium, Suessionum Comitem, patruelem, ante septennium injecta mentio, cum ille, deserto Rege, ad Navarram se contulit, postea non sine occulta ejus offensione abrupta, ab eo tempore per occultos nuncios renovata, ac semper repetita est sine fratris permissu, nec tamen eo omnino ignaro. Corisanda Andoina Guichia, Philiberti Grammontani Comitis, ante XII. annos ad Faram Veromanduorum interfecti vidua; quod à Regis gratia, in qua olim floruerat, excidisset, spretæ formæ ultionem quærens, igniculos inter tanto locorum spatio disitos in arcano alabat, & superiore anno Suessionensi persuaserat, dum Rex ad Rotomagi obsidionem hæreret, ut captata ex matris morbo, quæ Cæsaroduni erat, occasione, in Turones propere revolavet, & inde quam citissime, antequam Rex de ipsius profectione posset cognoscere, Bearni pagum veniret: quod cum ille fecisset, res parum ab exitu abfuit. Secretis pollicitationibus inter utrumque initis, & utriusque manu subscriptis. Sed antequam nuptiæ celebrarentur, supervenêre qui à Rege missi erant, qui Senatus Provinciæ intercedente auctoritate eas diremerunt, & Suessionem Podio excedere coëgerunt. Rex propterea Sororem ad se evocaverat, cui & obviam Salmuriam usque exeunte Februario profectus est, evocato pariter ex Armorica Henrico Borbonio Monpenserio, quem maritum sorori destinabat.* De ces mesmes amours, M. de Sully en ses Memoires, Tome I. Chap. 24. pag. 61. escrit de cette façon. M. le Comte de Soissons d'autre costé, qui estoit venu trouver le Roy de Navarre, plustost pour espouser sa sœur que ses affections, ny son party qu'il tenoit, ne pouvoit pas avoir longe subsistance, fondant ses opinions sur ce qu'il voyoit le Pape, l'Empereur, le Roy d'Espagne & quasi toute la France buttez à l'entiere destruction des Hugenots; & qu'ayant espousé Madame Cathe-

Catherine, il se retireroit de la Cour, & s'approprieroit tout les grands biens, que cette Maison de Navarre avoit deça la reviere de Loire, & sur ce projet faisoit de continuelles instances & sollicitations; afin que le Roy de Navarre le vouluſt mener voir sa Maistresse en Bearn; lesquelles instances rencontrant pour complices de telles passions dans l'esprit du Roy, l'amour qu'il portoit lors à la Comtesse de Guiche, & la vanité de presenter luy mesme à cette Dame les Enseignes, Cornettes & autres despoüilles des ennemis, qu'il avoit fait mettre à part pour luy estre envoyées; il prit pour pretexte de ce voyage, l'affection qu'il portoit à sa sœur & au Comte de Soissons: tellement qu'au bout de huit jours tout les fruicts; esperez d'une si grande & signalée victoire, s'en allerent au vent & en fumée, & au lieu de conquerir, l'on vid toutes les choses deperir; le Roy de Navarre & le Comte de Soissons se mettant si mal ensemble par rapports & soupçons, que depuis ils se separerent quasi comme ennemis. *Le mesme Mons. de Sully en ses Memoires*, Tome I. chap. 34. pag. 98. & 99.

Vous vous souviendrez que le Roy dés l'année 1585. se voyant tomber sur les bras cette grande guerre de la Ligue, & ne se voyant en estat de pouvoir avoir des enfans, à cause de ce qui passoit entre luy & sa femme, ny aussy de se pouvoir demarier, à cause qu'il luy euſt fallu passer par les mains du Pape; il se mit à regarder sa sœur comme sa certaine & unique heretiere, & se resolut de la marier comme telle à quelque Prince dont l'humeur luy revinſt, & en puſt faire estat comme d'un fils: & ne voyant nul Prince en France, ny dehors d'icelle, qui apparement puſt avoir les conditions plus sortables à ses desirs que Monsieur le Comte de Soissons, il luy fit proposer ce dessein, lequel comme luy estant honorable & utile tout ensemble. il tesmoigna aussi toſt de le vouloir embrasser; tellement qu'apres plusieurs entremises il se vint ranger aupres de luy, comme il a esté dit cy devant, & apres la bataille de Coutras s'en allerent en Bearn voir Mad. Catherine, où il s'engen-

dra

dra des amours reciproques ; mais quelques langages, ou procedures dont usa Monsieur le Comte de Soissons; ou quelques advis ; soient vrais ou faux, que le Roy receut de la Cour, que M. le Comte en estoit party par concert fait avec ses ennemis de venir espouser sa sœur, & puis le quitter là, & se prevaloir de ce mariage, pour joüir de tous les biens qu'il avoit, où il estoit en puissance, sans se soucier que devinst sa fortune, sa personne, & sa vie (car ce sont les mesmes propos que vous nous avez dit avoir esté tenu par le Roy, lors que sur le sujet de la mort de Monsieurs de Guise, & les longueurs qui s'interposoient à l'accomplissement de son mariage, il quitta tout à fait le Roy de Navarre) avec de mauvaises paroles de toutes parts, & peu d'esperance de reconcilier jamais bien ces deux esprits. Or nonobstant cette separation l'amour ne laissa pas de se continuer entre Madame & Monsieur le Comte de Soissons, & telles intelligences basties entre'eux, qu'ils resolurent de se marier à la premiere commodité, sans attendre ny requerir le consentement du Roy, lequel estoit embarqué en ce grand & long siege de Rouën. Les deux amoureux jugerent que c'estoit le temps le plus propre pour executer ce qu'ils avoient projetté ensemble par lettres, messages & l'intelligence de plusieurs des hommes & femmes qui estoient pres de Madame. Et pour cet effet ayant preparé des chevaux pas relais, faisant semblant de s'en aller seulement jusqu'à Nogeant, il passa jusqu'en Bearn ; mais ils ne pûrent estre si fins, ny leurs affaires maniées si secretement, que le Roy n'en eust quelque vent ; ny luy faire si bonne diligence qu'à son arrivée il ne trouvast le Sieur de Pangeas, & plusieurs autres, avec pouvoir du Roy pour s'opposer à tous leurs desseins : de telle sorte que M. le Comte fut chassé du pays, & contraint de s'en revenir sans rien faire. *Le mesme M. le Duc de Sully en ses Memoires* Tom. I. chap. 44 pag. 126. Nous reprendrons succinctement ce qui a esté cy devant dit du voyage de M. le Comte de Soissons en Bearn, pour espouser Madame

dame sœur du Roy malgré luy, & quoy que sa Majesté y eust pourveu, comme il a esté dit, neantmoins si ne pût il empescher que par le moyen de la Comtesse de Guiche (laquelle estoit irritée contre luy, & se plaisoit à le fascher, pour ce que l'ayant aimée, non seulement il ne l'aimoit plus & en aimoit d'autres : mais mesme encore avoit honte, à cause de la laideur où elle estoit venüe, que l'on dist qu'il l'eust aimée) ils ne se visſent & ne s'entredonnassent des promesses de mariage; lesquelles le Roy desiroit non seulement retirer, mais aussi leur faire bailler une declaration qu'ils se quittoient l'un l'autre, & revoquoient toutes les promesses qu'ils s'estoient faites, tant de bouche que par escrit : & avoit le Roy une telle passion à cette affaire, pour ce que quelques malins luy avoient mis en teste, que ce mariage mettroit sa vie en danger, s'il en venoit des enfans, que vous ne l'aviez jamais veu parler d'affaires avec violence.

17. *Ayant resolu de la donner au Duc de Micene*] Voyez le Chap. 64. p. 311. 312. 313. 314. 315. jusques à 321. & le Chapitre 65. du I. Tome des Memoires de Monsieur de Sully, touchant le dessein du Roy, & l'acheminement d'iceluy pour le mariage de Madame sa sœur avec le Duc de Montpensier.

18. *Grassinde arriva en la ville de Lariſſe*] Ie croy que c'est Mante que Monsieur de Sully Tome I. Ch. 40. p. 104. de ses memoires, dit avoir esté comme le Paris du Roy alors. M. de Thou en son Histoire Tome V. Liv. CV. p. 315. asseure qu'il y laissa sa sœur. *Rex ubi de Novioduni obsidione cognovit, cum Catharina sorore ex Turonibus profectus, in Carnutes redit, & cum omni aulæ comitatu Medontam tendit, eoque loco relicta sorore, in Picardiam excurrit.*

19. *Le principal du Conseil d'Alcandre*] Il veut dire le Chancelier de Chiverny, qui par sa Charge & d'ancienneté est Chef ordinaire du Conseil du Roy, au defaut, ou en l'absence du Connestable.

20. *En ce temps là mourut fort tragiquement la mere de Crisan-*

Crisante] Elle fut tuée à Issoire en Auvergne, ou le peuple s'emût contr' elle en haine du Marquis d'Alegre qui l'entretenoit. Elle estoit de la Maison de Babou de la Bourdaisiere, & s'appelloit Françoise de Babou de la Bourdaisiere.

21. *Avsure la plus confidente des femmes de Crisante*] C'estoit la Rousse, de laquelle M. de Sully fait mention en ses Memoires Tome I. Ch. 90. p. 421. & 422. Si nous voulions vous ramentevoir, nõ pas tout ce qu'une certaine femme nommée la Rousse & son mary, lesquels avoient long temps servi cette Dame, & que vous avez gardez six ans prisonniers à la Bastille, pour avoir parlé trop librement des actions & vie d'icelle, vous en avoient dit (car vous le teniez secret) mais seulement ce qu'elle en contoit à nous autres lors que nous luy voulions donner audience (car c'estoit toute sa delectation que de pouvoir trouver qui la vouluſt escouter là dessus) mais le respect de cette Dame, de ses enfans & parens, la memoire de l'amitié que le Roy luy a portée, & l'animosité que cette Rousse & son mary tesmoignoient contr' elle, qui nous rend suspect de faussété la plus part de ce qu'ils en disoient, nous impose silence & nous fait contenter de vous ramentevoir, &c.

22. *De son nepveu fils de son frere*] C'estoit Charles Duc de Guise, fils aisné de celuy qui fut tué à Blois en 1588.

23. *De son autre frere*] Qui estoit Charles Duc de Mayenne ou Maine, Chef de la Ligue, apres la mort de son frere, appellé cy dessus Sertorius.

24. *Vn Chevalier du party d'Alcandre*] Ie soupçonne fort que ce fut M. de Giury, à cause de ce qui est remarqué plus bas, qu'il faisoit passer des vivres dans Lutecie, pour plaire à Polinisse & à Milagarde.

25. *Ayant mesme fait passer des vivres dans Lutecie*] Monsieur de Thou en son Hist. Tome V. Liv. XCVIII. p. 68. *Charentonio & Confluentiæ, qui vicus est ad quem Matrona in Sequanam exoneratur, impositus Annas Anglurius*

glurius Giurius, cum valido equitum & peditum præsidio, ex omni natione attributis delectis copiis ac aliquot tormentis, ut justi exercitus speciem præsidium illud referret, munitis circum castris & strato pontibus fluvio. Ipse verò, amæno juxta & eleganti viri ingenio, qui imperator dici gauderet, dum comitatis officiis cum Cajetano, Nemorosia, Monpenseria, Guisia, vtduis, aliisque belli ducibus, qui in urbe erant, certat, & pane, carnibus aliisque bellariis crebro summissis extremam necessitatem insciо Rege moratur, obsidionem in longum extraxisse creditus est, ejusque exemplo plerisque eadem humanitate erga obsessos usis postremo Regis conatum irritum reddiderunt.

26. *Le frere de Milagarde sortit de prison, où il avoit tousiours esté depuis la mort de son pere*] Charles de Lorraine, Duc de Guise par la mort de son pere, tué à Blois par le commandement du Roy Henry III. en 1588. fut empriſonné à l'inſtant meſme, & conduit dans le Chaſteau de Tours, du quel il ſe ſauva depuis le 15. d'Aouſt. 1591. par un gentil ſtratageme, & ſe rendit à Paris, où il fut receu avec grande joye,

27. *Pour aller en une de ses maisons. Estant allé assieger une ville*] C'eſtoit Laon en Picardie, qui fut aſſiegée le 25. de May, & rendue le 22. de Iuillet 1544.

28. *Crisante accoucha d'un fils*] Il fut nommé Ceſar, & portoit le tiltre de Monſieur, & depuis à eſté fait Duc de Vendoſme, & vit encores à preſent,

29. *Luy fit quitter le nom de son mary, luy bailla le tiltre de Marquise*] Au lieu de Madame de Liancourt, il la fit appeller la Marquiſe de Monceaux.

30. *Le vieil amoureux de cette femme*] Qui eſtoit le Chancelier de Chiverny.

31. *La Reine, lors femme d'Alcandre*] C'eſtoit Marguerite de France, ſœur des trois derniers Rois de la Branche de Valois, & premiere femme du Roy Henry IV. de France & de Navarre.

32. *Qui fut Damon*] I'ay conjecturé par beaucoup de raiſons, que c'eſtoit le Duc d'Eſpernon, grand favo-

ry

ry du Roy Henry III. & pere du Duc d'Espernon d'aujourd'huy.

33. *Vn de ses valets de Chambre*] Ce fut Armagnac, ou Pierre Beringhen premier valet de Chambre,

34. *Commanda au Capitaine de ses gardes*] Ie suis en peine de sçavoir qu'il estoit ; je soupçonne que ce soit Charles de Choiseul sieur de Praslin, qui depuis a esté Mareschal de France.

35. *Aux grandes dignitez qu'il avoit lors qu'il mourut*] Ces mots me persuadent clairement, que ce n'estoit ny Monsieur de Vitry, ny M. de la Force, alors Capitaines des Gardes de sa Majesté, parce qu'ils ne sont morts que long temps apres le Roy Henry IV.

36. *De ne revenir point qu'il ne fust marié, & qu'il n'amenast sa femme*] Elle s'appelloit Anne de Bueil, & estoit fille & unique heretier de Honoré de Bueil sieur de Fontaine, tué à Sainct Malo, quand la ville se declara pour la Ligue. De Thou Livre III. pag. 502. & 509.

37. *Et de tres Illustre maison*] De la maison de Budos. Elle estoit fille de Iacques de Budos Vicomte de Portes, & de Catherine de Clermont.

38. *Laissa un fils & une fille*] L'un s'appelloit Henry II. du nom, Duc de Montmorency, Pair & Mareschal de France, qui fut decapité à Toulouse par Arrest du Parlement en Octobre 1632. l'autre nommée Charlotte Marguerite de Montmorency, espousa Henry de Bourbon, Prince de Condé, premier Prince du Sang, decedé en 1646. duquel sont sortis les Princes de Condé & Conty, & de la Duchesse de Longueville, qui sont pleins de vie.

39. *Qui eut une fille durant tout cela*] Catherine Henriette legitimée de France, qui fut marié en 1619. avec Charles de Lorraine Duc d'Elbœuf, Pair de France, duquel mariage sont issus plusieurs enfans, vivans à present aussy bien que le pere & la mere.

40. *Bien-tost apres un fils*] Depuis appellé Alexandre de Vendosme, Grand Prieur de France, mort prisonnier au chasteau de Vincennes durant le regne de Louys XIII.

41. *Chas-*

41. *Chassa un des principaux de son Conseil*] Nicolas de Neufville, Seigneur de Ville-Roy, Secretaire d'Estat, soubs les Rois Charles IX. Henry III. Henry IV. & Louys XIII.

42. *Vn tres-habile homme de son Conseil*] Nicolas Brulart, Conseiller du Roy en ses Conseils, President en la Cour de Parlement, & depuis Chancelier de France soubs les Rois Henry IV. & Louys XIII. qu'on appelloit communement Monsieur de Sillery. Voyez M. de Sully en ses Memoires Tom. I. chap. 81. pag. 392.

43. *Qu'il avoit fait Duchesse*] Du nom de Beaufort.

44. *Vn homme, qui estoit à la Cour il y avoit long-temps, se maria pour lors avec une femme, qui avoit de grands enfans de luy*]Cet homme estoit Antoine de Roquelaure, Mareschal de France.

45. *Le Cloistre des Chanoines de la Paroisse du Palais Royal*] Le cloistre de Sainct Germain de l'Auxerrois.

46. *Vne Eglise à un des bouts de la ville*] Eglise du petit Sainct Antoine, size en la rüe Sainct Antoine à Paris.

47. *Vn de ses Secretaires d'Estat*] Pierre Forget, Sieur de Fresne, Secretaire d'Estat.

48. *Pour avoir espousé une de ses parentes*] Sçavoir Anne de Beauvilliers, dont la Mere, Marie de Babou, estoit de la mesme maison que celle de la Duchesse de Beaufort, & avoit espousé Claude de Beauvilliers Comte de Sainct Aignan,

49. *En une de ses maisons*] A Fontainebleau.

50. *Iusques à six lieuës de Lutece*] A Essonne: M. de Thou livre 122. dit qu'il vint jusques à Ville-juifve. Les Memoires du Chancelier de Chiverny à Ville-neuve S. George.

51. *Que Crisante estoit morte*] De la mort de la Duchesse de Beaufort voyez ce qu'en escrit le President de Thou en son Histoire, livre CXXII. pag. 865. Le Chancelier de Chiverny en ses memoire depuis la pag. 322. jusques à 330. M. de Sully en ses memoires Tom. I. chap. 90. pag. 520. jusques à 425. où il en rapporte

des

des particularitéz fort curieuses & fort notables.

52. *Le Duc de Pon'y, qui estoit de tres bonne compagnie*] Ie ne sçaurois deviner qui c'estoit. M. de Sully dit seulement au chap. sus allegué pag. 424. que le Roy, ayant receu la seconde lettre, qu'on luy escrivoit sur cét accident, à my chemen, il s'estoit arresté tout court, disputant en luy mesme, s'il iroit voir cette femme que l'on luy mandoit estre morte, ou s'il s'en retourneroit à Fontainebleau. Sur quoy apres que Messieurs d'Ornano, de Roquelaure, de Fontenac, & autres particuliers serviteurs luy eurent persuadé de s'en retourner. Il avoit appellé au milieu de la campagne & commandé à la Varenne de le venir trouver, & dire ce qu'il avoit entendu de luy. Ce pourroit estre Monsieur d'Ornamo.

53. *Celuy qui estoit allé à Rome pour faire agréer le mariage de Crisante*] Monsieur de Sillery, Ambassadeur à Rome pour le Roy Henry IV. Nous avons veu les depesches & instructions du Sieur de Sillery-Brulart envoyé pour estre Ambassadeur à Rome, à l'instante sollicitation de Madame la Duchesse de Beaufort, à laquelle il s'estoit engagé de parole, de faciliter en brefla dissolution du mariage du Roy, son mariage avec elle, & la legitimation des enfans qui luy estoient desia nez, pour estre estimez enfans de France, & elle à luy en ce cas de luy faire avoir les Sceaux à son retour, nonobstant les interests de sa bonne tante de Sourdis, & l'Office de Chancelier lors qu'il viendroit à vacquer. Sully en ses Men. chap. 31. pag. 392. Tom. I.

54. *En l'une de belles maisons d'Alcandre*] An chasteau de Sainct Germain en Laye.

55. *Le Roy soupoit à la Ville*] Proche l'Arsenal, au logis du Sieur Sebastien Zamet, que le Roy par la familiarité appelloit Bastien.

56. *D'un petit Estat*] Du Marquisat de Saluces qu'il avoit usurpé sur la France par surprise, durant la tenuë des Estats de Blois, du vivant du Roy Henry III. en l'an 1588.

57. *An*

57. *Au Duc son oncle*] A Ferdinand de Medicis, Grand Duc de Toscane, oncle paternel de la Princesse.

58 *Le Duc de Velitre, son cousin Germain*] Virginio de Gl'ursini, ou Vrsin, estoit fils de Paul-Iourdain Vrsin, Duc de Bracciano, & d'Elisabeth ou Isabel de Medicis, sœur de François & Ferdinand de Medicis Grands Ducs de Toscane, & partant cousin germain de Marie de Medicis Reine de France, qui estoit fille du grand Duc François de Medicis.

59. *Elle fut receüe par deux Cardinaux*] L'Histoire du temps en met quatre, sçavoir, François de Ioyeuse, Pierre de Gondy, Anne d'Escars, C. de Giury, François d'Escoubleau, C. de Sourdis.

60. *Par le Chancelier*] Pompone de Bellievre, qui avoit succedé depuis un an cette charge au Chancelier de Chiverny.

61. *Prince de la Susiane, Gouverneur de la Province*] Charles de Lorraine, Duc de Guise, Gouverneur de Provence.

62. *Par les Princesses des Armoriques*] Elles estoient trois sœurs, sçavoir, Henriette de Rohan, Catherine de Rohan, mariée depuis à Jean de Baviere Duc des Deux ponts, Comte Palatin du Rhin, & Anne de Rohan, & ont eu pour freres Henry Duc de Rohan mort en 1638. & Benjamin de Rohan Duc de Soubise, decedé en Angleterre durant le regne de Louys XIII.

63. *Iusques à la Ville, où Alcandre la vint trouver*] La ville de Lion.

64. *Dame d'atour, nommée Leriane*] Il faut sçavoir des Courtisans de ce temps là qui elle estoit, ne l'ayant pû apprendre de l'Histoire.

65. *Cette vieille Princesse*] Il veut parler de madame de Nemours, qui venoit de la Fille de Louys XII. Madame Renée, & d'Anne d'Est. Quelle apparence que le Roy eust mis aupres de la Reine une Dame de la religion.

66. *A la Marquise Ismene, à qui le Roy avoit donné cette qualité*] Mademoiselle d'Entragues, Marquise de Ver-

Vernüeil. Voyez ce qu'en dit le Duc de Sully en ses Memoires Tom. I. chap. 92.

67. *De ce grand & heureux Prince*] Louys Dauphin, & puis XIII. du nom Roy de France & de Navarre.

68. *Qu'elle fut arrestée avec quelques uns de ses plus proches parens*] Qui estoient François de Balsac Seigneur d'Entragues, son pere, & Charles de Valois Comte d'Auvergne, & depuis Duc d'Angoulesme, fils naturel du Roy Charles IX. & frere uterin de la Marquise de Vernüeil, estant tous deux enfans de Marie Toucher natifve d'Orleans. Voyez l'Histoire du President de Thou Liv. CXXXII. pag. 1134. & au Liv. CXXXIV. pag. 1182. & 1183.

69. *D'une autre bien plus belle*] Qui estoit la Comtesse de Moret.

70. *Estant d'accord avec le mary qu'il la quitteroit dés le soir de ses nopces*] Ce mary pretendu estoit Philippes de Harlay Comte de Cesis, qui a esté long-temps Ambassadeur pour le Roy à Constantinople, & est mort aagé de 71. an, au mois de May de la presente année 1652.

71. *Fut renvoyée en sa maison*] A Vernüeil.

72. *Maria Milagarde avec un Prince de la maison Royale*] Il veut dire François de Bourbon Prince du Sang & de Conty.

73. *Cette Princesse estoit sœur d'Olimpe, & le Duc son mary proche parent du Duc de Silesie*] Elle estoit sœur aisnée de Marie de Medicis Reine de France, & mariée à Vincent I. Duc de Mantoüe & de Montferrat, cousin germain de Charles de Gonzague Duc de Nevers, & depuis Duc de Mantoüe, mort en l'an 1637.

74. *Allez en une maison proche de Lutecie*] A S. Germain en Laye, maison de plaisance des Rois de France.

75. *Il falloit passer en un bac*] Le bac de Nully. Cét accident fut cause qu'on y bastit quelque temps apres un pont de bois, puor y passer la riviere de Seine.

76. *Que c'estoit encore à sa consideration qu'elle estoit sa parente*] Elle estoit sa cousine germaine, & Fille de

Marguerite de Bourbon sa tante paternelle, qui de son mariage avec François de Cleves, Duc de Nivernois, eut entr' autres enfans cette cy, nommée Catherine de Cleves, premierement mariée à Antoine de Croy Prince de Porcian, puis à Henry de Lorraine Duc de Guise, tué à Blois en 1588.

77. *Il faudroit un volume entier.*] Voy celuy qu'en a escrit le Cardinal Bentivoglio en Italien, intitulé *Relatione della fuga del Principe di Condé.*

CLEF OU EXPLICATION

Des noms propres deguisez dans l'Histoires de Amours d'Alcandre.

A

Alcandre. Henry de Bourbon Roy de France, IV. du nom, & de Navarre.

Alcmene. Jacqueline de Bueil Comtesse de Moret, que le Roy Henry IV. maria à Monsieur de Cesis, qui s'appelloit Philippes de Harlay, mort âgé de 71. en 1652.

Almidor Anne d'Anglure Seigneur de Giury, qui espousa depuis Marguerite Huralt, Fille du Chancelier de Chiverny.

Antenor. Philippes Hurault, Comte de Chiverny, Chancelier de France sous les Rois Henry III. & IV.

Arfure. ..... la Rousse, de laquelle M. de Sully parle en ses Memoires.

Argie.

Argie. Leonora Galigaï, depus femme de Conchini, Mareſchal d'Ancre.

Armiſe. Charlote de Montmorency, femme de Charles de Valois, Comte d'Auvergne, & depuis Duc d'Angouleſme.

Arnede Henry de Bourbon, Eveſque de Metz, fis naturel du Roy de France HenryIV. & Henriette de Balſac d'Entragues, Marquiſe de Vernüeil.

C.

Cleandre. Henry de Lorraine, Duc de Guiſe, tué aux Eſtats de Blois en l'an 1588.

Coriſande. ..... veufve de Philibert Comte de Grammont, tué à la Fere quelques années auparavant.

Criſante. Gabrielle d'Eſtrée Marquiſe de Monceaux, & depuis Ducheſſe de Beaufort, morte en l'an 1599.

D.

Dalinde. La Marquiſe de Ceriſay ou Ducheſſa de Villars; elle s'appelloit Iuliette Hippolyte d'Eſtrée, & eſt nommée Mirtille ailleurs.

Damon. Je croy que c'eſt le Duc d'Eſpernon, grand favory de Henry III. Roy de France & de Pologne. Son nom eſtoit Iean Louis de Nogaret de la Valette, Duc d'Eſpernon.

Dioclée. C'eſt madame de Roſny dont le mary (qui s'appelloit Maximilian de Bethune Baron de Roſny) depuis erigé en marchiſat, eſtoit Gouverneur de Mantes. Depuis Duc de Sully.

Dorclas. Le Comte de Cramail.

Dorinde. Catherine de Cleve, veſve de Hen-

ry de Lorraine, Duc de Guise, tué à Bolis en 1588.

Duc des Allobroges Charles Emmanuel, Duc de Savoye, mort en 1630.

Duc de Medoc. Jean Louis de Nogaret Duc d'Espernon, appellé cy dessus, comme j'croy, Damon.

Duc de Micene. Henry de Bourbon, Prince du sang, dernier Duc de Montpensier, mort en 1608.

Duc de Moranie, premier officier de la Couronne. Henry Duc de Montmorency, Connestable de France sous les Rois Henry IV. & Louis XIII.

Duc de Ponti. .....

Duc de Silesie. Charles de Gonzague, Duc de Nevers & depuis de Montouë, mort en 1637.

Duc de Velitres. Virginio de Gli Orsini, Duc de Braciano.

Duchesse d'Alchaïe. Eleonor de Medicis, femme de Vincent premier, Duc de Mantouë, & sœur de Marie Reine de France.

Duchesse des Armoriques. C'est madame la Duchesse de Nemours qu'il entend.

Duchesse d'Athenes. Madame la Duchesse de Mantouë, appellée cy devant Duchesse d'Achaïe.

Duchesse d'Etrurie. Chrestienne de Lorraine, femme de Ferdinand de Medicis, grand Duc de Toscane, oncle paternel de Marie de Medicis Reine de France.

Duchesse de Silesie. Catherine de Lorraine, fille

fille de Charles de Lorraine, Duc de Mayenne, Chef de la Ligue, & femme de Charles Duc de Nevers & de Mantouë.

E.

Eliane. .....

Eliſe. Senlis, ville du gouvernement de l'Iſle de France.

Eteo. Charles de Gontaut de Biron, Mareſchal, Duc & Pair de France, qui fut decapité dans la Baſtille à Paris en 1602.

F.

Filizel. Claude de Lorraine, appellé premierement Prince de Joinville, & depuis Duc de Cheureuſe, qui eſt encore vivant, & a eſpouſé Marie de Rohan, Ducheſſe de Cheureuſe, fille de Hercules de Rohan, Duc de Montbaſon, & Païr de France.

Florian. Roger Duc de Bellegarde, grand Eſcuyer de France.

Floridor, frere de Milagarde. Charles de Lorraine, Duc de Guiſe, fils aiſné de Henry tué à Blois en 1588. Il eſt mort en Italie à Cona dans le Sienois, âgé de 70. ans le trentieſme Septembre de l'an 1640.

Floriſe. Charlote Marguerite de Montmorency, femme de feu Henry de Bourbon Prince de Condé, decedé en l'an 1640. & elle en 1650.

G.

Graſſinde Catherine de Bourbon, Princeſſe de Navarre, ſœur de Henry IV. Roy de France & de Navarre, & femme de Henry de Lor-

raine Duc de Bar, decedée en la ville de Nancy l'an. 1604.

I.

Ismene. Henriette de Balsac d'Entragues, Marquise de Vernuëil, sœur uterine de Charles de Valois, Comte d'Auvergne, & depuis Duc d'Angoulesme, fils naturel de Charles IX. Roy de France, decedée en 1651.

L.

Larisse Ville. Je croy que c'est Mante.

La vefve du Duc de Micene. Henriette Catherine de Joyeuse, vefve de Henry de Bourbon, Duc de Montpensier, Prince du Sang, & depuis encore vefve de Charles de Lorraine Duc de Guise, mort en Italie en 1640.

La ville des Massiliens. Marseille, ville maritime, & fort renommée, de la Provence.

Leonide. Louise de Budos, seconde femme de Henry Duc de Montmorency, Connestable de France sous les Rois Henry IV. & Louis XIII. decedée en l'an.

Leriane. .....

Le Roy des Asturies. Philippes III. Roy d'Espagne.

Licidan Capitaine des Gardes d'Alcandre.

.....

Licine. Marguerite de Montmorency, femme d'Anne de Levis Duc de Ventadour.

Lindemart. Henry d'Orleans, Duc de Longueville, tué en une salve d'honneur, à son entré à Dourlans en l'an 1595. Il avoit espousé Catherine de Gonzague, fille du Duc de Nevers.

Luci-

Lucile. Nicolas d'Angennes, Marquis de Rambouïllet.

Lutecie. Paris, ville capitale de la France.

Lydie. Isabelle de Babou, Marquise de Sourdis, qui fut depuis Maistresse du Chancelier de Chiverni.

M.

Meliſe. Marguerite de France, sœur des trois derniers Rois de France, de la branche de Valois, & femme repudiée de Henry IV. Roy de France & de Navarre, appellée vulgairement la Reine Marguerite, morte en l'an 1615.

Milagarde. Louise Marguerite de Lorraine, fille de Henry de Lorraine, Duc de Guise, tué à Blois, & de Catherine de Cleves sa femme, mariée à François de Bourbon Prince du Sang & de Conti, mort en 1614.

Mirtille sœur de Criſante. Juliette Hippolyte d'Estrée, Marquise de Cerisay, ou Duchesse de Villars.

Mont de Mars. Montmartre.

N.

Neuſtrie. Normandie.

Napoleon. Gilles de Conflans, Seigneur d'Armentieres, fils du Comte d'Auchi.

O.

Olimpe. Marie de Medicis, fille de François de Medicis, grand Duc de Toscane, & de Jeanne Archiduceſſe d'Austriche, & femme de Henry IV. Roy de France & de Navarre.

P.

Palamede. Charles de Bourbon, Comte de

Soiſſons, Prince du Sang, mort en 1612. & pere de Louis de Bourbon, dernier Comte de Soiſſons, tué à la bataille de Sedan en mil ſix cent quarante un.

Pedipe Dieppe, ville de Normandie.

Periandre. Henry III. Roy de France & de Pologne.

Philemon. .....

Piſandre. Conchino Conchini Marquis d'Ancre, depuis Mareſchal de France, tué à Paris en 1617.

Polidor. Monſieur de Roſny Gouverneur de Mantes, depuis Duc de Sully, ſon nom Maximilian de Bethune.

Poliniſſe. Catherine de Lorraine, fille de François de Lorraine, Duc de Guiſe, & d'Anne d'Eſt ſa femme, mariée à Louis de Bourbon, Prince du Sang, Duc de Monpenſier, mort en 1582. & elle en 1596.

Preſtreſſe du Mont de Mars. Marie de Beauvilliers, fille du Comte de Sainct Aignan, Abbeſſe de Montmartre.

Prince de la Suziane, Chef de ce party. Henry de Lorraine, Duc de Guiſe, Chef de la Ligue, tué à Blois en 1588. & appellé plus bas Gleandre.

Prince de la Suziane. Charles Duc de Guiſe, fils du precedent, Gouverneur de Provence ſous les Rois Henry IV. & Louis XIII.

Prince de la Suziane. Henry de Lorraine Duc de Bar, & depuis de Lorraine, mariée à Catherine de Bourbon, Princeſſe de Navarre, ſœur

sœur de Henry quatriesme Roy de France & de Navarre.

Princesse d'Etrurie. Marie de Florence.

Princesse de la Suziane; c'est la mesme que Dorinde. Madame la Ducheſſe Doüairiere de Guiſe.

Princesses des Amoriques. Voy les Annotations.

Province des Romains. La Provence, Province de France.

R.

Riole. Loire riviere de France, grande & celebre.

Roy des Asturies. Philippes II. d'Eſpagne, pere d'Anne d'Auſtriche, Reine de France, vefve de Louis XIII. & mere de Louis XIV. Rois de France.

S.

Scilinde. Antoinette de Pons, Marquiſe de Guercheville, femme en premieres nopces de Henry de Sully, Comte de la Roche Guion, & en ſecondes nopces de Charles du Pleſſis, Seigneur de Liencour, premier Eſcuyer, & Gouverneur de Paris.

Serquas. Arques, ville de Normandie.

Sertorius. Charles de Lorraine, Duc de Mayenne, Chef de la Ligue.

Schevole. . . . . . .

T.

Tiane. Compiegne.

V.

Vigenne. Guyenne, Province du Royaume de France.

Vefve du Duc de Micene. Henriette Catherine de joyeuſe, vefve du dernier Duc de Montpenſier, & depuis du Duc de Guiſe, mort en Italie en 1640.

Ville de Carnutes, Chartres.

Ville des Maſſiliens. Marſeille.

Obſervations ſur Alcandre & ſa Clef, & ſur les Annotations, imprimées & manuſcrites.

ALcandre avoit donné promeſſe de mariage é Coriſande (quelques uns la nomment Diane) eſcrite & ſignée de ſon ſang. Cette Dame avoit fait la guerre pour Alcandre á ſes deſpens, & luy envoioit des Levées de 23. & 24. mille Gaſcons; mais elle devint graſſe & groſſiere, & ſi rouge de viſage, qu'Alcandre s'en degouſta, & ſe donna á d'autres. Il offrit pourtant à Antonin, ſon fils, de l'advoüer pour ſien; lequel repartit qu'il aimoit mieux eſtre gentilhomme, que baſtard d'un Roy. Et cecy je le ſçay de la bouche d'un des enfans d'Antonin. C'eſtoit feu M. le Comte de Grammont, pere de M. le Mareſchal de Grammont d'a preſent. M. le Duc d'Orleans diſoit au-dit Comte de Grammont, qu'il eſtoit ſon frere, puiſque ſon pere (Henry IV.) avoit couché avec ſa mere. Le-dit Comte diſoit qu'il eſtoit vray, que le Roy avoit couché avec ſa mere; mais qu'il y avoit une buche entre eux deux; c'eſt pourquoy d'ordinaire M. le Duc d'Orleans l'appelloit ſon frere buche. C'eſt M. d'O, qui m'a fait ce conte.

Apres

Apres la bataille d'Iury le Roy donnant la chasse à l'ennemy, prit la ville de Mante par un seul homme, ainsi que je diray cy apres, & cependant alla coucher à Rosny, selon M. de Thou (mais un Viellard de ce temps là, & du pays, homme illustre, m'a dit, à la Rocheguyon.) Quoy que c'en soit, il fut frappé à la Roche des beaux yeux d'Antoinette, & luy offrit promesse de mariage, signée de son sang, & Antoine de Lomenie de son costé fut ferru d'Anne d'Aubourg Porcheux, Damoiselle de la Comtesse, & l'espousa : mais Antoinette ne voulut jamais escouter Alcandre.

Antoinette, espousant Charles du Plessis, Seigneur de Liancourt, posa pour condition, qu'elle ne porteroit jamais le nom de Liancourt, puis qu'une putain portoit mesme nom. C'estoit Chrisante, mariée à Nicolas Damerval, Sieur de Liancourt, pres nesle en Picardie : c'est pourquoy la Roy la fit nommer Marquise de Guercheville.

Antoine d'Estrée Seigneur du dit lieu (dit auparavant Wally en Santerre) & Marquis de Cœuvres pres Soissons, grand maistre de l'artillerie, avoit espousé Françoise Babou de la Bourdaisiere, & disoit de sa femme à ses familiers, voyéz vous cette femme, elle me fera un clapier de putains de ma maison. Ie tiens ce discours de la bouche de Iean Lievin, Sieur de Beaulieu, homme illustre, qui le tenoit du-dit Sieur d'Estrées, dans la confidence duquel il avoit esté lõg-temps. Il le me racõtoit en 1619.

Dioclée ne peut-estre Rachel de Cochefilet, ni pendant son premier mariage avec Fr. Huraut Sieur de Chasteau prés & du Marais, qui mourut 1590. au temps que l'on veut poser ses amours, & n'eut point de gouvernement, estant de robbe, & Maistre des Requestes, ni pendant le deuxiéme avec Maximilian de Bethune, qui n'espousa Rachel que le 18. May 1592. en la ville de Mante, de laquelle encore il n'eut le gouvernement qu'en 1597. (apres la mort de Salomon de Bethune son frere puisné) & qui d'ailleurs ne fut jamais jaloux: mais bien tout le contraire. Et ainsi, si cette annotation avoit lieu, M. d'Armentieres auroit fait l'amour apres sa mort, & auroit donné de la jalousie à un homme qui n'en eut jamais, ni n'en estoit capable.

Environ le temps que le Duc de Longueville fut tué, le Comte de Chaunes & le Marquis de Humieres se desfirent de leurs femmes. L'une fut estranglée avec ses propres cheveux, par des gens masqués; & l'autre à la pourmenade dans un parc fut poussée par son mary dans l'eau, ou elle se noya. Le Duc estoit le sujet de la jalousie, qui luy causa la mort à la salve Dourlens en Picardie.

Le Roy ne donna pas, mais rendit le gouvernement de Chartres au Sieur de S. qui en avoit esté chassé par la Ligue.

Ce bon homme, surprenant une fois les amans dans le lict, se plaignoit qu'ils ne fermoient pas leur porte, leur remonstrant la hon-

te

te qu'ils encouroient, si un autre que luy les eut surpris, & comme à Chartres on portoit en ceremonie au bapteſme un enfant d'Iſab., du quel le Chanc. eſtoit parrain, paſſant entre-deux hajes deſgardes d'Alcandre, les Soldats diſoient tout haut, il eſt pere & parrain, es tu ſourd, dit il. Et il eſt conſtant que la Dame à l'article de la mort declara que Henry n'eſtoit pas fils de ſon mary. Celuy qui le portoit au bapteſme dit que cet enfant eſtoit bien peſant. On luy repartit, ne vous en eſtonnés pas, il porte les Sceaux.

Le mariage de Palamede, & de la ſœur d'Alcandre vint à tel poinct que Pierre Cayer, Miniſtre de Graſſinde, fut commandé de le benir preſentement, dont il s'excuſa : & ſur ce que Palamede menaça de le tuer, le Miniſtre dit à Palamede, qu'il aimoit mieux mourir de la main d'un Prince que de celle d'un Bourreau.

Graſſinde a touſiours aimé Palamede, & ſon refrain ordinaire parmi ſes familiers eſtoit, je n'ay pas mon comte : equivocant ſur le tiltre que portoit Palamede.

Lariſſe ne peut-eſtre la ville de Mante, que le Roy n'a jamais aſſiegée : elle ſe rendit ſans ſiege en l'an 1590. voicy comment Mante fut priſe, & je le ſçay de la bouche du preneur, qui me le raconta à Saucourt, pres Giſors en 1622. en preſence de pluſieurs gentilhommes qualifiés du pays, dont quelques uns luy pouvoient contredire, s'ils ne l'euſſent ſçeu tres-veritable. Alcandre, ayant gagné la bataille d'Iury en Nor-

Normandie, pour suivit Monsieur de Majenne jusques aux portes de Mante, ou le Duc croit, mes amis sauvez moy, j'ay pardu la bataille ; mais le Bearnois est mort, & enfin y entra par le guichet. Villeneuve, gentilhomme de Guienne, qui portoit l'escharpe blanche, & qui estoit emporté par un cheval fort en bouche à cette chasse, marchoit lors assez involontairement sur les talons du Duc de Maienne, & se trouvoit tout seul de sa bande de tous les plus hastes de l'armée du Roy & veritablement fut un temps qu'il s'estimoit perdu, à cause de son escharpe. Enfin il s'advisa d'une ruse qui luy succeda envers ce peuple, tout en desordre dans l'estonnement ou l'avoit jetté la fuitte & frayeur du Duc. D'abord Villeneuve fit signe qu'il vouloit parler, pour les empescher de tirer sur luy, puis fit aux premiers qui se presenterêt, & en suitte aux commandants & aux principaux une jolie & hardie harangue. Que le Roy ayant eu pleine victoire de la bataille, comme ils le voioient par la fuite du general & chef du party, venoit avec toutes ses forces, & le reste de celles de l'ennemy, qui avoient passé à sa solde, teste baissée droit à eux : mais qu'auparavant les menacer ; & leur faire sentir les effets de sa juste colere, il leur faisoit offre de sa clemence, &c. de ceste harangue Villeneuve en rapporta au Roy la resolution d'une entiere obeïssance & submission, & des le lendemain Mante fut à Alcandre. Ce discours me fut fait en la presence de Philippes de Chaumont, Marquis

quis de Guitry, d'Emanuël de Nonant le Conte, Sieur de Saucourt, Pierre du Pertuis, Sieur d'Eragny sur Ette, Monsieur de Beuveray, surnommé le Cat, Monsieur de Losses la Touche, Monsieur d'Abancourt, & plusieurs autres, qui estoient assemblés pour une affaire qui concernoit de prés le-dit Sieur de Villeneuve, habitué lors au Vexin, au subjet qu'il y avoit pris femme, proche parente du dit Seigneur de Guitry. De plus ce ne fut pas Maximilien de Bethune; mais le Baron de Rosny, Salomon, son frere puisne, qui eut le gouvernement de Mante apres sa reddition. Maximilien ne l'eut qu'apres sa mort, avenüe en la ville de Beauvais 1597. au retour du siege d'Amiens.

Françoise B. fut trouvée lors que le peuple d'Issoire le vit sur sa personne, & la massacra, ayant le poil honteux distingué & tressé de petits rubans de soye de toutes couleurs, au rapport d'un homme d'honneur, amy tres-confident de la maison d'Estrée, qui me l'a raconté il y a 36. ou 37. ans.

Il y avoit en ce temps là plusieurs Marquis d'Alegre. Le 1. Christophle d'Alegre Baron de sainct Iust, l'aisné de la maison. Le 2. Iues 4. Baron de Meillau, son nepveu, & le 3. Gabriel du Quesnel, Sieur de Coupigny en Normandie, lequel & ses descendants ont pris le nom de Marquis d'Allegre, à cause d'Isabelle d'Allegre Meillau, Dame de Coupigny femme de Gabriel. Celuy qui entretenoit Françoise estoit Iues 4. Marquis d'Allegre-Meillau.

Damon

Damon n'est pas le Duc, qu'à marque l'annotateur, qui fut en ce temps là bien loin de la Cour, & fit trois ans la guerre 1593.94.& 95. en Provence. Aussy l'Autheur de sa vie ne l'auroit pas oublié, puis qu'il a biẽ osé dire, qu'Alcandre auparavant l'an 1585. fit avancer au Duc quelques propositions de mariage avec cette princesse, pag. 33. de son histoire, ce que j'ay peine à croire, Alcandre ayant de tout temps declaré à un de ses plus confidents serviteurs, qu'il n'avoit jamais hay que deux personnes : mais qu'il les auoit tousiours hayes : C'estoit Catherine de Medicis, & ce Duc. Puis ce Duc estoit marié des le 7. Aoust 1587. & ne fut veuf qu'en 1593. à la fin de l'année. Mais me souvient qu'en 1654. Mademoiselle de Boma dit, que Grassinde eut de la bonne volonté pour Henry de la Tour, Vic. de Turenne, Duc de Boüillon, & que le mariage se fut fait, si Henry en ce temps là n'eut point esté officier du Roy, que Grassinde ne se pouvoit resoudre à espouser un Prince officier d'un autre Prince. Si cela est vray, faudroit entendre par la dernier Roy Alcandre luy mesme, n'y ayant eu qu'Alcandre qu'ait avancé en charges & dignités Henry de la Tour, & encore faudroit que cette insigne faveur eut esté pendant son veufvage, qui dura pres d'un an. Ou plustost Damon, c'est Florian le Duc de Bellegarde, contre qui pour cela est remarqué que Floridor avoit jalousie. & qui par le moien d'Antenor Chancelier fit envoier Floridor en Provence, & n'est pas inconve-

convenient qu'un meſme perſonnage ait deux noms icy, auſſy bien que Dalinde & Myrtile, dõnés tous deux à IulietteHippolyte d'Eſtrées. Floridor&Prince deSuſiane àMonſieur deGuiſe,&laDucheſſe deGuiſe ſa mere y à auſſy deux noms de meſme, Dorinde & Pr. de la Suſiane.

Entre ceux que Chriſante avança ne faut oublier Maximilian de Bethune. Il fut voir Criſante dans le rencontre de l'averſion qu'avoit Monſieur de Sancy pour ſon mariage, & luy demanda ſa faveur pour la ſurintendance,avec promeſſe de ſe donner tout entier à ſes volontés, & l'emporta, & meſmement la charge de grand maiſtre de l'artillerie, par la demiſſion que Criſante en fit faire à ſon pere, Antoine d'Eſtrées. Polidor n'eſt point Maximilian.

Le Duc de Ponti eſt,comme j'eſtime,Guillaume de Hautemer Sieur de Feruaques,Duc (en brevet) de Grancé, & Mareſchal de France.

Dans les broüilleries des amours de Floridor & Filiſel avec les mignonnes d'Alcandre,il fut dit en jurant,Alcandre a bien couché avec nos meres & nos ſœurs, & il voudra nous interdire ſes garces.

Alcandre aima Catherine de Rohan,depuis Ducheſſe de Deux-ponts, ſa couſine,tres-belle & tres-ſage, qui luy reſpondit, qu'elle eſtoit trop pauvre pour eſtre ſa femme, & de trop bonne maiſon pour eſtre ſa garce.

Il aima encore Charlotte des Eſſars fille naturelle du Baron de Sautour enChampagne,& de la Dame de Cheny, dont il eut deux filles.

Elle

Elle avoit esté suivante de la Comtesse de Beaumont Harlay en son Ambassade d'Angleterre, depuis elle fut au Cardinal de Guise, qui en eut plusieurs enfans, le Comte de Romorantin, l'Abbé de Chailly, le Chevalier, Madame de Rhodes, &c. apres elle fut à Monsieur de Vic, Archevesque d'Ausch, trois ans : puis espousa Fr. de l'Hospital, Comte de Rosnay, Baron de Beine, Mareschal de France.

Alcandre aima encore la Vicomtesse d'Estauges, de la maison de Babou Bourdaisiere la Comtesse de L..... & la Damoiselle d'Haraucourt, Cousines de Crisantes, qui luy furent livrées par une de ses bonnes parentes : & ce fut là en cette derniere occasion qu'il fut frappé de froideur & d'impuissance. Il en eut encore plusieurs autres, comme le Chevallier bannal de son Roiaume.

Vne de ces belles mignonnes, paravant qu'estre à Alcandre, avoit esté publique pour une pistole ; puis fut au Duc de Maienne, qui la mena à l'armée. Elle eut entr' autres encore pour mignon le Sieur d'Estavayé, gentilhomme Picrad, issu des seigneur, d'Estavayé au pays de Vaux, terre de Savoye anciennement, & à present de Berne. Maris Clutin Marquise de Clermont Galerande, (vulg. dit d'Amboise) sœur uterine du viel Mareschal de Schomberg, Surintendant des Finances, visitant Crisante le matin assez souvent, trouvoit maintefois Estavayé, s'habillant familierement à la ruelle du lit de la Dame. C'estoit

un

un beau & puissant gentilhomme, blond & le nez aquilin.

Quant à la mort d'une de ces belles, c'est la Duchesse de Beaufort. La Damoiselle de la Bretonniere du pays d'Anjou, l'une de ses suivantes, & tres-confidentes, jusques à coucher ordinairement dans sa chambre, rapportoit à Dame Magdelaine de Pas de Feuquieres, Dame de Heucourt & Rosieres, sa seconde Maistresse, que la premiere, la veille de sa mort, commanda à la Bretonniere de ne bouger de son lict, quelque bruict qu'il put arriver pendant la nuit prochaine. Cette fille couchée entendit quelque temps apres un assez rude estrif & dialogue importun de sa Maistresse avec un incognu & invisible, lequel se termina en plus rude coup, tant que l'entrepar leur prit la Dame par les cheveux, & luy tordant le col, laissa le corps exposé nud au travers du lict, la teste & les cheveux pandants vers le plancher & sortit de la chambre. Ladite Dame de Heucourt, sœur de deffunct Monsieur de Feuquieres, gouverneur de Verdun & mere de Monsieur de Rosiers, gouverneur de Marsal m'a recité cette histoire en 1633. & depuis jusques en 1637. à plusieurs autres à diverses fois, en ma presence.

Quant à l'affaire, pour laquelle Monsieur de Villeneuve nous assembla à Saucour, elle merite peu-estre d'estre sçeüe. Il en fit rapport en tierce personne, & nous demanda advis la dessus. Ce gentilhomme, qui parroissoit lors âgé de 60. ans, estoit allé seul en la maison d'un

d'un païsan pour le chastier, l'ayant faſché. Ce païsan collete Monſieur de Villeneuve (ou ce tiers ſi vous voulez) le met ſoubs luy, & jure de luy oſter la vie, à moins quel gentilhomme luy promit & juraſt, de ne s'en reſſentir jamais, ny par ſoy meſme, ny par autruy. Ce qui fut juré par mon gentilhomme. La queſtion qu'il nous propoſoit fut, s'il devoit tenir ſa parolle au païsan. Nous allaſme touts d'une voix, dix ou douze que nous eſtions, à l'affirmative, avec advertiſſement pris & donné pour tous, de n'attaquer jamais par un gentilhomme telles gens que ſeurement. Et fut allegué un exemple pareil & pire, tout frais, & tout nouveau en ce temps là, d'un certain Marquis, (*Le Marquis de la Broſſe, fils aiſné du feu Monſieur le Marquis de Vardes*) frere aiſné de deux autres, dont l'vn a eſpouſé une de ces belles mentionnées en l'hiſtoire d'Alcandre. Cet aiſné n'en fut pas quitte à ſy bon marché, puis qu'en pareil exploict il y laiſſa la vie entre les mains d'un païſan, le vieil Marquis leur pere venerable viellard & riche de 50. ou 60. mil livres de rente. Pour cacher cette mort facheuſe le pere fit partir le train de ſon fils apres ſa mort, pour prendre le chemin de Lyon & d'Italie puis à quelques jours de là ſe fit eſcrire lettres, comme quoy il eſtoit mort en chemin de mort ſubite.

CON-

CONFESSION CATHOLIQUE DU SIEUR DE SANCY,

ET

Declaration des cauſes, tant d'eſtat, que de religion, qui l'ont meu à ſe remettre au giron de l'Egliſe Romaine.

Universitäts Bibliothek Rostock
http://purl.uni-rostock.de/rosdok/ppn786508043/phys_0317
DFG

A MONSEIGNEUR

Le Reverendiſſime

EVESQVE D'EVREUX.

MONSIEVR,

AYant deliberé de mettre en lumiere ma confeſſion (œuvre que je puis vanter n'eſtre pas, publici ſaporis) je n'ay pas voulu faire comme ces ignorants, leſquels ayans quelque œuvre douteux à mettre au vent, cherchent pour la défenſe de leurs eſcrits, les uns le Roy, qui a tant d'autres choſes à défendre, les autres quelque Prince; comme un des traducteurs du Taſſe, qui a choiſy pour ſon apologue le Prince de Conty. Les autres y employent des gouverneurs, plus ſoigneux de reſcriptions que de rimes, ou les financiers, occupés à l'exercice de leur fidelité. Enfin la folie des dedications eſt venuë juſques au Capitaine d'Arguolets & coupejarets.

Le

Le secours de telles gens sert aussy peu à la defense de ces mauvais petits livres, que si on peignoit des bastions aux coings de chaque page, ou si l'on faisoit la couverture a l'espreuve du pistolet. Ces precautions ne defendent pas une mauvaise cause des censures Mais c'est en vostre sein, capable de toutes choses, Monsieur mon Confesseur, que j'ay voulu jetter ce petit avorton, vous ayant oüy (par maniere de passe-temps) deffrendre l'Alcoran de Mahomet, & le Talmuth des Iuifs, avec telle dexterité, que les esprits des auditeurs furent mipartis, voulans sans le long voyage, qui les faschoit, ou la pauvreté, qui les estonnoit, les uns coeffer un tulban, les autres un bonnet Orengé. Il me souvient aussy, que le Roy vous ayant un jour commandé de prouver pas discours la divinité, vous ravissiez les dames en admiration, & vous offristes quant & quant à la preuve de l'antipathique; ce & qui eust esté plaisant: mais le Roy vous fit taire. Nous vous oüismes une autrefois, avec estonnement, faire une homelie à la loüange de l'amour Sarcé & Philosophique. A la catastrophe vous cheustes sur les regrets de Hyacinthe

Cata-

Catamite, l'un de vos Mecenas. La France a ouy resonner par vos vers chantés à la musique de saincte Cecile, les Antiphones de Quailus & ses compagnons. Et depuis c'est vous, qui par vostre eloquence ramenez à la grande & spatieuse voye tant de gens de bonne maison; le zele desquels, & leur conservation, ayant touché les ames en perplexité, vous a rendu forces disciples, & acquis le nom grand convertisseur. Pour ces raisons je vous ay dedié mon livre, soit qu'ayant resolu dequitter cette voye espineuse, je fis election de vous pour le Sacrement de ma conversion. Ie dis Sacrement, par ce que vous m'avez promis de le faire compter doresnavant pour le huitiesme, & de le faire mettre au devant de la confirmation. Les signes seront une charge de livres, la chose signifiée, l'esperance de parvenir. De toutes ces choses je veux faire une ample & publique declaration: dequoy je faisois une grande difficulté, n'appartenant qu'à personnes publiques de mettre en avant des escrits manifestes; mais feu Monsieur de Sponde m'a appris à vaincre cette difficulté, encore qu'il n'eust rien de public que

sa femme. Or pour ce que ses derniers escrits ont servy de pretexte à la conversion de forces honnestes gens, & ont donné quelque couverture à la mienne, je reproche, comme en passant, à ceux, qui luy avoyent fait de si hautes promesses, qu'ils devoyent pour le moins retenir ce sainct personnage par une honneste prison en l'abbaye de sainct Mathurin, comme autrefois Postel, & maintenant Cahier, doctes & fols, ou plustost au for l'Evesque, comme Maistre Pierre, que de les laisser, ayant encore l'esprit troublé, aller par despit machiner la prise de Bayonne, & faire rompre sur la rouë ses compagnons. Encore le mal estant fait, y avoit il bien moyen de payer la grosseſſe de la fille de M. de Guerres, son hoste, sans se laisser courir à la cruelle resolution qu'il luy fallut prendre de l'espouser, avec dispense de sa saincteté, & un decret du Conseil de conscience, que Pere Alexandre eut favorablement depeſché il pourroit commodement empoisonner sa femme pour sa Catholique luxure exercée en Broüage. Mais encore, pourquoy ne punit-on pas la boiteuse Rollette de la Rochelle, qui fit deux gran-

grandes meschancetés : l'une de s'offrir au pauvre de Sponde, pour empriſonner ſa Maiſtreſſe, de laquelle elle luy conta les peches les plus deſcouverts, ſuivant la conſpiration faite par eux deux des Broüage. Et l'autre malice fut de changer de potage, & luy donner le contre-temps de poiſon. Ie dis ces choſes en paſſant, contre l'opinion des Huguenots, qui le croyent avoir eſté empoiſonné par Monſieur Raymond, pour avoir eſté recognu en ce nouveau converty quelque trouble de conſcience, & ſa volonté d'aller faire ſa repentance à la Rochelle. Voila pour l'apologie de ſa mort, & de la hardieſſe que je prens, en faiſant ma declaration publique, laquelle je ſuis preſt de ſigner de mon ſang, à mes premieres hamarroïdes. Vous proteſtant Monſieur mon Confeſſeur, que je tiens vos conſeils δυνάμενα σοφίσαι εἰς σωτηρίαν ; ce que je n'interprete pas comme ce pauvre Miniſtre de Montauban ; mais je l'entens ſelon voſtre Diſpute de Mantes, & le beau livre que vous avez fait imprimer, qui porte pour tiltre de l'inſuffiſance des

Escritures. Ie l'entens donc comme vous dites d'elles que vos conseils sont suffisans pour me faire devenir sage, non pas entierement à salut ; mais pour me faire parvenir à ce que je desire. Ie les suivray donc objective *&* subjective, *comme fit Morlas, jusques à une heure devant la mort.*

CON-

CONFESSION CATHOLIQUE DV SIEVR DE SANCY,

ET

Declaration des cauſes, tant d'eſtat, que de religion, qui l'ont meu à ſe remettre au giron de l'Egliſe Romaine.

LIVRE PREMIER.

CHAPITRE I.

De l'autorité de l'Egliſe & de ſon chef.

ON n'a que trop debattu en ce temps, ſi l'eſtat eſt en l'Egliſe, ou ſi l'Egliſe eſt en l'eſtat. De ceux qui veulent que l'eſtat ſoit en l'Egliſe, les uns diſent, qu'elle ne ſeroit pas univerſelle, ſi elle eſtoit circonſcritte dans l'Eſtat, qui n'eſt pas univerſel. Les autres prenans meſmes choſes pour exemples. Ne voyez vous pas, diſent ils, comme l'eſtat ſe ſouſmet à l'Egliſe, que ce brave Roy, apres tant d'armées defaites, tant de ſujets heureux, tant de grands princes ſes ennemis abattus à ſes pieds, il a fallu que luy, ſe proſternant au pied du Pape, ait receu les gaulades en la perſonne de M. le Convertiſſeur, & du Cardinal d'Oſſat; leſ-

quels deux furent couchés de venrre à bechenez, comme une paire de maquereaux sur la grille, depuis *miserere* jusqu'à *vitulos*. Encore dit on qu'il a fallu depuis joüer le mesme jeu entre la personne de sa Majesté & M. le Legat, toutes fois ça esté doucement & sous la custode. Ceux qui veulent annichiler le S. Siege, alleguent la hardiesse de la Cour, laquelle fugitive à Tours, osa faire brusler les bulles de S. Sainteté par un bourreau. Ils alleguent apres cela une seconde hardiesse de la Cour unie ensemble, au bannissement des Jesuites de France, qui est un grand mespris du sainct Siege. Mais je respons contre cela, qu'on n'est pas à s'en repentir. Tesmoin la bonne Catholique de Tournon, & à son imitation le Parlement de Tholouse & Bourdeaux, qui replanterent malgré tous ses grands defenseurs de l'Eglise Catholique. Voila des preuves d'une part & d'autre par les effets. Maintenant j'en veux chercher par les causes, & que nul ne trouve estrange cette façon de proceder. Il y a long-temps que nous considerons en France les choses par les consequences, & non pas par les raisons. Et puis j'advertis le lecteur que j'aurois plus tost fait une soustraction de cent mil escus, que de vuider des affaires si difficiles. Je me contente de dire que je crois le Pape estre plus que tout le reste du monde ensemble : que tous les Saints, & que tous les anges. Voicy les passages que m'a donné M. le Convertisseur, pour m'asseurer de cette

opinion

opinion nouvelle. Bernard de Sens liv. 3. l'appelle Prince des Evesques, heritier des apostres. En primauté Abel, en primauté Noé, en patriarchat Abraham, en ordre Melchisedec, en dignité Aaron, en tiltre Moyse, en jugement Samuel, en puissance Pierre, en autorité Christ. J'ay leu ce qu'en dit Clement VI. en sa bulle dist. 19. in Can. le proëme des Clementines, & la glos. *Papa admirabilis est, Item Papa stupor mundi* Puis apres : *Nec Deus, nec homo, sed quasi neuter inter utrumque.* M'a aussy monstré la glos. sur q. sect. 1. cap. 17. ou il dit que le Pape n'est pas homme. Et pour abreger, j'ay leu la distinct & *Canon proposuit de Con. pra.* 19. *Cap. si humanarum*, ou il est notamment dit du Pape que *secundum plenitudinem potestatis potest de jure contra jus dispensare.* Et 5. transf. ep. 5. in glos. il est dit en explicant, qu'il peut *ex injustitia justitiam facere.* M. le Convertisseur, ne vous estonnez vous pas de ces derniers passages, les renforçant d'un troisiesme, ou il est dit, que le Pape peut *facere infecta facta.* Par une seule Histoire, dit il, je vous prouveray que le Pape peut dispenser du droict contre tout droict, faire d'injustice justice, & que les choses faites ne la soient point. Ce grand Pontife Sixte V. qui fit trancher en sa vie quatre mille testes, & portoit envie à la Reine d'Angleterre, d'avoir fait *Saltar una testa Coronata*, celuy mesme qui osta les bourdeaux des femmes & des garçons, faute d'avoir leu le livre de M. Cahier, car ceux cy

les remettent, & par conſequent quatre vingts mille ducats de rente à l'Egliſe. Celuy qui diſoit, *non ſi chiava in queſta religione, non durera*, & que le Roy appelloit Maiſtre Sixte, qui fut fait Pape pour avoir perdu un pourceau. Ce grand perſonnage eſtant donc par malheur entré en pact avec le diable, & ayant leu comment Alexandre VI, pour ce qu'il avoit pris la chaire par force, fut trompé ſur les douze ans & ſix, cettuicy fit ſon marché à regner ſept ans, & ſon contract fut fort ſimple, pour ſe garder des ruſes d'un tel Notaire. Apres qu'il euſt regné cinq ans fort redouté, il tomba malade le dernier jour du cinq an, & à la veüe de ſon Camerier maggior vint à ſont lict un Romipete, avec lequel le Pape entra en de grandes altercations. Les aſſiſtans entendirent comment le Pape appelloit l'autre perfide, l'interrogeant s'il n'avoit pas promis ſept ans abſolus, & s'il y en avoit plus de cinq paſſez. L'ambaſſadeur d'enfer reſpondit à claire voix; il eſt vray que je t'ay promis ſept ans, & n'en as regné que cinq, & ſi pour cela je ne ſuis point perfide. Souvienne toy, que l'an paſſé voulant faire mourir le fils de..... pour avoir..... la juſtice te remonſtrant que par les loix elle ne le pouvoit faire mourir devant ſeize ans, tu le fis pourtant mourir, & reſpondis que tu luy en donnois deux des tiens. Or cinq & deux ſont ſept, il s'en faut venir, & s'en alla avec une façon eſtrange, comme je l'ay ſçeu par M. de

Vic,

Vic, qui lors du siege de Paris estant Gouverneur de sainct Denis, me monstra le courrier, & les lettres prises par ses gens. Il fallut avoir Chorin pour les deschiffrer, & par ce malheur les Huguenots ont sçeu l'Histoire, laquelle il eust bien cachée sans cela : car il est Catholique zelé. Mais puis qu'elle est descouverte il en faut tirer ce profit de monstrer la grande & absoluë puissance du Pape, qui en cet acte seul a prouvé ce que promettoyent les trois Canons alleguez. Il a dispensé du droict contre le droict, faisant mourir cet enfant contre le droict. C'est justice que l'enfant eschappe, il a rendu cela injustice. Le diable & luy ont achevé le troisiéme poinct ; car le marché, qui estoit à sept ans, s'est trouvé n'estre poinct fait, par la vertu du diable & du Pape trouvé parfait, pour faire aller l'un d'eux à la mort & l'autre avec son maistre. Et pourtant ce boufon de prevost de Beaulieu, selon sa Matheologie, quand le Pape eust excommunié la messe, ou le Roy fut sacre, avec ceux qui y assistoyent, n'avoit pas trop de tort de dire, qu'une assemblée, qui se fit d'Ecclesiastiques, estoit pour estre un Dieu, le Chancelier le reprenant, par le corps B. Monsieur, dit le rustre, vous m'advoüerez que Dieu estoit à cette messe là, le Chancelier ne l'osant nier, l'autre demande s'il y avoit la quelque heretique, qui vouluſt borner la puissance de sa saintetè, chacun haussa les espaules, aimant mieux conceder

l'excommunication du Dieu du Ciel que borner la puissance du Dieu en terre.

CHAP. II.

Des traditions.

ON fait bien fascher les Huguenots, quand on leur monstre que l'autorité de l'Eglise & les traditions nous apprennent à recognoistre les Escritures, encore que les Escritures Canoniques ne nous apprennent pas à recognoistre ny l'autorité de l'Eglise Rom. ny les traditions. De fait il se faut tenir aux livres de l'Eglise & non aux Canoniques, autrement les heretiques diffameroyent nos affaires avec leurs passages de Bible. Mais pour avoir plustost fait, je serois d'advis, qu'on ne contast point pour traditions ces anciens docteurs des six premiers siecles, pendant lesquels l'Eglise n'estoit pas encore annoblie : ces beaux temples n'estoyent point bastis : Les Papes de Rome tenoyent leur siege dans des cavernes, & pour dire en un mot, les Papes pouvoyent passer comme ministres des premiers troubles, & l'Eglise sentoit la Huguenotte, ou pour mœux dire le fagot. Je dis qu'ils n'escrivoyent point hardiment en ces premiers temps, & pourtant j'advoüe pour traditions les livres corrigés par le Sacre-sainct Concile de Trente. Depuis quelque temps nous avons veu à la Cour, & avons encore quelques docteurs, qui pour contrefaire les consciencieux font

sont les demy Huguenots, & les appointeurs de religion. Ce devoit estre un bel exemple à M. Benoist, & à ses compagnons, Berenger & Chauveau en sont morts de melancolie, ou de poison. Ces galands vouloyent persuader la suppression d'un livre nommé *index expurgatorius*. C'est un resultat du Concile de Trente, selon lequel estoit commandé à tous imprimeurs de corriger les plus rudes passages, par lesquels les saincts Peres ont barboüillé la creance de l'Eglise, avec un catalogue des sentences qu'il est bon d'estouffer, ou restituer, afin que les heretiques ne s'en servent. Ces sages mondains, se croyans plus sages que le sainct Concile, ont voulu supprimer cet indice expurgatoire, pour cacher, comme ils disoyent, la honte de l'Eglise, qui ne devoit plaider sur des tiltres falsifiés. Mais ils en ont descouvert la honte en la pensant cacher ; Car ce livre tomba il y a 18. ou 20. ans (je dis une copie signé du Concile) entre les mains de la Maison de Ville d'Anvers, & est aujourd'huy gardé soigneusement aux archives de l'El. Palatin. Qui pis est, quelques docteurs, entr' autres Baronius, qui furent choisis pour cette reformation, se sont reformés eux mesmes, & ont confessé par escrits imprimés, que l'un d'eux en avoit changé pour sa part soixante & tant de passages. Ainsy le dessein du Concile estant descouvert, en voulant supprimer ce livre on supprimeroit l'autorité de l'Eglise, & on feroit douter s'il est permis de changer

les gloſes des Docteurs, & quelque peu de texte des anciens. Il faut maintenir qu'ouy, & que l'Egliſe doit changer le vieil & nouveau Teſtament, ſans s'arreſter nom plus à la traduction des ſeptante qu'à celle des quinze vingts, ſi on veut que le principes ſoyent tous de noſtre coſté. Les primats de Bourges & de Lion ont auſſy voulu oſter du nombre des traditions les conformités de ſainct François, le doctrinal de ſapience, le jardin des ames deſolées, le Marial, les Sermons de Menot, le *Manipulus Curatorum*, *Stella*, *Lavacrum conſcentiæ*, *Summa peccatorum*, dedié à la Vierge Marie. La legende dorée, le livre des taxes, & la *Vita Chriſti*. Un pecheur, nommé *Chriſti*, preſchoit à Nantes en ces termes aux dames. Mes dames les affettées, ſi je trouve entre vos mains une Bible, ou un nouveau Teſtament, je vous bailleray de mon foüet; mais ayez moy au poing le bon *Vita Chriſti*, la *Vita Chriſti*, qui fit Veſpaſian & Tite Chriſtiens, & le deſſein du Siege de Jeruſalem pour vanger la mort de Chriſt, & il faiſoit condamner toutes les Hiſtoires pour eſtablir la verité de ce livre. Mais l'un de ces prelats ſus allegués auroit auſſy-toſt appris à croire en Dieu, que nous de croire de luy, & eſt auſſy mal-aiſé de nous faire quitter l'amour de ces livres, qu'à l'autre l'amour de ſa ſœur. Ce ſont livres qui ſont l'unique fondement de noſtre creance. Il n'approuve pas auſſi la desfaite de M. Cayer. Il dit que les contes de ſainct François furent faits

à Ge-

à Geneve. Cela est bon pour l'Alcoran de sainct François. Mais ces affettés de ministres ont leurs bibliotheques pleines de livres de l'ancienne impression : il vaut bien mieux les defendre, & dire qu'ils sont faits à bonne intention: comme quand on lit, sainct François habitant avec sa femme de neige; il faut dire que c'estoit un antidote contre sa chaleur naturelle, & pour celle qui paroist en sa posterité. Quand il presche aux poissons; c'est que quand sa posterité presche, elle auroit besoin d'auditeurs muets. Quand il leur prescha pour miracle, que Dieu les empescha d'estre noyés au deluge; c'est que les miracles de l'Eglise R., selon Richeome, doivent estre de causes naturelles. Quand il appelle les loups ses freres, & les fait toucher à la main; c'est en prediſant que les Cordeliers seroient pattes pelües, & taschans de surprendre les innocentes brebis. Il appelle les hirondelles ses sœurs, parce que leurs freres, comme elles, se nichent au temps des matines chez les villageois. Quand en priant, l'ange dit à sainct François, que de son ordre devoit naistre l'antechrist; c'estoit afin qu'on ne desdaignast point de faire les cordeliers Papes. Et quand il met chemise à part pour s'arborer devant les dames tout nud en la place du crucifix; c'estoit pour monstrer les beautés de nature, comme n'ayant point mangé du fruict de l'arbre de Science, & representer, si non la Science, au moins la nudité du pere Adam. Quand sainct Germain

ressu-

ressuscite un asne mort, pourquoy par charité fraternelle & onopathie ne put il, estant en vie, donner la vie aux asnes, qui la recoivent de luy mort en tant de lieux, comme à sainct Germain des prez & de l'Auxerrois. Blaise d'Anjou, qui menaçoit son fils d'excommunication, s'il sçavoit qu'il leut une ligne de la saincte Escriture, notamment des Commandements, enfin par l'interceſſion de l'Aubraye, bon Catholique, il luy fut permis de lire les Machabées. Frere Jacopon porta deux ans un bras d'asne, la croupiere à la bouche, ne pouvant chevaucher sans croupiere & en asne desbaté. Quand j'estois Huguenot je ne trouvois rien qui me fist tant rire que la legende de ce bon sainct. Il y a encore un livre chey nous, ou j'ay fait de belles annotations. Comme sur ce qu'il faisoit confesser à un sien frere ses pechés par signes. Madame de Ville-Roy s'enquerant comment il confessoit sa paillardise: de mesme curiosité elle s'enqueroit comment s'appelloit en grec cette huile legere, que sainct Dominique sema entre les cuisses d'une nonnain, l'appellant huile d'amour. Ces choses semblent absurdes; mais elles sont ce bien au peuple, qu'apres elles, il ne trouve absurde aucune absurdité. Et c'est pourquoy Sainct Paul appelle la predication de telles choses la folie de la predication: de quoy M. Cayet tire ce brave Syllogisme. Il a pleu à Dieu sauver les croyans par la folie de la predication, la predication de la legende est folie. Ergo

Dieu

Dieu a voulu sauver les croyans par la predication de la legende. Si quelqu'un demande la note de l'universalité, & dit qu'on ne conclud rien *ex puris particularibus*, cela est bon pour les Scholastiques; mais cecy est une logique de financier, ou tout se conclud par purs particuliers. La legende des saints est le jardin de l'ame. Les images le livre des ignorants. Dans ce jardin se trouvent des herbes, qui pour le moins endorment si elles ne guerissent pas. Un galand homme qui s'accommode en ce temps, sçait ce que les païsans appellent voler. S'Il se trouve, que son ame desolée ne puisse changer de vie, il y a dans la legende au chap. de l'annonciation, l'exemple d'un chevalier, qui voiloit sans pitié pauvres & riches, & estoit quitte pour dire tous les jours une fois, *ave Maria*, & pour les soldats de ce temps c'est ce qu'ils pratiquent. Si une dame de la Cour sent en son ame desolée qu'elle ne se puisse passer d'une grande catholique & universelle luxure, n'a elle pas pour se cosoler S. Marie Egiptienne, qui depuis douze ans jusques à l'âge du mespris ne refusa homme? Et n'avons nous pas l'exemple de Sainct Magdelene, tant celebre par les chroniques anciennes? Les poëtes de la legende nous ont depuis enseigné comme elle fit par allechements que force gens de bonne maison vendirent leur bien pour elle, plusieurs courageux se couperent la gorge pour les jalousies de son amour, & puis elle ne fut pas sitost lasse que la voila canonisée.

sée. Si quelque pauvre prestre ne se peut garder en chasteté, & ne se peut servir du Canon, *si quis presbyter concubinam non habuerit*, qu'il soit aussy honteux que l'Abbé Ephraïm, qui vouloit, comme Diogene, planter un homme en plein marché : autorité du chap. *inter opera caritatis:* ou il est dit, que qui s'est couplé avec un Magdelene, *multum profuit in remissionem peccatorum.* Si quelque Evesque ou Cardinal devient amoureux de son page, qu'il se console à l'imitation de sainct François, qui appelle ses amours avec *frater Maceus* sacrées. Et de faict ils tesmoignerent leur fureur jusqu'a l'autel. Quant à ce que dit ledit livre, que S. François demeuroit tout en feu regardant frere Macée, & s'escrioit souvent, mesme un jour comme il tenoit le calice & l'autre les cannettes, il s'escria transporté de fureur, *præbe mihi teipsum.* Je diray en passant ou se fronde M. le Convertisseur, quand il nomme les amours de Quailus & de son maistre sacrées, & depuis ce tiltre à demeuré. Un jour que je l'en enquis, il me monstra un passage dans l'Histoire Ethiopique. Il y a un autre livre lequel ceux dont j'ay tantost parlé, ont fort voulu exstiper : mais le sainct Siege ne le permettroit jamais. Desponde le premier le demanda en ces termes, *habent jam Roma pudorem, ejusmodi mores toti mundo prostituere desinat.* C'est le livre des taxes, ou un bon Catholique voit les pechés à bon marché, & sçait en un coup, pour com-

combien il en doit estre quitte. Celuy qui aura defloré une vierge doit six gros. Quiconque aura cognu charnellement, & toutesfois de gré à gré, sa propre mere, sa sœur, sa cousine germaine, ou sa commere de bapteſme, il en est quitte pour cinq gros. Toutesfois si cela est cognu en l'Egliſe il en faut six. Pour avoir tué son pere ou sa mere il faut un ducat & cinq cartins. Je vous en descrirois bien davantage; mais j'ayme mieux vous dire que ces choſes sont escrites au chapitre des diſpenſes perpetuelles. Le livre est imprimé à Paris l'an 1570. par Touſſaint Denis ruë sainct Jaques à la croix de bois, & a pour tiltre *Cancellaria Apoſtolica*. Un Poitevin me demandoit un jour, si je sçaurois luy resoudre une gaillarde queſtion, pourquoy les bougres sont plus zelés contre les Huguenots que les autres Catholiques. Je me pris à rire de cette queſtion au commencement; mais la deſſus il me souvoient d'avoir autrefois oüy dire au bon homme Mareſchal d'Aumont. Mais Dieu il n'y a que ces bougres qui nous menacent du tiers party, & qui veulent chaſſer les Huguenots. Cette souvenance me repreſente auſſy, que le Roy n'avoit point eu de si violents ſolliciteurs pour sa converſion que ceux qui en eſtoyent soupçonnés. Cela fit, car j'eſtois encore Huguenot, que je voulus entendre quel eſtoit l'intereſt de M. les bougeres en tels affaires. Vous sçavez dit le Poitevin, qu'il y a force gens entachés de ce peccadillo, leſquels encore qu'ils ne soyent pas bien

asseu-

asseurés qu'il y ait un paradis & un enfer, ils en ont pourtant peur, & voudroyent bien, comme disent les decretalistes, *uti absolutione ad cautelam.* S'ils vont demander à un ministre, par quels moyens un pecheur execrable peut estre sauvé, le Ministre repond qu'il faut embrasser la mort de Christ avec la foy, prier d'un cœur contrit & d'une ame penitente, s'asseurer en la misericorde de Dieu, & puis avec le regret du passé avoir desir & resolution de vivre mieux. Voila pour tout potage ce que vous dira un Ministre, & le malheur est que les honnestes gens de ce siecle ne fournissent pas aisément, ny de cette foy ny de cette penitence. Le S. Siege composé de gens de bonne maison, qui ont interest à l'affaire, ayant jugé que tel remede n'estoit pas viande à galands hommes, & ne voulans pas qu'un belistre aille braver un prince ou autres grands avec des vertus Theologales en l'autre monde, comme le pauvre Lazare, qui morguoit un homme de bonne maison. Les peres, disje, y ont remedié bravement. Car un Jesuiste, interrogé sur la perplexité d'un Sodomiste, vous accommodera bien mieux qu'un ministre. Il vous envoyera au Cardinal de Sourdis, qui par sa bulle seule pourroit remettre la sodomie & l'inceste. Il vous mettra dans le col un chappelet des derniers impetrés par Maistre Jaques David, Evesque d'Eureux. Si vous estes François il vous baillera des grains benits, qui sont cottés au 19. art. & vous fera dire des paroles qui sont

por-

portées par le 7. comme, *Domine Ieſu ſuſcipe*, & autres telles paroles, qui ſont imprimées à Paris par..... Et cette application, comme il eſt porté par la, vous donne indulgence pleniere & remiſſion de tous vos pechés, tant de la coulpe que de la peine. Ce qui eſt cotté exprés par M. le Convertiſſeur, comme choſe nouvelle. En quoy il faut advoüer que l'antiquité ne fut pas aſſés hardie. Trouvez vous donc eſtrange, ſi la religion des Huguenots, de laquelle par faute de telles drogues, je veux dire ce que diſoit du Chriſtianiſme ce ſçavant Empereur Julian, ſçavoir que c'eſtoit la religion des gueux & des beliſtres: Trouvez vous, disje, eſtrange, ſi les Princes, ſi les grands, les financiers, qui aiment leurs voluptes, haïſſent de bon cœur la Huguenotterie & les Huguenots, & embraſſent une religion favorable, par les preceptes de laquelle ils ont la graine de paradis à la bourſe. Une religion, dis-je, où ils trouvent remedes à leur maladies naturelles & deſnaturées: *in Eſpana los Cavalleros, en Francia los grandes y los pedantes, in Alamania pocos, in Italia todos*?

CHAP. III.

De l'interceſſion des Saints, & Saintes.

A faute d'arguments nos docteurs prouvent la plus part des poincts qui ſont en controverſe par gaillardes ſimilitudes & comparaiſons: & voicy comment nous prouvons l'in-

l'interceſſion des Saints & des Saintes. Toutes perſonnes ne vont pas indifferemment preſenter leur requeſte au Roy, mais par mediateurs, comme Princes, Princeſſes, Conſeillers d'Eſtat & Maiſtres des requeſtes. *Ergo*, il faut que les Saints & Saintes faſſent les affaires du Ciel, comme nous faiſons celles de la Cour. J'entreprendrois bien de prouver pas meſme comparaiſon, que Dieu ne ſe meſle gueres des affaires du monde, pour ce que nous faiſons paſſer au Roy toutes les affaires comme il nous plaiſt: de la plus part il n'en ſent que le vent. Il eſt vray que cet heretique de Roſny luy veut faire prendre un autre chemin, & veut faire du financier & de l'homme de bien enſemble, contre les preceptes que deux choſes contraires ne peuvent ſubſiſter en un meſme ſujet. J'eſpere que l'un d'eux ſuccombera par l'aide de ma converſion & de l'interceſſion des Saints. Qui doutera de la vertu de leur interceſſion? Conſiderez que nuls crimes n'ont eſté ſi grands depuis 15. ans que la peine & la coulpe n'ayent eſté abolies par leur prieres. Nuls ſervices n'ont eſté ſi recommandables, que ceux qui ont cuidé les faire recompenſer ſans l'interceſſion de ces perſonnes Sacrées, n'y ayent eſté trompés, ayant perdu leur temps & la recognoiſſance qu'ils meritoyent. C'eſt ce qu'a eſcrit Hortoman en ſon livre de *regno Vulvarum*. Je n'aurois gueres de peine à perſuader ce poinct à ceux qui ont eu des affaires en Cour depuis mon regne. Le general de la

ligue

ligue n'ayant plus que deux places de son party eschappé, ne se pouvoit reconcilier avec ce Prince, comme il fit avec l'autre pour se le faire irrumer. On gagne plus à cettuicy qu'à se faire enrheumer aux tranchées. La Sainte qui regne luy a donné le pardon general, & l'a mis au plus haut du paradis terrestre. Madame de Montpensier, que nous voulons crucifier en peinture, a expié par mesme voye l'assassinat du feu Roy. Ville-Roy a fait sa paix de mesme heureusement. L'oncle sourdis a recouvert Chartres, & la teste qui luy branssloit pour avoir trahy son gouverneur, mais on ne luy donna pas l'Escurie, car les pages ne se pouvoyent plus tenir à cheval, donc il fut escrit :

Pourquoy l'ont il cassé aux gages
Sordis, faisoit il tant de maux ?
C'est par ce qu'il piquoit les pages
Au lieu de piquer les chevaux.

Sans elle estoit aussy chassé le Grand, & pour mesme crime : mais il porta la chandelle à cette Sainte plûtost qu'à ses merites. J'ay oste mes enfants de la Rochelle, & ne veux plus qu'ils estudient Grec ny Hebreux : mais qu'ils apprennent les sciences de Monsieur de Lignerac, la Varenne, Cachat a la Bastide, qu'ils apprennent à dire de bonne grace leur *Ora pro nobis*. Qu'ils sçachent bien leurs heures à l'usage de Chartres : dire ouy, & puis demander que c'est, & pour feindre la beste l'estre à bon escient. S'ils voyent des ordures à la Cour,

je

je veux qu'ils soyent punais pour ne les sentir point. Qu'ils apprennent comme Monsieur d'Espernon à porter au col les petites images de la Cour, & aider à leur torcher le derriere, tres-saillir de joye quand ils se sont sallis de bonne matiere, offrir en un besoin la langue, quand le linge demeure trop à venir. Par telle voye ils gagneront une intercession : cette intercession sert de suffisance : Lignerac ne sçait rien que rire, celuy qui est algame des maisons d'Estrée & de Lorraine. Cachat ne sçait pas seulement parler François. C'est luy qui a fait la paix de Provence. La Varenne n'a commencé que cet hiver d'apprendre à lire, & en mesme temps a fait la paix d'Espagne. Par ainsi les intercessions donnent le merite aussy bien que la recompense. Et c'est pourquoy il y a dans nos heures *da nobis ut mereamur fieri participes, &c.* Et les Huguenots qui se sont mocqués de cette façon de parler, ne l'entendent pas.

CHAP. IV.

Du Purgatoire.

Puis que nous avons constitué le purgatoire à la Cour, Gallans hommes, si faut il trouver quelque lieu ou nous confussions que soit le purgatoire, sans l'aller chercher jusques au trou S. Patrice, selon qu'Henry Estienne en discourt en l'apologie d'Herodote. Je trouve ce qu'il en dit bien agreable ; mais il n'est pas

approuvé de la Sorbonne. Si je voulois traitter cette matiere en Theologien, je me mettrois en grand' peine. J'ay consulte M. le Conuertisseur, qui se prit à rire de ma curiosité. Je luy demanday ou il estoit parlé du purgatoire en la Saincte Escriture, il ne m'allegua que des apocryphes & des passages fort douteux. Je m'enquis de peres, il me dit que S. Augustin en parloit Livre 12. du Genese, sur l'Euangile de S. Jean traitté 47. Au Livre de la Citté de Dieu chap. 8. & en plusieurs autres endroits, ou je resolu ne faire jamais plus le Theologien en matiere de purgatoire. J'en ay pourtant trouvé un en ma Theologie, & je baille à diviner à toute la Sorbonne ou il est : je demande aussy ou est le tiers party duquel on a tant parlé en France, & la crainte duquel a frappé un plus grand coup à la conversion du Roy que celle du purgatoire. Or je maintiens que je trouve le purgatoire & le tiers party bien logés ensemble à Nogent. Quelques uns l'avoyent voulu mettre est Auvergne, & y confiner le Comte d'Auvergne : mais il est despesché de son purgatoire deambulatoire, en cette heureuse saison, ou les beaux sieges des paradis sont tapissées pour les fils de putain. Il n'a fait que rire de son chartier versé, & est prest de restablir en ce sacré lieu les amours, dont il fut instruit en son absence. Il y a en France quelques autres petits purgatoires : mais ils ne font pas grande fumée, par ce que les pardons y sont à trop bon marché. Le grand purgatoire est

donc

donc à Nogent, ou le Comte de Soissons se purge au feu de sa vestale son train, qui est le tiers party, là ou il oit parler des joyes du paradis de la Cour, & en rit à la mode de S. Medard. Quelques anges, ou Mercures, comme la Varenne, le vont visiter en passant, & dit-on qu'il ira dire adieu à sa bonne dame, pour s'en retourner parachever ses peines; les complices imaginaires du tiers party errant par là, comme estant ames vagabondes, par faute de terre & de bastions pour s'enterrer. On dit pourtant que Nogent est fort propre à joüer des cousteaux, & que le tiers party, qui contragnit le Roy à sa conversion, le contraindra bientost à la persecution des Huguenots, ou à faire son estat alternatif. Le Comte du Lude m'ayant loüe il y a quelque temps son chef, me demanda si je ne trouuois pas sa fortune bonne. Quand vous courez la poste, luy dis je, prenez vous plaisir à vous embarquer sur un cheval qui a les genoux escorchés? Il me respond que non. Considerez donc que quand ce grand capitaine quitta le feu Roy, pour aller faire le Huguenot, & les Huguenots par ce qu'ils luy avoient veu tourner le cul à la mangeoire à Coutras, quand il s'est mutiné à toutes les apparences de batailles, à toutes les avenües du Duc de Parme, quand il ravit Madame invisiblement, à tous ces accidens il y a remedié, pour avoir mis sept fois les genoux en terre. Monsieur le Comte mon amy voudriez vous mettre vostre

couſſinet ſur une haquenée qu'on a chevauché à dos & qui a les genoux tout eſcorchez. Par tels propos j'ay debauché le conneſtable du tiers party du purgatoire de Nogent. Laverdin y voulut mettre le nez : mais on luy demanda la paſſade : il me dit qu'il avoit mis telle police à la premiere armée tu tiers party quelle ne fouleroit point la peuple. De fait je voy que les generaux des finances & des vivres ont eu beau loiſir d'y joüer des le matin au here & au mal content. Il me ſouvient à ce propos de la reſponſe que fit le Roy, quand le Comte luy eſcrivit qu'il eſtoit là pour prier Dieu. Ce prince pour le rembourſer luy manda, que pour rendre ſes oraiſons parfaites il mettroit ordre qu'elles fuſſent accompagnées de jeûnes. Le foudre de ſainct Denis ſe trouva un peu violent, pour feu de purgatoire, & fit ſurſeoir la deliberation de joutonante. Le Cul de Bourbon, j'entens celuy que les Huguenots appelloient teſte de Marotte, & que Maiſtre Guilleaume ne tenoit pas pour un homme, mais pour une reſſemblance, ce petit preſtre tira auec un fer deguillette dans ſon breviaire, & rencontra pour ſa bonne fortune cet Euangile, *Non habet filius hominis ubi requieſcat caput*, & la deſſus dit à Bollozane (celuy pour lequel on diſoit que ma femme eſtoit belle aux Aſnes) c'eſt à dire que mon frere n'a laucune place qui tienne pour nous. Maiſtre Guilleaume s'y oppoſe, & dit qu'ils avoient quatre places pour le tiers party, places fort deffendües du

feu du ciel, Sodome, Gomorrhe, Adma, Iseboin. L'autheur des Visions dudit Maistre Guilleaume traitte cette matiere fort amplement. Je concluray ce chapitre par une remonstrance aux autheurs du tiers party & habitants du tiers lieu : Sçachez zelez Catholiques, que ce party n'a esté condamné ny obsous, pour n'avoir fait ny bien ny mal, & pourtant reduit seulement au purgatoire. Vostre malheur est de n'estre authorisée des gens de guerre ; mais de ceux qui appelloient la poltronnerie patience. Le Pape n'a pas estably le purgatoire par paroles. Vostre party n'avoit que faire de tant de discours sur le droit des Princes du Sang, le Pape, a mis le purgatoire par fulminations, il falloit à vostre dessein une armée fulminante : luy fait monstre des clefs de S. Pierre, comme des passe par tout aux bourses des Idiots. Il falloit à l'autre les peines de S. Paul, pour surmonter les opposans des Decretales, & pour establir le tiers lieu, il falloit à coups de canon establir le tiers party, & quand les Lutheriens ont voulu disputer on a prouvé le feu de purgatoire en bruslant ceux qui le mescroioient. Quand les Huguenots ont attaqué les canons spirituels, on s'est servy des temporels : ainsy par occasion j'ay comparé le tiers party au purgatoire, lequel a esté seulement *in potentia*. L'autre ne fut jamais *in actu*, & de fait la question n'est pas de peu d'importance tesmoing ..... qui à l'âgé de soixante ans espousa une fille de vingt ans,

ans, dont il devint jaloux comme un tigre ou deux, & de jaloux catholiquement cocu à quoy il apporta toutes les receptes de Hans Carvel, ſes amys un jour luy demandoient comment il avoit fait cette folie, apres s'eſtre frotté les oreilles, eſſuié le front, il dit en ſe grattant *l'occiput* & ſe retrouſſant les C..... les ; ce ſont par la vertu bieu les Huguenots qui ſont cauſe de ces malheurs. Car au temps paſſé nos peres avoient une répeüe de quelque ſejour pour aller en Paradis, maintenant que ces paillards ont demantelé le purgatoire, il faut y aller d'une traitte; c'eſt pourquoy j'avois pris cette haquenée pour ſoulager mon..., ſans penſer qu'elle deut broncher ſi ſouvent.

CHAP. V.

De la Juſtification par les œuvres & des œuvres meritoires.

SUivant cette Sainte Methode de traitter les points Theologiques par ſimilitudes, il n'eſt pas beſoing que tous les Chreſtiens ſe fient aux interceſſions des ſaints: il y a des gens de bien & des honneſtes gens qui ont gagné place au Paradis de la France par braves & bonnes œuvres, comme par la priſe d'un Roüen, pour s'eſtre faits chefs de Thoulouſe & de Narbonne & de Carcaſſonne & pays adjacents. Un autre d'Orleans, de Bourges & dependances : un autre de Poictiers & quelques menus ſuffrages, un autre de trois Frontieres de

Bretagne : ce sont œuvres de par Dieu, lasquelles ont esté justifiées ; & sans dire, *ut merear amur*, elles ont merité, ou pour le moins acquis graces & pardon general, les operateurs ont chastré les finances du Roy, & ont esté justifiés par icelles. Que les heretiques avec leur S. Paul preschent la grace, la foy & la fidelité tant qu'ils voudront, ceux cy avec leur S. Jaques F..... S. Jaques d'Espagne ont prouvé leur foy par leurs œuvres. C'est icy, Huguenots, qu'il faut advouër nulle justification d'œuvre estre difficile apres telles œuvres estre justifiées. Ceux cy ont obtenu une loy & cette loy leur a esté loy de grace, & quand ce sera à vous d'obtenir une loy, vous l'aurez si pauvres & avec tant de peine que vous m'avouërez qu'il falloit *impetus* par œuvres non par foy & fidelité, vous ne croyez pas aux indulgences du Pape. Voicy quelles sont les indulgences du Roy qui n'est pas du Pape, nous trouverons bien plus, que ces bonnes œuvres que vous tenez difficiles à justifier, sont devenuës meritoires, & ont merité ou pour le moins gagné au pauvre Villars une admirauté & de beaux gouvernements aux autres Mareschaux de France sans forge, dont ils forgent monnoye à leur volonté, & au lieu que les bigots s'amusent à gagner pardons pour milliers d'années, ceux cy ont gagné les escus par milliers, si bien que calculant les payements des merites de la Ligue, la somme verifiée à Roüelle, se monte à sept millions sept cens soixante &

tant

tant de mil escus. Il y a plus, ces œuvres sont venuës de supererogations & bien-faits pour les autres exacteurs subalternes, qui avoient pris villes & chasteaux à leur nombre, ces suivants ont esté canonisés par la superabondance du merite de leurs chefs. Je ne mets point en ce rang ny Mercœur ny Espernon, ils sont apres à sentir que c'est de s'estre fié aux œuvres. Or voyons que sont devenus ceux qui se sont amusés à garder la foy au Roy & à l'estat, qui ont voulu estre justes, pensans que le juste doit vivre de sa foy. Ceux la ont fait œuvres dignes de repentance, & non pas bonnes œuvres, & ont fort bien senty que la foy sans les œuvres à la mode, est morte, aussy meurent ils de faim, & sont par la bassecour du Louvre, Capitaines deschirés, Maistres de camp morfondus, chevaux legers estropiés, canonniers jambes de Bois, petardiers divisagés, Espions pied nus, tout cela entre à troupes par les degres en la Sale des Suisses, apres avoir discouru, *In genere petitorio non suasorio*, à declamer contre Madame l'Ingratitude. Les Capitaines portans la hotte, & les pauvres soldats le hoyau, exalter leur fidelité, monstrer leurs playes, conter leurs combats, leurs estats perdus, faire des mauvais pasquins, crier contre moy & les autres financiers, discourir sur un ordre nouveau, menacer de sa faire croquan, & sur la monnoye de sa reputation mandier quelque pauvre repas. Mais quelqu'un dira, tous ces pauvres diables, que vous

contés, n'ont ils passez travaillés, que ne contez vous leurs œuvres ? je respons que c'estoient œuvres d'iniquité, pour ce qu'il est inique de servir les Ingrats, & de plus la Limaille reprochant un jour au Roy la longueur de ses services & sa patience, & qu'il s'estoit rendu irreconciliable à ses voisins, pour avoir executé fidelement les commandements de sa majesté, la cheute du discours fut, qu'il n'avoit pas dequoy disner. Ventre S. Gri, dit le Roy, qui lors ne juroit pas à la Romaine, il y a tant d'années que mon Royaume est au pillage, pourquoy n'avez vous rien volé ? volez comme les autres, le rien monstre que les œuvres de telle nature ne sont point œuvres, par consequent indignes de recompense. Le pauvre homme continua jusques à la mort & emporta pour sa condition la plus part d'honneur du siege d'Amiens, & mourut dans les mines du fossé, & cela s'appelle en rien faisant. Qui veut voir disputer cette matiere plus doctement, qu'il lise l'apologie du Roy, composée par M. Cahyer, estant lors Ministre de Madame, le Roy me la monstra comme style de Madame de Rohan ; c'est une Apologie en prevarication, laquelle Roquelaure oyant lire s'escria, ô Mort bieu ! que ceux qui ont escrit cela sçavent de nos nouvelles. Quelques uns en accusent la Ruffie ; parce qu'apres avoir discouru de l'humeur du Roy, qui est de punir les services & de recompenser les offenses, il dit à ceux qui se plaingnent

gnent de sa majesté, vous devés vous plaindre de vous non de luy : car ayant connu son naturel, si vous vouliez des recompenses il falloit les meriter par œuvres dignes, comme il a esté dit cy dessus. De la il parle à ceux qui ont l'honneur d'estre parents de sa Majesté, lesquels ils rendent encores plus mal traittés que les simples serviteurs, & c'est ce qui me feroit soupçonner la Ruffie d'estre autheur de cet escrit ; car il se dit parent du Roy : tesmoing une harangue que feüe sa mere fit à Madame estant à Bergerac. Madame, luy dit Elle : *Io varromendi lou pauvret Gillot* la Ruffie. *Vou avé plo raeson dedaima ma que lou autre, per amo que you ho connagut lou Roy vostre pere.* Si ont bien d'autres mamie repliqua Madame. La Perigourdine repliqua Madame *so vostra gratia you intendi, so l'honor de Dio garde & de la compania carnaument.* Depuis la Ruffie, pour ne composer plus, fut honoré d'un estat d'espion à Chastelleraulz ou il fit œuvre meritoire, car il desroba quelques papiers & fut fait Conseiller d'Estat, & cocu major en payement. Qui voudra encore voir histoire à propos, il faudroit lire le Testament de Salbeuf, gentilhomme de Gascogne, qui bien qu'il fut fort Catholique, servit le Roy des sa fuitte de Paris, jasques au siege, vendit en fuitte sept chevaux, qu'il avoit de son train, remonstrant tous les jours au Roy sa diminution. Enfin la honte le chassa de la Cour du Roy ; mais le desir de mourir à son service le retint dans l'armée,

& il en vint là qu'il se rendit soldat d'une compagnie de ses gardes, commandée par son jeune frere. Il advint que quand ont eut ruiné les boutiques qui sont sous la porte S. Honnoré à coups de canon, cettuicy avoit demandé d'estre mis en sentinelle perdüe dedans ces ruines. Le Roy visitant la nuit ses gardes & ses approches, le Capitaine luy monstra du coin d'une maison avancée son frere aisné, en lieu duquel on avoit desia retiré deux sentinelles par les pieds, le Roy voyant ses reproches sans parler sortit de la. Ce pauvre gentil-homme apres quelques jours, ayant de nouveau tasté le cœur de son Prince, enfin vaincu de passion d'esprit & de fatigues du corps, mourut, & en mourant, quoy qu'il fut homme sans lettres, voulut dicter son testament; par lequel il demandoit premierement, pardon à Dieu, & puis au Roy son maistre, d'avoir servy aux infames amours de ce Prince avec Catherine du Luc d'Agen, qui depuis mourut de faim, elle & l'Enfant qu'elle avoit du Roy. De la Damoiselle de Montagu, que le Chevallier Montluc avoit livré entre les mains de ce Prince par les mains du dit Salbeuf, à quoy il eut beaucoup de peine; l'une qu'elle aymoit ledit Chevallier jusques au point, qu'elle avoit couru jusques à Rome apres luy, & aussy pour le mespris qu'elle avoit conçeu de ce prince, pour lors plein de morpions, gagné pour coucher avec Arnaudine, garce du Veneur la Brosse. Ces poux Espagnols, las de posseder les parties

ties basses, ou estants trop pressez de logis, avoient pris un domicile eminent dans les usses, & dans les soureils, & le rond des cheveux siege de la Couronne. Il alleguoit encore pour preuve une chaudepisse qu'il luy fit prendre dans l'Estable de Tignonville à Agen, luy aydant à surprendre la putain du Palfrenier. Il avoit aussy aidé aux amours de la petite Tignonville, qui fut imprenable avant estre mariée. Il l'avoit accompagné allant voir de nuit la garce de Goliath, & mesme luy avoit sauvé un coup de volant, que le goujat luy tira du lict, en sortant d'avec elle. Puis se fit l'entreprise sur Rebours, à laquelle il ne fit rien que de prendre pour serviteur l'Amiral d'Amville, qui l'amoit plus honnestement. Il avoit encore assisté aux Amours de Dayel, Fosseuse, fleurette fille du Jardinier de Nerac, de Martine femme d'un docteur de la Princesse de Condé, de la femme de Sponde, d'Ester Imbert qui mourut, aussy bien que le fils qu'elle avoit eu de luy, de pauvreté, aussy bien que le Pere d'Ester, mort de faim à Sainct Denys, poursuivant la pension de la fille. Il contoit de plus l'histoire de maroquin & l'avanture de Billebaud, telle qu'elle est descrite au second livre de Feneste. Apres venoient les amours d'une boulangere de S. Jean, de Madame de Petonville, de la Baveresse, nommée ainsy pour avoir sué, de Mademoiselle de Duras, de la fille du Concierge, de Picotin Pancoussaire à Pau, de la Comtesse de S. Maigrin, de la nourice de

Chastel jaloux, qui luy voulut donner un coup de cousteau, par ce que d'un escu qu'il luy faisoit baller par certe dame, il en retrancha 15. sols pour la maquerelle, & puis des deux sœurs de l'Espée. Tous ces macquerellages deduits en ce testament, pour monstrer qu'en ce regne on paye mal & qu'on se mocque des manquereaux. Apres ces contes le testateur continua son stile, laissant pour dernier present à ses enfans une remonstrance, pour faire leur profit de sa perte, les faisant souvenir des morts miserables, pareilles à luy, comme du Sieur des Hadrits, gentilhomme de Bearn, fort vaillant homme, qui se consomme tout de mesme luy; du Capitaine Belle Hache, vaillant & docte, pour lequel les Chirurgiens luy remonstroient, qu'ils le traitteroient de deux arquebusades (qu'il avoit euës en un assaut) pour l'honneur de Dieu; mais qu'ils ne le pouvoient plus nourrir. Cestuicy guerit des arquebusades, mais il mourut de faim dans le lict du Capitaine La Porte, exempt des gardes, qui avoit sauve la vie à son maistre, & la troupe de retraitte, par un coup valeureux qui est descrit dans l'Histoire liv. 4. du 2. Tome chap. penultiesme, fut depuis pris en haine, cassé, mort de misere à Paris. Il est vray que l'on le pouvoit excuser sur ce qu'il s'estoit fait Huguenot. Apres tels exemples, il contoit les resiouïssances qu'il avoit veües à ce Prince, quand il voyoit mourir quelqu'un des siens qui avoit bon equipage: combien il estoit habile à succeder

pour

pour enpayer, comme il disoit, ses dettes : les brusques responses qu'il faisoit aux veufves & orphelins, qui demandoient les manteaux de leurs maris & peres, le testateur n'oubliant les noms des particuliers, comme d'Arbilly, S. Gilles, & autres morts à la Rochelle. Mon Frere m'a dit, qu'il fit tenir un conseil, pour se delivrer de toutes importunités, & fit debattre si les Capitaines n'estoient pas heritiers de l'equipage de leurs Soldats. Les Huguenots rudes & fascheux, declarerent cette loy inique, & n'avoir jamais esté pratiquée que par des Albanois, qui estoient sans successeurs. Mais pour revenir au testament, ce pauvre le finissoit par injures, qui ne seroient pas belles à dire, envoya ses recommandations particulierement à un de ses compagnons, lequel trouvant un jour par les rues un vieux chien, nommé citron, qui avoit accoustumé de coucher sur le lict du Roy, se mourant de faim & chassé de trois costée, il faisoit souvenir ce sien compagnon, d'un sonnet qui fut attaché au col de cette pauvre beste, au point que le Roy arrivoit à Agen ; si bien qu'il se presenta luy & son sonnet que vous verrez ailleurs. Ce sonnet est à la fin de ce volume. Il fit souvenir l'autheur, qu'apres avoir commandé long-temps un regiment de huit compagnies, gagné sur un gouvernement avec grands & hazardeux combats ; il luy arriva d'estre porté par terre, & pris en une embuscade. Estant entre les mains des ennemis, le Roy & la

Reine firent telle depesche qu'il falloit pour le faire mourir, en haine de 18. ans de fidel service, de plusieurs playes, & notamment accusé d'avoir sauvé son maistre de la prison de Paris, lequel importuné du prisonnier de le sauver, vendit aux ennemis son gouvernement. Il y avoit d'autres points plus aigres au Testament de Salbœuf, lequel mourut damné, s'il n'y a autre Paradis que la Cour. Il y eut en ce temps un autre Testament fait par le petit fils du Chancelier de l'Hospital, lequel ayant quitté tous ses estats, pour suivre les miseres de son Maistre, & la foy à son party & Religion, pour jurer aux paroles du meme Prince, pensant avoir trouvé un port de ses erreurs à Quillebœuf, que de bourg il avoit traduit en ville de guerre; ce miserable receut par le S. du Plessis la sentence de refus & de disgrace. Il prononça de sa bouche celle de sa mort, demanda une main de papier, & fit un Testament de stile plus relevé & de mesme argument que celuy de Salbœuf: mais les vallets du testateur violerent sa derniere volonté, & rendirent l'original, lequel, à ce qu'on dit, justifioit mon opinion, sur la justification des œuvres.

CHAP. VI.

Des Miracles & Voyages.

FEu M. le Cardinal, de bonne memoire par excellence, c'est à dire de Lorraine, ayant

sçeu

sçeu que le Mareschal de Fervaques, de bonne memoire aussy, avoit descouvert une garce, que le prestre de Belovet, autrement dit le Sainct Homme, instruisoit à faire la Demoniaque pour en tirer un miracle notable à la pentecoste prochaine, ce grand Prelat prononça contre l'impieté dudit Fervaques, disant, combien que ces miracles fussent faux, ils estoient pourtant utils *ad pias fraudes*, fraudes pieuses, & de fait, il se fit une grande place au pays; car en lieu inhabité il s'estoit basti en trois ans quatre vingts maisons & cinquante hostelleries, qui ne pouvoient fournir à recevoir les pelerins de toutes parts. Et mesme des grands Seigneurs hors de France; & quand il n'y eut eu autre miracle que ce bastiment de maisons, l'estendüe & la durée d'une opinion convertie en creance sans fondement, il n'y a schismatique qui n'advoüe que cela est monstrueux: & c'est ce qui fait enrager les heretiques, quand ils voyent que le peuple brusle de bonnes intentions. Vray est que je voudrois admonester les bons peres, qui conduisent les choses, de couvrir un peu mieux le jeu. Celuy qui conduisoit la demoniaque de Laon, fit le sot de luy apprendre à dire qu'il falloit exstirper les Huguenots; car comme remarque Postel, que cela sonneroit que le Diable fut Seigneur de nostre bien. Quand donc les Prelats voyent de telles inventions, qui ne sont pas asses bien composées & colorées, ils les doivent racoutrer, polir, & faire valoir, non pas s'oppo-

ser,

fer, comme fit l'Eveſque d'Angers, quand deux jeunes religieux, pleins de zele, luy amenerent une jeune Dame inſtruite de Demonologie, qui joüoit auſſy bien que feu Monſieur François Villon en la Diablerie Sainct Maxant. L'Eveſque ſe fit amener la Demoniaque, ſur laquelle il fit une tres-curieuſe inquiſition, il demanda à quels ſignes plus violens on avoit conjecturé qu'elle fut farcie de Diables : un des protocoles luy reſpond qu'à deux choſes on connoiſſoit la violence de ſes tourments : l'une quand on luy touchoit la peau de quelque croix, ou il y eut du bois de la vraye croix; l'autre preuve ſe voyoit clairement, à ſes tres-ſauts & mugiſſements qu'elle rendoit, quand on liſoit quelque texte de l'Euangile. L'Eveſque avoit dans le col une de ces croix dont nous parlerons au chapitre des reliques; car ſon pere, de qui j'ay ſçeu les plus ſecrets articles de la vie du feu Roy, avoit reçeu meſque joyaux que les autres, & les guerriſſoit habilement de leurs chancres : (cela ſoit dit en paſſant) le conducteur de la demoniaque, qui voyoit cette croix au col de l'Eveſque, trouſſa la gallante, qui eſtoit couchée à terre juſques au jarret, & fit ſigne au Prelat qu'il la touchaſt de la croix ſubtilement: mais ce mauvais homme arracha bien la croix de ſon col, & avec l'autre main il tira bien ſubtilement une clef de ſa pochette, & la bonne Dame ne ſentit pas pluſtoſt la froidure de la clef à la cuiſſe, qu'elle effraya les aſſiſtans de ſes gambades. Il fallut pour la ſeconde

preu-

preuve lire l'Euangile devant elle. L'Eveſque tira de ſa pochette un Petronius Arbiter, qu'il portoit au lieu de Breviaire, & commença à lire *matrona quædam Epheſi*, *&c.* & la dite d'eſcumer, & faire miracle, & quand ſe fut à *Placitone etiam pugnabis amori*, lors elle tomba evanoüie. Ce Prelat à demy Lutherien dit, qu'il ne peut fomenter ces fauſſetez : mais il n'a bien leu un Docteur ancien, qui dit, qu'il vaut mieux laiſſer les ſuperſtitions, pour n'oſter les devotions. On luy en a fait de bonnes reprimendes : ſi bien qu'il ne s'eſt pas monſtré tout contraire à la ſeconde Demoniaque, qu'on luy preſenta dernierement, nommée Marthe, inſtruite & conduite par un honneſte Capucin. Cette cy a deux Diables, l'un nommé Belzebub, l'autre Aſtarot. Le premier eſt un rude Diable fort ennemy des Huguenots, qui frappe tout le monde, & eut frappé Monſieur Matras d'Angeres s'il n'euſt pris un baſton, en luy diſant ; Belzebub, Maiſtre Mouche, ſi vous vous joüez à moy je vous battray en Diable. Aſtarot eſt un honneſte Diable, jeune & galland, qui veut que Marthe ſoit bien traittée & bien veſtue ; cet equippage fut preſenté devant la Juſtice & devant le Clergé d'Angers. Le Clergé voulut que ces deux Diables de bon lieu fuſſent examinés premierement par l'Egliſe. Un des juges de la ville dit, qu'il y alloit de leur honneur ; & pour examiner ces eſprits, commença à latiner, Matres à dire du Grec. Voila Belzebub en colere qui dit,

qui

qui s'il vouloit, il respondroit aussy bien au Grec qu'au Latin. Le Capucin, pour luy fournir d'excuse, dit, Belzebub mon amy, il y a icy des heretiques, c'est pourquoy vous ne voulez pas parler. On se mit à Latiner avec Astarot, qui s'excusa sur la jeunesse; Belzebub s'excusa disant, qu'il estoit pauvre Diable. Là il y eut grande dispute entre ceux de la Justice, si les Diables estoient tenus d'aller à l'escole; les Jurisconsultes maintindrent que c'estoit le *proprium in quarto modo* des Demoniaques de parler toutes langues, comme celuy de Cartigny en Savoye, qui fut esprouvé en 16. langues; aux enseignes que les ministres de Geneve n'oserent essayer de l'exorciser: ceux d'Angers furent plus hardis entre autres, qui commencerent en cette façon: *Commando tibi ut exeas, Belzebub & Astarot, aut ego augmentabo vestras pœnas & vobis dabo acriores.* A la seconde fois il redoubla: *Iubeo exeatis super pœnam excommunicationis majoris & minoris.* Enfin tout en colere, il adjousta, *nisi vos exeatis, vos relego & confino in infernum centum annos magis quam Deus ordinavit.* Conseillers en voulurent rire & descouvrir la mesche; mais le peuple se mutina, & l'Evesque pour faire sa paix allegue, qu'il avoit empesché un imprimeur Catholique par excommunication, qui vouloit imprimer un livre du Plessis, & que si l'on vouloit, il excommunieroit Hauttain de la Rochelle. Ce qui fasche le plus de ces diableries mal joüées; c'est que l'affront

en est

en est à Nostre Dame des Ardilliers, car il falloit que son Curé jettast hors les demons, par la puissance & au nom de la bonne Dame, ayans refusé de sortir au nom de Dieu, cela eut fort accru la devotion, & le nombre des pelerins; quelques uns disoient que ce miracle se reservoit à frere Ange par preference. Lugulis Lieutenant du grand Prevost fort contraire à ces faiseurs de fables, qui nous feront tous devenir heretiques, & si j'estois crû on en pendroit, & comme je luy dis, qu'il ne falloit pas parler ainsy, il repliqua qu'il y avoit deux mil ames au Ciel, & autant en la terre qui respondroient pour luy, qu'il n'estoit point Huguenot, & que la S. Barthelemy en pouvoit parler, on se mocqua de luy, & on n'a pas laissé de faire enrager les Huguenots, voyants arriver aux Ardilliers de toutes parts de la France boiteux, aveugles, sourds, ladres d'esprit & de corps, & de voir cette levée, plene d'allants & retournans de mesme, lequels s'ils ne gueriissent, c'est pour le certain faute de foy, comme disoit le Prestre de Belovet à ses pelerins. Il ne faut donc point se scandaliser de voir retourner les malades comme ils sont venus; car l'operation du miracle ne se fait qu'apres la croyance; pour tant cet homme instruisoit les aveugles à dire qu'ils voyoient, les sourds à dire qu'ils oyient: il ny avoit que les boiteux qui ne pouvans tromper autruy de leur tromperie, disoient qu'ils ne marchoient point du tout auparavant. *Iuxta illud, obe-*

obedientiam expostulat Ecclesia. Ou comme dit Bernardo Ochino, *che i miraculi della missa sono invisibili.* Qui ne sçait son mestier ferme la Boutique, si les heretiques eussent peu convertir en miracles les guerisons qui se font aux eaux chaudes, ils auroient beau jeu, & nos gens ont donné habillement des noms de Saincts aux fondations de Pougues & par tout ailleurs estably de bons miracles naturels. Il faut donner un eschantillon aux meschans, des miracles de la bonne dame, qui soit approuvé jusques à la resurrection, par l'histoire notable qui s'en suit. Madame de la Chastre estant devenüe fort jalouse de son mary, & de l'une de ses filles, se raccommoda avec le Seigneur de Montigni, contre lequel elle avoit exercé de grandes inimitiés devant ces guerres : il fallut peu de semonces pour rappeller cet homme, par ce qu'il estoit fort amoureux de la Marcoussy. Le premier office de reconciliation fut de tuer la Barthelemy, messagere des amours du pere & de la fille. Ce meurtre eut de l'apparence, parce qu'en effet elle s'estoit bandée contre Montigni. Apres le cœur content de cette execution, vint à elle sur un cheval de poste, jambe deça, jambe dela, Madame Avoye de S. Laurens des eaux, laquelle commença par un signe de croix, la harangue de Nathan & de David. Ces deux belles dames, apres s'estre confessées resolurent d'aller faire penitence aux Ardilliers. Madame Avoye fit preparer un habillement, un batteau prit les habil-

habillemẽts deMadame de laChaſtre,elle ceux deMadameAvoye.LaMaiſtreſſe ſe nommaMademoiſelle Laurens, la Sourdaine prit le nom de Celeſtine.Arrivées auxArdilliers,le Curé du lieu oüit laConfeſſion du meurte avec ſanglots & ſouſpirs ; premierement de la part du Cure, & puis de Celeſtine,ſi fut d'avis lePere confeſſeur que Noſtre Dame priſt pluſtoſt la peine de reparer ce malheur par une reſurrection, que par une interceſſion ; dont advint que la pauvre alcahüete, qu'on penſoit avoir eſté enterrée, ſe trouva reſuſcitée par le merite du Curé. Ce fut une belle viſion, quand apres la neufuaine, Madame Celeſtine eſtant proſternée en terre devant l'autel, ſa maiſtreſſe Mademoiſelle S. Laurens tenant la queüe du Curé, pour monſtrer l'hoſtie (car il n'y avoit pas plus de teſmoins) ſortit la groſſe Barthelemy de derriere l'hoſtel, laquelle ayant jetté ſon ſuaire par terre, vint pardonner à ſa maiſtreſſe, lors habillée en ſœur penitente, laquelle s'agenoüilla promptement devant cette ame nüe, qu'elle prenoit au commencement comme un phantoſme ; mais elle luy monſtra toutes les pieces qu'il faut au corps d'une femme. Madame Avoye la court embraſſer ; Mademoiſelle la Chaſtre la baiſer ; elles s'entrebaiſent l'une l'autre, & le Curé les baiſa toutes trois. La peine fut de couvrir la nudité de la reſuſcitée ; car deſia il y avoit des pelerins, laſſés de voir ſi long-temps la chappelle fermée. Madame de la Chaſtre & Madame Avoye luy

partagerent leur vestements. Madame de Sainct Laurens luy donna son cottillon : Celestine sa cappe, & l'amenerent, criants miracle, au logis du Curé, ou estoit caché Montigni. Qui voudra sçavoir le reste de l'histoire, le proces en est au grand Conseil, & ne putestre vuidé à ce dernier quaresme prenant ; je croy que l'on le garde pour l'autre. Les heretiques disent la dessus, que c'estoit un mouton, que Montigni avoit tué. La Barthelemy elle mesme l'avoit enseveli dans un galtas, & puis Madame de la Chastre, apres avoir dansé une Canarie sur le sang, & chanté je suis vangée, elle aida à traisner le corps mors au retrait. Ils disent aussy que ce fut Montigny qui fit prendre la poste à Madame Avoye, pour amener par frayeur cette femme enragée, afin que durant son absence on fist sortir la Barthelemy de Boisianci, & l'amener à Saumer, pour apres sa resurrection s'employer aux amours du bienfaicteur. Ils dirent plus, que le Curé des Ardilliers fut payé en chair, que Barthelemy avoit fait la neufuaine avec luy, qu'il trouva Madame de S. Laurens & Celestine si vieilles & si maigres, qu'il n'en voulut qu'une fois. Je vous conterois tout cela, les prisons rompuës, les batailles entre les gardes du Mareschal de la Chastre, les valets de la Dame, les preparatifs de Marcoussy pour empoisonner sa femme; mais le Secretaire du Molier de Poictou en a fait un traitté, pour celebrer le miracle, & puis je me suis avisé que cela passoit un peu les bornes de Theologie.

logie. Je finiray ce chapitre par le tombeau de la pauvre Barthelemy, & cet Epitaphe composé, aux Artilliers par Madame Avoye en stile de S. Innocent :

Cy gist & ne gist pas icy,
Vn mouton y fut mis pour elle,
La Barthelemy marquerelle
De la femme de Marcoussy,
Montigni ne la tua pas,
Et le Curé des Ardilliers.
La resuscita sans prieres,
Quinze mois apres son trespas.

Si vous trouvez ce tombeau ailleurs, le traitté des miracles le demande.

CHAP. VII.

Des Reliques & devotions du feu Roy.

Une des choses qui m'esmeut le plus à desdaigner l'Eglise, fut la lecture de quelques livres, qui sont, Dieu mercy, comme abolis aujourd'huy, asçavoir le livre des marchands, le chevallier Chrestien, sac & pieces entre le Pape & Christ : mais sur tout l'Inventaire des reliques, & autres que je ne veux pas nommer, de peur d'y envoyer les esprits trop curieux de leur salut, & trop disposés à rejetter les œuvres autentiques. Un jour je treuvay un Augustin avec un bissac sur le col, criant paradis à vendre. Un Huguenot me vit scandalisé de ce mot, & prit ce temps pour me faire voir tous ces petits livres, lesquels je defs-

fends

fends à tout homme qui voudra vivre à son aise en bon Catholique Romain, pour le repos de sa conscience. On sçait que j'ay esté treize fois Ambassadeur ; par ce moyen en voyagant au despens d'autruy, j'ay este si mal avisé que de vouloir verifier cet inventaire de reliques, & un autre livre intitulé : *Le cose maravigliose del alma citt à di Roma*, imprimé au mesme lieu l'An 1545. *con licentia de superiori per Giovanni Osmarino Gigliolo.* Ce livre confirme l'inventaire que fait Calvin. Ce que j'en trouvay à mon voyage, & la lecture de tels escrits, m'apprirent à mespriser les reliques des Saincts, voyant 15. ou 16. corps à Sainct Pierre, 18. à Sainct Paul, sept ou huit corps à chacun Sainct, dix mille martyrs enterrés en la grandeur d'un coffre, les traces des pieds de nostre Seigneur & des Anges, des marques des fesses de Sainct Fiacre en Brie sur une pierre. A Josse en Auvergne, en Catalogne & ailleurs, un linge sale de la vierge ayant ses fleurs, des plumes de l'ange Gabriel, une hache de S. Joseph fendant une buche, les pierres de la fenestre par ou l'Ange entra, du laict de la vierge, à Maillerais *in una parva bursa satini rubri* les rognures de ses ongles ; plusieurs chefs de S. Denys & de Sainct Jean, en plusieurs lieux ; du sang du mesme, qu'on dit boüillir le jour de sa feste, & un esternuëment du S. Esprit. Comme heretique je me moquois de telles choses, & trouvois estrange cette dissipation des membres des martyrs, veu que nous re-

pro-

prochons aux Huguenots, qu'ils les ont ostés de leurs repos. J'ay encores à demander pardon à Monsieur le Convertisseur. Car je me veux confesser à bon escient en ce chapitre de m'estre moqué de ses grains benits, qu'il fit imprimer l'an passé, pour les raisons que le lecteur amassera de ce qui s'ensuit, J'ay des contes un peu estranges à faire, pour prouver la vertu des reliques. Je proteste que j'aymerois mieux voir les Huguenots se moquer de la vertu de S. Goyaux, que de mettre telles Histoires au vent, si elles n'estoient communes aux pages & laquays; car nous devons cacher les vices de nos Princes, mais puisqu'ils sont decouverts, il en faut authoriser les statuts du Sainct Siege. Sainct Luc fut le premier qui descouvrit le pot aux roses; car il s'enfuit à Broüage quand la Sarbatane & l'Ange, qu'il auoit contrefait, pour donner frayeur à son maistre, & treves à sa personne, furent descouverts par son compagnon le Duc de Joyeuse, Rochepot eut tort de faire l'anagramme de S. Luc, Cats in cul. Ce pauvre garçon avoit en horreur cette vilenie, & fut forcé la premiere fois. Le Roy luy faisant prendre un livre dans un coffre, duquel le grand Prieur & Carmille luy passerent le couvert sur les rheins, & cela s'appelloit parmy eux prendre le lievre au collet. Tant y a que cet honneste homme fut mis par force au mestier, & donna si grande frayeur à son Maistre, qu'il se fust repentr ou mort sans le Duc de Joyeuse, qui descouvrit l'en-

ne suis pas coulpable de descouvrir le conte du tapissier ; car le Roy le voyant au haut de ses deux eschelles, pour rascoustrer des chandelliers de la sale en devint si amoureux, qu'il se mit à pleurer avant que d'en sortir, & cria qu'on luy amenast M. le Grand, qui a luy mesme descouvert l'amour du borgne Reveillon, capitaine des guides, qui fut empoigné par impatience d'attendre un jeune guide, qu'il avoit promis, & ceux du Duc d'Espernon & de luy, quand le jour de la mort du feu Roy il se mit à genoux à la chambre, entre le Roy mort & celuy qui est vivant devant deux cens gentil-hommes, & qui pis est, la plus part Huguenots ; Il s'escria le visage couvert de larmes, mon cousin pardonnez moy ; car le Roy me le fit par force au commencement, & je n'ay pris vostre place pour vous faire tort. Espernon honteux & plus avisé, repliqua, vous parlez comme une femme, je ne sçay que c'est. Siblot en une audiance publique, le Roy l'ayant fait approcher pour rire, & luy instruit de Maistre ..... qui pour luy faire remettre un cheval de livrée, faillit en son baragoüin à reprocher le violement de son Gouverneur, & par ce qu'il ne s'expliqua pas bien, je n'en diray pas davantage : mais Loignac s'en alla criant & pleurant jusques à Poitiers, ou estant visité par les principaux de la ville, qui le croyoient encore en faveur, il leur fit des plaintes de son honneur perdu, d'estre abandonné & non payé, presque en mesmes temps. On vit depuis celles

les de la femme de Salettes, en une lettre prise au begage de Monsieur de Joyeuse à Coutras. Sainct Severin, depuis appellé pour cet acte le poulain farouche, s'estant sauvé du Cabinet du Roy par le renversement de Duhalde & de Soupitre, qui gardoient les portes des deux hautes chambres, s'enfuit parmy les gardes conter au mareschal d'Aumont, que le Roy l'avoit envoyé querir par Montigni, que luy bien glorieux d'estre admis au cabinet, apres que le Roy luy eut demandé, qui estoit cette maistresse pour l'amour delaquelle on ne pouvoit joüir de luy : Ayant respondu à demy François, *se io non haveſſe miga de patrona, ny voy ſervir altro que voſtra majeſte.* Le Roy luy respondit, je vois bien que vous tenez le party des femmes : mais je vois que vous n'estes pas ignorant de l'amour Philosophique & sacré ; moy dit Sainct Severin, *Io ſon ſoldato & non migo Philoſophe.* Ce fut assez disputé ; car en mesme temps le maistre luy porte la main à la braguette, Montigni au collet & Monsieur d'O aux esquillettes, or ils coururent apres ce Sire dans la salle pour appaiser les gardes scandalisées du chapeau & du manteau, les pis fut que ce vieux François, le Mareschal d'Aumont faillit à tuer ce pauvre homme, quand il luy conta les choses; Mort Bieu, dit il, je voudrois estre mort si cela estoit vray. Il vous faut mettre en prison. Cette prison servit pour achever la tragedie, il fut un mois enfermé, & dit-on pis, la ve-

rité est qu'il se rendit apres estre entre les mains du Duc de Mayenne, les seize de Paris ne pouvans croire cette Histoire le prirent pour un zopire, & pourtant luy baillerent à garder Sainct Germain des Prez & fut tué, avec deux ou trois cens hommes, quelque mois apres voulant regagner la ville. Telles choses & autres comme le Courrier du Duc de Longueville, à qui le Roy demanda l'autre pacquet auparavant que de voir celuy du Papier, puis s'en recourut avec son postillon, rapporter en Picardie leurs infames actions. Le Courrier du Connestable fit les mesmes plaintes jusques au Languedoc, se plaignant sur tout du Comte de Mauleurier qui l'avoit produit: mais son maistre luy reprocha, qu'il s'estonnoit de peu, le renvoya avec ses pacquets. N'est ce pas assez pour me justifier que ces secrets ne sont pas divulgués par moy? Si je contois ce que m'a dit en secret le Prince de Condé, quand ils furent toute une nuit tresscontents en l'apprentissage du Comte d'Auvergne à son nombril: ou si je contois le bannissement du jeune Rosny pour estre mal garni: de Noailles pour avoir escrit sur son lict ces vers:

Nul heur, nul bien ne me contente
Absent de ma divinité.

Le Roy lors de Navarre y avoit apostillé de sa main,

N appelles pas ainsi ma tante,
Elle aime trop humanité.

On connut par la qu'il aymoit les femmes, con-

contre les regles de l'amour sacré, cela le fit chasser à coups de pied, comme le Duc de Longueville, pour avoir demandé au Roy ses couleurs en une lettre de papier illuminé. Si je contois les espousailles de Quelus, l'autre contract signé du sang du Roy, & du sang d'O pour tesmoing, par lequel il espousoit Monsieur le Grand; de plus si ie redisois les parolles de ce Prince, agenoüillé sur Maugiron mort, ayant la bouche collée entre les deux parties honteuses, je ferois desplaisir au Comte de Caravas, qui leur ayant presté sa chambre, les espia par le trou de son cabinet. Si je discouvrois encore la porte que le Connestable fit faire à Folembray pour aller coucher avec le Grand, en contant ces choses qui sont encore un peu secretes, on blasmeroit mon humeur satyrique. Si je contois ce que m'a conté le Pont, comment il fut pris au collet, par impatience d'attendre Monsieur le Grand, lequel n'osoit passer, pour ce que le Duc d'Espernon se promenoit dans le chemin, le chapeau enfoncé, & l'espée hors des pendants, jurant son Pasardious, nul maistre que moy n'y passera pour ce jour. Les jeunes deputez des Estats de Blois ne se sont ils point plains aux provinces, que les avoient envoyés, de ce que l'on corrompit leur chasteté, & leur corps pour corrompre leur fidelité, & leurs voix, sans les oser nommer, sous le nom de Mirepoix, le Baron de Coze de Monac, & le jeune Baron Miron. Mais pour tirer profit de ces choses divulgées, je dis, & je le sçay

(car mes services me donnoient accez aux choses) que le Roy ayant pris une merueilleuse frayeur de ses choses des le temps de la sarbatane, devint enfin si peureux, qu'il tremblóit à la veuë du moindre esclair, & à l'oüie du moindre tonnerre. Monsieur Rocz luy osta la plus part de cette Frayeur par un *Agnus Dei*, benit de la main de sa Saincteté : mais depuis lors il changea sa fantasie d'agent en celle de Patient, il devint si timidie qui il craignoit mesme les vents, & lors le bon Prince eut besoing de remedes plus violens, & par le Conseil de frere Ange, qui se repetit & luy monstra qu'il avoit commis inceste masculin, par ce qu'il estoit frere du Duc de Joyeuse, ils ne firent pas grande devotion, les fondations des Capucins, Jerosolimites & feüillans, ou vous avez veu le Duc de Joyeuse d'aujord'huy en son lustre, & la ou l'on dit, qu'il retournera quelque jour, quand il sera soul des plaisirs de ce monde. Pour toutes ces choses, ce devotieux Prince n'ayant perdu la peur, furent dressées les confrairies des penitens & autres, qu'on a veu par la France. La frayeur croissoit avec les artifices exquis des voluptés, quand Monsieur le Convertisseur y mit la main avec des amuletes plus puissantes, il fit venir de Rome des chappelets, des grains benits, desquels le Roy fit present à tous les confreres du cabinet, & fut avisé, que leurs voluptés s'exerceroient à travers lesdits chapelets ; ce qui ce pratique depuis aux Bourdels de Paris, pour se garentir de la ve-

la verole. Monsieur Pinars m'a dit, qu'un Jesuite luy a aduoüé s'en estre bien trouvé, & par ce que quelqu'un de la bande sacrée eut des chancres en mauvais endroits, fut adjousté la messe, qu'un Aumonier disoit en un plancher derobbé sur le lict du cabinet, messe sacrée, de la quelle les ornemens estoient accommodez à ce peché, l'application sur les espaules d'une Croix pleine de Sainct Bois, les lavements d'eschine & les clisteres d'eau benite, avec grains qu'on appelloit benits & autrement quiriquenaudes. On a oüy parler comment le feu du ciel embrasa, il y a environ vingt ans, les Cordelliers de Paris; mais on n'a pas descouvert, que le Roy ayant oüy conter qu'ils se mesloient de ces amours sacré, fut averty que les reliques de Sainct François & de frere Macé leur servoient de laurier contre les foudres. Le Roy fit le gardien son confesseur & predicateur, à la charge de derober ces reliques, lesquelles ne furent pas long temps au cabinet du Roy que le feu se mit aux Cordeliers, *juxta illud l. 2. titulo 7. fulgura desursum depellit.* Le mesme gardien luy apprit aussy, que ce peché n'estoit point peché sous l'habit d'un Cordelier, & en bonne intention de se rendre conforme à Sainct François, & à frere Macé son mignon; c'est pourquoy ceux qui ont herité des heures du feu Roy, ont monstré à leurs familiers, tous ceux qui sont nommés en ce chapitre, & enluminés en Cordeliers, aux enseignes qu'à la fin desdites heures, sot aussy peints

ceux sur lesquels il n'a pu exercer son entrepri-se, comme Chastillon & Chambret; le premier avec ses manches troussées, pour monstrer ses bras gras & blancs & un *non per amor ma per vendeta*. Cela est encore un peu secret, mais qui n'a point sçeu le coup de tonnere, qui en temps tres serain, parmy cinq cens gentils hommes, & autant de suisses, à un heure apres midy donna, sans redoubler, en la chambre basse du Comte de Soissons, ou Monsieur le Grand & luy prenoient leurs esbas sur un lict, deux autres sur un autre lict; le cinquiesme estoit à la fenestre, le foudre les partagea, car il en tua deux & laissa le troisies-me à demy mort, à tous trois le coup entroit dans le trou de la verge & sortoit par celuy du derriere. Or voicy dequoy faire dresser les cheveux d'un reformé, car les deux qui n'eu-rent point de mal avoient chacun un chape-let, il 'n'en fut point trouvé sur les deux morts. Je presuppose que la ..... qui n'estoit qu'à demy mort pendant deux mois, avoit per-du la moitié du sien. Voila pour authoriser les reliques, & prenez garde que vous verrez. A-gnus, croix, & chapelets aux bras de tous les freres de la sacré societée. A propos de reliques, ce meschant Conte de la Rochefoucaut, dis-nant un jour avec les filles de la Royne, qui le picotoient par ordre expres, & luy deman-doient de ses belles reliques qu'il avoit pillées à Tours, aux premieres guerres; il dit s'en estre defait, comme de bagatelles. Enfin estant

impor-

importuné, il le leur accorda, à la charge qu'elles le viendroient toutes baiſer, & qu'il leur donneroit des braſſieres de Saincte Catherine, qui leur feroit à toutes revenir les tettons auſſy durs, que quand elles eſtoient pucelles. C'eſt pour achever ſes horreurs en riant; car on fait ainſy à la Cour. Pour moy ſi je ne fais tel cas des reliqués, & ſeulement je fait ſemblant de les adorer, excuſez moy; car eſtant allé un ſoir à Boſny, à deux lieues d'Orleans, qui eſt le ſiege de Meſſieurs de Sainct Lazare, je fus tout ebahy, en me levant au matin d'oüir force clochettes à l'entour de la maiſon, voir entrer la baniere & la Croix & force Chanoines de Sainct Aignan d'Orleans: mais autant de voix & de bannieres qu'il en peut entrer dans une petite gallerie qui va aux privés. Le fait eſtoit, qu'une garce du Chevalier Salviati, lors grand Prieur de l'ordre, avoit trouvé quelques coffres qu'en temps de guerre on avoit jetté dans le privé, en les crochetant pour dérober, elle vit dans un des coffres une boite ſeule, ſur laquelle il y avoit eſcrit *R. d. Coti.* Le Commandeur averti y courut, & ſon ſecretaire nommé Valderie qui prirent le R. avec le point, pour le Pere de S. Catharine: la deſſus fut deffendu d'y toucher, & ſon Maiſtre & luy allerent trouver l'Eveſque d'Orleans, les docteurs & entre autres Picard appellez en Conſultation, reſolurent que ceſte boiſte ſe devoit ouvrir par les mains ſacrées de l'Eveſque, aſſiſté des proceſſions voiſines.

Les voila donc arrivées au matin, & apres une messe du Sainct Esprit, on luy lave les doigts d'eau benite, il fait trais pas genoux vers le coffre, ouvre la boiste, qui se trouva une boiste de bon Cotignac d'Orleans, & ainsy que les Propheties ne se connoissent qu'apres leurs effet, il se trouva que le R. signifioit Reste, & *d. Coti*, de Cotignac.

CHAP. VIII.

Des Vœux.

MAistre Pierre Poncet, gentilhomme prescheur, celuy à qui Monsieur d'Espernon reprochoit, qu'il faisoit rire les gens & qui luy respondit, qu'il les faisoit assez pleurer. Ce bon homme preschant un jour aux mathurins, fit un grand discours des miseres des Chartreux, qui ne mangent que du poisson : des bons hommes qui ne mangent rien qui ait eu vie, des Capucins qui n'ont rien sur leurs pieds, des Feuillans qui sont si mal vestus & *vivunt in diem*, *di frati ignoranti* d'Italie, qui n'oseroient rien sçavoir, des pourceaux Sainct Anthoine d'aupres de Roanne, des penitens qui se foüettent. Ce brescheur fit pleurer beaucoup de bonnes personnes, & de toutes ces devotions & ces vœux austeres tira cet argument, que si la religion Romaine estoit fausse, on n'y verroit point accomplir des vœux si durs & si difficiles. Je donnay le lendemain à disner au dit Poncet & à Renardiere de Bretagne, nous met-

mettons les raisons susdits sur le bureau ; & Maistre Fol de Regnardiere mit l'autre en grande colere, luy disant que ces austerités de vœux & de vies, estoient plustost marques d'une fausse religion, que d'une vraye ; tesmoins, disoit-il, que les sacrifices des hommes estoient defendus aux Israëlites, & observés parmy les gentils, comme leur est reproché au pag. 105, & puis il alla conter qu'il avoit veu en Turquie leurs enragés de Caloyers, n'ayant toute l'année pour couverture qu'une retz : mais en la main droite un grand rasoir duquel il se font faire une playe nouvelle quand la precedente acheve de guerir, & quand à leurs jeunes & abstinences, celle du vin qui est enjointe à toutes personnes, est plus dure que toute autre. Quand ils jeusnent, ils ne boivent ny mangent. Quand aux pelerinages, ou trouvez vous une si violente devotion, que celle des pelerins de la Mecque, desquels plusieurs, apres les incommodités du voyage & la veüe du sepulchre de Mahomet, se font crever les yeux, pour apres chose tant sacrée, n'en voir jamais une prophane ? Apres il allegua l'estrange zele des Calignois, & comment on trouva au grand temple de Mexique, les parois frottées du sang des enfans immolés au Diable par leurs peres & par leurs meres, & ce sang par tout l'epaisseur de deux doigts ; à la verité j'ay oüy confirmer cela par le gardien des Cordeliers Mexico, & par veux autres de ses compagnons. Renardiere

concluoit par là que telles inventions estoient de gens fanatiques, ou des Diables mesmes, qui se font par commandement servir ainsy. La dessus ce Maistre Fol se mit sur les antiquités, & je n'y sçay ou Diable il en avoit tant appris; sçavez vous pas, disoit-il, que les Druydes François, les Anglois aussy, sacrifioient à certains jours, & tenoient les sacrifices les plus Saincts quand ils faisoient mourir les hommes le plus cruellement. Ceux de Carthage prenoient les enfants des meilleures maisons, les habilloient à la Royale, & n'estoit permis aux parens d'en arracher un; si bien qu'estants vaincus par Agatocles, sur l'opinion qu'ils eurent que leurs dieux estoient courroucés par la discontinuation de tels sacrifices, ils assommerent tout d'un coup sur leurs autels 200. jeunes gentilhommes. Ceux de Rhodes & de Crete faisoient enivrer leurs hosties, avant que de les immoler. En Chio, & Salamine ils dechiroient les hommes pour les immoler à Diomedes. Les Arcadiens foüettoient les pucelles jusques à ce quelles fussent mortes. Ceux de Sparte en faisoient autant des enfans l'autel de Mercure & de Diane, quelques une faisoient un grand monceau de sclisses, l'empliſſoient d'hommes, desquels Theopompe estoit l'un. Les Thraces tuoient leurs hosties hnmaines à coups de lances à l'autel de Tamolus. Quelques Allemans & Bourgignons faisoient carrousse du sang des sacrifices. Les Perses, les Grecs, & quelques Anglois enterroient

terroient toutes viues leurs hosties. Ie ne veux pas dire les autres vilenies qui se faisoient des filles & des garçons, & autres folies exercées par les Corinthiens & Bretons. Ie dis donc que ces vœux austeres & cruels ont esté de tout temps seruices de diables. La dessus la Renardiere se mit sur la Theologie, allegua de St. Mathieu ch. 16. les paroles, mon joug est doux, & autres, & nous dit; Messieurs le meilleur vœu que nous puissions faire, c'est à St. Mathurin; car je vous asseure que le plus sage d'entre nous est tenu pour fol. Tout le monde n'a pas cognu Renardiére; c'estoit un diseur de verites au feu Roy, qui desirant estre desrayé par ses mareschaux de camp, il luy dit un jour, qu'il faisoit plus que Dieu, qui dit, du labeur de tes mains tu vivras commodement: & luy faisoit ses mareschaux de camp vivre tres commodent, du labeur & du mestier, ou ils n'entendoient rien. A la fin Poncet se mit en colere, & luy repliqua que c'estoient des discours d'un Huguenot: l'autre poursuivit en sousriant, & commença à causer sur les Pythagoriciements des Chartreux & Bons hommes, entre lesquels on ne laisse pas de voir bien souvent . . . . . Il nous conta comment Mr. du Bouchage estant las d'estre fessé par le Roy, & mis en prison entre quatre escrans, confessa à un de ses compagnons de piquepuce, lequel ayant oüy les violences du cabinet, luy enjoignit de sortir du monde, & luy reveła que s'il vouloit faire quelque temps la vie des Capucins, il le

verroit un jour Pape : ce que l'enchanteur Raoul luy a confirmé, & vous verrez, dit Renardiere, que d'icy à quelque temps il y retournera, & disoit que les fols prophetisoient. Nous nous mocquasmes de luy Poncet & moy, & le bon homme en colere commença à dire, vous estes aussy meschants que le Mareschal de Biron, qui se moqua du pauvre frere Ange, quand il alla joüer la passion devant le Roy à Charstres, se faisant soüetter, & portant une croix, de poids insupportable. La estoit Monsieur de Monpensier s'enquerrant qui estoit le maistre de la moralité. Ce n'estoit pas celuy qui fit couper le douzil de son vin de Gascogne; ayant oüy de Babelot, qu'il estoit digne de faire le sang de Christ. C'estoit celuy qui pour faire une bonna bocca vouloit oüir vespres aux Augustins. Ce Mareschal donc le tirant à part luy dit, par le corps B. Mr. ce fat en a bien dans le cul, si d'aventure il n'y a point de Paradis. Le Duc luy respond par St. Picaud, mon maistre, voicy qui est encore assez bien joué, horsmis que la musique est vn peu aigre. C'estoit un cornet de terre qu'il avoit pris au four de Palaiseau en passant, sans oublier le fournier pour en sonner. Telles gens que vous, furent ces beaux Euesques du Lionnois, qui assemblerent un Sinode pour reformer la coustume de St. Antoine de ce pays là : les religieux du lieu s'appellent pourceaux de St. Antoine par humilité; ils sont obligés de faire huit repas, comme monstrant la fragilité du

genre

genre humain. Il y eut quelques Iesuites, freres mineurs, & quelques jeunes Euesques, qui firent de belles & longues harangues, pour monstrer que telles constitutions peuvent changer, *habitâ ratione temporum.* Et que ce que nos peres auoient fait à bonne intention, estoit aujourd'huy ridicule. Mais à toutes ces raisons le soubsprieur de St. Anthoine, qui ronfloit, ne respondit qu'une graue sentence & remarquable ; en nos jours gardons nous des nouualitez. On recommença de plus belle contre les mocqueurs de ce siecle comme vous autres, & ce soubsprieur à quatre mentons commença gar,gar,gar,gar,gardons nous, &c. oüy mais vous dites que sous ombre de deuotion il s'y fait de grandes folies. Par St. Jean je le sçay bien, mais l'eglise n'en peut mez : qui a plus crié contre le Roy & ses mignons que moy, qui ay presque conté en chaire l'histoire qui s'en suit ? Le Roy estant a moureux à Lion de la femme du sire . . . . . Le marché fait par le Comte de Mauleurier auec la galande il ne restoit que de prattiquer l'absence du mary si jaloux qu'il refusa un bel employ honnorable, & une commission sur le sel de Peccais profitable, pour y joindre. Il partiqua un Cordelier, confesseur du jaloux, luy remonstrant que les plus apparents de Lion avoyent l'œil sur ce pauvre homme, & le soupçonnoyent d'heresie ; par ce qu'il n'estoit pas confrere des penitents. Le Cordelier respond : à d'autres, Messieurs ; je suis trop matois pour vous soupçonner de devotion.

tion. Parle moy St. François, & vous trouverez que les Cordeliers sont bons compagnons. Par la vertu, dit le Comte, c'est que nous voulons chevaucher sa femme, & il y trente escus pour toy. Le Cordelier replique : alle vous en Messieurs & me laissez faire : De là à six jours, qui fut un jeudy, voyla le pauvre sire au revestiaire, qui se prepare à porter la croix, comme dernier novice. Le Roy, le Comte & Clermont d'Entragues, vont joüer leur jeu, & peu de temps apres virent par la vitre de la chambre venir la procession, & le portecroix, lequel dentro del sacer se mit à resuer & à fantastiquer en son cerveau ce qui en estoit, si bien qu'à la porte de son logis il luy prit une pamoison. La procession s'y arresta pour changer de porte-croix. Il fallut ouvrir la porte, cacher les trois compagnons dans vn comptoir, ou ils estoyent en grand danger, sans le Cordelier & un confrere, qui vindrent persuader au sire, que c'estoit son devoir de rapporter l'habit au revestiair. Qui a plus crié que moy contre le feu Roy, qui portoit ses mignons en ses heures, enluminés, comme il est dit ailleurs, en Cordeliers? N'ay-je pas cognu la Ducheſſe de Guise & de Nevers, qui portoyent Roquemont & le Baron de Fumel peints en crucifix en leurs heures & cabinets, & eux leurs maistresses tous de mesme en N. Dame? Mais vous autres heretiques, vous avez tort de blasmer l'Eglise pour cela. Je rompis le propos de M. Poncet, disant, l'invention

des

des habits & des heures n'eſt pas coulpable du mauvais uſage. Mais pour vous rembourſer tous deux de vos mauvais contes, je vous en donneray un tout nouveau. Qui penſez vous qui ait fait quitter le monde au Comte de la Chappelle ? C'eſt, dit Renardiere, le Cardinal de Florence, qui luy fit je ne ſçay quoy, & luy promit qu'il deviendroit Pape. Ie me pris à ſecoüer la teſte. Pourquoy non dit Poncet, auſſy bien que le Pape....., qui fut pris à la porte pauvre garçon, par ce que la ſingeſſe du Cardinal...'. le prit en amour. Quelques uns diſent, qu'elle l'aimoit pour la grande quantité de poux qui eſtoyent ſur luy. Tant y a, qu'eſtant desbarboüillé il fut agreable à ſon maiſtre, auancé depuis, & nommé le Cardinal *della Simia*, & enfin Pere Saint. Aux enſeignes que le College luy remonſtrant, qu'il avoit fait Cardinal vn gueux & vn ignorant, il reſpondit, c'eſt ce que vous trouvaſtes en moy, & s'il deuient vieux, c'eſt ce qui le fera Pape. Tout cele, dis-je, n'y touche point. C'eſt que ſa Mere eſtant laſſe de luy, partie par ce qu'il tombe du haut mal, & qu'elle le trouvoit fort ſot, mais principalement par ce que ſon frere virginal entroit en ſervice, elle luy fit faire le voyage d'Italie, & luy ſuſcita un confeſſeur, nommé *fra Ieronimo*. Cettuy cy tira ſi bien les vers du nez de ce jeune veau, qu'il luy confeſſa des pechés que j'ay honte de dire pour leſquels il fit croire, qu'il n'y avoit aucune expiation que de quitter le monde, & ce vouer

à l'E-

à l'Egliſe. Je ſçay bien, dit Renardiere, ce que vous n'avez oſé dire. J'oüis à la feneſtre de l'eſcurie à S. Denis, vn qui importunant ſon compagnon de luy dire, ſi le Comte de la Chapelle devoit venir; la reſponſe fut: je ne ſçaurois non plus dire cela, que deuiner qui a eu ſon pucellage, le pere, la mere, l'oncle ou la ſœur. Mais à ce propos: ce vœu eſtoit auſſy rude que l'expiation de ſes forfaits, comme celuy que deſcrit l'Aretin en la perſonne de Meſſer.... Sa pauvre mere penſant mourir en douleur d'enfantement, le voüa à eſtre Cardinal par humilité. C'eſt de luy que le Paſquin prononça: *C'ha fatto il Cardinale, la laſciato il ſuo Elemoſinario al hoſpital.* Enfin M. Poncet ſe faſcha de ce diſcours, & nous dit; ſi vous autres Huguenots ne fuſſiez venus à la traverſe, on euſt bien appris au feu Roy des veſtements, des tonſures & des vœux ſecrets. Car on l'euſt mis à la grande Chartreuſe, bien fortifiée de baſtions au lieu de raiſons. On l'eut habillé comme l'eſtoient les bardaches dan ſes heures. On euſt changé ſa Couronne en couronne de tonſure, & pour vous dire Adieu, & finir nos diſcours, on eut payé ſa deviſe, *manet ultima cœlo*, de ce diſtiche, qui fut trouvé affiché ſur l'horologe du palais:

Qui dedit ante duas, unam abſtulit, alteram nutat:
Tertia tonſoris nunc facienda manu.

C'eſt à dire; celuy qui devant en a donné deux, en oſte l'une, & l'autre branſle, & la troiſiſme

ſe

se fera maintenant par la main d'un barbier. Adieu, Messieurs, je suis marry de voir si mal user des œuvres pies : mais Poncet passa la porte, & Renardiere m'acheva son conte. C'est, dit il, que l'Eueſque de Xaintes est un des meilleurs compagnons qui se puisse trouver. Il y aussy vne abbesse aux fauxbourg, le convent de laquelle est plus tost une Cour qu'un monastere. Car n'en desplaise à Maubuisson, ou durant le siege de Pontoise il y demeura huit religieuses, que la verole retenoit, & cinq qui estoyent en couche. N'en desplaise à Lonchamp ny à Montmartre, que l'on appelloit le magazin des engins de l'armée. N'en desplaise aussy à la Trinité de Poictiers, à Vilmur d'Albigeois, au Lys, vray seminaire des enfants rouges, au S. Esprit, à ..... ou Sureſne mena ces jours Fervaques, & dit à l'abbesse, qui est sa fille, qu'elle fist l'honneur de la maison à M. le nouveau Duc & Pair, pendant qu'il luy alloit desbaucher une religieuse fort belle, & seule cause de leur voyage. Dans demy heure Sureſne reuint dire à l'oreille de son compagnon, allez morbieu, la galande m'a donné de la peine, mais vostre cas est prest. Non est par le corps bieu, dit Feruaques, car j'ay cependant joüé deux actes avec l'abbesse. Comment ? c'est m'a fille. L'autre dit, je suis donc ton genre. Soit dit à propos en passant. L'Abbasse de Xaintes ne cede à aucune autre en galanteries & mascarades, & en un mot, il s'y fait tout ce qu'on fait à la Cour. Mais quel-

quelques fois l'Eueſque & l'Abbeſſe ſe defrobent en quelques lieux eſcartés, & accommodés expres, & lors tout le convent eſt en deuotion, par ce que Monſieur & Madame ſont allés aux œuvres pies Chacun eſtoit en peine quelles œuvres c'eſtoient : mais le Prieur du Pont l'abbé, les ayans un jour deſcouverts, eſcrivit à M. de Potonuille ce que c'eſtoit en ces termes :

L'Eueſque & l'Abbeſſe de Xaintes,
Pour faire œuvres pies & ſaintes,
Vont au ſilence fort ſouvent.
La plus finette du Convent
Y fait un trou, & les eſpie,
Puis voyant preſſer flanc à flanc,
Le Roquet noir le ſurcot blanc,
Vit bien que c'eſtoit œuvre pie.

Il conclud par la reſponſe de Verville ſur tant de baſtiments, pour la reception des Cordeliers, Capucins, & autres tels ; à ſçavoir pour empeſcher que le fols ne vous crevent les yeux, ou bien par ce petit epigramme :

Huguenots faſcheux & auſteres,
Qui blaſmez tant les monaſteres,
A la pareille, dites nous,
Ou l'on pourroit loger les fous.

CHAP. IX.

Des diverſes manieres de peſcher les hommes,

LA Naſſelle de S. Pierre & ſes ſucceſſeurs ont maintenant changé de maniere de peſcher.

ſcher. Car tant que les tenebres ont duré, l'Egliſe R. a peſché au feu : le bois n'y a pas eſté eſpargné, par lequel on a conſumé les corps de ceux qui apprehendoyent par trop le feu des ames. Les Convertiſſeurs de ce temps-la ne failloyent point de convertir l'ame par la terreur du feu, on de faire converſion des corps en cendres. La lumiere eſtant venuë, & le feu n'ayant plus de vogue, il fallut peſcher en eau trouble, & cela ſe fit durant les troubles, ou pluſieurs par l'exil de leurs maiſons entrerent dans les filets des peſcheurs. Quand l'eau n'eſtoit plus trouble on peſcha à l'endormie, à quoy ne fut pas eſpargné la coque de Levant, qui eſt fournie par les droguiſtes d'Italie. A cela furent pris les plus peſants, comme les Mareſchaux de Montmorancy & de Coſſé. Apres on guetta le gros poiſſon au fray; à quoy fut pris Antoine, Roy de Navarre par Rouet, Louis de Bourbon par Limeul: mais ce dernier, pour eſtre vigoureux, ſe ſentant pris, rompit les mailles, & ſe ſauve. Quelques poſſions ſe perdent en la ſuitte des Daulphins comme font les chiens, les barbues, les maquereaux, & tout le menu des ſuivants de la Cour, qui entrent à la ſuitte de leur maiſtre dans cette grande & profonde baleine de l'Egliſe Romaine. Le menu peuple eſt deçeu au travail, ou on le fait ſortir de ſes cachettes à force de fouler. Pour cela il n'y a petite paroiſſe aujourd'huy en France, ou dar bonne & ſaincte intelligence, les Huguenors, plus foulés que les au-

autres, ne soyent contraints d'entrer aux filets de S. Pierre, de mesme que les gelées font courir le poisson morfondu aux fontaines. Les hyvers d'afflictions en font courir plusieurs aux grandes sources d'honneurs & de biens, comme la Cour de Rome, celle de l'Empereur, celle des Rois de France & d'Espagne. C'est à ce jeune que nous avons pris en ces dernieres saisons plusieurs esprits relevés, impatiens de petitesse & de pauvreté, & entre ceux là Morlas, qui ne pouvant mettre d'accord la bassesse de sa naissance & l'elevation de son esprit, accourut aux sources alleguées, lors que les Huguenots estoyent plus bas. Et mesme pour tirer profit des autres, il se servit d'un artifice nouveau; tenant en cela quelque chose du Daulphin, hormis l'issue. Il amenoit ses credules à la dispute contre M. le Convertisseur. Les advertissoit premierement de se donner garde de luy, comme d'un imposteur dangereux, & les exhortoit à tenir bon, & puis se laissoit prendre avec eux. Je luy vis un jour amener au bord de la nasse, le petit Baron de Courtomer, auquel il donnoit de la main par le costé, au milieu de la dispute, & dit, courage mon petit Baron, & toutesfois il faut considerer ce que dit M. du Perron. La dessus avec une artificieuse & sacrée prevarication il se laissoit vaincre d'une violence bien simulée. Ce petit Baron de Sauva : aussy est il du païs de sapience. Je me suis despestré plusieurs fois du mesme filet. M. de Chastillon fut adverty par les vieux serviteurs

viteurs de son pere, que l'entrepriſe eſtoit pour l'amener au cabinet, & autant ſur ſon corps que ſur ſa conſcience : mais il en eſt parlé ailleurs. M. le Convertiſſeur, un des plus grands peſcheurs qui ait eſté en l'Egliſe ; a plus heureuſement que les autres, eſpié en ces ſaiſons les manieres de peſcher à la ſigne, fait haye en cela par luy meſme, qui fut apaſté d'un bon Eueſché ; mais il eſt de l'humeur de ceux qui tirent l'eſchelle apres eux. Car il a trouvé l'invention de mettre les appas ſi avant dans l'hameçon, que le poiſſon eſt pris, ſans que l'appas ſoit avalé. Teſmoin le pauvre Deſponde, duquel l'appas a eſté pour un autre, & qui ayant ſacrifié ſon ame pour l'Egliſe, a tellement eſté pipé, qu'il a veu devant que mourir, ſes enfants aux portes, ſa femme au bordel, & ſa perſonne à l'hoſpital. Teſmoing le pauvre Cahier, que a abbayé apres l'abbaye promiſe, & n'en voit que l'image & le clocher. Les bonnes gens du temps paſſé faiſoyent leur peſcherie par preſcherie, & peſchoyent avec le ſalut ; mais en ce temps, nous laiſſons roüiller les ſalus, par ce que le poiſſon eſt trop eſueillé, & on ne le peut tromper en leſchant la boüe. Dandelot ne couta gueres ; car il fut pris à belles mains, & cela fut pour enigme aux bons compagnons. Je diray encore ce mot de la prudence de M. le Convertiſſeur, que là ou il triomphe le plus, c'eſt aux eaux dormantes. Ce ne ſont pas celles que Deſponde faiſoit enfler chez M. de Guerres ; c'eſt qu'il eſpie ceux de

qui

qui la maiſon s'en eſt allée par les feneſtres, comme quand l'eſtang ſort par la bonde, & ſont demeurés à ſec, comme eſtoit le Barron de Salignac, quand ſa femme le convertiſſoit. Les autres ſont pris par la prevoyance de tels accidents, comme moy, pour peſcher encore ſur les eaux dormantes, M. le Convertiſſeur a pris la peine de venir preſcher & peſcher à S. Merry, à la barbe du peuple, là ou in prend les grenoüilles en dormant, là il preſche à diacre, à ſouſdiacre; ſon frere & quelques autres de ſes apoſtres ont une banque chargée de beaux livres devant ſa chaire. Ils les ouvrent à la citation des paſſages, ils les ferment le plus fort qu'ils peuvent, pour reſueiller l'aſſiſtance: mais tant eſt douce la polylogie de ce perſonnage, que la plus part y dorment trois heures, & comme à la peſcherie y gaignent force rheumes. En quoy la faculté de Theologie apporte des commodités nouvelles à la faculté de Medicine.

CHAP. X.

De la Tranſubſtantiation.

NOus ne pouvons pas dire beaucoup ſur le point de la Tranſubſtantiation; car elle eſt plus malaiſée à prouver qu'à prononcer, quoy que le mot ſoit bien long. Mais comme dit M. le Convertiſſeur, apres avoir confeſſé que c'eſtoit un poinct abſurde, encore le faut il debattre pour l'honneur de l'Egliſe & pour n'eſplu-

n'esplucher en cela la volonté que Dieu, il me defendit de lire la plusparт des anciens ; notamment S. Augustin : *lib. de agone Christiano, cap. 25. De præsentia Dei ad Dardanum. cap. 17. in psalmos 33. & 34. In Euangelium Ioannis tract. 27. ad Bonifacium epist. 23. In sermone ad Infant. lib. 3. de doctr. Christ. cap. 9. & 16.* il m'a defendu aussy de lire tous les autres, si non corrigez par l'indice expurgatoire, & m'apprit sur cette disputе à ne prouver rien que la toute puissance. Or voicy les arguments que j'ay cherchés de mon invention. Pourquoy sous le nom de Dieu ne peut-on changer les substances de toutes choses, veu que sons le nom du Roy on en a fait, & fait-on tous les jours de si estranges metamorphoses & transsubstantiations ? La sueur d'un miserable laboureur, en la graisse d'un prosperant partisan & tresorier : La moëlle des doigts d'un vigneron de Gascogne, qui rejoüit le cœur d'un chacun, & remplit le ventre du parasite ; les pleurs de la veusue ruinée en Bretagne font auoir du fard à la femme de Santory ; le sang d'un soldat perdu à chasser Espernon de Provence, se change en hipocras : Pour l'hoste de la Rose de Blois, on le voit aujourd'huy transsubstantié en M. de Bussy-Guibert. Les impostz de la France ont transsubstantié les champs du laboureur en parturages, les vignes, en frische ; les laboureurs, en mendians ; les soldats en voleurs avec peu de miracle. Les vilains en gentils-hommes ; les valets en mai-

maistres; les maistres en vallets ; les argoulets en haubereaux ; les princes en Carabins ; les partisans en momie, s'il plait à Dieu, notifiée au gibet ; & en nos jours, des insolens en des souverains ; & des princes à la mode, *in partibus infidelium*. Quelle alteration a souffert le domaine du Roy? Qui est ce qui ne s'escrie en passant, *O domus antiqua, quam dispari domino dominaris ?* Les putans des princes, sont transsubstantiées en femmes ; & les femmes en putains. Les maqueraux s'en vont marquis. La Varenne a transsubstantié les potages de cuisine en hipotages d'Estat, & les poulets de papier, en poulets de chair humaine. Pardonnez à Morlas, s'il a fait semblant de croire la transsubstantiation, luy qui s'est veu dans le berceau, changé d'un bastard de Sallettes, en fils d'un cousturier ; de la nourry par les aumosnes des Eglises de Pau, puis escolier au despens de la Reine, d'escolier deuenu ministre, espion des Huguenots à Paris, d'espion gendarme, de gendarme disciple de du Perron; de là Courtisan; de Courtisan traistre, & enfin general des viures. Qui pourroit dire les changements notables de Lansac, de Laverdin, du Marquis de Bell'isle (Monluc) & de Protasius ? (Balagny) Le feu Evesque de Valance, qui ne croyoit point la Transsubstantiation, qu'eust il dit de voir son fils de Champis Capitaine ; de Capitaine Prince souverain? de prince poltron ; de poltron banny : de banny Mareschal, de Mareschal Cocu,

Cocu, & Mareschal aussy cocu que le Mareschal Vulcain? Mais ce qui m'a confirmé davantage en la creance de la Transsubstantiation, ça esté le, cognoy toy mesme, en voyant combien j'ay changé & augmenté mes substances. Je me suis veu d'escolier Conseiller; de Conseiller ambassadeur; d'ambassadeur saffranier; de saffranier matois; de matois financier; de francier Colonel, Capitaine & Chastelain du petit Chalons. C'eust esté encore un bel argument de transsubstantiation estrange, si le Comte Maurice eust esté aussy prompt à contribuer les 400. m. escus, que furent ceux de Berne & Geneve les 10 m. escus sur les gages de ma troisiéme conversion. A propos je ne conte point mes quatre commissions entre mes notables changements. Mais laissons cela, & disons, que si je me fusse veu Comte de Bourgogne, j'eusse payé mes suisses en sel. Rolan eust gaigné le cœur des peuples comme Primat du Païs, & on y eust accommodé les religions. Je sçay bien ou j'eusse marié mes enfants. Mais je change trop de discours en parlant du changement de conscience. Nous avons veu la salle basse de Louvre, changée en salle de comedie; de salle de comedie, en salle de tragedie: de palais de Rois, en gibet; quand le president Brisson & ses compagnons y furent pendus: & depuis reconciliée au Dieu de paix, par la predication de sa parole. A quoy je n'adjousteray plus que l'exemple de M. de Mercueur; qui de petit princé

morfondu, se vit beau frere du Roy; de là, gouverneur de Bretagne; de gouverneur tyran; de tyran, Duc; & par fantaisie la frayeur de la France, & l'esperance de l'Espagne. Il est tellement transsubstantié que c'est aujourdhuy le proverbe des Espagnols, le mespris des François, la honte de Lorraine, le desdain de la Bretagne. Il n'est ny Duc, ny tyran, ny gouverneur, & luy qui avoit gaigné des batailles, a laissé ruiner cette belle grande fortune, sans tirer un coup de pistolet, horimis apres la paix faite, un pauvre pet qu'il fit l'autre jour de sang froid en la presence du Roy.

LIVRE SECOND,

CHAP. I.

Dialogue de Mathurine, & du jeune du Perron.

ON m'a donné une piece nouvelle de Theologie moderne, digne, à mon advis, de tenir place en cette honneste marqueterie. Cét une honneste conference, entre les conferences que le siecle a conferées: & vous verrez par là combien la bonne mesnagere S. Mere Eglise R. employe de gens à ramener le monde à la grande voye. Mathurine sortoit de faire leçon à Vignoles, chez Madame de Monluc: du Perron alloit faire la sienne; qui changea de couleur à la veue de Mathurine, passa la main sur son front

front chauve, puis commença. Et à vous belle dame : on m'adit que vous vous vantez par tout que vous auez convertyS.Marie du Mont. *Math.* Et qui seroit ce donc mon bel amy? *Per.* Par ma foy il y auroit bien de l'apparence, vous estes une belle Theologienne. *M.* Oüy, comme s'il falloit convertir les gens par la Troulogie. C'estoit du vieux temps, quand on faisoit à la pareille. He pauvre Iob, te souvient-il pas qu'il me le promit la nuict, & que j'en allay donner la bonne nouvelle à ton frere, si matin, que je trouvay là la De la Cour, qui sortoit de sa chambre? *P.* Tout beau Madame la galande parlez vous ainsy d'un tel prelat? *M.* O mon amy, cela n'empesche point la conversion; tesmoin la Chesnaye, qui pour estre venu trop matin, vit un chaperon dans les sacrées besognes de ton frere. *P.* laissons là les sottises; car je me fascherois, en continuant propos; je ne dis pas que S. Marie ne t'eust promis la nuict; mais le jour precedant, j'avois procedé à l'instruction, tesmoing trois charges de liures, qui furent portées chez Madame la Marquise. *M.* Et penses-tu, que je ne sçache pas à quel jeu vous joüastes, au lieu de disputer? Mon amy, ce fut moy qui entray par tout, & qui entray la premiere en familiarité avec luy : je luy appris le pont du coil, le coil du pont : je luy mis la main à la braguette, aussy privement que je fis à toy à nostre premiere cognoissance. Tu ne l'as accosté de deux mois apres moy : pour le moins ay-je

l'honneur de t'y avoir appellé pauvre pelé. *P.* Vrayement elles sont belles, tes entrées. Et pensés tu, que pour avoir heurlé un air de la façon de Guedron, tu ayes accés à venir parles de choses si difficililes que la conversion ? *M.* Et pensés-tu, que l'invention que tu a trouvée de traduire les epistres familieres de Ciceron, pour te rendre familier, soit quelque chose de bien ferial ? j'ay oüy dire à la Brosse, que quand il estoit regent de la troisiéme en Bourgogne, il eust foüetté ses grimaux, s'ils n'eussent mieux fait. *P.* Pensés-tu que je ne luy aye rien appris que cela ! il estoit tout brutal & barbare, je luy ay appris à parler des peres, sans les avoir leus ; des Conciles mesmes, & luy ay fait part, non seulement de la Matheologie, mais à parler de l'estat, à admirer ce grand corps d'Espagne, à regler tout au conseil de Rome, & m'a fallu luy monstre jusques aux termes : au lieu de dire le Pape, je luy ay appris à dire sa saintetè ; au lieu de Roy, sa M. il disoit le petit la Roche, Zamet, la Varenne; comme s'ils estoient encore nains, valets de garderobbe & cuisiniers, & luy ay appris a dire, Monsieur de la Varenne ; & l'r, bien sonnée ; ainsy des autres, il se prit à rire quand je luy dis, que parler autrement, c'estoit un espece de lese majesté. Mais je luy fis voir que ce creme avoit bien plus de poids au temps passé, & qu'honnorer à demy les creatures de sa M. estoit manque de respect au createur. Je luy appris encore à dire souvent,

maxime

maxime d'Eſtat ; maladie d'eſtat ; periode d'affaires, intereſſer, prendre la garantie, faire fortune, courir riſque, ſimboliſer, jalouſer, ambitionner, un eſprit poly, & mille autre termes en cette façon, à quoy on cognoit aujourdhuy une belle ame. *M.* Bel aſne, mon amy, je ne luy ay point appris toutes ces pedanteries ; mais bien ſes contenances : il marchoit droit comme Gaillars, faiſoit les reverences pardeuant, il ne rioit point s'il n'y avoit dequoy rire. je luy donnay de la tablature de M. Je Grand. Je luy appris à tourner les talons en dedans, à cheminer en oye, & de pareille gravité, à eſcrimer des deux bras, à s'amonceler le ventre, à reculer la teſte, à la borde liner de bonne grace, à faire les reverences en quan, & revers, à rire du coing des dents, ou comme un chien à qui on preſente de l'ail, à parler de la gorge, à peigner ſes cheveux, au moins aux pauſes des Diſcours, à dire ma foy hay, au lieu de dire ma foy. Il a bien appris à dire toutes les admirations comme, *Ieſus:* le plus du monde, oh, oh, oh : il y a de l'exces : c'eſt pour en mourir. Quand il rencontre un des fardés de la Cour : *Ho* ; que vous eſtes bien aujourdhuy, eſpanoüy comme une roſe, & l'a deſſus parler des couleurs ſelon la nouveauté, & comme elles ſont deduites dans ce meſchant Feneſte. Je luy ay appris à mettre des roſes par tous les coings, ou le Marquis de quatre ſols en porte, à releuer ſa ceinture à la foſſe de l'eſtomac, comme le petit

Auger, barbier de Paris, a faire accroupir le chapeau à Ses perruques, quoy qu'il portoit son rabat sans empoix ; comme du temps des-haussecols, je luy en ay donné six, qui viennent jusques à la moitié de l'eschine, & des manchettes jusques aux coudes. *P.* Vrayement il t'est bien obligé. Il estoit allé disner chez le Marquis de Beuvron, comme ils lauoyent, le Marquis d'Arlay, qui tournoit la teste à ses visions, prit une de ses manchettes pour la serviette, & s'en essuya les mains. Mais moy, je luy ay appris des choses serieuses: comme à deuiner des premiers ceux qui entrent en faueur; entre vingt paroles dire dix fois Monsieur : feindre le bizarre, se retirer en un coing, courtiser les vallets de ceux à qui on voit un beau commencement, non seulement des Princes & Cavalliers, mais aussy de gens de robbe longue courtisans, comme les presidents d'Aubeville & de Caumartin, doctes en jurisprudence moderne, & qui sçavent bient faire un procés à la mode, se trouver à leur disner, & se faire caresser chez M. le Chancelier pour sa reduction. *M.* & n'appelle-tu rien le branlement de la main, à faire enfler les plis de son coilet, à la mode de Gratiane, & enfin tout le petit dictionnaire de la mode, contrefaire toutes les douces mines de Fecan, si bien que le Mareschal d'Ancre l'a nommé le bel Egyptien, & le compte entre les beaux. Enfin je luy donnay une entrée, de laquelle il se sent tant mon obligé, que c'est pour l'amour de

moy

moy qu'il porte cette corne de cheueux. *P.* Allez morbieu, ~~vous~~ estes une maquerelle, pour tout potage, & qu'on die à Rome, que c'est vous qui auez converty S. Marie. Les Huguenots diroyent bien que pour amener les paillards à la grande putain de Rome, que les maquerelles seroyent nos docteurs. *M* Et depuis quand, frere, dis-tu mal du mestier? A quoy as-tu gaigné chausses & pourpoint, auant que ton frere fust Eveſque, qu'à produire à l'université la controleuse, la libraireſſe, & la femme du chandelier? je t'en nommeray vingt, qui t'ont bien contenté d'un pauvre quart d'escu. Mais quand ton frere t'eust donné ce manteau doublé de mizane, tu pris credit aux conseilleres, & depuis aux presidentes, & tu fus lors le maquereau de la Cour du Parlement, & puis de la Cour. Tu ne devois point venir oſter les pratiques à la pauvre M. du Tillet, & à moy. Elle ne produit que pour avoir credit, & moy, qui suis pauvre fille, j'ay besoin de toutes mes pieces. Escoute, si la du Tillet te peut faire bailler sur les jarrets, il y paroitra. Et puis la Reine à desja dit à la Marquiſe de Guercheuille : *Io ho inteſo che queſto Perro ſi diletta della ruffaneria. P.* Par Dieu, tu es une meschante langue. Je ne crains ny la du Tillet ny la Tignonville. Et pour toy, comment oſes-tu parler, qui couches avec les laquais, pages & suiſſes? Tu as donné un chancre au Pont de Courlay, & à Engoulevent la verole. Enfin au Baron de Vignoles, en traittant

de nos converſions. Le pis eſt que tu es bougreſſe; car tu as gaigné le cheval & ta robbe de velours verd figuré, en payement du pucelage de ton petit . . . . . à M. le Grand, ſans rien nommer. Tu es laide comme un diable : la teſte molle comme feu ſibilot, tondüe, puante par les aiſſelles, & par les pieds. Va au diable, tu me feras rendre gorge. *M.* Teſte pelée, teſte de S. Innocent, bougre agent, bougre patient au temps paſſé : me feras tu dire que ton frere te vendit à l'Abbé Tyron ? veux tu que je conte de toy, & de ce beau parain d'amour ſacré, autant de ſodomies, beſtialités, ſorcelleries & empoiſonnements, qu'il y en a en l'abolition de La Fin, & en la Legende de S. Nicaiſe? *P.* Ho, vertu bieu, je te feray taire maraude. *M.* Aux mains coquin. Viola Flamberge qui en fera raiſon. Ne te joües pas à moy. Ne ſçais tu pas que j'ay une arquebuſade au travers de la cuiſſe, & que je ſuis ſoldate ? *P.* je ſçay bien que tu as eſté goujate, & que tu as couru le regiment de Picardie. Mais ne faiſons point icy la comedie, ne reprochons point nos ordures, & te contence, que c'eſt moy qui ay converty St. Marie, par l'argument de la viſibilité, & de la Succeſſion perſonnelle. *M* Tu as menty: il te reſpondit, que s'il falloit à l'Egliſe un conducteur viſible, il faudroit un viſible S. Eſprit. Et quant à la ſucceſſion perſonnelle, il dit, que nous ſerions tous fils de putains, puis que les preſtres ne ſont pas mariés. Mais je l'eſtonnay moy, qui avois couché deux ou trois nuits à

S. Mar-

S. Martin, pour apprendre les arguments de Cahier : je luy appris comment Caïn avoit chanté la Messe, & commis le sacrifice de l'autel, en la personne de son frere Abel. *P.* Ho ! voila un sot argument. Cahier ne paye-il point son hostesse de meilleure marchandise ? Avez vous point fait le petit homme ? *M* Ha ma foy nenny, il faut qu'il sue encore une fois. P. Ho ! que pour cettuyla, pour des pois tu luy rendrois des febues : ce n'est pas ce que je veux dire. As-tu point aydé à souffler le feu lent sous la coque d'œuf ou est le germe la soye cramoisie, & cela dequoy les magiciens faisoient leur pasque avec la petite mandragore, &c. *M.* Il m'a bien monstré dans un cabinet ce qu'ils appellent l'œuvre de creation ; mais de verole, attens que les cheueux te soyent reuenus, & puis nous en parlerons. *P.* En ma visite chez la Princesse tu ne me scaurois nuire par ta mesdisance. Pour ton argument ; s'il estoit ainsy, Iudas, les juifs & les bourreaux seroyent les predecesseurs de nos prestres : Mais je l'arrestay là tout court, par un sophisme bien mieux troussé. Croyez vous, dis-je, que le Pape est l'Antechrist ? Oüy, dit il, n'est pas Chrestien qui ne le croit. Je replique. Or cét Antechrist doit s'asseoir au temple de Dieu, qui est l'Eglise : le lieu donc ou est le Pape est l'Eglise, & l'Eglise sans faillir. *M.* Je scay bien que tu luy dis cela, & qu'il ne respondit rien : Mais il me dit au soir, que cela luy auoit fait

peur, qu'il n'y eust point moyen de prouver l'Eglise de Christ, que par le regne de l'antechrist. La dessus je le relevay d'un autre argument, de l'invention de Bonniere, ou du moins de Guedron, & du Couroy, qui l'ont converty. *P.* Ha, de cetty-là je l'advoüe : car il a mieux aymé chanter la palinodie, que de prendre la surintendance des Chartreux. *M.* Laissez moy achever. Vous, dites, Messieurs les Huguenots, que ceux qui aujourdhuy tiennent les premiers rangs en l'Eglise R. sont brigans & voleurs, qui pillent le bien des pauvres. Or il est dit : Ma mison est une maison d'oraison, mais ils en font une caverne de brigans: Or donc puis que nos gens d'Eglise sont brigans, nostre Eglise, qui leur sert de cauerne, est par consequent, & de necessité, maison d'Oraison. *P.* Par le corps bieu ! Il faut que j'aduoüe que tu es une bonne vilaine. Ce trait est bon & delicat. Et tout de mesme sur ces mots : *Et sederunt scribæ & Pharisæi supra Cathedram Mosis.* Nous maintiendrons, que tenons la chaire de Moyse. Qu'il faut faire tout ce que nos Evesques disent; car il ne faut pas faire leurs œuvres, lesquelles, aussy bien que leur doctrine, les monstrent en tout & par tout scribes & Pharisiens. Mais pour te rembourser, je t'en apprens un autre, que je garde pour Vignoles. Quand il faut prouver que S. Pierre a esté à Rome, nous alleguons l'epistre de S. Pierre ; la ou il fait des recommandations de ceux qui estoyent avec luy à Babylone. Nous

ne

ne pouvons nier aux Huguenots, que Rome n'eust ainsy nom, & particulierement en l'apocalypse, puis donc que Babylone estoit Rome, S. Pierre a escrit de Rome. *M.* Celle la pourra servir avec les gages que luy donne Monluc. Converti de ton costé, & moy du mien. J'espere faire parler de moy. J'espere desbaucher quelques uns des apostres de ton frere, comme j'ay fait de ses trompettes la Brosse & Beaulieu. Je leur changeray de tant de viandes, qu'ils parleront de mes conversions, comme ils ont commencé chez la Connestables à un disner, ou ils dirent, que j'avois plus porté S. Marie à la conversion que ton frere le Convertisseur. Vois tu, ils sont las d'attendre. Ton frere parvint par les loüanges de l'Abbé Tyron; personne ne s'avance par celles de ton frere. Ils m'ont fort bien dit, qu'ils ne le loüeroyent plus. Pourquoy ne les a-il contentes, puis qu'ils estoyent loüés pour loüer. *P.* Quant à Duret, on cognoit sa langue. Il fut bien si impudent à l'Arsenal, de dire devant moy, qu'il ne venoit point disner, quand mon frere & l'Abbé Tyron y seroyent, si on ne marquoit leurs verres, & que l'un estoit pourry de verole & l'autre le lepre. Si ces emissaires cherchedisners se veulent esgaler à mon frere, on leur respondra ce que fit le Comte de Tonnerre à Beaulieu, lequel parlant d'une mascarade, disoit à tous propos, les Comtes de Soissons, d'Auvergne & moy. Tonnerré luy fit souvenir de la fable des estrons,

etiam nos poma natamus. Mon frere n'eſt plus de leurs amis, & ne leur aidera pas à demeſler cette fuſée. Or ils ne nageront plus enſemble, par ce que M. le Comte a commandé au Capitaine de ſes gardes de luy couper les mains, & le jetter dans la riviere, & la deſſus il alla demander grace au Roy à genoux, pour commettre ce meurtre, qui devoit eſtre daté du jour du commandement. Eſt-ce pas une grande impudence, d'avoir oſé dire & eſcrire en aſſés mauvais rimes, que le Roy & M. de Roſny, pour l'Eſpargne, à la quelle eſtoyent ſi attachés, devoyent congedier les comediens; encore que le Roy, par une prudence à luy particuliere, ayant defendu l'autre hiver ſept teſtons (il eſt vray qu'ils eſtoyent rognés, car il les avoit tirés au jeu, & encore trois teſtons & demy) celuy cy pour oüir les comedies, a trouvé une belle invention: c'eſt qu'il a menacé les comediens de les interdire, s'ils ne vouloyent recevoir ſa perſonne, ſans payer, & depuis encore a eu le meſme privilege pour Mad. la Marquiſe; & ſi on dit qu'ils avoyent tous les mois quelque comedie au ſoir, qui ne leur couſtoit rien. Tout cela n'a pas empeſché que ce Duret, je ne ſçay s'il penſe devenir treſorier de l'Eſpargne, ne luy ait conſeillé de chaſſer les Comediens, allegant qu'il avoit dans ſa Cour la comedie toute complette. Quil avoit pour capitaine Upance Vitry, qui eſt devenu zbize. Le Comte de Soiſſons, qui joüe le docteur,

quand

quand à voir sa mine de magister de classe, il fait ses leçons de guerre à la porte du cabinet. Il commence par conclusion en ses comedies. Il dit aussy que le Roy a pourveu à ses personnages, que les Italiens representent *Rempino forca impica* ..... qui sont tous deschirés, il a en sa basse Cour force mestres de Camp & Capitaines, comme Gourdeau, qui joüent ce personnage. *M.* ma foy, aussi ton frere veut estre le premier de trop loin. Il avoit bien à faire de mescontenter Sallette, & un autre de ses apostres, pour cette garce de Condel. Il ne peut endurer de compagnon, & ne peut s'endurer soy mesme. Et toy, à cause que tu as appris le Latin par escalade, tu ne voulois pas tantost m'endurer pour ta compagne à la conversion de S. Marie. *P.* pour le moins si quelqu'un de nous deux est le second en merite, il faut que le plus jeune & le plus nouveau ait appris du plus vieil, & soit son imitateur, par tout droict de nature. *M.* Garde toy bien d'establir cette maxime, & en donne advis à ton frere: car le Huguenots en feroyent trop leur profit. Sçais tu pas bien que toutes les ceremonies des Catholiques de Calicut, ou l'Eglise adore visiblement le Diable, sont toutes semblables aux ceremonies de l'Eglise Romaine, en diversité de moynes & de moinettes, de jeunes confessions auriculaires, comme il est dit plus au long ailleurs, jusques au nom de leur souverain Pontife, qui s'appelle Pape, & à la thiare du Pape, qui n'a pas un

clou

clou moins que celle du S. Pere. Les Iesuites disent la dessus, que c'est le diable, qui est singe du bon Dieu enterre, & les Huguenots au contraire maintiennent, que ce sont les Papes, qui ont esté en tout & par tout les singes du Diable, par la mesme raison que tu as dit, c'est que le Diable est le plus vieux. Or regarde par ou tu te lairras emporter, pour l'ambition que tu as contre moy. *P.* Parle bas. Le Diable la folle. Voila le Baron de Salignac qui passe, *M.* C'est tout un : c'est un de mes peres d'eslite. *P.* Tu veux dire proselytes, fausse vesse que tu es. Attens, le voila passé. Voy tu ! il a des heures qu'il maugrée de s'estre converty, & des autres qu'il n'y pense pas. Ie ne voudrois pas pour beaucoup qu'il nous eust escoutés, ou quelque autre, qui ne fust pas bien resolu. Tu m'as appellé maquereau, je t'ay appellée paillarde, qui t'est encore plus honorable. Qui croiroit que telles gens sont propres à retirer de l'heresie, & à sauver les ames qui sont en danger ? *M.* Pour toy, maquereau major, cela est sans exemple ; mais non pas pour moy, qui suis pauvre paillarde, comme estoit Rahab. Sçais tu pas bien que Rahab paillarde retira & sauva les Espies d'Israël, & ainsy moy, & force autres paillardes à la Cour avons retiré S. Marie, qui n'estoit pas espie pour Israël, mais il servoit d'espion au Roy parmy les Israëlites Huguenots. *P.* Touche là. Je suis ton serviteur, & si j'oy plus dire que tu as donné la verole à S. Marie, je

diray

diray bien que non, & que tu les a encore par devers toy. *M.* Dis que tu as trouvé ta maistresse. Bonjour. Je m'en vay conter nostre dispute à Guedron.

CHAP. II.

De la reunion de la religion.

ESTant chose tres-malaisée de destruire l'opinion des Huguenots par disputes, ny per persecutions, nous avions tres-bien designé d'y proceder par reunion de religions, par les ouvertures & intelligences des ministres gaignés: mais de six qu'ils estoyent, il y en a cinq de morts, & l'autre chasse. Pour certain il n'y avoit point de danger de leur quitter force points Theologaux, pourveu que l'autorité de l'Eglise & du Pape demeurassent entiers. La raison en est prompre: qu'eux estans soumis à l'autorité, eussent apres facilement perdu les raisons par elle. Et quand nos Jesuistes se sont opposés à plusieurs articles, que l'on leur vouloit conceder, ils ignoroyent le dessein, & quelques uns avoyent pour but la guerre civile, plus tost qui la paix de conscience. Or voicy ce que nous autres honnestes gens voulions que l'Eglise Romaine laissast aller Premierement que le service fust en François, pourveu que l'on ostast quelques drolleries, qui eussent fait rire les gens: comme de commencer la messe par un &, & autres absurdités, qui sont proprement & subtilement escrites par Bernard Ochino,

Ochino, au traitté *della nativita della Messa*. Quant aux ornements, en oster les plus ridicules, & pour le reste, respondre à ce que dit ledit Ochino, que c'est la Cene du Seigneur desguisée, & qui s'est faite religieuse, *per parer piu Sancta*. Qu'il fust permis aux prestres de se marier, & quitter leurs femmes, quand elles seroyent fascheuses. En tout cas user du S. Decret, & de ses libertés, comme il est porté au Canon, qui porte, *is qui non habet uxorem, loco illius*, &c. Il est dit notamment in rubra decreti, *quod qui non habet uxorem, loco illius debet concubinam habere. Ita nefas Episcopum creari, nisi saltem unus concubinæ dominum.* Distinct. 34. qu. 9. per de Var. Stud. vol. lib. 3. §. 5 Villavinceni ibid c. 4. Si ces privileges estoyent bien establis, fils de putain qui ne seroit d'Eglise. Apres nous voulions oster tous les jeusnes; si non aux pauvres & aux malades. Eviter cette frayeur de purgatoire imaginaire; sans toutes fois gaster la priere des saints, de peur de ruiner l'Eglise. Ie ne dis pas sans raison, oster le purgatoire. Il n'y a rien qui aye fait tant d'esprits curieux da leur salut vers la fin, que ce qui s'ensuit. Un prestre consolant son malade, enseigne que les angoisses de la mort les entreés aux gehennes du purgatoire. Un ministre, qu'elles sont comme angoisses d'enfantement, pour entrer en la vie bien heureuse, & se fonde sur ce texte: tu seras aujourd'huy avec moy. Je diray hardiment que l'indice expurgatoire devoit donner une touche

che à ce passage. Or le gouſt de ces deux differences de mourir a fait renier le purgatoire à beaucoup de bons Catholiques au lict de la mort, ou les eſperances & les craintes de ce monde font place à celles de l'autre. Nous leur euſſions donné par le marché le vendredy & ſabmedy, le quareſme & les vigiles; ſinon que la police en eut autrement ordonné, comme en Angleterre, & par ce moyen nous euſſions fait paix auec S. Paul, au 4. de la premiere à Timothée. C'eſt encore une oubliance à l'indice. Il falloit oſter ces marques de la revolte de la foy, des abuſeurs, des docteurs de menſonge, d'hypocriſie & de doctrine des Diables. Calvin n'euſt pas ſçeu dire pis. Que nul liſe S. Paul juſques à l'accord fait, & bien ſigné, & le fonds des penſions des miniſtres conſentans bien aſſigné. En meſme temps l'autre Egliſe devoit reprendre les pompes, la muſique, les danſes, force feſtes, & beaux & grands revenus d'Egliſe. Ces miniſtres euſſent eſté en caroſſe: force chiens & oyſeaux à leur ſuitte. Nous euſſions eſtably le franc arbitre: ſur tout chaſſer cette faſcheuſe diſcipline, qui leur a fait perdre tant d'honneſtes gens. Nous n'euſſions point tenu entre les pechés la ſimple fornication, ny l'adultere par amour, ſuivant le cahier de Cahyer en ſon docte livre du reſtabliſſement des Bourdeaux, & ſa docte diſpute ſur le 7. Commandement. Je dis le 7; parce que nous avons remis le ſecond, que le Concile de Trente a voulu

voulu oſter : mais il n'y a pas moyen de couvrir cette honte. Ce 7. Commandement, qui eſt, *Non mœchaberis*, defend ſeulement le peché des enfants d'Onan, car μοιχεύειν derive ſelon cette Theologie moderne ἀπὸ τοῦ μοίχω & χέειν, *quod eſt humidum fundere*. C'euſt eſté une brave religion, qui euſt rejetté les incommodités des deux, & euſt eſtably ce qui & plauſible à l'une & à l'autre. Chacun y euſt eſté receu & content ; nul dechaſſé. Je ſçay que des Ariſtarques controlleront mon bon deſir ; mais je dis contre eux. Premierement que S. Egliſe doit avoir les bras ouverts à toutes ſortes de gens. Or ce n'eſt par les recevoir, que de chaſſer leurs vices ou incommodités. Ce ſont les Huguenots, qui diſent que l'Egliſe n'eſt que des eſleus. Et à ce propos nous les renvoyons icy à un ſonnet, qui prouve bien cette matiere, ce me ſemble. Il ſe trouve en ſon lieu, & commence : Ainſy Huguenots vous voyez qu'au doux ſein de l'Egliſe, &c. Secondement je demande à ces ſourcilleux, s'ils veulent eſtre plus ſages que les apoſtres ; qui voulurent enterrer le Judaiſme avec honneur. Vous voyez dans l'epiſtre aux Galates, comment M. S. Pierre s'accommodoit en galand homme aux humeurs & aux infirmités des Juifs. S. Paul l'en reprend : mais, comme diſoit frere Gilles, il ſe ſeroit bien paſſé de dire beaucoup de choſes qui ſentent le fagot. Mais eſpluchons auſſy ce que firent nos S. Peres, quand ils voulurent enterrer le Paganiſme avec honneur. Ils nous

ont

ont appris à peindre nostre dame à l'ancien modelle de Veste, tenant en son sein Jupiter Bambino : la Trinité comme Medius fidus. Ils ont mis la Guillan neuf en la place des Saturnales, les Roys pour les Lupercales, le mardy gras pour le jour de la feste de Bacchus & des fous. Ils nous ont laissé le premier jour de May pour l'amour de Cloris, en la place de laquelle est canonisée S. Thaïs, les perveils autrefois appellés pervigilia le font encore à Beaucaire le jour de la Magdelene, & commemoration de sa premiere vie. Les putains ont une messe apart, apres laquelle elles vont courir le prix qui leur est ordonné. La chandeleur qu'est-ce autre chose que le Februaria des anciens, avec leurs chandelles allumées ; arvalia ce que l'on fait au temps des moissons : & la veille de la S. Jean n'est autre chose que paillilia, feste de Pales Dieu des troupeaux, que l'on croyoit garantir de tous maux, en les faisant passer pres des feux, que l'on allumoit durant la nuict. Ce que les anciens appelloyent supplications, nous le retenons en nos processions; notamment à Poitiers, ou l'on fait processions, pour demander de l'eau aux Naiades, & à Paris la Descente de la chasse de S. Genevieue est à mesme fin. Nous avons encore de la gentile antiquité l'eau lustrale, & le pain & le vin que l'on porte aujourdhuy sur la fosse des morts : dequoy il eschappa un jour au bon homme Benoist de dire, *ista paganismum sentiunt*. Mesmement les instituteurs de nos cereino-

remonies n'ont pas eu honte des plus anciennes pieces de l'antiquité, puis que l'on a adoré le Dieu des jardins en tant d'endroits de la France : Tesmoin S. Foutin de Varailles en Provence, auquel sont dediées les parties honteuses de l'un & de l'autre sexe formées en cire. Le plancher de la chappelle en est fort garny, & quand le vent les fait entrebattre, cela desbauche un peu les devotions l'honneur de ce saint. Je fus fort scandalisé, quand j'y passay, d'oüir force hommes qui avoyent nom Foutin, la fille de mon hoste avoit pour sa maraine une damoiselle, nommée M. Foutine. Quand les Huguenots prirent Embrun, ils trouverent entre les reliques de la principale Eglise un Priape de trois pieces, à l'antique qui avoit le bout rougy, à force d'estre laué de vin. Les femmes en faisoyent le S. Vinaigre, pour estre appliqué à un usage assez estrange. Quand ceux d'Orenge ruinerent le temple de Sainct Eutropy, on trouva une mesme piece, mais plus grosse, enrichie de peau & de bourre. Il fut brusté publiquement en la place par les heretiques, qui cuiderent tous crever de puanteur, & le tout par miracle & punition du saint. Il y a un autre S. Foutin à la ville d'Auxerre. Un autre en un bourg nommé Verdre, aux marches de Bourbonnois. Il y a un autre S. Foutin au bas Languedoc, diocese de Viviers, appellé S. Foutin de Cives, & un autre à Porigny, ou les femmes ont recours en leurs grossesses, & pour avoir des enfants.

sants. Voila comme nos docteurs ont appointé le paganisme avec nous. Il falloit de par Dieu ou de par l'autre, descoudre, & ne deschirer pas, comme ont fait ces ministres fastheux, qui ont voulu servir Dieu avec trop de pureté. Je trouve la Riviere, premier medecin, de meilleure humeur que ces gens là. Il est bon Galeniste, & tres bon Paracelciste. Il dit que la Doctrine de Galien est honnorable, & non mespriſable pour la pathologie, & profitable pour les boutiques. L'autre, pourveu que ce soit de vrais preceptes de Paracelse, est bonne à suivre pour la verité, pour la subtilite, pour l'espargne. En somme pour la Therapeutique, partant il fait de son ame comme de son corps: estant Romain pour le profit, & Huguenot pour la gueriſon de son ame. M. Gervais, Philosophe de Magné, le prend plus haut. Car sans paradoxe il maintient, que toutes les guerres ne sont nées que faute de grammaire. Si nous eſſions suivy *Grandem matrem*, nous eussions bien parlé, parlant bien nous nous fussions entendus, Ergo d'accord; car les discords ne s'esineuvent que faute de s'entendre. Sa premiere regle estoit, que l'on fist un grand retranchement de treſoriers, qui sont les participes, d'interjections, pour oster les exclamations aux preſcheurs, de quelques noms & de plusieurs adverbes, comme corporellement, transſubstantiellement, charnellement, & autres tels. Ce gaillard se ventoit de sçavoir plus de l'estat que Bisouze, ny que son

baſ-

basque, ny que M. de Royan, Ambassadeur en Canada. Mais pour fortifier encore mon bon œuvre par exemple, Roquelaure disoit, que qui ne voudroit juger des differents à trois coups de dez, comme Bridoye, il falloit enfermer une douzaine de docteurs, & autant de ministres avec viures pour un jour, & ne leur en bailler plus, qu'ils n'eussent devalé par une fenestre leur accord bien escrit & signé. Le Curé des Eschillets disoit pourtant, que ce seroit supercherie, parce que les ministres sont accoustumés de viure petitement. Quant à luy, pour ne tomber point en ces penes, il mit les religions d'accord en sa paroisse, & quand on luy apportoit un enfant à baptiser, il demandoit de quelle religion estoyent les peres & meres. S'ils disoyent nous sommes de la religion de nos peres, lors il couroit à l'autel & à l'estolle, & demy vestu commençoit *adjut. rium, adjutorium nostrum in nomine Domine.* S'ils disoyent qu'ils avoyent la cognoissance de Dieu par sa grace, il tournoit une chaire devant derriere, & mettant les mains sur le haut, il commençoit apres l'interrogation: Nostre seigneur nous monstre en quelle pauvreté nous naissons tous, &c. Sic c'estoit un mariage, apres pareilles questions, il se mettoit sur *adjutorium*, ou Nostre aide soit au nom de Dieu, &c, Puis, Dieu nostre pere, apres avoir formé l'homme, &c. Voila un habile homme cettuy là, & non pas ce passionné frere Jean Bonhomme, qui peta sensiblement de colere en la chaire, en criant

criant sur la conversion du Roy: Courage mes paroissiens, les heretiques sont bien estonnés; ils n'osent plus nous appeller papistes, ny manger la chair en quaresme devant les gens, ils chommeront les festes, quelques ministres s'y accordent, ils sont devenus mols comme coüilles de Lorraine, & nos bons Catholiques se roidissent comme beaux vits d'ases de Mirebalais. Or voila discourant de l'accord des religions une description de la mienne.

CHAP. III.

Des causes qui me pousserent à ma deuxiéme reformation, qui fut ma troisiéme conversion.

DAniel, comme dit son livre, preschoit à fenestres ouvertes, ayant la face tournée vers l'Orient. O que je vis un jour triompher M. le Convertisseur sur ce texte. C'est un merveilleux homme, quand il trouve un poinct de Matheologie propre pour ses allegories. C'est, disoit il, que comme Daniel, pour faire sa priere, tournoit sa face vers le soleil levant, il faut tousiours qu'un galant homme adresse tousjours ses devotions vers le soleil levant, aux grandeurs naissantes, & tourne le dos à celles qui vont en decadence. Je ne fis pas grand cas du feu Roy depuis la feste des barricades, mais ayant promptement jugé les prosperités de cettuicy, j'ay tourné mes devotions aux rayssons de ce beau soleil levant, lequel apres avoir dissipé tous les nuages, mettoit entre ses mains tou-

toutes les forces du feu Roy, à ses pieds celles de la ligue. Je revenois d'Auvergne, & des confins d'Italie, ou j'avois appris qu'à Rome les disputes publiques avoyent pour theses ordinaires la comparaison du Roy d'Espagne & de celuy de France. Les devineurs de la trouvoyent par figure de Geomance, par oracles, par le nom fatal de Bourbon, que ce Prince doit convertir les hierarchies à l'Empire, la chaire en throne, & les clefs en espées, qu'il doit mourir Empereur des Chrestiens. Les Venitiens adoroyent le soleil levant avec telle devotion, que quand il passoit par leur ville un gentilhomme François, ils couroyent apres luy de mesme ferveur, que les forcenés papimanes apres le Pape de Rabelais; crians l'avez vous veu; sur l'adveu du gentilhomme les meilleurs de leurs peintres contrefaisoyent son portraict, & si tost qu'il se trouvoit un tableau recognu pour semblable au Roy, le passant estoit traitté publiquement. Et apres que les pantalons avoyent demeuré demy heure la bouche beante de quatre doigts, comme ravies en admiration, le peintre, outre le prix ordinaire, en recevoit un present & honneur public, & le tableau estoit logé en lieu sacré. A la Cour de l'Empereur, & en Pologne on oyoit vœux publiés, pour mettre l'Empire en ses heureuses mains, avec dispute pour la reunion des religions, ou la tolerance de toutes. Force discours d'amener l'Italie à cette raison, & de rendre le tiltre de Roy de Romains efficacieux,

& non

& non point tiltres vains. Pour la reduction du Pape à son Eueſché. Le Duc de Saxe faiſoit faire en ſa preſence des homelies ſur les ſimilitudes de David & de ce Prince, honnoroit & guerdonnoit ceux qui trouvoyent plus de grace au dernier qu'au premier, envoya juſqu'à Zurich une chaiſne d'or de recompenſe à l'auteur du liure, intitulé *Carolus Magnus redivivus*. Ce grand luſtre de reputation, ſecondé de tant d'exploits de guerre que promettoit il de ce Prince? ſe ſervant des diviſions desja creés entre les Moſcovites, Polonois & Suedois, le Tranſiluains & l'Empereur, & autres affaires du ſeptentrion, cognoiſſant les infirmités du Roy d'Eſcoſſe, les deſſeins divers ſur la ſa vielleſſe de la Reine Elibeth: les revoltes de l'Irlande, la vielleſſe & mort certaine du Roy d'Eſpagne, l'ambition & la ſubtilité de ſa fille, la pauvre reputation pour lors de ſon fils, les machinations des Princes d'Italie, pour parvenir à leur liberté ſur la decadence des ans & affaires de leur tyran. La Cour du Grand Duc ouverte au Roy. Don Ceſar de Ferrare cherchant appuy en France pour la ſucceſſion qu'il voyoit branſler. Le Duc de Savoye en diſpute pour l'accompliſſement des points de ſon mariage. La Breſſe perduë; le reſte bien enfoncé par Leſdiguieres, mal ſecouru par les ſiens. Sur toutes choſes les appareils des Turcs faiſoyent une merueilleuſe diſtraction des eſprits & forces de la Chreſtienté. Toutes ces occurrences deſignoyent le Roy

pour seul chef de la Chrestienté ; lesquels estimans en leurs cœurs, que cette personne estoit agreable à Dieu, par la purete de sa religion, tous se preparoyent à la souffrir, ou à la suiure. Je m'advisay en mesme temps de secoüer le joug du Pape, & mettre au threfor de la guerre tous les benefices sans cures, changer l'ordre Ecclesiastique en ordre equestre. C'estoit mettre quatre fois le Perou entre les mains du Prince, sans la despense & les hasards des convois. Je m'en vins à la Cour, gros de ces ouvertures, pleines de tant d'advantages, pour estre compagnon de tant de belles esperances, maistre de tant de Finances, & bon serviteur de ma conscience par mesme moyen: qui estoit la derniere consideration. Jugez, Messieurs, si cette mutation n'estoit pas soustenable. En verité je ne cognoissois pas assés la cabale du monde, les infirmités des Princes, & encore moins les grands interests des Conseillers de l'estat à maintenir la Diane des Ephesiens.

CHAP. IV.

Apologetique pour ma longue demeure entre les heretiques.

ASsés amples sont les considerations, per lesquelles je fus alleché à une religion desja une autrefois goustée & suivie, de laquelle j'avois esté jetté hors par les miseres qui l'accompagnoyent, lesquelles miseres sembloyent estre

estre laissées d'affliger cette pauvre Eglise, laquelle de militante prenoit le chemin de triomphante. Quelque jour de salut m'y allochoit: & quiconque aura autrefois essayé tels combats d'esprit, m'excusera facilement, d'avoir quelque temps balancé avant que me resoudre. Mais aussy ayant veu de loin, qu'il faudroit faire le sault, je me resolus en moy d'obliger le party Catholique, aydant premierement à mon maistre de faire la gambade, afin que le vallet la pust faire apres, sans honte. Il fut donc question d'affoiblir le party Huguenot; pour à quoy parvenir il fallut sapper deux des principales colomnes: La premiere, cette distinction d'Estat, par la quelle sous la loy de trefues ils estoyent separés de nostre police. L'autre colomne estoit cette difference des religions, qu'il falloit rendre moindre, pour puis apres l'annuller. Nous touchâmes à la premiere de ces differences lors que les Huguenots se virent le cœur en joye, lors que mal a propos concluoyent, qu'ayans un Roy & un Protecteur en une personne, ces deux qualités estoyent inseparables, sans perte de la chose, *absque rei interitu*. Sur ce poinct nous despeschames ce maistre Alborum du Fay, justement trompeur & trompé, comme il a paru par son testament, auquel il a confessé avoir trahi le party de Dieu, pour faire sa fortune. Mais il y a defense de parler de ce testament. Cettuicy ayant quelque caquet à la bouche, & sur le front assez d'impudence, mit

en un mois la meſle ou il vouloit, caſſa toutes les chambres de juſtice, leur fit quitter toutes leurs finances, apprit à leurs gens de guerre à parler d'Eſtats ne recognoiſtre que le Roy, lequel ayant ce poinct mit tot apres le Protecteur derriere : & puis quand ce nom de Protecteur luy peſa ſur les aſpaules, il l'enſeueliſt aupres des Roys à la porte du temple de S. Denis. Pour faire toutes ces belles preparations à tous ceux qui demandoyent au Fay ſa commiſſion particuliere, du Fay leur monſtroit la Clef des poulets de Mad. Martine, qu'il diſoit eſtre la Clef des ſeaux de nature. Quelques Huguenots malicieux voulurent s'oppoſer à cette menée : les autres Huguenots, ou ſimples ou gaignés, les appellent Corne-guerre, les accuſent vers le Roy. Si bien que voila tout au pouvoir d'un ſeul: *Omnia penes unum.* Leur juſtice & leurs finances tombent entre les mains de Mad. Formalité, par laquelle nous leur ſouſtrayons en peu de temps les places de Clermont, Joinville, Chaſteau Dun, & en Lorraine Stenay, Ville Franche, Dun & Beaumont, Chavigny, Aubena & pluſieurs autres. Voila la Huguenotaille à gronde, chacun apart, ſans pouvoir dire nous. Or je me puis vanter d'avoir frappé les plus grands coups à frapper le rempart de cette difference. Pour le deuxieſme: Dieu ait l'ame de feu Morlas, mais ſi luy & ſes compagnons euſſent auſſy bien joüé pour le fait de religion, comme fit pour l'Eſtat du Fay, il n'y auroit aujour-

jourd'huy d'Huguenots en France, que les constoriaux & les bruslables : les Huguenots d'Estat ou d'espée, comme je les appelle, eussent fait leur paquet. Encore avons nous entrepris, pour estonner les plus saincts, d'avoir gaigné les six plus huppés de leure ministres ; lesquels avoyent juré, qu'estans choisis pour la dispute, apres avoir fait les mauvais, ils useroyent d'une sacrée prevarication. Qu'ainsy ne soit, mon Mr. Rotan allant à la dispute de Mantes, me dit à l'oreille, qu'il vouloit comme Ottho, quand il se tua, quitter à la Chrestienté son dernier eschet, c'est à dire donner & quitter à la Chrestienté ses enterrests particuliers, pour la sauver de sa derniere ruine. *Remittere Reip. Christianæ novissimum casum* : mais le mal de ventre le prit, & l'empescha. Celuy qui le seconda n'estoit pas si honneste homme que luy. Il avoit gaigné parmy les Huguenots, qu'on l'esliſoit ou en toutes affaires, & presidoit presque tousjours. La moitié de la Rochelle estoit bandée contre l'autre pour luy. Il auoit posé pour question parmy les Synodes, si l'Eglise Romaine n'estoit pas l'Eglise de Christ ἁπλῶς, pour le moins κατά τι..... si l'on n'y pouvoit, pas faire son salut. Et voila la breche par ou le Roy & d'autres se sont rendus. Il fit oster de leurs prieres le mot de Papistes entre les infidelles, & apprit à leurs jeunes ministres à parler doucement. Juge tout bon Catholique, si durant ces saints exercices j'ay esté inutile à nostre religion. Salvaison disoit qu'il aimoit

mieux trois hommes dans une ville qu'il vouloit prendre, que trois mille dehors. Si j'eusse esté impatient comme Cahier, ou solliciteur d'assignations, comme Serres, je n'eusse pas fait au nom des Huguenots l'Election de la Chambre. Je n'eusse pas eu le credit de renvoyer Choupes, sans recuser les parlements. Car ce vieillard estoit invincible, s'il ne m'eust pensé zele. Je ne sçay qui en ce temps là alla barboüiller le dialogue de Rosne & de Revel : je mourois de peur en le lisant, d'y voir mon nom: car si j'eusse esté descouvert par ce devin, aussy bien que Morlas, j'eusse perdu mon credit. Ce fut de mon invention, durant les assemblées des Huguenots, d'en faire despescher dix en leurs dix provinces, pour faire semer la zizanie; qui a ainsy multiplée. Ils furent despeschés de ma main, & presque tous furent poussés à cette entrepriſe, en me croyant de mesme religion qu'eux : notamment Source, ancien, De la Cour, qui a fait de si beaux sermons, & Marinet de Nerac. Cettuicy, encore que nous l'eussions mortifié par une longue famine, me protesta qu'il n'eust pris ny mon argent, ny mes instructions, sans l'asseurance de ma pieté en ce temps là. I'ay appris aux plus fringants Huguenots cette sentence dorée: Ce qu'on demande pour le public vient tard : gaigne les bonnes graces aussy tost. Fay tes affaires particulieres, & laisse les publiques. *arda sunt quæ in publicum postulantur. Privatam gratiam citò mereare, citò accipies.* Je ne vous con-

contre point les aphorismes d'estat, desquels j'ay instruit le petit Bisouse, son petit lacquais, Lomenie, Mainville & M. de Royan. Tant y a que j'ay fait le pis que j'ay pû, comme ceux qui ont peur dans un siege de Ville: avant sauter la muraille ils espouventent le plus qu'ils peuvent leurs compagnons, & quand ils l'ont sautée, menés devant le general qui assiege, ils disent & font le pis qu'ils peuvent, pour n'estre pas seuls deshonorés. Et de plus il n'y a point de Catholiques plus renforcés, ny qui faissent plus de mal aux Huguenots que les nouveaux convertis. Pour preuve de quoy je me vais rendre solliciteur des Jesuites; pour lesquels je veux faire une Apologie contre ce qu'on les accuse de faire joüer le cousteau par tout. Par cela mesme ils monstrent qu'il sont imitateurs de I.C. venus, comme luy, mettre la guerre entre le pere & le fils: non porteurs de la paix, mais du glaive: & ce sont ces petits glaives qui sortent des manches de leurs apostres, pour se desfaire des Princes peu complaisans à leur maximes. Il faut que les proselytes signent leur zele par le sang de leurs anciens compagnons. Et Fougasse, gouverneur du Prince de Condé, m'a promis, qu'il rendroit son nourrisson le plus infidele & le plus sanglant ennemy de ceux, qui ont suivy son grand pere, & son pere en toutes occasions, ou il pourra tuer, & sans estre tué.

CHAP. V.

Des miseres des Huguenots.

VOyant que j'ay ouvert un beau champ aux freres, pour discourir de ma conversion, j'ay deliberé en ce chapitre contenter mieux les esprits curieux, que je n'ay fait les consciences serieuses. Chacun s'enquiert qui a induit Sancy à sa revolte? je demande, qui a contraint le Roy à ce la mesme? S'ils respondent, pour sauver un estat, & moy le mien, diray je. Oüy: mais cela est honteux. La pauvreté l'est davantage. La miserable pauvreté n'a rien de plus dur, que ce qu'elle rend les hommes ridicules & contemptibles: tendant au port proposé par navigation..... Mais changeant de route & de vent. Philosophons un peu sur cette question. Ce n'est pas changer que de suiure tousjours le mesme but. J'ay eu pour but, sans changer, le profit, l'honneur, l'aise & la seureté. Tant que le dessein des Huguenots a esté conforme à ces quatre fins, je l'ay suivy sans changer. Quand au contraire j'eus dommage, honte, peine & danger, c'eust esté inconstance de changer de desseins si diametralement opposés. J'ay donc suivy mon but. Je n'ay changé que de moyens. *Ad constitutum tortum tendens eadem prorsus navigatione, sed velificatione, mutata.* Or pour reprendre le premier de nos quatre points, qui est l'utilité; quel moyen a de s'avancer un pau-

vre

vre Huguenot en temps de paix ? s'il est roturier, nous avons commandé qu'on fist les assoyeurs & receveurs Catholiques, & les collecteurs Huguenots. S'il a des proces civils, nos juges les changeront & criminels. S'il est gentilhomme, & qu'il espere quelque chose du Roy, nous n'avons laissé en sa puissance de disposer d'aucun bien fait. Si. M. le Huguenot pretend quelque benefice, nous avons fait prester serment à tout les Ecclesiastiques, de retirer leurs noms, & rompre leur foy, suivant l'article du Concile de Constance. Leurs tiltres leurs serviront autant que firent ceux de Cheradame. C'estoit un Huguenot de la simplicité ancienne. Je luy demandois un jour s'il joüissoit paisiblement du benefice de Bandoville, que le Roy luy avoit donné. Ouy, dit il, car ce sont les benefices dont tu seras joüissant. Item, mais les benins heriteront la terre. Je repliquay : Ouy, mais quel titre avez vous pour monstrer qu'elle vous appartient. Bon titre : la terre au seigneur appartient. Je le pressay encore : n'estes vous point mieux fondé que cela ? Car tout cela ne parle point de Bandoville. Il conclud : comment puis je estre mieux fondé, que sur ces paroles saintes ; sur mer fondement luy donnes. Et pour vous monstrer, si vous avez esté à Bandoville, qu'il parle de ce lieu là sans autre, voyez la clausa, l'enrichit & l'environna de mainte riviere tres-belle. Toutes les raisons que les Huguenots allegueront serviront autant à nos

juges, que celles de Cheradame. Quant à l'honneur, ceux qui auront à se faire recevoir en la Cour, apres l'edict receu m'en diront des nouvelles. Et cela soit secret entre nous. Quelle joye peut il avoir entre gens, qui n'oseroyent s'estre rejoüis, ny avoir raileé avec un de leurs voisins, qu'ils n'ayent aussy tost un surueillant an costé, comme une escarcelle? Quelle seureté a gens à qui on fait le procés apres estre pendus? Si c'est en temps de guerre (ce que la paix d'Espagne & le jubilé prochain nous fait apprehender) que peut esperer un homme de mon estat en leurs affaires? Peut on grignotter en leurs fidelles & bizarres formalités? On me conta un jour, que durant ces dernieres guerres, il y avoit en Poictou deux financirs, qui seuls exerçoyent tous les Estats des Presidents & des Eleus de cinq Elections, des receveurs generaux & particuliers. & de leurs commis & controlleurs, mais payeurs à bonescient: car c'estoit à la banque un à un. Ceux la assistoyent aux jugements criminels & civils, & avoient la moitié du temps à se joüer. Les Capitaines ne les pouvoyent tromper d'un passe volant. Il passa deux millions d'argent par les mains d'eux deux. Quand il fallut suivre le Roy de ça Loire, il fallut aussy qu'un d'eux empruntast cent escus. Oyant ce conte il me souvient aussy d'un Espagnol, qui avoit seruy dixhuit ans M. le Connestable, & luy voyant renoüer son esguillette, le galand la prit & la baisa, & ne l'eust pas

pas sitoſt remiſe en ſa place par le commandement de ſon maiſtre, qu'il luy dit pour adieu, *bezo las manos*. Auſſy j'en dis autant à Meſſieurs les Huguenots, entre leſquels il ſe voit des financiers pauvres. Quant à l'honneur il ne ſe gaigne avec eux qu'à coups d'eſpée: choſe que je deſdaigne fort; encore que l'on m'ait fait Colonel des Suiſſes. Mais quel aiſe peuvent ſentir les Huguenots couſus dans leurs cuiraſſes, comme tortues dans leurs coquilles. Pour leur ſeureté ils n'ont que Dieu pour tout potage, ou un homme de mon humeur ne ſe fie que mediocrement. Mais pour traitter cette matiere un peu plus generalement: Je vis que la meſme violence qui avoit esbranſlé le Roy, devoit esbranſler les teſtes plus relevées. Je vis en France qu'ils avoyent vne ame agitée au gré de leurs ennemis. Qu'ils cherchoyent leurs ſeuretés ailleurs que chez eux & en eux meſmés: prenoyent leurs reſolutions chez leurs ennemis, & non pas chez eux meſmes, comme font les Suiſſes: tenoyent la paix parfaite, avant qu'elle fuſt bien commencée à traitter, & ſe deſpoüilloyent de leurs advantages & diſtinctions premier qu'elle fuſt executée. Qui pis eſt, nous auions gaigné trois ou quatre de leurs principaux, qui les faiſoyent traitter comme desja couſus dans le party du Roy; non en guerre, car ils portoyent les armes pour luy, non en paix, puis qu'il falloit traitter, non en treſue, car ils avoyent abandonné leurs diſtinctions. Leur

justice, leurs finances, & leurs forces separées : par ainsy n'estans ny en guerre, ny en paix, ny en trefue, ils s'imaginoyent un quatriesme estat, qui ne fut jamais, & bransloyent un pied en l'air, qui n'est pas pour faire vne bonne démarche. Il y en avoit parmy eux, qui crioyent haut ces choses. Les autres n'y vouloyent pas remedier, que les grands, qui estoyent gaignés par le Roy, ne rentrassent avec eux, pour enfler leur party de pieces heterogenées, l'aymans mieux gros que sain. Ils apprehenderent leur foiblesse, sans considerer les distractions des affaires de l'Estat : de la ils commencerent de traitter avec respect, pour conclurre sans seureté. Ils en faisoyent assés pour offense, non pour defense. Voyant ces pauvres gens en leur simple fidelité, condamnés à estre le joüet des plus grands : advisés aux affaires du Roy, divisés aux leurs, avoir pitié de la France, quand la France n'en avoit point d'eux, la vouloir garder, & n'y avoir rien, la fortifier quand on les en chasse. Je dis *Bezo las manos de l'Espagnol* de M. le Connestable, jugeant qu'à celuy qui a les mains liées de la crainte de Dieu, & le front bas du respect de son Prince, sa paix ne sera jamais paix, mais accord de servitude : *sed pactio servitutis.*

CHAP. VI.

Examen de quelques livres de ce temps.

QUand M. le Convertisseur vint à mon logis il y fit apporter trois charges de livres, pour

pour faire la ceremonie de ma conversion. Quelques censeurs de ce temps ont descouvert que nous n'en fueillettasmes pas un, mais que l'apresdisnée fut passée à joüer au Cent, & à la depesche. Je veux monstrer à ceux qui prirent la peine d'espier cette journée, que j'en ay bien employé d'autres en Theologie moderne, pour autoriser mon dessein. J'ay leu les responses que l'on a faites au livre du Plessis Mornay. C'est grand dommage que M. le Convertisseur n'a eu le loisir d'y travailler, comme il y commença il y a dix huit ans : mais lors il avoit sur les bras tant d'affaires d'estat, tant d'autorité à soustenir, une si grande famille à conduire, qu'il n'a encore rien paru de luy. Le Theologal de Xaintes, voyant tous nos dogues abbayer cet ours, sans mordre, ne l'osant prendre à l'oreille, a fait pour le moins une gambade par dessus. Que chacun en fasse autant : Car encore qu'il n'ait respondu que par elevation ; ce qui ne sert en detail & apart, sert en gros : *quæ non prosunt singula, plura juvant.* Il a fallu user de mesme dexterité contre cet orthodoxe, & asseurer les matieres, sans desmesler à bon escient les argumentations serrées, qui prouveroyent toute l'orthodoxée. Quand à Richeome, les heretiques sont contraints d'advoüer, que c'est le stile le plus courtisan que soit sorty en lumiere de ce temps ; pour le moins la preface : & si on dit qu'elle n'est pas de luy, si est elle sienne ou par don ou par achapt. Si le corps de

l'œuvre

l'œuvre est grossier ; ne voit-on pas la jeunesse de ce temps porter le Linomse empoisé au collet & aux poignets, bien que le corps de la chemise soit de grosse toile & pourrie, & aussy peu cousüe aux extremités, comme ce livre a ces prolegomenes. Ne fait il pas bon voir ces trois bataillons, que l'on amene devant le Roy, pour luy faire recevoir les Jesuites. Car à la verité trois bataillons, de huit mille chacun, accompagnés de cinquante Canons & leur suitte, seroyent bien autant persuasifs pour le moins, & feroyent mieux faire l'Advocat Arnauld que le liure de la verité defenduë. Or pour suiure mon propos, je prins mes lunettes, comme quand je joue aux dez, & voyant de prez ces trois bataillons, des le premier rang, je ne vis que des croquans, qui portoyent morions dorés d'or de fueille. Mais tout sert aux guerres civiles. A la teste je vis unbel argument, pour prouver les miracles. La nature peut cecy ou cela. Contre son ordre sont advenuës autrefois telles & telles choses. Ergo les miracles des Ardilliers ne sont point faux, les enseignes estoyent de beau taffetas, & bien neuves. Celuy qui portoit la Colonelle, en voulant faire des tourdions à la mode de Paris, & la passer sous la jambe à la façon des badauts, mais il l'embrena toute : car la il se trouva une pierre, qui le fit broncher. C'est la confession du defunct Beze, qui donne tout à sa femme, & le reste aux Cordeliers, meurt bon Catholique Rom, & ce qui s'ensuit.

suit. On m'a dit qu'un vieux heresiarque a feu ce traitté avec beaucoup de plaisir. J'y veux faire respondre Passavant ; mais peut estre qu'il crevera d'en rire, & ce seroit un bel argument, pour prouver les miracles, qui est le sujet de ce livre. Je sçay que force Catholiques ont trouvé monstrueuse la supposition de cette mort. Mais en un livre qui traitte des merveilles, faut il pas un discours merveilleux. Moy je tiens & maintiens aussy vray que les autres miracles que Beze est mort. Premierement par l'argument par lequel nous prouvons la Transsubstantiation. Dieu peut faire qu'il est mort. Ergo il est mort. Puis apres ce livre, qui est au rang des traditions, doit estre mieux crû que la Bible, comme prescha ces jours le Curé de S. Gervais: les traditions sont plus croyables que le Vieil & Nouveau Testament; attendu qu'ils sont autorisés par les traditions, & non pas les traditions par eux. Et puis Beze est mort de mort civile ; à sçavoir par banniſſement, & de mort spirituelle. *Morte civili, utpote exilio, & morte spirituali*, à sçavoir par l'excommunication. Mais prenons qu'il ne soit pas mort : cette nouvelle a tousjours seruy d'une peau de vautour à l'estomach de quelque Catholique debile, à fraudes pieuses du bon homme Cardinal, suivant ce livre, *& juxta illud* de la feüe bonne Reine sa compagne, qu'une nouvelle fausse creuë trois jours pouvoit sauver un estat. Pensez vous que ce livre de Saint Clement, que Capil Venitien

trouva

trouva en l'isle de Crete, n'ait pas fait grand bien à l'establissement des messes privees! car tout le monde n'a pas l'esprit penetrant, envoyant la lettre par laquelle S. Clement advertit S. Jaques de la mort de S. Pierre, de sçavoir que S. Jaques estoit mort sept ans devant l'autre, & aussy le mesme conte S. Pierre de la mort de S. Jaques. C'est bien à un honnest homme à sçavoir lequel dit vray, ou Anaclet, qui se dit successeur de S. Clement, ou Irenée & Eusebe, qui disent que Clement fut successeur d'Anaclet, lequel escrivit pourtant une belle lettre audit Clement apres qu'il fut mort. Il parle du temple de S. Pierre, mais cent ans avant que les Chrestiens eussent aucun temple. J'allegue ces choses, comme aussi ce bon pere, qui estoit trois cens ans avant Constantin, & ne laisse pas d'appeller Byzance Constantinople. Pour faire que l'on ne se mocque pas de la lettre que ..... escrit à la Vierge Marie, luy dediant son livre, de celle que J. C. escrit à trois bons Catholique trouvés sous la croix d'Azé en Poictou par un Mareschal, prosnée par les curés des Paroisses. Mais pour ne faire point tort au chapitre des miracles, & pour vous monstrer que je ne suis pas converty sans science; j'ay leu presque tout Bellarmin, & me suis bien gardé, estant resolu de me convertir, de lire Witaker, Labert ny Reinoldus. J'ay leu les belles declamations & fictions de Campanus, ou j'ay veu tant de Martirs de la nouvelle Eglise Catholique. Il fait bon lire

ce livre sans l'examiner. J'ay plus fait ; car j'ay bouché mes oreilles, comme l'aspic contre les enchantements, oyant un heretique, qui me vouloit monstrer tous ces martirs estre faux, & m'allegant, qu'il falloit deux marques aux martirs l'une la pure querelle de la religion, l'autre qu'il soit absolument à son choix de vivre ou de mourir ; *penes quem sit liberum suæ vitæ necisque arbitrium*, jusques à la mort. Je me mis à jurer que la Reine d'Escosse estoit vraye martire. Ah, dit l'heretique, miserable religion, qui n'a point de martire plus pure qu'une homicide, ny plus chaste qu'une putain. Je faillis à le frapper, mais c'estoit un homme d'espée. J'ay leu les sermons amoureux de M. S. Panigarole, & ne voy point ce que les heretiques disent de son bardache. Quant à sa mestresse, pour laquelle il commença son sermon ainsy : C'est pour vous belle que je meurs : Je ne reprouve point cette galanterie ; car il adjousta quelques pauses apres, disoit I. C. à son Eglise. C'à esté un hardy prescheur, & toutes fois il n'a pas esté si hardy, que je n'aye leu en ses leçons faits à Turin, qu'encore que les saints soyent canonisés, il ne tient pas pourtant qu'ils soyent en Paradis. Et luy sage de ne respondre pour personne. J'ay leu les braves sermons de l'Eueſque de Bizonte, qui m'ont preparé le cœur au prochain massacre. Qui a jamais leu une si belle clause que celle cy : *Che la crudelt à loro era pietosa*. J'ay leu les escrits de Reboul, qui a bien

bien dit les secrets de l'escole, pour y avoir esté fouetté : & ce livre est bon pour servir de farce apres ces matieres tragiques, qui affligent la conscience en suspens d'un nouveau converty. J'ay leu le Docteur Boulanger, qui a escrit en Diable, promptement & sans y songer; qui ne me voudra croire, le lise. Il sçait bien mieux maintenant la Logique, que quand il disputa à Niort, & s'il avoit encore à faire à cet aveugle, il le rembarreroit bien mieux qu'il ne fit. Car il a respondu à la preface de du Plessis; pour le moins il parle bien à luy : tousiours resolu comme les chefs du S. Party, qui és grandes affaires c'est assés d'avoir bonne volonté. *In magnis voluisse sat est.* Si ne me suis je pû tenir de rire en lisant le Jambonicum de Michau contre luy. On sçait que la Sarbonne luy a defendu d'escrire sur une lettre de M. le Convertisseur. Mais par tout il y a de l'envie. Mais je blasme en la replique de Michau ce qu'il dit, que les Boulangers sont de Troye en Champagne. Michau ne sçavoit pas qu'ils estoyent venus de Lion, ou ils n'avoyent pû demeurer, pour estre trop prés de la Provence, qui avoyent veu M. Auguste sur l'eschaffaut ou à l'eschelle. J'ay leu l'entrée de Doxemel, mais il m'ennuy a dés le commencement. J'ay pris plaisir aux façons d'argumenter du jeune Sponde. Car nous avons Sponde le jeune, comme nous avons le jeune Nostradamus. On dit aussy que la veufve escrit. Il y aura bien d'estonnés car on pensoit qu'elle eust des-ja mis

tout

tout en public. Je n'ay point parlé des traittés de son mary, par ce que les premiers gastent les derniers, lesquels ne semblent point faits de si bonne humeur, ny de si bon cœur que les autres. Ceux cy sont pleins de discours agencés seulement pour l'apparence ; *Oratione in speciem composita*; les autres pour persuader, *ad fidem faciendam*. Mais le jeune, traittant des cimetieres sacrés, tire de l'estenduë de son livre cet argument consequentieux. Les Juifs, dit il, ont esté curieux des sepulcres ; comme il paroit par plusieurs histoires alleguées à ce propos. Les Turcs tiennent les sepulcres sacrés, & vont en voyage au tombeau de Mahomet. Les Payens ont fait de si belles pyramides, ont canonisé leurs morts, & leur ont ordonné des supplications. Ergo les Chrestiens doivent faire de mesme, pour ressembler aux Juifs, aux Turcs & aux Payens. Mais pour n'oster à personne l'honneur qui luy est deu, nous avons bien sçeu, que ce labeur est de M. Raymond, ou pour mieux dire de son hoste, auquel on attribue aussy l'epistre liminaire de Richeome. Quoy que ce soit, tous deux ensemble m'ont appris de belles choses. Comme le premier, qu'il faut porter le Pape sur les espaules. Les Romains, dit il, esleyoyent leurs Empereurs sur le bouclier, & le portoyent sur les espaules. Les Payens le faisoyent aux Druides & aux Vestales. Les Romains fasoyent porter leur lictieres par des esclaves. Ceux de Tunquin, en la Chine, portent aussy leurs religieux,

gieux,& les païsans de Xaintonge se sont porter le jour de leurs nopces, comme aussy font les espousées en Lorraine. Ergo ont doit aussy porter les Papes, Cardinaux & Eveſques : pour' ressembler en religion aux Chinois & aux Payens: se monstrer esclaves,comme ceux qui portoyent les lictieres des Romains,& faire ce qu'on dit que sont les mariés, principalement les païsans & païsanes à leurs nopces. Le mesme auteur dit, que Madame Simonite, voulant dire la Sunamite, baisa les pieds d'Elisée, ergo les Rois, qui sont Simonites, doivent baiser les pieds du Pape. Ce M. Raymond, & ses compagnons, ont bien parlé aux Huguenots, & à leurs plaintes imprimées ; en leur monstrant qu'ils se plaignent de teste saine. Car comme dit Raymond à Rabesne,briguant sa voix, pour faire perdre à une Damoselle Huguenotte la garde de ses enfants. Les loix ne se doivent point observer aux jugements des proscrits. Et depuis sollicitant pour faire mourir un Huguenot, pour un meurtre qu'un bon Catholique avoit commis : il ne faut pas, dit il, faire difficulté de faire perdre les biens de ceux desquels la vie est condamnée,ny de condamner à mort les particuliers, desquels le corps general est condamné entre nous. Il n'a pas mis cela en son livre ; par ce que l'edict n'estoit pas encore modifié. I'ay leu de plus un livre de sa façon,pour effacer la memoire de la Papesse Jeanne. Et pour vous monstrer que j'ay estudié, & de plus que j'ay intel-

intelligence avec les doctes, je luy ay envoyé un epigramme sur ce sujet. Il commence: *Fœmina quod mentia virum.* Vous la trouverez en son lieu au livre de epigrammes. Il est bien de ma façon, & attens la responſe.

CHAP. VII.

De l'impudence des Huguenots.

TOut prince qui voudra regner sans qu'on le barboüille par l'equité, & sans estre controllé par la parole de Dieu, il faut qu'il extermine les Huguenots. Car ils sont gens qui pour la gloire de Dieu foulent aux pieds toute gloire des hommes, mesmes des princes. Il est vray que ceux de ce temps sont un peu plus respectueux. Chacun a leu ce que des premiers troubles ils ont fait courir contre la feüe Reine Mere du Roy: l'accusans de paillardise avec le Cardinal de Lorraine, bien que ce soit le moindre de ses crimes, comme celle qui prenant le soucy des hommes, avoit despouillé les vices des femmes: *quæ virilibus curis muliebria exuerat vitia.* En ce temps la ils firent des vers contre ce Cardinal pour un benefice de ventre que luy moyenna le Prince de Portion. Mais S. Nicaise, bastard dudit Cardinal, en empoisonna hautement ledit Prince. Ces paillards firent impudemment courir par toute la France les nouvelles du tableau, ou le Cardinal, la Reine d'Escosse sa niepce, & autres personnes estoyent embrassés d'un estrange artifice, & tous

& tous ces contes imprimés deux mois apres les grandes batilles & justice de la S. Barthelemy. En mesme temps ils furent si impudents de demander à Millaud, & se faire ordonner une paix, lors qu'ils n'avoyent que quatre ou cinq places, plus advantageuses pour eux que la derniere paix, que leur a concedé la Cour de Parlement. On ne scauroit croire combien peu de respect ils portoyent à la Reine, & aux Conseillers d'Estat qui l'accompagnoyent. M. de Pibrac avoit usé deux paires de topiques, pour construire une oraison, laquelle il adressa aux deputés des Huguenôts en la presence de la Reine, se frottoit d'un mouchoir, le Duc de Montpensier pleuroit, Richelieu souspiroit, Gadaigne ne monstroit que le blanc des yeux. Quand on fut au *dixi*, la Reine demanda, & bien mes amis que pouvez vous dire à cela? voicy la response du boiteux la Meausse. Madame, si Monsieur qui voila à bien estudié, est-ce à dire que nous mourions pourtant. Le mesme boiteux passant par la chambre des filler, oüit Altri, qui disoit, faut il que nous soyons confinés en cette maudite Gascogne, pour quatre espées roüillées des deputés. Madamoiselle respondit le boiteux, elles ne sont pas si souvent fourbies que vos engins. La pauvre Altri se plaignit de l'effronterie des Huguenots, y adjoustant la response du Comte de la Rochefoucault; à qui comme elle demanda de ses reliques, qu'il avoit desrobées à S. Martin de Tours. Le Comte respondit, ouy

ma mie je t'en donneray qui feront miracle, si elles te font revenir les tettons durs, comme quand tu estois pucelle. Or je dis & maintiens que ces gens estoyent moins honteux que putains, puis qu'ils faisoyent rougir ces dames. C'est un grand cas de leur hardiesse, effrontée, de leurs responses hardies, & n'est par croyable comment ils ont tenu teste aux plus grands Princes, par responses brusques, comme celle du P. de Condé à la Reine Mere, laquelle voyant passer une troupe de casaques blauches, luy reprocha que ses gens estoyent meusniers. Ouy dit le Prince Madame, pour toucher vos asnes. Le Conte est vieux, comme aussy l'interpretation que le Comte susdit donnoit du mot de Catholique Romain, en bougre universel. Le mesme, le Roy l'enquerant pourquoy il ne recognoissoit pas la Vierge Marie pour Reine du Ciel, pour ce dit le Comte qu'un si beau Royaume ne doit pas tomber en quenoüille. Pour marques plus fraisches de leur audace, le Roy, pour lors R. de Navarre, ayant envoyé Aubigny vers le Roy Henry III. pour luy remettre entre les mains l'honneur de son alliance, avant qu'il fist justice ou de sa sœur, ou des affronts qu'elle avoit receus, le Roy tout en furie dit à Aubigny, que vostre Maistre, puis que vous l'appellez ainsy, regarde ce qu'il fera, s'il me cognoit que je suis son Roy, je luy mettray sur les bras un fardeau, qui feroit ployer les espaules au grand Seigneur. Ce Huguenot replique impudement,

Sire

Sire le Roy de Navarre mon maiſtre, a eſté à ſon grand regret, eſlevé ſous ce grand fardeau, ſans menaces, il hommagera touſiours ſous V. Majeſté ſa vie & ſes conditions, mais de ſon honneur il n'en rendra hommage à Prince du monde, tant qu'il aura une goutte de ſang & un pied d'eſpée. Mais ſans conter les hardieſſes de ceux qui en font profeſſion, que direz vous du pauvre Potier M. Bernard, à qui le meſme Roy parla un jour en cette ſorte : Mon bon homme il y a quarante cinq ans que vous eſtes au ſervice de la Reine ma mere & de moy, nous avons enduré que vous ayez veſcu en voſtre religion, parmy les feux & les maſſacres ; maintenant je ſuis tellement preſſé par ceux de Guiſe & mon peuple, qu'il m'a fallu malgré moy mettre en priſon ces deux pauvres femmes & vous : elles ſeront demain bruſlées & vous auſſy, ſi vous ne vous convertiſſez. Sire reſpond Bernard, le Comte de Mauleurier vint hier de voſtre part pour promettre la vie à ces deux ſœurs, ſi elles vouloyent vous donner chacune une nuict. Elles ont reſpondu qu'encore qu'elles ſeroyent matires de leur honneur comme de celuy de Dieu. Vous m'avez dit pluſieurs fois que vous aviez pitié de moy, mais moy, j'ay pitié de vous, qui avez prononcé ces mots, j'y ſuis contraint : ce n'eſt pas parler en Roy. Ces filles & moy, qui avons part au Royaume des cieux, nous vous appreudrons ce langage Royal, que les Guiſarts, tout voſtre peuple ny vous ne ſçauries contraindre

train dre un Potier à fleschir les genoux devant des statues. Voyez l'impudence de ce boistre. Vous diriez qu'il auroit leu ces vers de Seneque, on ne peut contraindre celuy qui sçait mourir. *Qui mori scit, coĝi nescit.* Or il a paru encore plus d'effronterie à ces gens au dernier traitté de paix, & aux assemblées qui ont duré quatre ans, ou ces opiniastres ont impudemment resisté, non seulement aux plus honnestes deputés que le Roy pust choisir en son Conseil d'Estat, mais aussy aux plus grands Seigneurs de leur party, lors que considerans les affaires du Royaume, ils les vouloyent ployer à quelques honnestetés. Vous voyez paroistre d'entre eux un front d'airain qui respondoyent franchement; ces propositions ne respondent pas à la bonne opinion qu'ont prise de nous ceux qui nous ont envoyés. On demande l'explication de cela: la Valiere s'avance, & dit en explicant, cela s'appelle Messieurs trahir les Eglises de Dieu. J'oüis ces jours M. de Villeroy, qui contoit comment luy avec Messieurs de Rhosny & de Thou, & autres, s'estans abouchés avec quatre de ces mal honnestes gens, cependant que Calignon de la part du Roy vouloit adoucir ces esprits par son bien dire, le gros Chamier, ayant mis son manteau sous ses fesses, avoit le coude gauche avancé jusqu'au milieu de la table, de l'autre main faisoit ses ongles avec des ciseaux, les coupeaux voloyent à la moustache & à la bouche de l'orateur: un donna dans l'œil

de Rhosny, & cette contenance reprouvoit tout ce que l'on pouvoit dire de luy. Choupes a esté si effronté, que d'avoir porté jusqu'au Conseil privé la recusation de tous les Parlements de France, & fut à peine retiré de la porte par les honnestes Huguenots de la Cour. Aubigné fut si desvergogné, que le Roy luy faisant une honneste reception à Senlis, & luy ayant demandé familierement ce qu'il disoit de ce coup de cousteau que Jean Chastel luy avoit donné dans la leure, ce rustre respondit je dis, Sire, que le Dieu, que vous n'avez renoncé que des leures, ne vous a percé que les leures, mais sitost que le cœur renoncera, il vous transpercera le cœur. On ne m'a encore pû nommer qui fut un autre vieux deputé, lequel estant un jour assis avec ses compagnons sur un bahut de l'antichambre, prit garde que M. d'O, le jeune Rhosny, & quatre ou cinq autres, des galands de la Cour, se rioyent de voir ces deputés habillés à la vieille mode : ces courtisans s'estant dit plusieurs fois l'un à l'autre, frere je te tiendrois pour brave si tu voulois aller demander le nom de ce vieux heresiarque. D'o qui se voulut monstrer plus impudent que les impudents, s'en va dire de caprice au plus vieux. Mon gentilhomme, ces honnestes gens & moy sommes en peine de sçavoir vostre nom. Si je sçavois, dit le vieillard, comment vous appeller, je vous respondrois. Je suis bien gentilhomme, mais non pas vostre. L'autre respond, ou m'appelle d'O. Or adonc dit le deputé,

deputé, si vous aviez esté aux batailles, vous me cognoistriez. Pour O il est mieux cognu à la chambre des Comptes que là où je vous dis. Je le cognois pour un zero, qui fait compte avec tous les autres, & tout seul ne vaut rien. Voila les compagnons du cabinet, qui s'esclattent de rire, & le messager fort estonné; auquel le deputé adjousta : Allez mon amy, allez tuer quelqu'un, afin que le Roy vous donne une grace, autrement vous n'en avez point. Les Signeur de Bellieure, despeché par le Roy vers le Roy de Navarre au Mont de Marsan, voyoit tous les matins par la fenestre de son logis la Comtesse de la Guiche, lors garce en quartier, qui alloit à la messe, accompagnée d'Esprit, de la petite Lambert, d'un Maure, dun basque, avec une robbe verte, du magot bertrand, d'un page Anglois, d'un barbet & d'un laquais, ce senateur remonstroit à un Huguenot leur defaut en ces termes : J'ay veu plusieurs fois de mon temps quelques amies de nos Rois, mais les plus grands, voire les Princes mesmes estoyent bien heureux de guetter l'heure qu'elles sortoient de leurs logis, pour leur faire honneur. Je vois cette femme, qui est de bonne maison, qui tourne & remue ce Prince comme elle veut, la voila qui va à la messe une jour de feste, accompagnée pour tout pottage d'un singe, d'un barbet & d'un bouffon. Monsieur, repliqua le Huguenot, c'est qu'en toute cette Cour il n'y a singe, ny barbet, ny bouffon que ce que vous voyez.

Le bon homme fut estonné, mais il le fut bien davantage, quand il sçeut la frizarde de S. Maixant sur la joüe de Madame de Duras.

CHAP. VIII.

Des Martirs à la Romaine.

DE tous les livres, qui peuvent faire un heretique, ou au moins duquel un bon Cath. Rom. se doit garder, je n'en trouve point un si dangereux, apres la Bible, que ce gros livre des Martirs. Car c'est grand cas, de voir cinq, six ou sept mille morts, qui ont toutes les marques d'un vray martire, à sçavoir la probité de la vie, la pureté de la cause de la religion, non meslée d'autres forfaits, les disputes, les sollicitations, & pour derniere marque, c'est d'avoir ou le choix de la vie ou de la mort, jusques à l'extremité. Cela nous a osté beaucoup de gens, qui ont veu autrefois ces prescheurs, ayans pour chaire l'eschaffaut, ou l'eschelle ou le bucher. C'est en ces glorieux rencontres, ou l'on dit que les vaines esperances font place au zele & à la vertu. On se conduit bien plus prudemment aujourd'huy en Espagne & en Italie. Il ne se passe année, qu'il n'en meure tousiours quelque centaine; mais leur constance n'a de tesmoins que les geoliers & les bourreaux, qui ne descouvriront pas le secret, comme les grues de Pirrhus. Il y a trente ans que l'on laissoit descrober des greffes des Cours de Parlement tous les procés desquels

ce

ce dangereux livre est plein, & verifié. Mais aussy bien n'y a il pas moyen d'en estouffer la memoire, & faire conter telles choses pour fables, tant que les tesmoins oculaires vivent. Que faut il donc faire ? je suis d'advis qu'on choisisse quelque stile bien fleury, comme celuy du Comte de Permission, que nous luy facions faire un livre, dulequelle tiltre soit, Les martirs à la Romaine, ou nous en coucherons point les martirs de l'Eglise primitive, par ce qu'ils sont en debat entre les autres & nous, & puis ces beaux reformés disent que l'Eglise a esté reformée aussy long-temps que persecutée : suivant ce que dit le Pape Silveſtre, quand on l'arracha des rochers de Siracte. Adieu la pauvreté, Adieu la pureté. Il leur faudra donc monstrer que nous avons des martirs de ce siecle d'aussy bonne maison que les leurs. Le premier de la Litanie sera le Curé de S. Medard de Paris, qui fut blessé en sonnant le Tocsin. Celuy de S. Crespin en Touraine, pendu aux cordes des cloches, en faisant de mesme : tous deux prenans la peine d'esmouvoir le peuple pour faire d'autres martirs. De là, pour desguiser l'histoire, nous ferons une course au Japon, ou les Jesuites disent qu'ils ont esté crucifiés, & ont fait de grands miracles, qui ne se peuvent faire qu'au Japon, parce que les autres nations sont incredules. Il faudroit condamner tous les Huguenots de France a aller voir s'il est vray. Nos peres Jesuites provoyans la necessité de ce livre, & qu'il

se trouveroit plus de confesseurs que de martirs ; d'autre part les Huguenots, au lieu de faire mourir les hommes pour la foy, s'amusoyent à prier Dieu pour eux, de les vouloir convertir. Les habilles hommes y ont pourveu, ayans dressé à Rome & à Rheims deux Colleges de Jeunes gens Anglois, qu'ils ont choisis d'humeur melancolique, la plus part bannis, voleurs & affamés, & quand on les met dans ce college (comme escrit Marius Navarrus au 3. livre des Conciles,) cela, dit il, est estably pour une Constitution papale, que qui veut entrer en ce college, est tenu de jurer, qu'apres certaines années il ira en Angleterre, pour y publier ce qu'on luy dira Et comme on a veu qu'il en estoit sorty quelques esclats, tesmoin le Cardinal Alain en son Apologie pour les Seminaires, le Pape a redoublé la pension. Mais il ne falloit pas que Baronius en son martirologe Romain dist ces mots: Que les tres saints Prestres, comme agneaux innocents, engraissés dans les sacreés cloisons par la sainte Societé de Jesus par saintes instructions au martire, sacrifices agreables à Dieu, és sacrés colleges de Rome & de Rheims, ont esté mis à mort, parce qu'ils tenoyent & preschoyent en Angleterre la doctrine de la S. Eglise Romaine. Je voudrois qu'il n'y eust point là, comment ils sont envoyés de la Societé des Jesuites, pour ce qu'on les accuse assés d'estre liberaux du sang d'autruy, & que se convier au martire en chose loüable, mais non pas d'y envoyer

royer les autres. Puis les nourrir comme hosties à Dieu, il sembleroit que nous les sacrifiassions ; Cela sentiroit un peu le Bahalpheor : apres ce mot de Cloison sentiroit la prison, pour leur saire tenir leur serment, & la dessus les heretiques diroyent, du Dieu à qui nous les sacrifions, que ce seroit au Dieu de ce siecle, ou bien au Dieu de la Terre, car celuy du ciel ne veut plus de sacrifice sanglant, & n'a jamais voulu des humains. Mais ce qui gaste tout c'est ce mot d'engraissés. Je demanday à l'Archevesque Valgrand, que c'estoit à dire : il m'alla querir les Saturnales de Lipsius, au chap. 14. du 1. livre. La j'appris que ce terme estoit particulier pour les gladiateurs, qu'on amassoit à Rome d'entre les condamnés ou esclaves miserables, & puis on les nourrissoit dans les colleges sacrés, pour le moins execrables, & les nourrissoit on avec cet engraissement, afin qu'ils achettassent leur graisse par leur mort ; dont dit Properce :

Qui dabit immunda venalia fata sagina :

Bellarmin se fut bien passé de nous faire souvenier de ces neuf vingts pris dans Menerbé, qui aymerent mieux estre brusles que de renoncer à un petit poinct de leur religion. Et Antonin, du quel cettuicy là pris, se fust bien passé d'escrire, comme on bailloit aux prisonniers le choix, que quiconque abjureroit l'heresie seroit mis en liberté. Cent quatre vingts d'entre eux choisirent plustost d'estre brusles. *Cumque captis daretur optio, ut quicumque haresim*

resim abjurdret liber recederet ; centum octoginta ex iis potius comburi elegerunt. Voila pourquoy je voudrois que celuy qui sera nostre livre des martirs n'allait point chercher ce Latin friand, pour lequel faire valoir nos affettés escrivent choses nuisibles, & descouvrent les affaires. Il se faut contenter de ce gros Latin de Vicaire, duquel use M. le Convertisseur en disputant. Et pour suiure nostre propos, il faudroit gaigner en Angleterre quelques justiciers, ou quelques ministres, lesquels quand on pend nos gens, leur parlassent tout haut de quelque poinct de religion, & non pas d'entreprise de guerre, de sedition, de petars, de saulsisses, de mines à faire sauter tant de gens, & de ces subtils poisons, que leur fournit l'apothicaire du Pape. Apres il faudroit qu'on leur donnasta à l'eschelle le choix de sauver leurs vies en se revoltant. Car ces heretique en comptent pour martirs que ceux qui ont eu tel choix, & desquels le procés monstre, qu'il n'y a que le seul poinct de la creance qui les face mourir. Suivant cette regle ils n'ont pas voulu dans le gros livre de leurs martirs mettre ceux qui sont morts pour leur religion, ayans le sang eschauffé à la defense, mais seulemẽt ceux qui n'avoyent autres armes que la priere; comme les 17. mil Albigeois esgorgés en un jour, & trente ou quarente mil ames despeschées à la feste & aux feries, ou furies de la S. Barthelemy. Pour nous, qui avons meilleure veüe, je ne suis point d'advis que nous y regardions

de

de si prés, mais que nous enrollions, par faute d'autres, en nostre martirologe tous ceux qui sont morts aux batailles, aux sieges, aux escarmouches, & aux duels, si ça esté contre les heretiques, & puis tous ces Irlandois leurs femmes & leurs enfants, qui meurent de faim par les ruës de nos villes. Et ceux la sont victimes du grand sacrificateur Sandoras, & autres docteurs, qui apres & nonobstant plusieurs pardons, leur ont fait prattiquer la bulle du S. Pere Pie V. comme recite Bellarmin, & selon cela n'ont pas fait difficulté de rompre la Foy à leur Reine. Et quant à ceux là qui se logeoyent dans les niches du point neuf, lors non acheué, & qui au soir & la nuict prenoyent par un pied ceux qui passoyent sur le pont, & les ayants precipités & despoüillés les jettoyent dans l'eau, & ceux là si on a fait quelque difficulte de ses sanctifier, il faut avoir esgard s'ils presuppoſoyent, ne faire mal qu'à des heretiques. Il y en a qui croyent que les Eueſques les deuroyent nourir; mais je croy que la plus part ne leur donne rien à bonne intention, pour en faire des sacrifices de bonne odeur, à remplir ce livre : & cede rang pourroient bien estre tant de pauvres, que fit bruder l'Eueſque de Mayence, à bonne intention aussy, pour espargner les bleds. Si les Huguenots refusent ceux cy à la monstre, si ferons nous passer malgré eux pour martirs ceux que nous avons allegués morts à la guerre. Nous en avons bons tiltres; car les peres de la societé

de Bourdeaux s'en sont tres-doctement advisés, & escrit par le menu au traitté qu'ils firent du massacre de Coutras, & desquels escrits Paris fut remply. Toutes les bonnes personnes ont crû que les Huguenots estans forcés à la bataille, l'ont gaignée par trahison, parce qu'ils avoyent caché leur canon soubs terre, & ainsy firent sauter vos gens en l'air. Par cette eschelle nous montons à des martirs bien plus nobles que ceux des heretiques. Sainte Foy a esté fait Evesque de Senlis, pour avoir mis le Roy Charles au rang des Martirs. Il me fraudroit bien quelque Eveschè pour tant de martirs que j'enrolle icy. Suivant mon propos, le Roy, dit le bon prescheur, eut tant de peine à massacrer les Huguenots, qu'il en mourut de desplaisir, pour ne les pouvoir tous acheuer, & eux disent qu'il mourut blasphemant de rage. C'est une gentille phrase que nos docteurs prattiquent aujourdhuy: pour le pont aux meusniers enuers quelques uns, je dis mesmes Catholiques bigots, qui croyent que Dieu ait abismé ce pont, commençant par les deux maisons qui touchoyent à la vallée de misere, lesquelles estoyent l'eschaffaut de la tuerie, le jour propre que les enfants des deux Maisons se marioyent ensemble, & que cela a esté une notable vengeance du ciel. Nous disons au contraire, que ce n'est pas pour les cruautés exercées, mais parce qu'on n'y en exerce plus, & là nous renfotçons de sept ou huit cens martirs d'eau douce. Mais

faut

faut il chercher de ceux, qui sont morts de sang froid, l'astre le plus luisant de nos maritis c'est la Reine d'Escosse, qui avoit fait sauter son mary, constamment resolüe à ce faire, contre toutes les mignardises & humilités d'amour qu'il luy monstroit. Je ne puis passer sous silence ce que me respondit un heretique, à qui j'alleguois cette saincte: malheureuse religion, dit il, qui n'a point de martire ny plus chaste que celle là ny plus pure qu'un parricide. C'est tout un: à la verité elle s'entendoit un peu aux artifices du feu. Mais elle est canonisée, & sera dans l'Alcmanach, à la barbe des heretiques, logée aupres de Ste. Marie Egyptienne, & pour la distinguer elle sera appellée Ste. Marie de la faulcisse. Nous mettons, à ses pieds Pierre Edmond & ..... avec leur compagnie de cent & dix, selon le compte de Baronius. La plus part de ceuxcy estoyent braves soldats, bons petardiers du seminaire de Maurevel & de l'ancien de la Montagne, qui pour une legere somme vous desfaisoyent d'un homme qui vous fascheoit, ayans tousjours l'intention contre l'heresie. De ceux la il faut croire que leurs ames sont sauvées, car ils les ont voulu perdre, & vous scauez ce qui est dit de ceux qui veulent perdre leurs ames. Maurevel fut Catholique si zelé, qu'en haine des mescreans, avec un peu d'argent que la Reine luy avoit promis, ayant manqué à Montcontour de tuer l'admiral, il fit pourtant un sacrifice sanglant,

& de bonne odeur à la dite Reine, en tuant à ses affaires Mosny, qui de longtemps le nourroissoit, le montoit, & luy donnoit des chausses. Il fut martirisé par Mosny le fils, qui y mourut aussy. Quant au veillard de la Montagne, c'estoit un habillehomme, & soit dit en passant, qu'il fut le patriarche des Jesuistes : car enfermant dans son paradis contrefait les assassins zelez il les envoyoit apres tout joyeux de mourir tuer les chefs des Chrestiens. Ce paradis fut le prototype de la chambre des meditations. Pour la varieté & marquetterie de cet ouvrage, nous ferons un article de tant de crucifix, de saints & de saintes, encore qu'ils fussent de pierre ou de bois, à qui les Huguenots, comme dit Bellarmin, ont crache au visage, les ont foulé aux pieds en la boüe, arraché les yeux ; je dis les yeux, parce que nous avons veu qu'ils les renvoyent comme des personnes, coupé le nez & les oreilles. Mais il y a encore plus d'apparence des corps saints, qu'ils ont martirisés, comme S. Clude, qui fut bruslé avec l'abbaye l'an 1564. Il est vray qu'un bon Chrestien du lieu mit en sa place un corps, qu'on avoit pendu à Dortail, & voila un bonne compagnie de martirs. Apres entre les sensibles marcheront servant, le pitoyable Montferrat, duquel les sœurs prenoyent la peine d'en forger, & quelques fois gehenner les prisonniers Huguenots. Nous avons des plus nouveaux Chesse & Maillé Bencharde, Vendosme, &

cette

cette autre belle liste de Plessis de Cone, Fontenelle. Si ne faut il pas oublier nos martirs de Blois, de qui le pere fut aussy martir canonisé à Rome, sous le nom de S. François le pistolier lez Orleans. Leur posterité sera canonisée de mesme; sçavoir S. Henry des barricades, & S. Denis Capitaine & Cardinal. D'une autre bande nous mettrons M. S. Clement, & M. S. Sponde; l'un martirisé par le procureur general, l'autre par sa femme. Ces deux zelés personnages, que je mets ensemble par dépit des Huguenots, lesquels jaloux dequoy l'un ut canonisé, & l'autre pres de là, les ont mariés en l'epigramme suivante:

Qui modo Clementem voluisti jungere Divis,
Et Spondam Divis annumerare potes.
In vitas Regum fuit insidiator uterque:
Ille animum Regis sustulit hic animam.

Toy qui as voulu canisер Clement, tu peus bien aussy canoniser Sponde, l'un & l'autre a dressé des embuches à la vie des Rois. L'un a osté la vie au Roy, l'autre luy a osté l'ame. Que deviendront S. Chastel, S. Bourgoing, S. Guinan, S. Barriere, S. Jean Nilhet, S. Garnet? Encore y aura il place pour le President Brisson, pour les cinq martirs & le S. Boureau, qu'ils pendirent avec eux. Et à ce propos le feu Admiral, faisant pendre aux secondes guerres douze Sts Cordeliers de Chausteau-Villain, qui n'avoyent point assommé des sains, mais des malades de l'armée, les pauvres martirs eurent ce deplaisir, que deux de leurs freres brigue-

briguerent la commission de faire cet office. Sur ce debat ambitieux, leur fut baillé à chacun un cordeau, pour voir le quel des deux seroit le plus habille à succeder. Jamais Retiaires, laqueaires ne firent plus de tordions contre Secuteurs & Mirmillons, que firent ces deux paillards, desquels enfin l'un fut empoigné, comme il vouloit faire un passe-dessous. Le victorieux ayant fort bien estranglé son compagnon, pendit en suitte tout le reste. Le pendeur & les pendus estoyent tous d'une mesme livrée. Ce rejetton de S. François, tant que la guerre dura ne changea ny d'office ny d'habit, & sçahant en quelque lieu un grand jeune novice, qui s'estoit sauvé du convent, l'envoya querir pour estre son vallet. Ils faisoyent apres la besogne bien joyeusement, & servoyent moult à la police de l'armée, quand on crioit aux goujats, gare le cordelier. Il me souvient que ce vilain se plaignoit, quand il n'avoit point de besogne. Voicy les Neoteriques, S. Pere Henry d'Anvers, & S. . . . . de Saumur, qui fucent brusles pour estre Catholiques Romains, selon l'interpretation du Comte de la Rochefort, ils confesserent un exercice de leur pieté fort estrange, mais familier à cette sorte de saints, & sans cette confession on n'eust sçeu faire brusler le dernier. Car l'escolier & le Sergent ne furent que foüettés, pour avoir essayé devotement d'assassiner l'heresiarque du Plessis. Icy prend sa place M. S. Biron qui ayant vescu en mespris de toute religion,

gion, devint tout à coup si bigot, que quand il trouvoit en son chemin quelque relique d'une croix cassée, mettoit pied à terre, & cheminoit de genoux quatre vingts ou cent pas, pour baiser la pierre toute fangeuse, jusques la que pres de Bretigmy en Bourgogne il en baisa une entre deux estrons. Ce fut une grande perte pour l'Eglise, car il avoit renié Dieu de bon cœur, & juré qu'il mettroit la guerre en France contre les Huguenots. C'estoit une belle fin d'homme, & en bons termes. Croyez qu'il ne juroit point en Huguenot, non plus que Coton, quand il receut un coup d'espée à la fesse gauche. Vous avez un notable martir en M. S. Bosnier, duquel ce meschant Feneste nous a desrobé l'histoire; mais il a oublié, ou ne l'a pas sçeu en la descrivant, la difference qu'il y eut entre sa femme & la Comtesse de Norton, sur la robbe & les cotillons que gagna la medicine, en faisant & ne faisant point: & la Comtesse ayant declaré à son mary, qu'elle auoit fait un vœu de chasteté pour quatre jours la sepmaine, son mary en fit un pour les autres trois. Elle en mourut de deplaisir, & c'est un martir à la mode.

CHAP. IX.

Corollaire.

UN jour qu'il tonnoit, M. le Convertisseur me vint voir, & me trouva fort estonné, peu de temps apres ma conversion. Je n'avois pas

pas bien dormy la nuict; & sans mentir j'eusse voulu ma conscience couchée apart. Ce qui m'avoit piqué au soir c'estoit l'amas de sottes nouvelles, comme de quelque ordre nouveau que donnoyent les Huguenots à leur affaires. Ce badin de Luat m'avoit fait voir à l'œil, que depuis ma conversion le Roy ne se fioit point en moy : au contraire, que Rosny, qui demeuroit ferme heretique, gaignoit un grand païs en faveur vers le Roy, & en autorité en France. A ces penfées j'adjouste les fascheuses morts de Sponde, desfavorise du Roy aussi tost qu'il fut converty : de Morlas, ne faisant que commencer à faire profiter sa revolte, pour le mettre à son aise : de Clairuille, regrettant à la mort de s'estre damné pour acquerir quelque chose, sans toutesfois avoir gousté le plaisir d'en joüir. Du Fay mort desfavorisé, & desesperé au poinct qu'il disputoit publiquement que l'Eglise Romaine estoit l'Eglise de Christ. Barrilliere comme il commençoit à composer ses Theses. Sallettes entrant en mesme train, & ayant appris de sa femme, que quiconque crint beaucoup Dieu craignoit aussy les hommes, elle qui ne craignoit & ne refusoit homme du monde, estoit hardie contre Dieu. Toutes ces morts me vinrent en la pensée avec plusieurs autres de mesme farine. Comme j'estois en cette agonie j'apperceus M. Cahier se promenant en la basse cour. Je cours luy demander qu'estoit devenu le ministre de Vaux. Monsieur,

dit

dit il, ce malheureux, apres les belles promesses qu'il avoit faites à M. d'Eureux, & argent receu pour les executer, il luy prit une fiéure poltronne, & s'en alla d'icy en son païs? criant & braillant que la cause de Dieu estoit trahie par luy, & cinq de ses compagnons, lesquels il designoit sans nommer. Il adjoustoit à cela que Dieu luy feroit pardon, qu'il alloit à sa maison, rendre son ame entre ses mains, aussy tost qu'il seroit à Millaud. Il s'offrit cependant d'escrire des lettres à M. d'Eureux les quelles portoyent creance pour quelque habille homme, & sur lesquelles M. d'Eureux descouvriroit la prevarication de la dispute de Mantes, & les autres preparatifs de Rohan & de Serres, que vous sçavez avoir promis leur perfide entremise de bonne heure. Les Huguenots furent si simples que de refuser son offre; disans que le regne de Christ ne s'establit point par ruses. Je rompis le propos de Cahier, & luy demanday, mais qu'est devenu de Vaux? Peu de temps, dit il, apres qu'il fut arriué à Meillaud, il continua ses regrets, & ses cris, & notamment le jour de sa mort, auquel jour il se promena hors la ville avec ses amis, soupa bien, & si tost qu'il fut au lict appelle sa femme, luy dit qu'il falloit mourir, prononça le couplet du Psalmiste:

Ie sçay aussy que tu aimes de faict
Vraye equité dedans la conscience,
Ce que n'ay eu moy, à qui tu as fait
Voir les secrets de ta grand' sapience.

Et à

Et à ce mot il exſpira. Apres y avoir reſué, je repris la parole,& demanday comment ſe peuvent aujourd'huy couvrir Rotan & Serres & les autres. Ces deux là, reſpond Cahier,n'ont que faire de couverture ; car ils ſont couverts de terre. Je vous diray comment.Si toſt qu'ils eurent ſceu la confeſſion de Vaux,ils s'encouragerent l'un l'autre par lettres, ſe font eſlire pour le Synode National de Montpellier,avec reſolution de paſſer le Rubicon, & avant faire retraitte eſſayer de gagner quelque choſe avec les confederés. Mais le malheur fut ſi grand, qu'ils ſont tous deux morts à l'ouverture du Synode. J'ay grand regret à l'argent que Serres avoit porté à ſa femme ; car elle mourut le meſme jour que ſon mary : ainſi qu'Ananias & Sapphira, & cet argent euſt eſté bien employé pour moy. Monſieur s'il vous plaiſoit me faire ordonner quelque ſomme, & prendre les reſcriptions,que. Je ne luy donnay pas le loiſir d'achever. Je m'en vais ſouſpirant, & repouſſe ce Marauld, qui m'importunoit, pour m'en aller au lict,non au repos. Au poinct du jour mes gens ayans adverty M. le Convertiſſeur de mes inquietudes & exclamations la nuict ; le voicy entrer en ma chambre. Il prend luy meſme un ſiege,& commença ces paroles douces. Monſieur j'ay ſçeu par vos gens,& des-hier au ſoir par M. Cahie,que voſtre ame eſt agitée de quelques terreurs paniques: j'en cognoy auſſy quelque choſe à voſtre poulx ; mais je vous prie de gouſter mes paroles,

les, comme remedes lenittifs & palliatifs pour voſtre playe exterieure. *Nulle violence de dehors, nulle promeſſe*, eſperance ny crainte ne peuvent changer l'interieur des opinions. La raiſon ſeule qui les eſmeut eſt celle qui les attache. Auſſy ſa puiſſance eſt la faculté des eſperances & des craintes. Quand je parle de craintes & de deſeſpoir, le l'entens des affaires de ce ſiecle: car à la verité quand il y va du ſiecle à venir, lors l'eſperance du bien & la crainte du mal s'exercent ſur l'une & ſur l'autre. Les retraittes du cœur, vos penſées vous affligent. N'eſtes vous pas bien heureux de ne ſentir que le doux regne & la puiſſance naturelle de vos penſées & non pas la violence des neceſſités. Sçachez que preſque tous les hommes en ſont reduits à ce point, ou d'eſtre en mauvais meſnage avec la conſcience, ou avec les affaires du ſiecle: mais par ce qu'il n'y a point de felicité parfaite, les ſages voyans perſecuter la liberté de leurs penſées, s'en ſuyent aux cachettes du cœur, & quand voſtre conſcience ne ſe peut unir aux conditions du temps, fuyez à ces cachettes des ſages, aſſerviſſant à vous meſmes les choſes, dont vous eſtes le juge, & aux autres, celles qui tombent ſous le jugement. Nos actions exterieures peuvent eſtre jugées par ceux qui dominent, & parce qu'ils en ont la cognoiſſance, vous ne pouvez empeſcher que cette partie ne ſoit de leur gibier, & qu'ils n'exercent ſur elles la recompenſe ou la punition, mais ils ne peuvent executer ſur

vos

vos pensées, aux quelles ils ne peuvent faile le procés. Je dis ces choses pour vous & pour moy Monsieur, pour vous prier que les combats de nos consciences ne sortent point dehors, & si la conscience pique pour esclatter, ne la pouvant rendre morte, il la faut pour le moins endormir. Cahier m'a dit que vous vous estonnez pour dix ou douze morts promptes de nos nouveaux convertis. Le Baron de Salignac & moy sommes encore en vie. Les femmes de luy & de Sallette, de Sponde & de Morlas, & autres ne sont pas mortes non plus. La raison en est facile : Ceux qui sont morts ont voulu laisser vivre leurs conscience, & elle les a tués. Il la faut donc tuer à bon escient, comme je me vante d'avoir fait, ou l'endormir par stupidité, comme le Baron, ou comme sa femme & les autres par mil petits passetemps d'amour. Tenez je vous donne un petit contenu que je desrobay à Lucain hier au soir en me couchant. Plusieurs sont faits coulpables par leur bon droit. La loyauté quoy que louée est punie, quand elle soustient ceux qui sont pressés par la fortune. Il faut suivre la faveur. Honnorer ceux qui sont heureux, fuir les miserables : Car jamais homme sage n'a choisy pour amis les malheureux. Il faut changer selon les affaires, & abandonner le party sur lequel on ne se peut plus appuyer. Suy le victorieux, & te laisse emporter au courant des affaires. N'importe avec qui que ce soit que tu trebuches. Il y a autant de difference

de

de l'utilité avec le droict que du ciel à la terre, & de l'eau avec le feu. Les plus grandes maisons periroyent si l'on y vouloit faire estat de la justice. Le respect de ce qui est honneste est pour renverser les cités & les chasteaux. La liberté de commettre toute meschanceté maintient les Royaumes. Quoy que haïs ne tenir aucune mesure au mal, ne rien faire que pour l'apparence, porte l'impunité quand on le fait. Que celuy sorte de la Cour qui veut estre pieux. La verité & la haute puissance ne s'accordent point. Tousiours sera en crainte qui aura honte du mal. Pourquoy est-ce qu'un sage aura honte de suiure l'exemple de son Roy? La meschanceté rend esgaux ceux qui en sont soüillés. Ce n'est pas petite loüange que de plaire aux princes. La probité, qui n'est accompagnée de l'heur, est tousiours mespriſée. La miserable pauvreté n'a rien de plus miserable que ce qu'elle rend les hommes ridicules, & la vertu est bien malheureuse de ce que loüée elle souffre les mocqueries du vulgaire. J'en rapporterois davantage, tous desrobés de differens auteurs, mais on me vint appeller pour reconcilier un mariage desbauché. Enfin Monsieur voyla à quoy j'ay passé le temps à vostre contemplation, m'asseurant que vous en ferez vostre profit, comme estant cette medecine propre à vostre naturel. Car au lieu d'eslire des amis miserables, vous insultez aux affligés, comme vous fistes bravement à Compiani, lequel estant matté de trois ans de

prison,

prison, ayant veu tant de fois les voix my-parties, la moitié à sa mort, l'autre moitié à une vie pire que la mort; quand vous vistes que la longueur eut adoucy le procés, comme il advient aux criminels, vous pristes le temps de sa frayeur, pour avoir de luy dix mil frans, desquels vous vous rendistes garand envers vos collegues: mais vous corrompistes tout les autres de paroles, & vous de la somme. Bien fistes vous une feinte de bailler un memoire du partage escrit de vostre main, qui fut difficile à recouvrer. Je remerciay M. le Convertisseur, & prenant son propos luy dis, je vous ay dit ces choses en confession. Je vous recommende mon honneur. Mais pour vous monstrer que vos enseignements sont semés en bonne terre, tant s'en faut que je me vueille embrener de l'amitié des affliges, j'ay appris de vous Monsieur, qu'il faut manger les viandes lors qu'elles sont mortifiées, & profiter sur les hommes quand ils sont attendris par leurs miseres. Et à ce propos je vous conteray un brave trait que je fis à ma seconde conversion. Nous estions à Orleans l'Abbé du ..... & moy, quand le massacre se fit. L'Abbé me conseilla de sortir en rue l'espée à la main, & faire le massacreur, pour sauver ma vie. Voyant que ce conseil avoit succedé, & que pour avoir mis mon espée dans le corps d'un pauvre chapelier mort, j'estois le bien venu parmy les tueurs, il me va souvenir du sire à qui je devois encore ma nourriture pour quatre mois. Je m'en vais

à la

à la porte avec ..... & autres compagnons. Ce bon homme estoit à genoux dedans sa chambre, se preparant à la mort, quand il oüit ma voix à la porte. Il y accourut soudain, me receut plein de joye, & s'escria tournant les yeux au Ciel : O Dieu, tu m'as envoyé cet amy comme un ange, pour me secourir en mes peines. Ce fut bien pour l'en oster : car je luy fourre quand & quand mon espée dans le corps, & le fis bien achever. Je sauvay la vie à sa femme, qui fut accoustrée par moy & .... avec les autres compagnons, qui me là tenoyent. Puis apres elle se va presenter à des battelliers, qui tuoyent en cette rue, & se fit pour le deplaisir du violement assommer à eux. Je faillis à tuer un vallet Huguenot, qui ne voulut jamais faire comme moy, & pour n'avoir des gens à ma poste je ne gaignay que quatre vingt escus, & un habit de camelot verd, & c'est ce que vous m'avez oüy reprocher en paroles ouvertes à ..... qui s'en revindrent à Paris avec moy. Voila dit le Convertisseur, un brave rrait, & c'est presque en mesme monnoye que vous avez payé le Sr. de Gennes, qui vous importunoit de cent mil escus : mais c'a esté sans faire saigner la gorge. Tels propos me regaillardissoyent pour un temps. Je me deliberay de m'endurcir en pareilles resolutions, penser peu au passé, souvent à l'avenir. Il ne me reste que deux petites craintes ; l'une d'estat & l'autre de religion. La premiere est que si les Huguenots se ravisoyent en

leur

leurs affaires, suivant le discours de chapitre precedent, je voy que la meilleure part de la France fuyeroit entre leurs bras ; en ce cas nous sçavons, Dieu mercy, le chemin d'y aller, d'en venir, d'en retourner. Quitte pour contrefaire Eubolius, & me veauter dans un sac à la porte de S. Jon de la Rochelle, en criant Chrestiens foulez moy aux pieds, qui suis sel sans saveur. *Calcate me, sal insipidum Christiani.* La crainte de conscience est qu'une fieure chaude me promene, & me trompe, comme Morlas : au fort peut-estre que Dieu me pardonnera ; si je puis, à l'exemple de ce bon compagnon, donner des coups de pieds à un saint renversé, en signe de repentance.

FIN.

SYL-

SYLLOGISME

Expositoire sur la controverse, si l'Eglise est des esleus seulement, à Cahier, qui l'impugne.

HVguenots, qui croyez qu'au doux sein de l'Eglise,
Nous disons que parmy les agneaux, les esleus
Elle embrasse les boucs & les loups favorise,
Cahier voulut loger les putains en franchise,
Canoniser pour saints les verolés perdus :
Nostre Eglise le prit quand vous n'en vouliez plus,
Catholique il pour suit encor son entrepriſe :
La paillarde le voit martir pour les Bordeaux
L'Advocat des putains, Sindic des Marqueraux.
Elle ouvre ses genoux, l'accolle tres-humaine
Honteux, banny, puant, verolé, ladre vert.
Huguenots confessés que l'Egliſe Romaine
Tient son giron paillard à tous venans ouvert

SONNET

Promis au chap. 5. du 1. livre que portoit au col le chin du Roy.

Sire, voſtre citron qui couchoit autrefois
Sur voſtre lict ſacré, couche ores ſur la dure,
C'eſt ce fidele chien, qui apprit de nature
A faire des amis & des traiſtres le choix.

C'eſt luy qui les brigands effrayoit de ſa voix
Des dents les meurtriers, d'ou vient donc qu'il endure.
La faim, le froid, les coups, les deſdains & l'injure,
Payement couſtumier du ſervice des Rois?

Sa fierté, ſa beauté, ſa jeuneſſe agreable
Le fit cherir de vous, mais il fut redoutable
A vos laſches ennemis par ſa dexterité.

Courtiſans qui jettez vos deſdaigneuſes veuës (ruës,
Sur ce chien delaiſſé, mort de faim par les
Attendez ce loyer de la fidelité.

Sont

Sont nourris & sauvés les fidelles sans plus, sur l'apotheose du Cardinal

S. CHARLES BORROME.

NE pensez plus choses estranges
D'estre logé parmy les anges,
De voir comme Dieu estimé,
Mais admirez pour belle chose
La sacrosainte apotheose
Du S. Charles Borromé.

S'il falloit par la perfidie
Faire la guerre à l'heresie,
Dispenser d'un serment formé,
Et faire tomber dans le piege
Ceux qui n'adoroyent le siege,
On employoit S. Borromé.

Quand il falloit sans conscience
Allumer le feu de la France
Et l'entretenir allumé,
Mettre la ligue à la campagne,
Perdre tout pour servir l'Espagne,
C'estoyent coups de S. Borromé.

Pour changer la paix à la guèrre,
Mettre au sang les Rois de la terre,
Et les armer à poinct nommé,
Pour profiter de leur discorde,
Qui sçavoit toucher cette corde
Comme S. Charles Borromé ?

Si un Cardinal hipocrité
Avoit honte de sa marmite,
Et consentoit au reformé,
Ou s'il opinoit pour la France,
Une pillule de Florence
S'appresteit par Borromé.

Ou bien si quelque Dieu en terre
Approchoit les tours de S. Pierre,
Apres un Espagnol nommé,
On luy abregoit ses années,
Par les sacrosaintes menées
De l'hipocrite Borromé.

Quand on fit aller à Venise
Les saints assassins de l'Egliſe
Rendre frere Paul assommé,
Qui fit cette infame menée,

Et

Et quia payé leur journée
Si non S. Charles Borromé.

Voila les œuvres meritoires
Des œuvres supererogatoires,
Voila pourquoy est reclamé
Des Sts parmy la compagnie,
On chante dans la Litanie,
Le bon saint Charles Borromé.

Discite justitiam moniti.



Sont nourris & sauv
sans plus, sur l'apotheose

S. CHARLES BO

NE penſez plus choſ
D'eſtre logé parmy
De voir comme Dieu eſt
Mais admirez pour belle
La ſacroſainte apotheoſe
Du S. Charles Borromé.

S'il falloit par la perfidie
Faire la guerre à l'hereſie
Diſpenſer d'un ſerment f
Et faire tomber dans le p
Ceux qui n'adoroyent le
On employoit S. Borrom

Quand il falloit ſans conſ
Allumer le feu de la Franc
Et l'entretenir allumé,
Mettre la ligue à la camp
Perdre tout pour ſervir l'E
C'eſtoyent coups de S. Bo

V 2



Universitäts Bibliothek Rostock
http://purl.uni-rostock.de/rosdok/ppn786508043/phys_0481
DFG